RAPPORT SUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

BURKINA FASO

1997

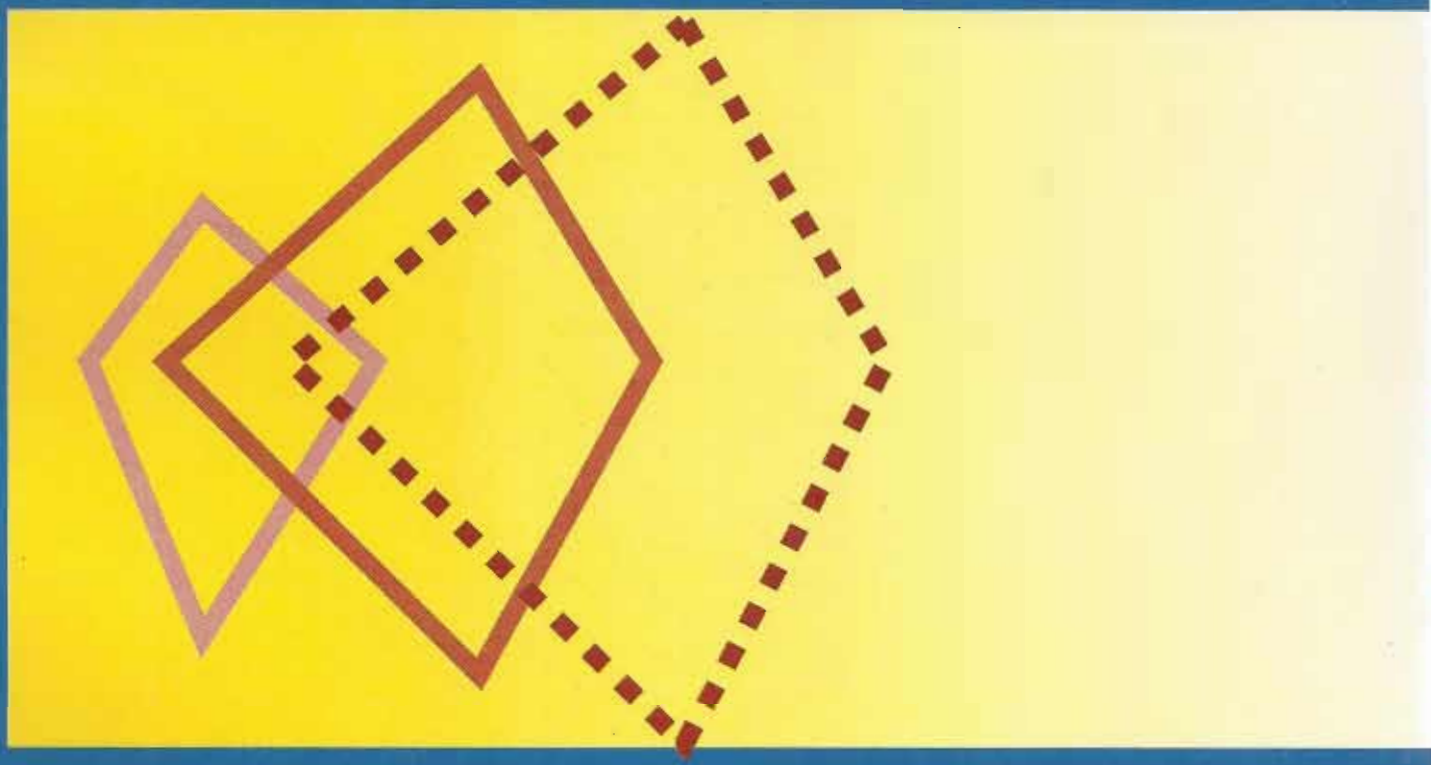

PNUD

BURKINA FASO

Nouveau découpage administratif en 45 provinces

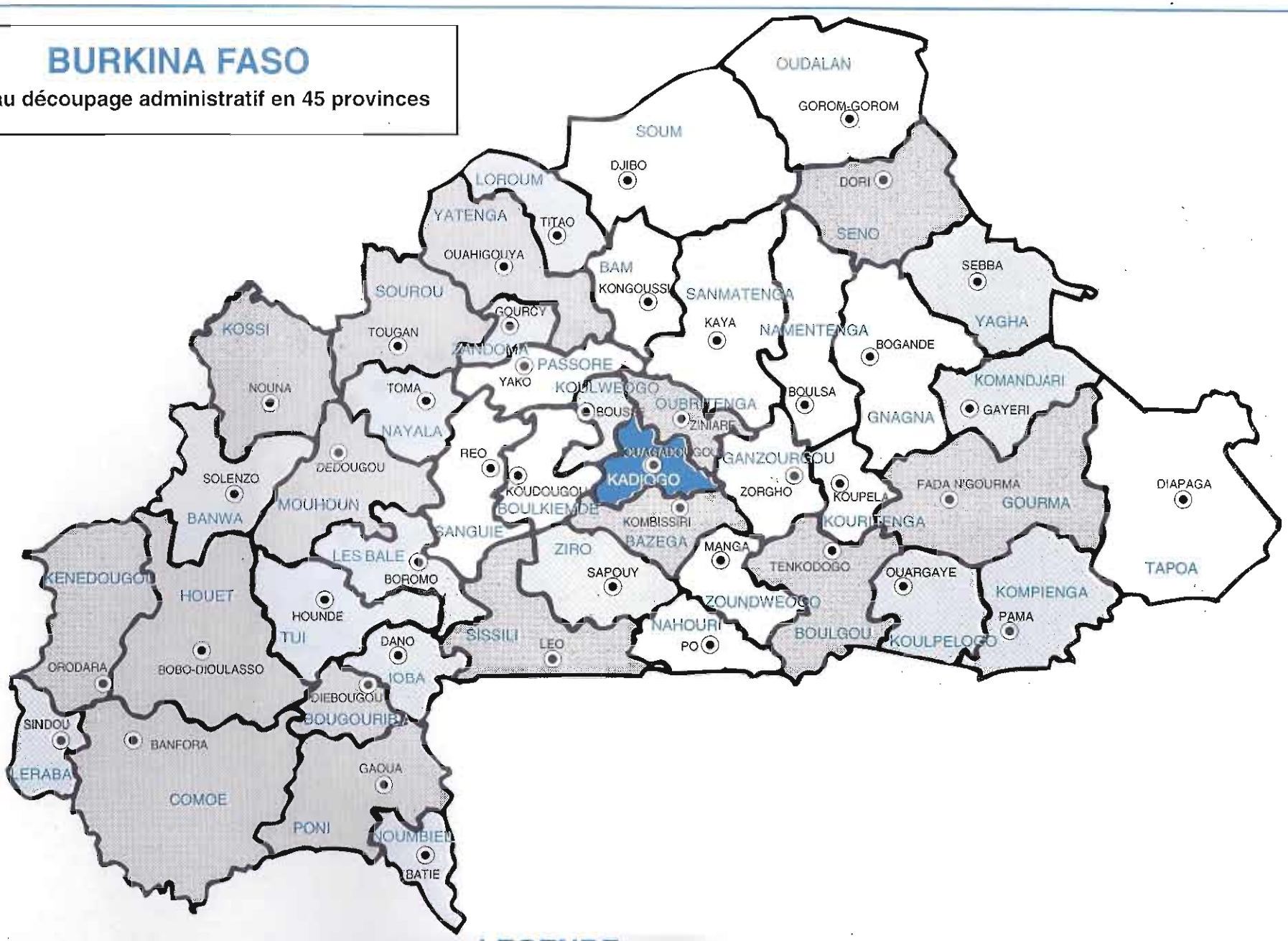

LEGENDE

Province en création | Province réduite | Province non modifiée | Province agrandie | Chef-lieu de province

KM 0 50 100

Source : UNICEF/BURKINA MAPS

RAPPORT SUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

BURKINA FASO

1997

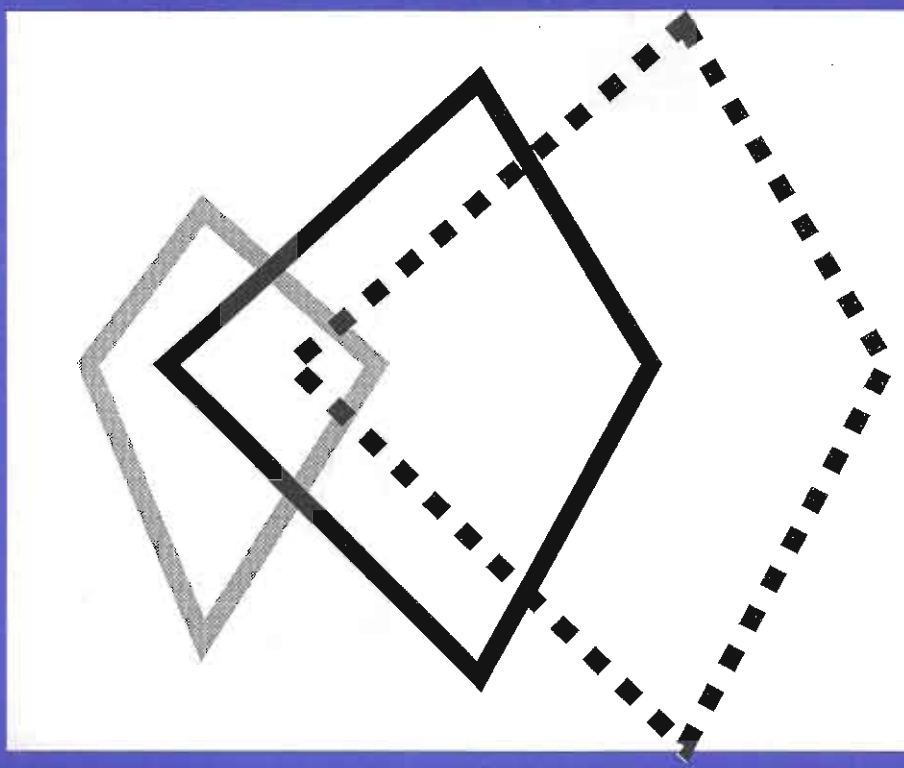

PNUD

Le graphique de la page de couverture est une figuration qui représente d'une part l'évolution entre 1986 et 1996 du développement humain au Burkina Faso et d'autre part la situation de développement projetée en l'an 2005 selon les objectifs de la lettre d'intention pour le développement humain durable 1995-2005. Les quatre éléments du graphique à savoir : l'espérance de vie à la naissance, le taux de scolarisation tous niveaux confondus, le taux d'alphabétisation des adultes et le produit national réel par habitant (PPA), composent l'Indicateur de Développement Humain (IDH).

La surimpression du graphique met en évidence, par la différence apparente des surfaces , les progrès accomplis par le Burkina Faso depuis l'introduction de l'IDH comme mesure de développement humain. Les valeurs des composantes de l'IDH sont mises en relation sur le graphique, par l'intermédiaire du calcul de leurs indicateurs respectifs. (modalité du calcul de l'IDH en annexe 3)

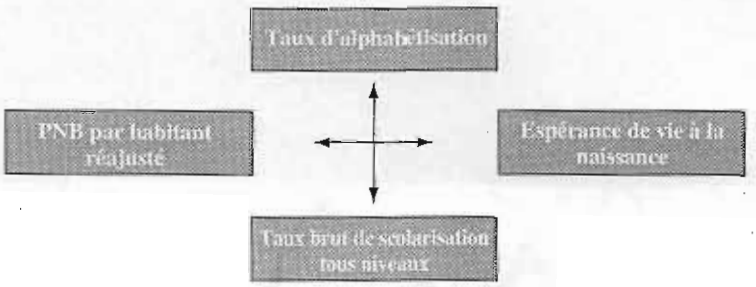

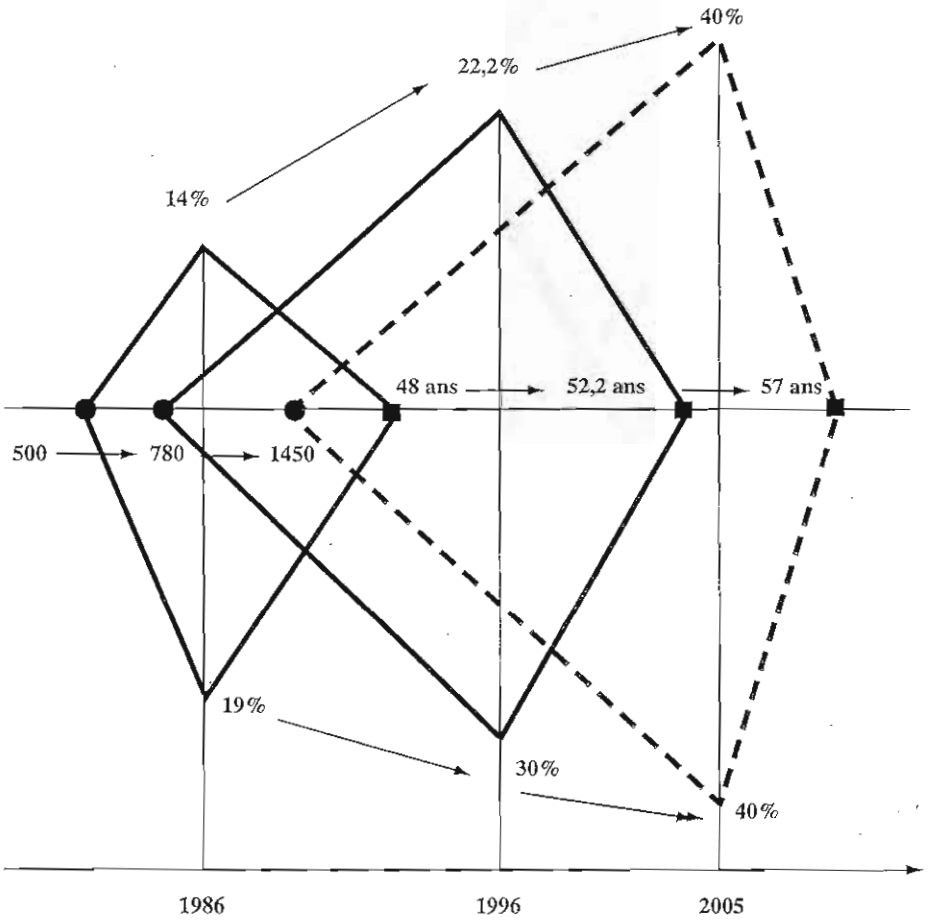

Préface

La publication annuelle des Rapports Mondiaux sur le Développement Humain a considérablement enrichi depuis le début des années quatre vingt dix, le débat international sur la problématique et la conceptualisation des stratégies de développement humain durable. Aujourd'hui, l'élaboration par les pays de Rapports Nationaux sur le développement humain constitue une étape additionnelle devant permettre d'impulser l'opérationalisation de ce nouveau paradigme de développement et de servir de cadre de référence et de concertation au plan national.

Le présent rapport, premier du genre au Burkina Faso, a été élaboré sous les auspices du PNUD avec l'appui d'un groupe indépendant de réflexion formé de hauts responsables des départements ministériels, de représentants de la société civile et des médias, d'universitaires, et le soutien actif de consultants nationaux et des principales institutions des Nations Unies présentes au Burkina Faso.

Ce premier Rapport National, après avoir rappelé les caractéristiques essentielles du pays et la spécificité de la démarche entreprise, dresse un état des lieux des principales dimensions du Développement Humain Durable au Burkina Faso et met en évidence la pertinence de l'approche DHD.

Le rapport fait ressortir les progrès importants réalisés depuis une décennie en matière de développement humain. Il présente la particularité d'approfondir la mesure des indicateurs de développement humain au plan provincial, national et international. Il met également en exergue les principaux défis que le pays doit encore relever notamment, dans la lutte contre la pauvreté, le développement des secteurs sociaux, la promotion de la femme et la gestion rationnelle des ressources environnementales.

Le Rapport National sur le Développement Humain 1997 a adopté une approche globale. Nous avons estimé en effet qu'étant le tout premier de la série, il devrait tenter de faire d'abord le point de la situation et du chemin parcouru par le pays dans l'ensemble des dimensions du développement humain au cours des dernières années, sans privilégier un thème ou un secteur particulier. Par contre, les versions annuelles à venir mettront un accent particulier sur un thème spécifique choisi chaque année comme axe de mesure du développement humain durable dans le pays.

Le Gouvernement du Burkina Faso s'est montré sensible très tôt et parmi les tous premiers pays du continent africain, aux réflexions et à la démarche d'opérationalisation du Développement Humain Durable ainsi qu'à l'approche harmonisée du Système des Nations Unies en vue de relever ces défis.

Des réflexions, des débats et des propositions nationales ont été engagés dès le début des années 90 notamment au travers de la dynamique de consultations populaires engagée par le Gouvernement à l'occasion des sessions des Etats Généraux et de concertations entre les pouvoirs publics et les populations ou différentes institutions de la société civile d'une part, et entre les autorités nationales et les partenaires extérieurs au développement du pays, d'autre part.

La Lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable (LIPDHD) 1995-2005, présentée en 1995

à Genève, dans le cadre de la Conférence de Table Ronde des partenaires de développement en est l'illustration parfaite, de même que l'adoption en avril 1997 de la Note de Stratégie Nationale (NSN) appelée à définir le cadre de cohérence de la coopération entre le Burkina Faso et l'ensemble du système des Nations Unies.

Le présent rapport national est la concrétisation de l'adhésion du Gouvernement burkinabé à l'approche du " Développement Humain Durable ". Il doit désormais devenir l'instrument privilégié pour suivre et évaluer, à travers une périodicité annuelle, les progrès accomplis en matière de développement et d'amélioration des conditions de vie des populations.

Le Rapport National sur le Développement Humain au Burkina se veut essentiellement un instrument aux mains des acteurs du développement, et en particulier des autorités gouvernementales et de leurs partenaires nationaux que sont la Société Civile et le secteur privé, et aussi des partenaires extérieurs du Burkina Faso.

A ce titre, il est destiné à servir :
- d'outil précieux d'information sur la situation du pays, permettant de mettre en évidence les défis et enjeux majeurs de développement humain durable, les progrès réalisés ainsi que les faiblesses et les insuffisances qui restent à combler;

- d'instrument de gestion et de base pour la formulation des politiques tant au niveau du Gouvernement que du secteur privé, de la société civile et des bailleurs de fonds extérieurs;

- d'instrument de dialogue social et de coopération au plan national et international;

- d'instrument de réflexion et de discussion susceptible de nourrir et d'enrichir les échanges de vues entre partenaires dans la perspective d'une meilleure appréhension du paradigme du DHD et des stratégies et outils opérationnels de sa mise en oeuvre au Burkina Faso.

Bien que préparé et publié sous les auspices du PNUD, le Rapport sur le Développement Humain Durable au Burkina Faso 1997 se veut une analyse et un produit autonome, préparé par un groupe d'experts et personnes ressources indépendants issus de toutes les composantes de la société burkinabè.

Le PNUD et avec lui, le Système des Nations Unies, sont disposés à accompagner le Burkina Faso dans la mise en oeuvre de cette importante démarche et c'est à cette fin qu'ils s'attellent à mettre en place de nouveaux mécanismes et instruments destinés à renforcer la coordination de leurs programmes et à accroître l'efficacité de leur appui.

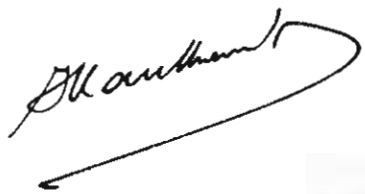

Mbaya Kankwenda
Représentant Résident du PNUD
et Coordonnateur Résident des activités
Opérationnelles du système
des Nations Unies

Remerciements

La production du présent rapport a été rendue possible grâce à l'appui et aux contributions de nombreuses personnalités et organisations présentes au Burkina Faso et notamment les membres du Groupe National de Réflexion sur le Développement Humain Durable ainsi que les personnes ressources qui ont spontanément appuyé et soutenu les réflexions et la démarche du groupe.

Les éléments de base de ce rapport ont été réalisés par cinq groupes thématiques de rédaction chargés respectivement des thèmes suivants: i) politique et stratégie de développement, ii) gouvernance et développement institutionnel, iii) environnement et sécurité alimentaire, iv) emploi et intégration sociale et enfin, v) développement des secteurs sociaux. Ces groupes thématiques étaient appuyés dans leur démarche par trois consultants nationaux, responsables, entre autres, de l'élaboration des versions préliminaires, de la préparation de la base de données sur le DHD et du calcul des IDH provincialisés.

Ces éléments ont été enrichis par le personnel professionnel du bureau du PNUD en collaboration étroite avec les chefs d'agences et d'autres fonctionnaies du Système des Nations Unies.

Dans ce cadre, le Représentant Résident, remercie tout particulèrement les personnalités membres du Groupe National de Réflexion et les personnes ressources qui ont contribué à l'élaboration de ce rapport. Il remercie également ses collaborateurs chargés de la réalisation du présent document.

Enfin, outre les personnes directement impliquées dans la rédaction, l'enrichissement et la finalisation du rapport, le Représentant Résident tient à adresser ses remerciements à M. Ari Toubo Ibrahim, Représentant de la FAO, à Mme Fama Ba, Représentante du FNUAP, à Mme Liliane Barry, Représentante de l'OMS, à M. Youssouf Diare, Représentant de l'UNESCO, à M. Saad Houry, Représentant de l'UNICEF, ainsi qu'à Mme Ngassan Tchapchet du PAM, à M. Lancina Tamboura, informaticien à l'UNICEF, à M. Daouda Kontongomde, chargé de programmes à la FAO, à M. Korka Diallo de la Banque Mondiale, à Mme Vibeke Jenssen, chargée de programmes à l'UNESCO et enfin, à Messieurs Yacouba Zina et Paul Hubert de l'OMS. Ce rapport est aussi et surtout le résultat d'une concertation continue avec des personnalités gouvernementales et indépendantes burkinabè. Le Représentant Résident souhaite leur exprimer ici sa profonde gratitude.

GROUPE NATIONAL DE REFLEXION SUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

Dieudonné Badini,
Secrétaire général Ministère de l'Economie et des Finances

Danielle Bougaïre,
Radiodiffusion Nationale du Burkina

Mamounata Cissé
ONSL Burkina

Jean-Baptiste Compaoré,
Secrétaire général Premier Ministère

Louise Gouba,
Conseil Economique et Social

Hervé Kabore,
Directeur CEDRES

Birimpo Lompo,
INSD

Cheick Ouédraogo,
Président de la Commission Nationale de Codification

Clémentine Ouédraogo,
Promo-Femme

Daniel Ouédraogo,
Association Vivé le Paysan

Justin Savadogo,
Fédération des Unions des Groupements Naam

Bouda Seydou,
Coordonateur PAGE

Baba Sombié,
Comité National Olympique

Taladidia Thiombiano,
Chef de département, FASEG

Serge Tomondji,
Editions "Le Pays"

Alain Traoré,
Ligue des Consommateurs du Burkina

Simone Zoundi,
SODEPAC

Personnes ressources en appui au Groupe de Réflexion

Daniel Bambara
Direction de l'Orientation Economique et de la Prospective, MEF

Bonoudaba Dabiré
Direction Générale de l'Economie et de la Planification, MEF

Daouda Diallo
Ministère des Affaires Etrangères

Jean-Pierre Gingane
Faculté des Lettres, des Arts et des Sciences Humaines

André Eugène Ilboudo
Association Vivé le Paysan

M. Jean-Baptiste Kambou
Ministère de l'Environnement et de l'eau

Guéda Jacques Ouédraogo,
Premier Ministère

Equipe de préparation du Rapport sur le Développement Humain Durable

Coordonnateur principal
Mbaya Kankwenda

Conseillers techniques et éditeurs
Luc - Joël Grégoire,
Harouna Ouédraogo
Hugues Legros

Conseillers thématiques
François Kaboré,
Amidou Ouédraogo,
Giuseppina Mazza,
Théophane Kinda,
Sylvestre Bangré Ouédraogo,
Vibeke Emborg,

Consultants nationaux
Gervais Marie Loada,
Laouali Sanou,
Hervé Kouraogo

Groupe de relecture
Robert Dah, Benni Houenassou,
Bonaventure Kyelem, Mariam Tall,
Marie-Louise Tani, Alizata Tamboula

Appui documentaire et secrétariat
Mariam Drabo, Amy Tapsoba,
Mahamadi Ouédraogo, Régina
Dandjinou-Senou, Oumou Bouda

Maquette et mise en page
Nur El Dine, Jean - Luc Calleri

Table des matières

Introduction
.....3

Chapitre 1
Le nouveau paradigme du développement et la démarche nationale en faveur du développement humain durable.....5

Evolution du paradigme.....5
Enjeux de la démarche nationale en faveur du DHD 9
L'initiative de développement humain durable au Burkina Faso 11
Les atouts et contraintes dans l'opérationalisation du DHD au Burkina Faso 17
Le profil du développement humain durable au Burkina Faso.....19

Chapitre 2.
Evolution récente de l'économie : options et stratégies de développement.....25

1. Evolution récente de l'économie 25
2. Les options et stratégies de développement.....34

Chapitre 3.
Gouvernance et développement institutionnel.....41

Cadre conceptuel et diagnostic 41
Les politiques et stratégies en matière de bonne gouvernance 48
Perspectives 54

Chapitre 4.
Emplois et protection sociale.....56

Situation de l'emploi et problématique de la protection sociale au Burkina Faso 56
Stratégies et politiques.....60
Perspectives 64

Chapitre 5.
Education.....66

Diagnostic du secteur éducatif.....66
Politiques et stratégies nationales 71
Perspectives 77

Chapitre 6.
Santé 80

Diagnostic de la santé 80
Enjeux et stratégies nationales 86
Perspectives 90

Chapitre 7.
Participation de la femme au développement 93

Situation de la femme 93
Politiques et stratégies 95
Perspectives 98

Chapitre 8.
Intégration sociale et dimension culturelle du développement 101

L'intégration sociale 101
La dimension culturelle du développement 106

Chapitre 9.
Environnement 113

Etat des ressources naturelles et leur évolution 113
Stratégie et plan d'action 115
Perspectives 120

Chapitre 10.
Coopération régionale et internationale pour le développement 123

Enjeux régionaux et politique d'intégration 123
Aide extérieure et stratégie de coopération 127

Conclusions et perspectives
..... 136

Annexe 1 .
Références bibliographiques 141

Annexe 2 .
Glossaire et définitions statistiques 143

Annexe 3 .
Méthodologie de calcul des indicateurs 148

Annexe 4.
Les IDH provincialisés 153

Annexe 5.
La base de données comparative des principaux indicateurs de développement humain 159

Liste des encadrés

1.1 Améliorer les statistiques du développement humain au plan national et international
1.2 Niveau de vie et seuils de pauvreté au Burkina Faso
2.1 Les cultures irriguées
2.2 Croissance économique, pauvreté et inégalité
3.1 Le concept de développement participatif : mieux le comprendre avant sa mise en oeuvre
3.2 Ligue des consommateurs: la qualité, une nouvelle donne
3.3 Législative du 11 mai : victoire du Congrès pour la Démocratie et le Progrès
4.1 Les jeunes chercheurs d'or d'Essakan
4.2 Les politiques d'investissement à forte intensité de main-d'oeuvre
5.1 Promo-femmes et l'alphabétisation
5.2 Les écoles satellites et centres d'éducation de base non formelle
6.1 Projet population et lutte contre la SIDA : le changement de comportement demande la patience
6.2 Eradiquer la poliomyelite d'ici l'an 2000
7.1 L'Association des Femmes elues du Burkina et la promotion des femmes: un credo
7.2 L'exclusion sociale des femmes accusées de " mangeuses d'ames ", toute la communaute est interpellée
8.1 Jeunes, Ville, Emploi
8.2 Le développement a-t-il une âme?
9.1 Le théâtre et la vidéo pour expliquer la Convention Contre la désertification
9.2 Capacité de charge et niveau d'exploitation
10.1 L'UEMOA cherche un Code Communautaire
10.2 La Note de Stratégie Nationale
10.3 Le Rapport sur la Coopération au développement : un instrument d'aide à la décision

Liste des tableaux

1.1 L'Indicateur de Développement Humain burkinabè comparé à la moyenne de l'Afrique subsaharienne et des Pays les moins avancés, 1995
1.2 Evolution de l'Indicateur de Développement Humain burkinabè, 1990 - 1995
1.3 Evolution de l'Indicateur de pénurie de capacités, 1983 - 1995 et disparités entre milieu urbain et rural au Burkina Faso
1.4 L'Indicateur Sexospécifique de Développement Humain au Burkina Faso comparé à la moyenne de l'Afrique subsaharienne et des Pays les moins avancés, 1994 - 1995
1.5 L'Indicateur de participation des Femmes au Burkina Faso comparé à la moyenne de l'Afrique subsaharienne et des Pays les moins avancés, 1994
1.6 Classement des 45 provinces du Burkina Faso en fonction de leur IDH
2.1 Répartition des emplois entre les secteurs informel et moderne, 1996
2.2 Répartition géographique des entreprises, 1997
2.3 Indice des prix moyens à la consommation africaine à ouagadougou, 1985 - 1996
2.4 Quelques indicateurs macro-économiques, 1992 - 1996
2.5 Coûts de certains facteurs de production en 1996 en Afrique de l'Ouest
3.1 Répartition des agents publics civils de la fonction publique, 1994 - 1995
3.2 Couverture des provinces par les ONG

4.1 Taux de chomâge déclaré en 1994 des membres des ménages selon l'âge et le niveau d'instruction
4.2 Structure de l'emploi informel
5.1 Données générales sur l'enseignement primaire de 1985 à 1996
5.2 Données générales sur l'alphabétisation de 1991 à 1996
6.1 Evolution des structures de santé, 1988 - 1995
6.2 Nombre d'habitants par unité de personnel de santé
6.3 Taux de couverture vaccinale, 1991 - 1996
8.1 Les principales communautés ethniques du Burkina Faso, 1991
8.2 Quelques caractéristiques de l'habitat selon le milieu, 1995
8.3 Répartition des migrants internes et externes selon l'âge et par sexe, 1994
8.4 La presse écrite au Burkina Faso, 1997
8.5 Les médias radiophoniques au Burkina Faso, 1997
9.1 Quelques caractéristiques des zones agricoles du Burkina Faso
9.2 Evolution des superficies boisées en km2, 1980 - 1995
9.3 Bilan physique et financier des investissements réalisés par le Ministère de l'Environnement et de l'Eau, 1992 - 1996
10.1 Evolution des dépenses d'investissements, 1991 - 1995
A4.1 Matrice des corrélations
A4.2 Tableau des composantes de l'IDH par province.
A5.1 Indicateurs généraux de développement humain
A5.2 Développement humain et besoins essentiels
A5.3 Evolution du développement humain
A5.4 Ecarts entre les femmes et les hommes (Chiffre pour les femmes en % du chiffre pour les hommes)
A5.5 Ecarts entre les zones rurales et les zones urbaines
A5.6 Suivi et développement de l'enfant humain
A5.7 Santé
A5.8 Sécurité alimentaire
A5.9 Education
A5.10 Problèmes de l'Enseignement
A5.11 Emploi
A5.12 Flux d'Aide
A5.13 Déséquilibre des flux de ressources
A5.14 Population
A5.15 Bilan démographique
A5.16 Bilan des ressources naturelles et énergétiques

Liste des graphiques

2.1 Croissance économique et évolution des investissements, 1985 - 1996
2.2 Répartition sectorielle de la production, 1980 - 1995
2.3 Evolution de l'endettement, 1985 - 1996
3.1 Taux de participation et nombre de partis en lice lors des dernières élections, 1991 - 1997
3.2 Effectifs de la fonction publique et dépenses de l'Etat
4.1 Répartition des demandes et des offres d'emplois, 1991 - 1995
4.2 Evolution de création des entreprises privées et des emplois y afférents, 1991 - 1995
4.3 Taux brut d'activité en milieu rural et urbain, 1985 - 1994
5.1 Taux d'accroissement annuel moyen de l'offre d'éducation et des effectifs scolaires du primaire, 1962 - 1995
5.2 Evolution des taux de scolarisation du primaire par sexe, 1990 -1996
5.3 Evolution des taux de transition du primaire au secondaire,1990 - 1995
5.4 Evolution des taux de scolarisation du secondaire par sexe, 1991 - 1995

5.5 Evolution des effectifs par sexe des étudiants de l'Université de Ouagadougou,1990 - 1994
5.6 Evolution des effectifs scolarisés du primaire: distribution par genre
6.1 Taux moyen d'occupation des lits, 1990 - 1995
6.2 Taux de couverture prénatale et obstétricale, 1991 - 1995
7.1 Disparités femmes - hommes au Burkina Faso, 1995
7.2 Représentation politique et administrative des femmes, juin 1997
9.1 Evolution des superficies boisées, 1980 - 1995
10.1 Evolution récente de l'aide publique au développement du Burkina Faso, 1989 - 1995
10.2 Aide publique par type d'aide, 1994 - 1995
10.3 Evolution de l'assistance du Système des Nations Unies au Burkina Faso, 1989 - 1995
10.4 Les dix principaux bailleurs de fonds du Burkina Faso, en 1994 - 1995
A4.1 Les six meilleurs IDH provinciaux
A4.2 Les six plus faibles IDH provinciaux

Abréviations institutionnelles

APD	Aide Publique au Développement
BAD	Banque Africaine de Développement
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BIT	Bureau International du Travail
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
CAD	Comité d'Aide au Développement de l'O.C.D.E.
CEDAW	Convention sur l'Elimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CEE	Commission Economique pour l'Europe
FAC	Fonds Français d'Aide de Coopération
FAD	Fonds Africain pour le Développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FED	Fonds Européen de Développement
FENU	Fonds d'Equipement des Nations Unies
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
FMI	Fonds Monétaire International
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
GATT	Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce
GEF	Facilité Globale pour l'Environnement
GTZ	Institution Allemande de Coopération Technique (Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit)
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
INSTRAW	Institut International de Recherche et de Formation pour la Promotion de la Femme (UN International Research and Training Institute for the Advancement of Women)
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
OPEP	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
SCN	Système de Comptabilité Nationale
SNU	Système des Nations Unies
UDEAC	Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNIFEM	Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme
UNRISD	Institut de Recherche des Nations Unies pour le Développement Social
USAID	Agence Américaine pour le Développement International

Introduction

Le concept de Développement Humain Durable (DHD) est relativement récent. Son élaboration a été alimentée essentiellement par les réflexions engagées dans les éditions annuelles du Rapport Mondial sur le développement humain publié par le PNUD depuis 1990.

L'approche en termes de développement humain durable est née de la nécessité d'envisager de nouvelles options de développement orientées vers l'épanouissement global et durable des hommes et des femmes. Les stratégies de promotion de l'emploi, de lutte contre la pauvreté ou de satisfaction des besoins essentiels préconisées dans les années soixante dix avaient attiré l'attention sur la nécessité de promouvoir le développement social. Cependant, dans les années quatre vingt, la crise économique mondiale et les orientations du développement centrées sur la rigueur financière dans le cadre d'un nouveau partage des rôles entre l'Etat et le marché, ont fait passer au second plan la dimension humaine et sociale du développement. Par ailleurs, même si l'attention accordée à la pauvreté est croissante depuis la fin des années quatre vingt, les modèles de développement actuels ne prennent pas encore suffisamment en considération les contraintes environnementales et institutionnelles qui handicapent le processus de répartition juste et équitable des richesses.

L'objectif du développement humain durable, exprimé lors des différents sommets et conférences organisés sous l'égide des Nations Unies, est de promouvoir la création d'un cadre de vie offrant les meilleures opportunités d'épanouissement et de développement individuel et collectif au sein d'une société. Il vise le bien-être global et durable des individus notamment grâce à la croissance économique, qui intègre au lieu de marginaliser les populations et qui de ce fait, se doit de créer des emplois et d'assurer une distribution équitable des revenus. Une telle croissance doit permettre de lutter contre la pauvreté et de satisfaire les besoins essentiels, notamment à travers la promotion des femmes, la régénération de l'environnement et le développement des libertés fondamentales publiques et individuelles.

Conscient de l'importance de la démarche de Développement Humain Durable, le Burkina Faso, qui a participé activement aux différents sommets mondiaux, a orienté sa politique de développement vers l'amélioration des conditions de vie des populations.

Au niveau politique, il y a lieu de noter l'engagement du pays en faveur d'un Développement Humain Durable esquissé dans le discours du 2 juin 1994 du Chef de l'Etat, Monsieur Blaise COMPAORE. A cette occasion, six engagements nationaux sont pris par le Président du Faso et mis en oeuvre par le Gouvernement à travers notamment la Lettre d'Intention de Développement Humain Durable, 1995 - 2005. A travers ce premier cadre de référence global pour le développement, défini avec l'appui du PNUD, le Gouvernement impulse une nouvelle démarche de réflexion nationale à long terme et guide ses actions de développement. A cet égard, et conformément aux orientations générales du Gouvernement, le PNUD a lancé sous les auspices du Ministre de l'Economie et des Finances, l'initiative stratégique de DHD et de lutte contre la pauvreté avec aussi l'appui des agences du système des Nations Unies.

Cette nouvelle initiative a permis la mise en place d'un Groupe national de réflexion sur le DHD associant responsables publics et représentants de la société civile. Elle doit permettre également d'approfondir la situation de la pauvreté et de l'accès aux services sociaux de base des populations burkinabè.

Elle doit enfin appuyer le Gouvernement dans l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et contribuer au renforcement du dialogue et du suivi-évaluation des programmes y relatifs à travers notamment la production d'un rapport national annuel sur le DHD.

Le présent rapport national s'inscrit dans ce contexte. Il se propose, après avoir rappelé les traits essentiels du Burkina Faso et la spécificité de la démarche entreprise, de dresser un état des lieux des principales dimensions du DHD et les perspectives attendues des initiatives et actions de développement engagées à ce jour. Il présente la particularité d'approfondir la mesure des Indicateurs de Développement Humain au plan provincial, national et international.

Dans la perspective de mieux appréhender les principales dimensions du DHD au Burkina Faso, l'indicateur de développement humain du PNUD permet de cerner les contraintes inhérentes au pays mais aussi les avancées en matière de développement humain dans les domaines de la santé, de l'éducation et des revenus.

Une analyse de l'évolution des différents indicateurs sur les dix dernières années, 1986 - 1996 (voir graphique de la page de couverture), souligne les progrès remarquables accomplis par le pays: l'espérance de vie y est passée de 46 ans à 52 ans, le revenu par habitant de 500$ à 780 $; le taux d'alphabétisation de 14% à plus de 22% et le taux brut de scolarisation de 19% à 30%. De même, l'indicateur de développement humain du Burkina Faso serait passé successivement de 0,083 en 1960 à 0,116 en 1970, 0,151 en 1980, 0,203 en 1992, 0,225 en 1993 et 0,276 en 1996, montrant dans l'ensemble un progrès continu. D'autre part, si les objectifs de développement humain durable du Gouvernement pour 2005, contenus dans sa Lettre d'Intention sont effectivement réalisés, l'indicateur de développement humain du Burkina Faso passerait alors à 0,366 en 2005, soit une augmentation de 240% sur 25 ans et de 80% pour les quinze dernières années. Cette mise en perspective chronologique permet de mieux appréhender la volonté politique et les progrès réels accomplis par le Burkina Faso en matière de Développement Humain Durable, même si ces avancées ne doivent pas masquer les réelles contraintes du pays qui indiquent le chemin qui reste à parcourir.

Ce rapport qui met en évidence la pertinence de l'approche du DHD, contribuera à sensibiliser les partenaires au développement du Burkina Faso à l'initiative entreprise et aux stratégies de développement qui pourront en résulter.

CHAPITRE 1

Le nouveau paradigme du développement et la démarche nationale en faveur du DHD

A. Evolution du paradigme

1. Cadre général

L'initiative de Développement Humain Durable (DHD) au Burkina Faso a été véritablement lancée par le Gouvernement, avec l'appui du Programme des Nations Unies en 1995. Cette nouvelle approche a trouvé un écho favorable auprès de l'administration et de la société civile étant donné la nature des problèmes que doit affronter la société burkinabè dans la phase de développement qu'elle traverse.

Les succès remportés en matière de rétablissement des grands équilibres et de consolidation de la croissance n'ont pas fait perdre de vue au Gouvernement les conditions de vie des populations et en particulier la persistance d'une pauvreté qui touche plus de la moitié de la population, les défis du développement des secteurs sociaux et de l'emploi et les dangers d'une dégradation continue de l'environnement.

L'initiative de DHD au Burkina Faso s'appuie sur des concepts et instruments qui ont été développés progressivement au cours des années 1990 et qui ont été repris au cours des grands forums mondiaux auxquels le Burkina Faso a activement participé. Le concept de Développement Humain Durable a émergé progressivement des conceptions humanistes du développement d'une part, et des préoccupations de la communauté internationale relatives à la dégradation de l'environnement et à la durabilité des actions de développement d'autre part.

La dimension Humaine du développement a été formalisée peu à peu en liaison avec la prise de conscience dans de nombreux pays, des effets sociaux négatifs pour de larges couches de la population, des politiques d'ajustement structurel. La dimension strictement économique du développement est apparue à nouveau comme insuffisante. L'amélioration effective des conditions de vie humaine, la participation des populations à la définition et à la réalisation de leur destin, l'état de droit, la démocratie pluraliste, la liberté de la presse, le développement communautaire etc... furent ainsi reconnus comme des objectifs prioritaires de développement par la communauté internationale.

La parution du premier Rapport Mondial sur le Développement Humain, à l'initiative du PNUD en 1990, constitue à cet égard la première tentative visant à faire prendre en compte l'ensemble de ces dimensions dans la définition et le suivi des politiques de développement. Ce Rapport est depuis lors publié sur une base annuelle. Il a contribué à la définition de nouveaux indicateurs synthétiques de développement, en particulier l'Indicateur de Développement Humain (IDH), qui remet en cause le monopole des indicateurs purement économiques construits autour du Produit Intérieur Brut par tête. L'IDH prend en compte trois dimensions: la longévité, les connaissances et le revenu par tête. Une analyse de l'IDH et des autres indicateurs composites publiés dans les rapports mondiaux sur le développement humain est succinctement présentée en annexe dans ce rapport. La comparaison internationale des performances de chacun des 174/175 pays classés permet de mesurer toutes choses égales par ailleurs, les écarts existants et les évolutions en cours en matière de développement humain.

Parallèlement, le Sommet mondial sur l'environnement de 1992, à Rio de Janeiro, a conduit à mettre l'accent sur l'introduction des préoccupations

Le monde ne vivra jamais en paix tant que les gens ne connaîtront pas la sécurité dans leur vie quotidienne. Or, c'est du développement et non des armes que peut naître la sécurité humaine

environnementales dans l'approche du développement. Celui-ci doit non seulement s'efforcer d'être humain; il doit aussi être durable et préserver les chances d'épanouissement des générations futures.

De manière à assurer la jonction entre les dimensions humaine et durable du développement, l'Assemblée Générale des Nations Unies et le Conseil d'Administration du PNUD donneront en 1993, mission à ce dernier de poursuivre des recherches visant à définir un concept unificateur de développement. Une équipe d'experts indépendants a en conséquence été chargée de formaliser les préoccupations de la communauté internationale. Elle remit son rapport en mars 1994. En juin 1994, le PNUD fit du nouveau concept de Développement Humain Durable la clef de voûte des interventions du système des Nations Unies.

Le développement humain durable est centré sur les populations et l'environnement

Une forte convergence s'est développée au sein de la communauté internationale sur cette analyse. Les grands sommets mondiaux qui se sont succédés depuis 1990 ont permis d'affirmer et d'affiner un certain nombre de principes qui sont inspirés des mêmes conceptions du développement.

L'ampleur monostatistique des stratégies nationales de développement et les évolutions empiriques observées ont mis en exergue depuis 1995 la nécessité d'approfondir les diagnostics au plan micro et meso économique à travers la confection de rapports nationaux de DHD et la réalisation d'indicateurs et de bases de données régionales.

2. Le contenu du concept de Développement Humain Durable

Le contenu du concept DHD est à la fois multidimensionnel et intégrateur:
Les êtres humains naissent avec un certain potentiel et le développement a pour objet de créer un environnement dans lequel chaque individu peut accroître ses capacités et élargir les possibilités qui s'offrent à lui. Le DHD reflète à cet égard, l'émergence, à l'échelle planétaire, du besoin de garantir une qualité de vie meilleure et équitable pour chacun.

Si la croissance économique est indispensable, elle ne constitue pas l'objectif ultime du développement. L'approche en termes de DHD conduit en effet à se poser deux questions essentielles:

- comment sont réparties les richesses et à quoi servent-elles? Il n'existe pas, en effet, de liaison automatique entre la croissance économique et le développement humain;
- comment sont produites les richesses? On s'interroge alors sur le caractères participatif et reproductible pour les générations futures des modes actuels de production des richesses.

Les principaux aspects du DHD peuvent être décrits en examinant successivement ce qui ressort du développement humain et du développement durable.

♦ *Le Développement Humain (DH)*

Le développement doit permettre à chaque individu d'exploiter au mieux et d'accroître son potentiel dans tous les domaines: économique, social, culturel ou politique. Chaque être humain doit disposer, au départ, de possibilités équitables d'y parvenir. Le choix et la manière d'exercer ces possibilités lui appartiennent. Le DH implique l'universalité d'un tel droit. Aucune discrimination dans l'exercice de ces droits ne doit être admise. Cela implique en particulier une instruction et des soins de base pour tous.

Cette approche se distingue sensiblement de la maximisation de la croissance globale et de la production de richesses qui constituait auparavant la pensée dominante. Cette pensée était marquée du sceau d'un " économisme " qui réduisait les sciences sociales à une mécanique trop souvent simpliste. Le DHD propose une approche beaucoup plus riche et nuancée, qui considère que l'accumulation des richesses globales n'est pas satisfaisante en soi:

- l'accumulation de richesses n'est pas la condition sine qua non de la liberté de choix. La " richesse " d'une culture est tout à fait indépendante de la richesse globale de la population. La démocratie, l'égalité entre hommes et femmes, n'impliquent pas des niveaux de richesse élevés;
- le bien être économique n'est pas le seul objectif des hommes: vivre longtemps

et en bonne santé, accroître les opportunités de tout un chacun pour améliorer ses conditions de vie et ses connaissances, participer à la vie de la communauté, bénéficier de la " sécurité humaine ".sont des objectifs largement partagés. La richesse nationale peut, quant à elle, accroître ou non la liberté de choix des individus.

Finalement, beaucoup plus que la richesse elle-même, c'est l'usage que l'on fait de la richesse qui est décisif.

Dans de nombreux pays, le PIB par tête est élevé alors que le niveau des indicateurs de développement humain est faible. Au contraire, des pays avec des PIB par habitant faibles ont des indicateurs de développement humain élevés. Le rapport mondial annuel sur le Développement Humain édité par le PNUD met en évidence ces écarts entre PIB par tête et Développement Humain, montrant qu'il existe une grande diversité de situations par rapport au Développement Humain dans des pays produisant des richesses par habitant comparables. Les comparaisons internationales montrent par exemple que les écarts de revenu entre pays n'expliquent guère plus de 50% des écarts d'espérance de vie ou de mortalité infantile. Ces mêmes écarts de revenu par tête expliquent une fraction encore plus faible des différences de taux d'alphabétisation entre pays.

Le partage du surplus engendré par la croissance peut donc jouer un rôle important et engendre différentes questions : quel choix doit opérer un gouvernement entre armement et éducation dans l'élaboration de son budget? Quelle enveloppe sera allouée au développement des secteurs sociaux de base? Quelle sera la part réservée aux plus défavorisés dans le budget de l'état? Ce qui apparaît déterminant, ce n'est pas tant le processus de maximisation des richesses, mais les décisions qui sont prises par les individus et la société sur l'affectation de ces richesses.

La croissance économique demeure, bien entendu, nécessaire. Elle constitue un des sous-ensembles des modèles de Développement Humain. La production de biens et services doit effectivement permettre de disposer d'un " champ des possibles " qui doit être suffisamment large et diversifié pour que chaque individu puisse développer ses potentialités. Le revenu n'est cependant qu'un des éléments recherchés par les individus. Sa répartition doit par ailleurs garantir à chacun l'accès à l'égalité des chances. Le DH met autant l'accent sur la croissance économique que sur les conditions de la production des richesses, de leur répartition et de leur allocation.

En définitive, les hommes ne doivent pas être considérés comme des moyens de production au service de l'accroissement de la richesse nationale. Le concept de Développement Humain refuse l'assimilation des individus à du " capital humain " et de ce fait, c'est bien la qualité de la vie qui est l'objectif du développement.

♦ *Le Développement Durable*

L'universalité du droit à la vie et à l'exploitation au mieux du potentiel de chacun ne doit pas seulement être considérée dans le cadre intragénérationnel. Elle doit également s'étendre aux générations futures. Nous devons utiliser nos ressources selon des modalités qui ne compromettent pas les possibilités pour les générations futures de répondre à leurs besoins. La stratégie de DHD consiste à reconstituer autant que faire se peut, l'ensemble du capital matériel, humain et naturel, ou son équivalent, pour que les générations futures disposent des mêmes chances que celles dont nous avons disposées. L'usage des ressources ne doit pas engendrer de " dettes écologiques " liées à une surexploitation de la capacité de charge et de la capacité productive de la planète. Ces dettes priveraient les générations futures de certaines aspirations et options légitimes.

Si l'on épuise des ressources non renouvelables, il convient alors de réinvestir au mieux les revenus dégagés de ces ressources afin de constituer un capital de remplacement. L'important est donc de gérer les ressources dont nous disposons afin de sauvegarder un potentiel suffisant pour les générations futures. Les générations passées se sont montrées économes dans l'exploitation des ressources non renouvelables.

L'initiative 20/20 pourrait permettre à tous les pays d'atteindre leurs objectifs essentiels en matière de développement humain durable et de lutte contre l'extrême pauvreté

Le développement humain vise à élargir les possibilités humaines et pas seulement les revenus

Ce n'est pas le cas des générations présentes.

Ce principe ne signifie pas que l'on doive laisser le monde dans l'état où on l'a trouvé. Le souci des générations futures ne doit pas conduire à laisser les pauvres d'aujourd'hui dans leur situation. Ce serait là une violation du principe d'universalité précédemment évoqué. Le sort des générations futures ne saurait constituer un alibi pour maintenir le statu quo actuel.

La croissance économique est vitale pour les sociétés défavorisées. Toutefois, dans leur développement, elles ne doivent pas imiter les modes de production et de consommation d'un certain nombre de pays riches. La reproduction au Sud du modèle de croissance du Nord supposerait par exemple de multiplier par 10 l'exploitation actuelle des énergies fossiles et par 200 celle des richesses minières. Il convient en conséquence de susciter, au niveau mondial, l'adoption de nouveaux systèmes de production, de nouvelles technologies, visant entre autre à diminuer l'énergie consommée par unité de production.

Le souci du développement durable ne doit pas être laissé au marché. Le futur lointain est en effet très mal appréhendé par le marché. Ainsi, le prix actuel du bois de chauffe en Afrique subsaharienne ne prend-il pas en compte le coût du reboisement. La plupart des " produits " en matière environnementale ne sont pas échangés sur le marché. En outre les prix ne reflètent pas les raretés relatives escomptées à moyen et long termes. Les agrégats qui sont actuellement calculés sur ces bases ont donc une signification limitée, y compris pour un calcul économique " rationnel ". Les impacts sur l'environnement ne sont pas intégrés dans les comptes de flux de la comptabilité nationale. Les comptes de patrimoine n'en sont encore qu'à leur début. La collectivité, les communautés organisées qui la composent, doivent avoir la charge de préserver les intérêts des générations futures.

D'une façon générale, l'approche traditionnelle de maximisation des richesses privilégie les informations sur les moyens, pas sur les fins. C'est le mérite du Rapport Mondial sur le Développement Humain de mettre l'accent sur d'autres variables.

Le concept de Développement Durable soulève la question de savoir si les modes de vie actuels sont acceptables et s'ils doivent être transmis aux générations futures. Une réflexion en termes de DHD montre qu'il est clair qu'il ne faut pas préserver le partage actuel de l'héritage commun de l'humanité entre pays riches et pays pauvres. Un nouvel équilibre mondial doit se mettre en place dans ce domaine.

♦ *Le rôle essentiel du capital socio-institutionnel*

Les théories économiques ont mis tout d'abord l'accent sur le rôle déterminant que jouerait l'accumulation de capital productif dans la croissance. On s'est ensuite aperçu que le capital humain, et non seulement la quantité de travail disponible, jouait un grand rôle dans la croissance des économies.

L'accroissement du capital humain signifie qu'il faut faire porter les efforts sur l'éducation et la santé pour stimuler la croissance économique. Dans cette perspective, une main-d'oeuvre bien formée et en bonne santé constitue un facteur très favorable voire déterminant. Plus récemment, on a réintroduit d'autres facteurs explicatifs des phénomènes de croissance. Ainsi, la dimension institutionnelle met l'accent sur le rôle des institutions et de la participation des populations dans le développement des sociétés humaines.

Le DHD s'inscrit dans cette perspective. Il accorde en effet une place déterminante à un ensemble de facteurs que l'on pourrait regrouper sous le terme de capital socio-institutionnel. Le capital socio-institutionnel se réfère à l'ensemble des formes volontaires de régulation sociale qui existent dans une société humaine. Celles-ci sont liées aux façons dont les institutions d'une société entrent en relation, aux normes, institutions, réseaux, organisations, traditions, et attitudes sociales qui caractérisent une société humaine.

Dans les sociétés contemporaines, les formes de gouvernement, de démocratie, le statut de la presse, des droits de l'homme, la place et le rôle des corps intermédiaires (syndicats, associations, institutions de médiation et de dialogue social), le système judiciaire sont des éléments qui caractérisent le capital socio-institutionnel.

Le DHD a repris et codifié un certain nombre de ces caractéristiques sous le vocable de la " bonne gouvernance ". La bonne gouvernance ainsi définie qui est au coeur du DHD, comporte sept composantes principales:

- la légitimité et la responsabilité politiques;
- la liberté d'association et de participation;
- un système judiciaire juste, autonome et donc, fiable;
- une administration responsable;
- la liberté d'information et d'expression;
- une gestion efficace des services publics;
- la coopération de l'Etat avec les organisations de la société civile.

Tous ces éléments contribuent à la formation du capital socio-institutionnel, et celui-ci est au coeur du processus de développement dans l'optique DHD.

On constate que, toutes choses égales par ailleurs, les sociétés qui ont un haut développement de leur capital socio-institutionnel disposent d'un avantage important. Les sociétés riches en capital socio-institutionnel sont par exemple mieux équipées pour résoudre les conflits sans recours à la violence. Ces sociétés se caractérisent par une confiance mutuelle élevée, des systèmes de coopération et des réseaux sociaux solides.

On le voit, la bonne gouvernance va bien au-delà des questions directement liées au gouvernement et à l'Etat. L'efficacité de l'Etat, le type de relations qu'il entretient avec la société civile, sont cependant des déterminants-clefs dans la mise en oeuvre d'une stratégie de DHD. Les populations doivent en effet être responsabilisées pour leur développement à travers une vision consensuelle à long terme de la société et dans un cadre fourni par les Gouvernements issus de processus démocratiques affirmés.

♦ *La nécessité d'une combinaison optimale des facteurs de développement*

Une stratégie orientée vers le DHD devrait conduire à une redéfinition du rôle des différents acteurs du développement. Il convient en effet de trouver de nouveaux équilibres entre:

- l'efficacité des marchés;
- le rôle des cadres juridique, institutionnel et réglementaire qui relèvent de l'autorité publique;
- le rôle de propositions et de contrôle des corps intermédiaires et de la société civile.

Dans la mesure où le DHD implique que les individus soient les acteurs de leur propre développement, le rôle des communautés de base et de la participation devient dès lors essentiel. Les communautés de base sont porteuses des projets collectifs de groupes humains structurés. Ces projets sont l'émanation, à la fois des valeurs culturelles de ces groupes et de leurs modes d'insertion dans la modernité. Seule la participation peut garantir que les projets des individus et des groupes sociaux ne mépriseront pas les cultures traditionnelles, prendront en compte le sort des générations futures et ne se référeront pas uniquement à la philosophie individualiste et utilitariste dominante.

B. Enjeux de la démarche nationale en faveur du DHD

L'initiative de Développement Humain Durable au Burkina Faso s'inscrit à la fois dans le cadre des priorités nationales et dans celui du suivi des recommandations des différents sommets et conférences, organisés sous l'égide des Nations Unies. Ces sommets ont permis de sensibiliser puis de mobiliser les Gouvernements et les opinions publiques autour des principaux défis que le monde doit affronter dans un cadre concerté et ce, avec détermination et méthode.

Au Burkina Faso les résultats indéniables enregistrés au niveau macro-économique dans le cadre des politiques d'ajustement menées depuis près d'une dizaine d'années ont mis à l'ordre du jour les problèmes persistants de pauvreté et de dégradation de l'environnement. Plus généralement, les thèmes centraux du DHD consolident une vision intégrée du développement économique et social centrée autour du concept de sécurité humaine (individuelle et politique, économique, sanitaire, éducative, alimentaire, environnementale). Ils doivent de ce fait,

Le concept de développement humain va bien au-delà du revenu et de la croissance et vise l'épanouissement de toutes les potentialités humaines

devenir les objectifs essentiels de la politique de développement à mettre en place soit dans un cadre d'ajustement ou de stabilisation, soit dans le cadre de l'ère " post-ajustement " que pourrait aborder le pays au cours de la prochaine décennie.

La définition ou la réorientation d'une stratégie de développement autour d'un concept aussi novateur que celui du DHD ne peut être que graduelle d'autant qu'elle doit s'accompagner d'un dialogue national pour le changement, défini par et pour les acteurs nationaux eux-mêmes.

Tel que présentement défini, le processus d'adoption et de mise en oeuvre d'une stratégie de développement humain durable doit être appréhendé selon des démarches diverses et interactives.

Chacune des étapes à franchir devra faire l'objet d'une acceptation élargie et d'une implication poussée des acteurs nationaux (Gouvernement et représentants de la Société Civile, du secteur privé, du monde du travail, de la recherche et de l'Université, des ONG, des médias...).

AMELIORER LES STATISTIQUES DU DEVELOPPEMENT HUMAIN AU PLAN NATIONAL ET INTERNATIONAL

L'un des principaux objectifs de ce rapport national est d'encourager le Gouvernement, les institutions internationales et les instances décisionnaires à oeuvrer à l'amélioration de la qualité statistique des indicateurs du développement humain, au développement de nombreux paramètres nouveaux en matière de Développement Humain Durable et à la mise en réseau des bases de données existantes au plan national.

Tant les rapports mondiaux que les rapports nationaux sur le développement humain continueront d'affiner les données statistiques et de faire pression auprès des différents Gouvernements et de la communauté mondiale afin de les encourager à accorder davantage d'attention et de soutien à la production et à l'analyse des données de meilleure qualité dans le domaine du développement humain et social.

Une attention toute particulière devra être portée aux modalités d'appropriation et de faisabilité de la démarche : articulations entre plans nationaux et vision à long terme, stratégies sectorielles et programmation en cours, instruments et outils disponibles, implications des bailleurs et mobilisation des ressources, etc..

Au niveau gouvernemental, la réactivation du processus de réflexion et d'adhésion à la démarche DHD devra être encouragée. Cette démarche nécessite la mise en place d'une équipe nationale, multidisciplinaire et opérationnelle chargée de mener des réflexions stratégiques sur le DHD, de les diffuser à l'occasion de concertations élargies et lors de la publication annuelle d'un rapport national sur le développement humain durable et ensuite d'impulser la confection de programmes opérationnels.

La mise en place d'un Groupe de Réflexion national élargi doit permettre d'enclencher le processus au travers d'ateliers et séminaires sur les enseignements des rapports mondiaux sur le DHD et lors de la publication d'un premier Rapport sur le Développement Humain au Burkina Faso.

Le succès des programmes de développement humain dépend d'une connaissance approfondie préalable des contextes écologiques, socioculturels et économiques des populations considérées ainsi que des mécanismes de production, d'échanges et de répartition des richesses. Ceci suppose le développement de systèmes d'information économique et sociale au niveau central et décentralisé. De ce fait, la réalisation d'enquêtes et études approfondies sur les problématiques de la pauvreté, la confection d'une base de données intégrée sur le DHD et la mise en place d'un observatoire du changement social et économique apparaissent impératifs.

En direction des bailleurs de fonds, des actions de médiatisation et de création d'alliances devront être engagées afin d'assurer d'une part, leur adhésion et soutien au processus que le PNUD et le S.N.U suggèrent et d'autre part, pour assurer une mobilisation de ressources adéquates notamment par le biais du processus de Table Ronde, des ateliers et séminaires sur les thèmes transversaux du DHD, de la lutte contre la pauvreté, de l'initiative 20/20, etc.).

Il apparaît également indispensable d'articuler et de consolider les initiatives existantes ou programmées au sein du PNUD et du S.N.U en vue de concourir à des résultats probants. Le processus préparatoire de la Note de Stratégie Nationale et son système périodique de suivi-évaluation devront contribuer à la

démarche. Les points d'entrée et les interventions des Agences du Système des Nations Unies seront établis (groupes de travail et chefs de file thématique, dispositif de suivi des grandes conférences) afin de coordonner leurs appuis en direction des acteurs nationaux, conformément à leur mandats et avantages comparatifs.

Au vu de l'importance des enjeux, le processus en vue de l'opérationalisation du DHD sera impulsé, malgré la complexité de la démarche, au travers d'interventions et d'activités précises et à haute visibilité telles que :

- sensibiliser l'ensemble des acteurs nationaux au concept du développement humain durable ;
- identifier les éléments de stratégie en matière de DHD et les étapes d'accompagnement de la démarche nationale ;
- dégager les axes prioritaires pour la mise en place de cette stratégie ;
- contribuer à la mise en place d'un réseau national et d'un système d'informations actualisables pour le suivi des indicateurs du développement humain durable.
- intégrer la démarche dans les politiques globales et spécifiques de développement et ce, auprès de tous les acteurs, publics et privés, nationaux et partenaires extérieurs.

L'ancrage de l'initiative de développement humain durable sera véritablement consolidée à partir du moment où seront définis les contenus d'une stratégie nationale en la matière.

La stratégie nationale du développement humain durable est un cadre de référence de toutes les activités dans ce domaine. Elle a pour objet de déterminer les objectifs, établir les priorités nationales et envisager les moyens à mettre en oeuvre. Ses principaux axes prioritaires sont notamment :

- la lutte contre la pauvreté ;
- la sécurité alimentaire ;
- la création d'emplois;
- la gouvernance ;
- la promotion de la femme ;
- la santé, la formation et l'éducation ;
- l'environnement.

Les enjeux de l'initiative de DHD qui viennent d'être présentés permettront au Burkina Faso d'affronter les grands défis auxquels il doit faire face après près de dix années d'ajustement structurel. L'approche DHD contribuera à impliquer constamment les communautés dans la définition, le suivi et la mise en oeuvre de la politique de développement et bénéficiera sans aucun doute de l'appui de la communauté internationale.

C. L'initiative de développement humain durable au Burkina Faso

1. Le contexte.

Malgré les nombreux efforts déployés durant les trois dernières décennies, à travers notamment les plans nationaux de développement et les programmes spécifiques d'action, les progrès réalisés au Burkina Faso dans l'amélioration des conditions de vie des populations demeurent limités. En 1996, l'espérance de vie à la naissance demeure inférieure à 53 ans, le taux d'alphabétisation des adultes n'atteint guère plus de 22 % et le taux de scolarisation des enfants s'établit aux alentours de 30%. 40 % des Burkinabè vivent avec des revenus inférieurs à 80 dollars US par an en moyenne, montant qui correspond au seuil de pauvreté établi en 1995. Plus grave encore, 28 % de la population vit dans l'extrême pauvreté.

Avec un indicateur de développement humain de 0,221, le Burkina Faso est classé en 1994 172ème sur 175 pays selon le Rapport Mondial sur le Développement Humain publié en 1997.

Les autorités burkinabè sont conscientes de l'ampleur des efforts à fournir pour relever le défi que constitue la persistance des manifestations les plus visibles de la pauvreté telles que l'analphabétisme, la malnutrition et la faiblesse des revenus. Elles estiment cependant qu'une politique efficace de lutte contre la pauvreté requiert au préalable un cadre macro-économique favorable et une vision à long terme du développement du pays.

C'est ainsi que le pays s'est engagé seule tout d'abord puis, à partir de 1991, avec l'appui de la communauté internationale, dans un programme de réformes macro-économiques et structurelles visant le rétablissement des

L'IDH a d'ores et déjà une incidence majeure sur l'élaboration des politiques de développement humain

équilibres des finances publiques et des comptes extérieurs et la création des conditions de relance de l'économie. Au cours de la même année, les autorités se sont attelées à la mise en place progressive d'un Etat de droit dont le fonctionnement est soumis à une obligation de transparence vis-à-vis des agents économiques et de la société civile.

Niveau de vie et seuils de pauvrete au Burkina Faso

Le niveau de vie moyen par habitant et par an, élaboré à partir des dépenses des ménages est de 72.800 Fcfa, soit 161.800 F en milieu urbain et 55.600 F en milieu rural.

D'autre part, des seuils de pauvreté ont été calculés à partir des données de l'enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages, réalisée en 1994 auprès de 8.642 ménages répartis dans tout le pays parmi tous les groupes socio-économiques. L'approche absolue a été utilisée pour appréhender la pauvreté exprimée en dépenses totales d'une personne adulte sur une année.

1. Le seuil absolu de pauvreté.

Le seuil absolu de pauvreté est de 41.099 Fcfa et concerne 44,5% de la population totale du pays. Il se décompose comme suit:

- les dépenses annuelles en aliments (mil et sorgho) en fonction d'une norme de 2283 calories par adulte et par jour. Ces calories sont ensuite converties en quantité de nutriments puis en argent.

- les dépenses non alimentaires d'un adulte par an. Sur base de la structure de la consommation des ménages de l'enquête prioritaire, la structure des dépenses fait ressortir que les dépenses non alimentaires d'un individu qui se trouve autour de la norme alimentaire constituent 47% des dépenses totales annuelles de cet individu.

Le seuil de pauvreté est donc l'addition des dépenses alimentaires et des dépenses non alimentaires qui représentent 47% de l'ensemble des dépenses.

2. Le seuil absolu d'extrême pauvreté.

Le seuil absolu d'extrême pauvreté est estimé à 31.749 Fcfa par adulte et par an et concerne 27,8% de la population totale du Burkina Faso. Il est calculé comme suit:

- en considérant que les dépenses alimentaires sont incompressibles, ce seuil entraîne une diminution automatique des dépenses non alimentaires. En fonction des résultats de l'enquête prioritaire, le seuil absolu d'extrême pauvreté a été fixé lorsque les dépenses non alimentaires représentent moins de 46% des dépenses alimentaires (alors que dans le seuil de pauvreté il s'agit de 47% des dépenses totales).

La pauvreté frappe essentiellement les agriculteurs de produits vivriers et les ménages polygames. D'autre part, 30% des personnes extrêmement pauvres appartiennent à des ménages dont la taille dépasse 13 membres. Enfin, la pauvreté extrême touche principalement les provinces du centre-nord du pays, à savoir, entre autres, la Gnagna, le Namentenga, le Sanmatenga et le Bam.

Source: Profil de pauvreté au Burkina Faso, INSD, 1996.

La mise en oeuvre de ces réform
s'appuie sur un important effort de r
forcement des capacités nationales
gestion de l'économie et de réform
institutionnelles.

Toutefois, trois des grandes fonctio
prioritaires de pilotage économique
d'orientation des réformes, à sav
notamment la prévision économique
programmation budgétaire, la gesti
des systèmes d'information économic
et sociale et la prospective demeur
parcellaires.

De même, les instruments de gesti
stratégique de l'économie, quoique d
identifiés, sont encore faiblement maî
sés. Le résultat de ces insuffisances
l'absence d'une stratégie intégrée
développement s'inscrivant dans le lo
terme et permettant un arbitrage sa
faisant dans l'allocation des ressour
internes et externes.

La mise en oeuvre d'une stratégie
développement humain durable néc
site, en effet, une période plus étalée
maturation du projet de société env
gé. Par ailleurs, les interactions rech
chées entre l'Etat, la société civile et
partenaires au développement dan
mise en oeuvre de la stratégie néce
tent au préalable une approche cons
suelle forcément longue et substant
de cette nouvelle vision de dévelop
ment.

Le Gouvernement burkinabè souh
avancer plus avant dans l'opération
sation d'une stratégie de dévelop
ment humain durable.
Pour ce faire, des travaux complém
taires seront en effet nécessaires, afin
- mieux préciser les orientations str
giques de la vision à long terme
développement du pays;
- assurer la traduction de ces orie
tions en perspectives de consolidat
et/ou de recentrage des politique
des programmes en cours;
- impulser de nouvelles initiati
notamment en faveur de la lutte co
la pauvreté et d'une amélioration
conditions de vie des burkinabè ;
- engager des programmes d'acti
nationaux maîtrisés sur le plan intér
et soutenus par la communauté inte
tionale.

2. Modalités de mise en oeuvre d'un plan d'action pour le DHD.

Une transition réussie vers la création d'un Etat de droit, une mobilisation démocratique et participative élargie, une dynamique de réformes économiques et sociales justifient et doivent permettre aujourd'hui, plus qu'ailleurs, l'impulsion d'une démarche ambitieuse en faveur du Développement Humain Durable.

En effet, dans le cadre de la mobilisation démocratique qui a embrasé le continent africain depuis le début de la présente décennie, le Burkina Faso a été l'un des premiers pays à s'engager dans le processus de démocratisation. La constitution adoptée en juin 1991, instaure un régime multipartite et reconnaît aux citoyens burkinabè les libertés fondamentales de la personne humaine. Aujourd'hui, le respect de ces libertés par l'Etat est une réalité illustrée par la libre formation des partis politiques (plus de 40 actuellement) et des associations, la parution sans entrave des journaux, l'expression de la démocratie syndicale, la séparation des pouvoirs et la tenue des élections présidentielle en 1991, législatives en 1992 et 1997 et communales en 1995. Par ailleurs, le processus de libéralisation de l'économie et de promotion de l'initiative privée, initié depuis la mise en oeuvre du premier programme d'ajustement structurel, se renforce progressivement par l'amélioration du cadre juridique de protection de la propriété privée et le renforcement du corps et de l'appareil judiciaires.

De même l'existence d'un certain nombre de moeurs et de coutumes de la société burkinabè, encore vivaces notamment au niveau des communautés villageoises et des familles , constitue un facteur de cohésion sociale favorable au développement du pays. Il s'agit surtout dans la plupart des communautés rurales, de l'entraide et de la solidarité qui constituent des vertus ancestrales tenant du développement participatif et communautaire et sur lesquelles le processus DHD peut s'établir.

Ainsi à l'appui de cette tradition de développement participatif, un fort mouvement associatif qui tire également ses origines de la société traditionnelle, a émergé et a connu une forte expansion puisqu'environ 230 ONGs sont actives au Burkina Faso et que le mouvement associatif englobe en son sein plus de 14.000 groupements, mutuelles et pré-coopératives.

Le Burkina peut également se prévaloir de faire partie du peloton des pays en voie de développement les plus engagés dans le développement des secteurs sociaux et la protection de l'environnement. En matière de lutte contre la dégradation de l'environnement, le Burkina a, en effet, une longue tradition et expérience : lancement des "trois luttes" en 1985 contre les feux de brousse, la coupe abusive du bois et la divagation des animaux ; adoption d'un Plan national de lutte contre la désertification en 1986 ; adoption d'un programme national de gestion des terroirs (PNGT) en 1992 ; mise en place d'un comité national de lutte contre la désertification (CNLD) ; et formulation en 1991 d'un Plan d'action national pour l'environnement (PANE).

Dans le domaine social, l'engagement du pays s'est surtout traduit par l'adoption à partir de 1982 d'une planification par "objectifs" des besoins sociaux de la population et à partir de 1991 par la formulation du premier programme d'ajustement structurel en y intégrant la dimension sociale de l'ajustement, au lieu d'en faire un simple appendice. Depuis, des efforts importants ont été consentis dans la formulation et la mise en oeuvre de programmes spécifiques ciblés sur la santé, l'éducation, la promotion de l'emploi, la protection sociale, la population et la protection de l'environnement et pour lesquels, les dotations budgétaires de l'Etat affectées aux services sociaux se sont établies à 26 % en moyenne sur la période 1993-1995.

Au niveau politique, le fait marquant le plus récent de l'engagement du pays en faveur d'un développement humain durable est, sans conteste, le discours du 2 juin 1994 du Chef de l'Etat. A cette occasion, les six engagements suivants ont été pris par le Chef de l'Etat:

- la création de 8000 forêts dans les 8000 villages que compte le pays pour préserver l'environnement;

L'IDH va désormais permettre des comparaisons plus pertinentes entre pays et entre régions d'un même pays

• la création d'une unité nationale de labour fortement décentralisée et au niveau de chaque département d'un centre d'encadrement, de dépôts d'aliments pour bétail et de produits vétérinaires au profit des éleveurs pour augmenter la production du monde rural;
• le renforcement des capacités économiques des différents corps de métiers dans les secteurs suivants: l'artisanat de production utilitaire, l'artisanat de service et de commerce et les micro-entreprises;
• l'accès privilégié des PME/PMI au crédit;
• la promotion du crédit en faveur des femmes
• la généralisation de l'éducation et du sport de masse.

Par ailleurs, le Burkina a été représenté au plus haut niveau au dernier sommet mondial sur le développement social tenu à Copenhague en mars 1995. A cette occasion, les éléments suivants ont été esquissés par le Chef de l'Etat en tant que composantes essentielles d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté: la relance économique faisant de l'emploi une priorité ; la gestion rationnelle des ressources naturelles ; la maîtrise de l'explosion démographique et de l'urbanisme accélérée; la maîtrise des options technologiques ; et la bonne gouvernance comprise à la fois comme un moyen et un objectif de développement garantissant la participation populaire, la stabilité politique, le développement institutionnel et le respect des droits de l'homme.

L'Indicateur de Pénurie de Capacités est conçu pour compléter les critères de mesure monétaire de la pauvreté

3. La Lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable au Burkina Faso

Toujours dans la perspective de centrer le développement du pays sur l'homme et faisant suite aux six engagements du Chef de l'Etat, le Gouvernement a formulé sa Lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable (1995-2005) qu'il a présentée en octobre 1995 aux partenaires au développement du Burkina, réunis pour la Troisième Conférence de Table Ronde à Genève. La stratégie de développement humain durable esquissée dans cette lettre s'articule autour d'un enjeu fondamental, la garantie de la sécurité humaine à chaque burkinabè, lui permettant d'accéder à:
• la sécurité économique liée à un emploi rémunérateur ;
• la sécurité sanitaire entendue comme l'accès à un moindre coût aux soins médicaux;
• la sécurité alimentaire définie comme l'accès à une alimentation de base y compris l'eau ;
• la sécurité environnementale liée à la préservation d'un environnement sain ;
• la sécurité individuelle et politique.

Cette volonté des autorités publiques de ramener la dimension humaine au centre du développement est un choix politique judicieux. Inversement, il ne saurait y avoir de croissance économique soutenue sans un niveau minimum de santé, d'instruction, de revenus, d'accessibilité aux biens et services de base, ainsi que de participation de toutes les composantes de la société, sans discrimination au processus de développement. C'est pourquoi croissance économique et développement humain sont compris comme allant de pair et se renforcant mutuellement. Il n'est donc pas étonnant que le Burkina se soit engagé dans la mise en place des conditions d'une véritable synergie entre la croissance et le développement humain, et pour une croissance économique sans polarisation, marginalisation ou exclusion sociales.

S'il y a un défi urgent que le Burkina doit impérativement relever, c'est l'accroissement du niveau de revenu de ses habitants et l'accélération du développement de ses ressources humaines et de son potentiel productif. La complexité de la situation requiert une vision globale, à moyen et long terme, distinguant les opportunités et contraintes réelles, et privilégiant les interdépendances entre les visions partielles. Dans le contexte actuel, il s'agit d'engager une politique économique et sociale susceptible de concilier les contraintes d'ajustement et la nécessité de choix alternatifs de développement durable dans le cadre d'une stratégie à moyen et long termes.

Les objectifs stratégiques d'ici l'an 2005, tels que définis dan la Lettre d'Intention de Politique de Développement

Humain Durable, s'articulent autour des points suivants :

- accroissement du PIB par tête d'habitant de 3% au minimum par an ;
- doublement du taux d'alphabétisation pour l'ensemble de la population de 20 à 40% ;
- gain d'environ dix ans au niveau de l'espérance de vie.

La réalisation de ces objectifs stratégiques commande la formulation d'une nouvelle approche du développement qui s'appuierait sur la création d'une croissance soutenue, durable et équitable, le développement optimal des ressources humaines, l'émergence d'une nouvelle gouvernance, et une meilleure gestion des ressources naturelles.

Les différents éléments ci-dessus évoqués doivent concourir à l'émergence au Burkina de sécurités dans les domaines économique, sanitaire, alimentaire, environnementale, individuelle et politique, sans lesquelles il ne saurait y avoir de développement humain durable.

♦ *La sécurité économique*

Développement humain durable et croissance économique doivent évoluer dans une totale interdépendance. En effet, pour parvenir à la sécurité économique nécessaire au développement humain durable, une base économique saine et compétitive doit être mise en place, pour offrir aux populations des emplois rémunérateurs. Le Gouvernement mise sur un taux d'accroissement annuel du PIB par tête d'habitant d'au moins 3% sur la période 1996-2005 avec un quasi doublement du revenu moyen par habitant, qui passerait de 300 $ à 500 $ en 2005. La dynamique de croissance du PIB s'inscrit dans une perspective graduelle. Ainsi, sur la période 1996-1998, un taux de croissance de 5% est escompté, puis de 6% sur la période 1998-2000, puis de 8% à partir de l'an 2000. Quand on sait que le taux d'accroissement annuel du PIB par tête d'habitant a été négatif en 1993 et en 1994, de 1,6% en 1995 et de 2,8% en 1996[1], et que le taux de croissance démographique se situe aux alentours de 3%, on mesure l'ampleur des efforts à accomplir ou à maintenir pour atteindre l'objectif de 3% pour la période de 1996-2005.

Une telle politique volontariste de croissance repose sur les gains attendus des réformes macro-économiques, financières et structurelles mises en oeuvre depuis 1991, sur une meilleure allocation des ressources au bénéfice des investissements productifs dans des secteurs moteurs de la croissance, sur une redéfinition des rôles de l'Etat et des différents partenaires au développement, sur un rôle plus accru du secteur privé dans les activités de production, sur une bonne gouvernance et sur des investissements substantifs dans les secteurs sociaux en vue d'accroître la productivité des populations..

Les perspectives de croissance à moyen et long termes, reposent sur :

- l'intensification des cultures céréalières, légumineuses et oléagineuses, en vue d'assurer une base plus stable à la sécurité alimentaire ; le taux de croissance de la production agricole visé est de passer du taux actuel de 5% à 7% par an à partir de 1996, et d'atteindre 10% à partir de l'an 2000 ;
- le renforcement de la production et de la transformation du coton, pour une large distribution de revenus et l'instauration d'une certaine sécurité économique permettant de satisfaire les besoins en produits et services de base;
- l'intensification des productions animales et de ses dérivés ;
- le développement des cultures fruitières et maraîchères;
- le développement du secteur minier dont le taux de croissance escompté à partir de 1997 est de 6% contre une moyenne de 2% pour la période 1985-1992.

Enfin, l'Etat accompagnera les efforts de croissance économique en poursuivant un certain nombre de réformes nécessaires à la libéralisation de l'économie. Il s'agit notamment de l'amélioration du cadre juridique des affaires, du désengagement de l'Etat du secteur directement productif et de la recherche d'une plus grande efficacité des instruments de politique économique.

L'accélération de la croissance économique doit aller de pair avec le développement optimal des ressources humaines, la réduction des déficits sociaux et l'amélioration du niveau de revenu des couches les plus larges de la

L'Indicateur de Développement Sexospécifique et celui relatif à la Participation des Femmes présentent des disparités sociologiques importantes

population. Cela suppose la mise en oeuvre d'une stratégie de maîtrise de la croissance démographique, d'une politique dynamique de création d'emplois et de revenus, de promotion et de valorisation du rôle de la femme dans le processus de développement, et la mise en place d'un système efficace de protection sociale et un accès plus grand aux services sociaux. Un effort spécifique sera envisagé en vue d'allouer des ressources publiques conséquentes aux secteurs sociaux de base et ce, conformément à l'initiative 20/20 préconisée par les Nations Unies et retenue par le Gouvernement.

♦ *La sécurité sanitaire*

L'instauration de la sécurité sanitaire suppose d'assurer aux populations un accès au moindre coût aux soins médicaux préventifs et/ou curatifs. Cela devrait se traduire par un allongement de l'espérance de vie à la naissance, estimée par l'enquête démographique de 1991 (INSD) à 52,2 ans. L'objectif visé est d'atteindre 54 ans en l'an 2000, et 57 ans en l'an 2005. De même, il est envisagé de réduire les taux de mortalité globale et infantile en les ramenant respectivement à 14 et 70 pour mille en l'an 2000. La stratégie pour atteindre ces objectifs est fondée sur les soins de santé primaire (SSP), en particulier l'Initiative dite de Bamako dont l'essence consiste à : i) accorder la priorité à la prévention ; ii) réaliser le partage des coûts entre l'État et les bénéficiaires des services, tout en procédant à une décentralisation des formations sanitaires et à une participation et responsabilisation des populations et des collectivités locales ; iii) favoriser les initiatives privées dans le secteur et développer une politique pharmaceutique fondée sur la promotion des médicaments essentiels génériques ; iv) élargir le système de protection sociale en insérant dans les populations cibles, les personnes vulnérables et démunies.

Les résultats des IDH par provinces montrent qu'il est temps de prendre des mesures adéquates pour corriger les écarts et disparités géographiques.

♦ *La sécurité alimentaire*

La sécurité alimentaire vise à assurer la satisfaction des besoins nutritionnels de la population. Peuvent grandement y contribuer, la croissance économique, la création d'emplois et la distribution des revenus, le renforcement des capacités des secteurs de production de biens et de services liés directement à la satisfaction des besoins nutritionnels. Jusqu'ici la couverture des besoins alimentaires oscille entre 80% et 90% en général. Le Gouvernement souhaite en particulier réaliser d'ici l'an 2000 une production de près de 400 000 tonnes pour le maïs et le riz, représentant un effort de plus de 50% d'accroissement; et une production supérieure à 2 millions de tonnes pour le sorgho dans le cadre de sa politique céréalière. La production animale elle, est excédentaire et permet des exportations. D'importants efforts sont accomplis pour développer les activités en matière forestière, faunique et halieutique, comme activités complémentaires à la production agricole végétale et animale, et comme source de revenus durant notamment la période de soudure.

Dans la mesure où il ressort des études sur le profil de pauvreté au Burkina que le monde rural en général et les ménages agricoles en particulier sont les plus affectés, le Gouvernement devra développer une politique d'accroissement quantitative et en valeur de la production alimentaire, afin d'améliorer le niveau de revenu des producteurs ainsi que la situation nutritionnelle de leurs familles.

Dans la quête de sécurité alimentaire, le Gouvernement devra également s'efforcer d'assurer davantage de régularité dans les approvisionnements en intrants, d'améliorer les infrastructures de transport, les moyens de stockage, *les disponibilités en crédit, l'adaptation* du droit rural, en particulier la législation foncière, et enfin, le développement de l'irrigation, tout en préservant l'environnement.

♦ *La sécurité environnementale*

Pays sahélien à climat soudano-guinéen, le Burkina Faso doit affronter la faiblesse et l'irrégularité du régime pluviométrique, l'avancée du désert, ainsi que des pratiques culturales à risque sur le plan écologique. Dans l'espace rural, plus particulièrement dans certaines régions comme le plateau central ou la province du Kouritenga, la surcharge démographique entraîne une surexploitation des ressources pédologiques. Quant à l'espace urbain, des zones de

désertification commencent à se développer autour des agglomérations. C'est dire que la sécurité environnementale constitue un défi majeur à relever de toute urgence, si l'on ne veut pas compromettre l'avenir des générations futures.

Pour apporter des réponses à cette situation problématique, le Gouvernement s'efforce de mettre en oeuvre des stratégies de protection et de promotion de l'environnement. Pour enrayer la dégradation de l'environnement, le Burkina avait déjà mis en oeuvre dès 1970, un programme national de lutte contre la désertification. Sous la révolution, on assista à la mise en oeuvre d'une politique volontariste de l'environnement. Ainsi, après l'adoption d'une ambitieuse réforme agraire et foncière en 1984-1985, un plan national de lutte contre la désertification fut mis sur pied en 1986, qui complétait les directives énoncées par le Gouvernement révolutionnaire en avril 1985. Celles-ci décrétaient une mobilisation contre les trois fléaux déjà cités : les feux de brousse, la coupe abusive du bois de chauffe et la divagation des animaux.

La mise en oeuvre de cette politique de l'environnement fut confiée aux structures populaires disséminées dans tout l'espace territorial burkinabè et chargées d'assurer la participation et la mobilisation des populations. Plus récemment, un Comité national de lutte contre la désertification fut mis en place en 1991. La même année, un Plan d'action national pour l'environnement fut également formulé. Une année plus tard, en 1992, était adopté le programme national de gestion des terroirs.

♦ *La sécurité individuelle et politique*

Les objectifs précédents de sécurité économique, alimentaire, environnementale et sanitaire, pourraient difficilement être atteints si le Gouvernement ne garantit pas à tous la sécurité individuelle et politique. Celle-ci contribue au développement humain durable, en assurant la promotion de l'équité et de l'égalité des chances entre les différentes couches sociales et les sexes, en veillant à la sauvegarde des libertés et au respect des droits humains. Pour y parvenir, le Gouvernement développe des actions de promotion de la bonne gouvernance et s'efforce d'accroître les capacités institutionnelles de l'appareil d'Etat et de la société civile.

En définitive, les objectifs stratégiques retenus par le Gouvernement pour la période considérée prennent en compte l'ensemble des préoccupations transversales du développement humain durable ainsi que les recommandations et conclusions des grandes conférences mondiales telles les sommets de Rio (Environnement), du Caire (Population), de Copenhague (Développement social), de Beijing (Rôle des femmes) et de Rome (Alimentation).

D. Les atouts et les contraintes dans l'opérationalisation du DHD au Burkina Faso

1 - Atouts

Si l'économie burkinabè connaît une évolution contrastée, fort heureusement le pays dispose d'un certain nombre d'atouts pour son développement humain durable, par exemple en matière de cohésion sociale, de participation populaire et d'Etat de droit.

Ainsi, l'entraide et la solidarité qui sont des valeurs cardinales dans la plupart des communautés villageoises et des familles, constituent un terreau fertile pour le développement participatif et communautaire. A cela s'ajoutent les qualités propres à la main-d'oeuvre burkinabè, réputée dynamique et disciplinée, habituée à lutter contre une nature hostile ; au point où le pays passe pour être un "réservoir de main-d'oeuvre" pour certains pays voisins. Il n'est donc pas surprenant que près de la moitié de la population réside à l'étranger, où elle constitue une force de travail appréciée.

Par ailleurs, la participation populaire et la promotion de la responsabilité des communautés de base dans l'élaboration et la mise en oeuvre des projets, ont généralement sous-tendu les plans et programmes en matière de développement. Cette tradition de développement participatif trouve ses sources dans le dynamisme du mouvement associatif qui a connu une forte expansion, depuis notamment le début des

années 70. Dans ce mouvement associatif figurent quelques 230 ONG organisées en collectifs, plus de 14000 coopératives, groupements et mutuelles et diverses associations d'utilité publique, régies par la loi n 10/92/ADP du 15 décembre 1992 ou la zatu (loi) n° An VII-0035/FP/PRES de mai 1990. Par ailleurs, un bureau gouvernemental de suivi des ONG (BSONG) et le Sécrétariat Permanent non gouvernemental des ONG(SPONG) ont été créés en 1984.

Le Burkina peut également se prévaloir d'avoir réussi sa transition vers un Etat de droit. Après l'adoption d'une Constitution de facture libérale en 1991, le pays a successivement organisé des élections présidentielles, législatives et municipales concurrentielles. Aujourd'hui, il jouit d'une crédibilité internationale incontestable, et présente l'image d'un pays exemplaire pour sa gestion des ressources publiques, le respect de ses engagements financiers, la paix sociale et la stabilité de son régime, qui s'efforce d'assurer la bonne gouvernance. Par ailleurs, la libéralisation de l'économie et la promotion de l'initiative privée se poursuivent avec le renforcement d'un environnement juridique et institutionnel de plus en plus favorable. Enfin, la volonté politique affichée par le Gouvernement pour la promotion d'un développement humain durable au Burkina Faso est un atout important.

Toutefois, le pays doit faire face à de nombreux obstacles qui entravent son développement humain.

2 . Contraintes socio-économiques

Le Burkina Faso doit en effet faire face à des contraintes internes et externes. Au plan interne la faiblesse du secteur privé constitue un obstacle important. Il ne fournit que 10% de l'emploi non agricole, n'emploie que 6% de la population active soit 260 000 personnes, et comprend essentiellement des micro-entreprises et des activités informelles, qui se concentrent surtout à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso.
D'autres contraintes internes s'ajoutent à la faiblesse du secteur privé, tout en l'expliquant aussi. Parmi celles-ci, on peut citer:

- le coût élevé d'un grand nombre de facteurs de production (énergie, transport, matières premières notamment) qui rend les produits manufacturiers locaux peu compétitifs ; l'enclavement du pays constituent l'un des facteurs explicatifs ;
- la rigidité du marché du travail liée à la réglementation et au coût relativement élevé de la main-d'oeuvre ;
- l'absence d'un système de crédit incitatif et adapté à la diversité du tissu des micro-entreprises et au secteur informel ;
- le poids des traditions et coutumes séculaires ainsi que de l'analphabétisme, qui entravent le changement socio-économique ;
- la faiblesse du marché intérieur ;
- les contraintes de la nature, qui se traduisent notamment par des difficultés d'accès aux terres arables, des problèmes de disponibilité et de gestion de l'eau et de dégradation de l'environnement, qui ne sont pas sans conséquences sur la sécurité alimentaire du pays ;
- les contraintes institutionnelles, qui entravent la mise en oeuvre des politiques et programmes sociaux. Il s'agit de la faiblesse des capacités d'analyse, de formulation et de mise en oeuvre de stratégies de développement, de planification et de programmation des investissements, ainsi que de l'absence d'une base de données fiables permettant de suivre avec efficacité les actions engagées. Pour l'heure, les mécanismes et programmes de renforcement des capacités institutionnelles de l'Administration burkinabè (document-cadre de renforcement des capacités institutionnelles de gestion de l'économie, politique de modernisation de l'Administration, etc.) ne semblent pas encore à même d'enclencher sa nécessaire mutation vers une Administration capable d'accompagner et de gérer le processus du développement humain durable au Burkina Faso. Mais l'existence d'une ferme volonté politique en faveur de cette démarche est porteuse d'espoir.

A ces contraintes internes viennent se rajouter des contraintes externes. Ce sont:

- la baisse de l'épargne des travailleurs burkinabè à l'extérieur, épargne qui représentait jusqu'aux années 80 environ 60 milliards de francs CFA par an, soit 10% du revenu national.

Depuis le milieu des années 80, cette proportion est malheureusement en baisse, du fait notamment de la crise de l'économie ivoirienne, principale bénéficiaire de la main-d'oeuvre burkinabè émigrée. Depuis 1991, les transferts se montent à environ 45 milliards par an. On peut espérer cependant que la reprise de l'activité économique en Côte d'Ivoire et l'évolution favorable des cours des matières premières agricoles vont entraîner un accroissement de ces transferts.

- les fluctuations des recettes d'exportation, qui, généralement couvrent près de 35% des importations. D'une façon générale, ces recettes ont accusé une baisse moyenne de 1% de 1987 à 1990, en raison notamment de la chute du volume des exportations des trois principaux produits d'exportations (coton, or, produits d'élevage), et de la fluctuation à la baisse des cours mondiaux. Entre 1991 et 1993, la baisse des exportations en valeur a été respectivement de 5% et de 20% pour les produits de l'élevage et l'or. Si la dévaluation du franc CFA a entraîné une baisse d'environ 20% des volumes exportés de ces produits, elle a néanmoins entraîné un doublement en CFA du niveau de leurs recettes d'exportation.
- dépendance accrue vis-à-vis des ressources financières extérieures, qui assurent plus de 80% du financement de l'investissement public burkinabè, dont près de 45% de prêts.

E. Le profil du développement durable au Burkina Faso

1. Les indicateurs du développement humain durable

♦ *Indicateur de développement humain*

Le développement humain peut être appréhendé comme un processus visant à élargir les opportunités et choix qui s'offrent à chaque individu.

L'Indicateur de Développement Humain (IDH), développé par le PNUD en 1990, fournit une mesure simple et pratique de trois types d'opportunités fondamentales qui prévalent dans toute société: mener une vie longue et en bonne santé, acquérir une instruction et des connaissances de base et avoir accès aux ressources nécessaires à un niveau de vie décent.

Ces trois types d'opportunités sont reflétés dans les trois composantes de l'IDH que caractérisent l'espérance de vie à la naissance, un indicateur d'éducation basé sur la combinaison du taux d'alphabétisation des adultes et du taux brut de scolarisation tous niveaux confondus pour la classe d'âge 6 - 23 ans et le PIB réel par habitant ajusté selon la méthode de la parité des pouvoirs d'achat (PPA).

Les données utilisées pour le calcul de l'IDH correspondent à des indicateurs normalisés couramment élaborés et utilisés par les gouvernements et les organisations internationales. Les modalités de calcul de l'indicateur, qui ont été affinées au fil des années depuis 1990, sont détaillées dans les notes techniques des éditions du rapport mondial sur le développement humain publié par le PNUD ainsi qu'à l'annexe 3 du présent rapport.

Il suffit de préciser ici que la valeur théorique maximum de l'IDH est par construction de 1, et que les pays peuvent être classés selon la valeur de leur indice. De nombreux pays ne sont séparés que par quelques millièmes de point, et les imprécisions des statistiques de base font que de tels écarts ne sont pas nécessairement significatifs.

La valeur de l'Indicateur de Développement Humain pour le Burkina Faso publiée dans le dernier rapport Mondial sur le Développement

L'indicateur de développement humain burkinabè comparé à la moyenne de l'Afrique subsaharienne et des Pays les moins avancés, 1995.

Composantes de l'IDH	Burkina Faso		Afrique Subsaharienne	Pays les moins avancés
	1994(1)	1995(2)	1994	1994
Espérance de vie à la naissance (années)	46,4	52,2	50,0	50,4
Taux d'alphabétisation des adultes (%)				
Taux brut de scolarisation (%)	18,7	22,2	55,9	48,1
PIB réel ajusté par habitant ($/PPA*)				
IDH	20,0	30,0	42,0	36,0
	796	780	1377	965
	0,221	0,276	0,380	0,336

* : Parité du pouvoir d'Achat
(1) Rapport Mondial sur le Développement Humain 1997, PNUD
(2) calcul de l'IDH 1995 du présent rapport national

Humain (PNUD 1997), données relatives à l'année 1994 est de 0,221, ce qui place le pays au 172ème rang mondial sur 175 pays considérés. La valeur de l'IDH du Burkina Faso est légèrement en deçà de la moyenne pour la région Afrique subsaharienne (0,380) et de la moyenne des pays les moins avancés (0,336).

Le retard accusé par le Burkina Faso sur les autres pays d'Afrique subsaharienne est dû principalement à la faiblesse des performances en matière d'éducation (scolarisation, alphabétisation). On constate en effet que les deux autres composantes de l'IDH, l'espérance de vie et le PIB réel par habitant, enregistrent au Burkina Faso des écarts moins significatifs que dans le reste de l'Afrique subsaharienne.

Pour l'année 1994, le taux d'alphabétisation des adultes était estimé à 18,7% pour le Burkina Faso contre 55,9% en Afrique subsaharienne et 48,1% dans les pays les moins avancés (PMA). Avec ce taux de scolarisation tous niveaux confondus de 20%, selon le rapport mondial, le Burkina Faso se situait 22 points en dessous de la région Afrique subsaharienne et 16 points en dessous de la moyenne des PMA.

Cependant, un nouveau calcul de l'IDH a été effectué dans le présent rapport, avec les données gouvernementales les plus récentes et les plus fiables fiables. Il autorise à relativiser cette analyse. En effet, d'une part, l'IDH n'est pas uniquement calculé afin de classer les différents pays et de souligner de soit-disant " bons ou mauvais élèves ". Sa vocation consiste avant tout à faire prendre conscience des avancées et des retards d'un pays en matière de développement humain. D'autre part, au-delà de l'indice synthétique, il importe d'analyser les données d'éducation, de santé et de revenus qui participent à la confection de l'IDH. Cette désagrégation permet ainsi de mieux analyser les avancées et contraintes d'un pays et de relativiser un classement somme toute quelque peu arbitraire. En effet, si les indicateurs de scolarisation et d'alphabétisation du Burkina Faso restent en-deçà des moyennes africaines et des pays les moins avancés, l'écart en est sensiblement réduit avec le calcul de l'IDH pour 1995. Avec un taux brut de scolarisation de 30%, par exemple, le Burkina ne situe plus que 12 points en dessous de l'Afrique subsaharienne et 6 points en dessous des pays les moins avancés.

De surcroît, une mise en perspective de l'évolution des différents indices sur les dix dernières années (1986 - 1996) souligne les progrès remarquables accomplis par le pays: l'espérance de vie y est passée de 46 ans à 52 ans, le revenu par habitant de 500$ à 780 $; le taux d'alphabétisation de 14% à plus de 22% et le taux brut de scolarisation de 19% à 30%. Cette approche désagrégée et qualitative de l'IDH permet de mieux percevoir les contraintes mais aussi les progrès réels et le dynamisme du développement du Burkina Faso. En fonction des nouveaux calculs effectués dans le présent Rapport National, l'IDH du Burkina Faso pour 1995 est de 0,276 au lieu de 0,221en 1994 selon le rapport mondial. Ce nouvel indice permettrait au Burkina Faso de gagner quelques cinq places dans le classement, même si cette avancée ne doit pas masquer les réelles contraintes du pays.

En effet, malgré les progrès réels accomplis, le niveau de vie des populations reste préoccupant, principalement

Evolution de l'Indicateur de développement humain 1960 - 1996

Composantes de l'IDH	1960	1970	1992	1993	1996
Espérance de vie à la naissance	36,2	nd	47,4	47,5	52,2
Taux d'alphabétisation des adultes	nd	8,0	17,4	18,0	22,2
Taux brut de scolarisation tous niveaux	nd	18,0	19,0	19,0	30,0
PIB réel ajusté par habitant - dollars/PPA*	290	nd	810	780	780
IDH	0,083	0,116	0,203	0,225	0,276

*PPA: Parité du Pouvoir d'Achat
Source: Années 1960 & 1970: Rapport PNUD 1994 ; Année 1992: Rapport PNUD 1995; Année 1993: Rapport PNUD 1996, Années 1996: Estimations du présent rapport

en raison de la pauvreté qui affecte la majorité de la population. Il ressort ainsi de l'étude du profil de la pauvreté au Burkina Faso de l'INSD que 44,5% de la population vit en dessous du seuil national de pauvreté établi à 41 099 F CFA par an et par personne adulte. Ainsi, près de la moitié des Burkinabè ne dispose pas de ressources suffisantes pour satisfaire leurs besoins essentiels (éducation, santé, sécurité alimentaire, habitat décent, assainissement, etc.).

♦ *L'indicateur de Pénurie de Capacités*

L'indicateur de Pénurie de Capacités (IPC), introduit dans l'édition 1996 du Rapport Mondial sur le Développement Humain publié par le PNUD, est la simple moyenne arithmétique de trois indicateurs de " manque " ou " déficit " en matière de développement humain. Ces trois indicateurs sont i) le taux d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale, ii) le taux de naissances non suivies par du personnel de santé spécialisé, et iii) le taux d'analphabétisme des femmes de 15 ans et plus. Les chiffres pris en compte dans le présent rapport pour l'établissement de l'IPC ne sont pas ceux des rapports mondiaux du PNUD mais les derniers chiffres disponibles au niveau de la partie nationale[2].

L'IPC apparaît comme une mesure de la capacité des individus à se nourrir convenablement, à être à l'abri des maladies, et à bénéficier d'une instruction de base. Plus la valeur de l'IPC est faible, plus le niveau de manque ou de pénurie est réduit et donc plus la capacité des individus à accéder à une sécurité et une satisfaction des besoins essentiels est forte.

Cet indicateur composite s'interprète aussi comme une mesure non monétaire de la pauvreté car à la différence de l'IDH, il ne comporte pas d'indicateur de revenu. En outre, de par sa composition, l'IPC est particulièrement sensible à la situation de la femme et de l'enfant.

La valeur de l'IPC du Burkina Faso pour 1995, telle que calculée à partir des données de l'enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages est de 67,6, ce qui signifie qu'en moyenne deux individus sur trois ne sont pas en mesure de satisfaire leurs besoins minima.

De plus, ces estimations de l'Indicateur de Pénurie de Capacités au Burkina Faso pour 1995 révèlent également de très fortes disparités entre milieux urbain et rural. La différence entre milieu urbain et rural est particulièrement flagrante pour l'indicateur sanitaire: plus de quatre naissances sur cinq ne sont pas suivies par du personnel spécialisé en milieu rural contre la moitié des naisances en milieu urbain. Globalement, en milieu rural, près des trois quarts des individus ont une qualité de vie précaire pour moins d'une personne sur deux en milieu urbain.

2. Le Développement humain durable et le genre

♦ *Indicateur sexospécifique de développement humain*

L'Indicateur Sexospécifique de Développement Humain (ISDH) utilise les mêmes variables que l'IDH, mais à la différence de ce dernier, il prend en compte le niveau de disparités entre hommes et femmes pour chacune des composantes en intégrant un coefficient d'aversion pour l'inégalité entre sexes (égal à 2). L'estimation de la part du revenu des femmes est issue d'un traitement statistique assez complexe basé sur le rapport entre la moyenne des

Evolution de l'indicateur de pénurie de capacités 1983 - 1995 et disparités entre milieu rural et urbain au Burkina Faso

Indicateur de pénurie de capacités 1983 - 1995	ensemble	1995 rural	urbain
Naissances non suivies par du personnel spécialisé (%)	67	85	50
Insuffisance pondérale enfants < 5 ans (%)	47,3	47,8	37,4
Taux d'analphabétisme des femmes (%)	88,5	94,3	59
IPC 1995	67,6	75,7	48,8
IPC 1983 - 95 (1)	59,7		

source: Lachaud, 1997. (1) : source PNUD, 1996.

salaires féminins et celle des salaires masculins ainsi que les proportions respectives d'hommes et de femmes dans la population active âgée de plus de 15 ans. Les modalités de calcul de l'ISDH sont développées dans l'annexe technique du rapport mondial sur le développement humain 1997.

Bien que l'intégration de la dimension genre dans l'Indicateur de Développement Humain ne semble pas changer fondamentalement la performance et le classement du Burkina Faso, elle indique cependant que le pays a fait des efforts dans le domaine de l'égalité sociologique entre les sexes. Le pays avec un ISDH de 0,206 en 1994 et 0,245 en 1995 demeure néanmoins toujours en deçà de la moyenne des pays des deux régions prises comme point de comparaison (0,374 pour la région Afrique subsaharienne et 0,323 pour les PMA).

Malgré les insuffisances statistiques, l'analyse de l'ISDH montre que c'est dans le domaine de l'éducation que le Burkina Faso doit poursuivre ses efforts (et ce en dépit de la forte progression des dernières années). En effet, les taux d'alphabétisation et de scolarisation des femmes y sont bien inférieurs à ceux de l'Afrique subsaharienne ou des Pays les moins avancés. Par contre, il est important de souligner que la part du revenu du travail des femmes est bien supérieure à la moyenne de l'Afrique ou des PMA.

Indicateur sexospécifique de développement humain du Burkina Faso comparé à celui de l'Afrique subsaharienne et des pays les moins avancés

Indicateur sexospécifique du développement humain	Burkina Faso		Pays les moins avancés	Afrique Sub saharienne
	1994 (1)	1995 (2)	1994	1994
Femmes - Espérance de vie à la naissance (années)	47,5	53,6	51,2	51,5
Hommes - espérance de vie à la naissance (années)	45,4	50,7	49,1	48,5
Femmes - Taux d'alphabétisation des adultes (%)	8,6	11,5	34,7	44,4
Hommes - Taux d'alphabétisation des adultes (%)	28,8	27,1	56,6	64,3
Femmes - Taux brut de scolarisation tous niveau confondu (%)	15	16,5	30,7	38,4
Hommes - Taux brut de scolarisation tous niveau confondu (%)	25	25,3	40	46,6
Femmes - Part du revenu du travail (%)	39,7	39,7	33,1	35,5
Hommes - Part du revenu du travail (%)	60,3	60,3	67,2	64,6
ISDH	**0,206**	**0,245**	**0,323**	**0,374**
Rang du pays	144	nd	nd	nd

Source: (1) Rapport Mondial sur le développement humain PNUD, 1997 ; (2) J.P. Lachaud, 1997

♦ *Indicateur de participation des femmes*

L'Indicateur de Participation des Femmes (IPF) permet d'avoir une mesure de la position des femmes dans la

Indicateur de participation des femmes au Burkina Faso comparé à la région Afrique subsaharienne et à la moyenne des pays les moins avancés

Indicateur de Participation des Femmes (IPF) (% de femmes)	Burkina Faso (1994)	Afrique sub - saharienne	Pays les moins avancés
Proportion des femmes siégeant dans les assemblées parlementaires (%) juin 1994	8,8	9,9	5,2
Proportion des femmes exerçant des fonctions d'encadrement supérieur et de direction - dernière année disponible	13,5	10,2	13,0
Proportion des femmes exerçant des fonctions techniques et d'encadrement (%) dernière année disponible	25,8	27,9	30,0
Part des femmes dans le revenu salarial (%) - dernière année disponible	40	35,6	20,8
IPF	**0,318**	**0,279**	**0,296**
Rang du pays	69/94	n.d.	n.d.

Source: Rapport Mondial sur le développement humain 1997

société et plus particulièrement de leur accès aux ressources économiques et au pouvoir décisionnel politique. L'IPF est en effet basé sur une mesure de la représentation féminine i) au sein du parlement, ii) dans les fonctions d'encadrement et iii) parmi les professions libérales et techniques. Le premier indicateur reflète la participation et le pouvoir décisionnel politique alors que le second et le troisième rendent compte de la participation et du pouvoir décisionnel économique.
Comme l'ISDH, l'IPF prend aussi en compte un indicateur dit " de contrôle des ressources économiques " basé sur les rapports entre revenus féminins et revenus masculins. La valeur de l'IPF et partant les comparaisons entre pays doivent être interprétées avec beaucoup de prudence.

L'IPF permet de mettre en évidence la relative importance des cadres et des responsables féminins au Burkina Faso. Selon le Rapport Mondial sur le développement humain 1997, le pays arrive en effet en 69ème position sur 94 pays classés, avec un IPF de 0,318, soit un indice bien supérieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne (0,279) et des pays les moins avancés (290).

Les données de ce rapport montrent qu'au Burkina Faso 13,5% des cadres de direction et 25,8% des techniciens et agents de maîtrise sont des femmes. L'entrée de nombreuses femmes au Parlement qui a caractérisé les dernières législatives de 1997 est de nature à encore améliorer le classement du Burkina Faso selon l'IPF.

L'ensemble des indicateurs publiés dans le rapport 1997 sur le développement humain et les estimations du présent rapport mènent à des analyses convergentes. L'indicateur de développement humain et l'indicateur sexospécifique de développement humain situent le Burkina Faso parmi les pays les plus défavorisés. Ces indicateurs révèlent que les pénuries essentielles du Burkina Faso résident dans l'axe éducation/femme. L'inégal accès à l'éducation limite les opportunités des femmes en matière d'emplois qualifiés, de contrôle des ressources économiques ainsi que leur pouvoir décisionnel tant économique que politique, même si une évidente volonté d'associer les femmes aux grandes décisions politiques, économiques et sociales existe, comme le montre les résultats de l'indicateur de participation des femmes au Burkina Faso. L'analyse des indicateurs de DHD conduit donc à privilégier l'éducation de base, l'alphabétisation des femmes et la santé en milieu rural comme la priorité des priorités en matière de développement humain durable.

3. Le Développement Humain Durable et les disparités provinciales.

Les indicateurs composites de développement humain publiés dans le rapport du PNUD demeurent des instruments utiles pour résumer la situation en termes de développement humain dans un pays donné. Néanmoins, leur niveau élevé d'agrégation (niveau national incapable de rendre compte par exemple de la situation de régions particulières), l'insuffisance des informations disponibles et

Classement des 45 provinces du Burkina Faso en fonction de leur IDH.[1]

Provinces	IDH	Provinces	IDH	Provinces	IDH
1. Kadiogo	0,388	16. Les Bales	0,208	31. Oudalan	0,182
2. Houet	0,292	17. Mouhoun	0,208	32. Banwa	0,175
3. Tuy	0,255	18. Noumbiel	0,205	33. Ganzourgou	0,175
4. Lorum	0,229	19. Poni	0,205	34. Kossi	0,175
5. Yatenga	0,229	20. Kénédougou	0,202	35. Komandjari	0,175
6. Zandoma	0,229	21. Koulweogo	0,201	36. Koulpelogo	0,173
7. Boulkiemdé	0,227	22. Oubritenga	0,201	37. Tapoa	0,172
8. Nahouri	0,222	23. Zoundweogo	0,200	38. Sissili	0,172
9. Comoé	0,221	24. Bam	0,193	39. Ziro	0,172
10. Leraba	0,217	25. Bougouriba	0,191	40. Soum	0,172
11. Nayala	0,217	26. Ioba	0,191	41. Seno	0,171
12. Sourou	0,217	27. Boulougou	0,186	42. Yagha	0,171
13. Sanguié	0,216	28. Bazéga	0,184	43. Sanmatenga	0,166
14. Kouritenga	0,209	29. Gourma	0,184	44. Gnagna	0,159
15. Passoré	0,209	30. Kompienga	0,184	45. Namentenga	0,151

[1] On retrouvera une note sur la méthode de calcul et une analyse approfondie des résultats en annexe 4.

du choix des variables retenues et de leur pondération dans le calcul des indicateurs composites rendent indispensables certains développements afin de mieux guider les choix des politiques économiques et sociales. Au Burkina Faso, les insuffisances des données et les disparités tant entre sexes qu'entre régions, appellent à un renforcement du système de collecte de données sociales, notamment au niveau local et à inciter au développement d'indicateurs pertinents et de tableaux de bord, partiels ou composites. Il est attendu que la mise en place de l'Observatoire, un des volets de l'Initiative Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, répondra à terme aux besoins en informations nécessaires à une meilleure appréhension du développement humain au Burkina Faso.

Néanmoins, le présent rapport, dans son annexe 4, présente le calcul des Indices de Développement Humain pour chacune des 45 provinces du pays. Si la moyenne générale des IDH provinciaux est de 0,262, on observe cependant des variations importantes autour de celle-ci[3]. Ainsi, par exemple, l'indice du Kadiogo est de 1, soit le maximum, alors que l'indice du Namentenga n'est que de 0,032. Les disparités régionales dans l'accomplissement d'un développement humain durable semblent donc importantes.

Parmi les dix provinces qui disposent des indices les plus importants, on retrouve toutes les provinces urbanisées qui concentrent la majorité de l'activité industrielle, à savoir le Kadiogo, le Houet, la Comoe et le Boulkiemdé, ainsi que des provinces dont les activités liées au commerce sont très importantes, comme le Sourou, le Nahouri et le Kouritenga. A l'opposé, les Indices de Développement Humain les plus faibles se retrouvent dans les parties orientales du pays, à l'Est du plateau central et dans les régions frontalières du Niger, là où l'agriculture de subsistance est la principale activité.

Il est intéressant de constater que ces IDH provinciaux correspondent globalement avec l'analyse de la pauvreté par régions telle qu'on la retrouve dans le Profil de Pauvreté du Burkina Faso : les provinces les plus pauvres se situent à l'est du plateau central alors que les plus riches sont soit les provinces urbanisées soit la partie occidentale du pays. Ces discriminations régionales importantes devront donc être prises en compte dans l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté ainsi que dans une démarche de développement humain durable équitable du point de vue régional.

1 Source : PNUD, Coopération pour le développement, Burkina Faso, Rapport 1995, p.8.
2 INSD, Enquête prioritaire sur les conditions de vie de ménages, 1996 & J.P. Lachaud, 1997.
3 Cette moyenne de 0,262 pour la moyenne des IDH provinciaux ne correspond pas à l'IDH national de 0,276 car dans ce cas-ci les calculs de revenu n'ont pas été établis en parité de pouvoir d'achat (PPA). Cf. annexe 4 à ce sujet.

CHAPITRE 2

Evolution récente de l'économie, options et stratégies de développement

A. Evolution récente de l'économie.

Face au marasme qui s'est traduit par de nombreuses difficultés financières, économiques et structurelles, le Gouvernement burkinabè a entrepris de poursuivre ses efforts pour l'ajustement structurel de l'économie avec le concours de la communauté financière internationale, à l'issue d'assises nationales convoquées en mai 1990. Néanmoins, jusqu'à cette date, le Gouvernement avait déjà mis en oeuvre des mesures d'auto-ajustement. Les résultats du premier programme d'ajustement structurel couvrant la période 1991-1993 ont montré l'utilité et la nécessité de poursuivre voire même d'approfondir les réformes entreprises. C'est pourquoi le Gouvernement a engagé de nouveaux programmes pour les périodes 1994-1996 et 1997-1999 avec l'accord et le soutien financier du FMI et la Banque Mondiale.

L'économie burkinabè a évolué au cours de ces dernières années dans un environnement économique international difficile, marqué par la contraction du commerce international et la baisse des flux de capitaux en direction des pays en développement.

Au début des années quatre-vingt, face à la faiblesse du revenu national et aux difficultés de développement des structures productives, les autorités du pays avaient engagé une politique volontariste de développement marquée par l'accroissement des investissements publics aussi bien dans le domaine des infrastructures que dans les secteurs productifs. L'épargne des ménages et la faiblesse financière des entreprises ne permettaient pas en effet de dégager les ressources suffisantes pour faire face aux besoins d'investissements et au développement durable des capacités productives.

Grâce à cette politique volontariste, le PIB a connu une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 3% par an en volume entre 1986 et 1990, croissance tirée essentiellement par le secteur minier, le bâtiment et les travaux publics (BTP) et l'administration publique[1]. Les progrès ont aussi concerné la sécurité alimentaire grâce à l'extension des superficies cultivées et à l'amélioration des rendements agricoles. Les exportations, malgré une conjoncture défavorable, ont connu un rythme de croissance supérieur à celui des importations.
Cependant, ces efforts se sont révélés insuffisants pour contrecarrer les effets d'une très forte croissance démographique (près de 3% par an) et les faiblesses structurelles liées en particulier à l'insuffisance de l'épargne et à un déficit chronique de la balance commerciale (les exportations ne couvrent en moyenne que 35% des importations).

Une politique efficace de développement humain durable doit être placée dans un cadre macro-économique favorable

De plus, les politiques d'investissement soutenues par l'Etat ont conduit à une détérioration des équilibres des finances publiques et à l'alourdissement de la dette publique. Cette situation s'explique principalement par :

- la part relativement élevée du financement extérieur dans l'investissement public, de l'ordre de 87% du Programme d'Investissement Public (PIP) en moyenne ;
- le bas niveau des recettes budgétaires résultant de la faiblesse de la base taxable, de l'importance des exonérations et de l'insuffisance des structures de recouvrement des taxes (11,5% du PIB) ;

- l'affectation d'une part relativement importante des ressources budgétaires pour les subventions aux entreprises publiques structurellement déficitaires.

Enfin, en ce qui concerne le système financier interne, la situation des banques était devenue préoccupante en raison de la part très importante de leurs créances douteuses, part qui atteignait en 1990, près de 30% des crédits à l'économie.

♦ *Les mesures d'ajustement structurel au plan macro-économique.*

Tous ces signes inquiétants ont conduit le Gouvernement à adopter une nouvelle politique de développement fondée sur la mise en oeuvre d'un vaste programme d'ajustement structurel à partir de 1991. Ce programme vise à rétablir les équilibres économiques et financiers internes et externes, à restructurer l'économie burkinabè afin d'accroître la productivité et la compétitivité de la production nationale et, enfin, à constituer les bases d'un développement économique et social durable. Pour le moyen terme, les objectifs étaient les suivants :

- réaliser un taux de croissance du PIB réel de l'ordre de 3 à 4% en moyenne par an, permettant ainsi une progression du revenu par habitant de 1% par an ;
- limiter le taux d'inflation mesuré par l'indice des prix à la consommation à 2,5% par an en moyenne ;
- contenir le déficit du compte courant extérieur (hors transferts publics) à 13,5 - 14% du PIB au cours de la période 1991-1995 afin d'atteindre un niveau satisfaisant des réserves officielles de change ;
- réduire le déficit budgétaire à un point de pourcentage du PIB pour 1995 au moyen de l'augmentation des recettes de deux points du PIB et de la réduction des dépenses de un point du PIB ;
- éliminer les arriérés des dettes intérieures et extérieures ;
- désserrer les contraintes principales pour une croissance économique durable, à savoir la croissance démographique, le faible développement des ressources humaines et la dégradation de l'environnement.

Pour la réalisation de ces objectifs, le Gouvernement burkinabè s'est appuyé sur une stratégie articulée autour des mesures suivantes :

- l'amélioration de la gestion des finances publiques ;
- l'augmentation de la production agricole ;
- la stimulation de l'investissement et de l'initiative privée ;
- la promotion des ressources humaines ;
- l'amélioration de la capacité de gestion du secteur public.

Parallèlement, et pour amoindrir les effets néfastes pouvant résulter des mesures d'ajustement macro-économiques sur certaines catégories de la population et lutter contre la pauvreté, des volets sociaux spécifiques ont été prévus dans le cadre des programmes pour les périodes 1991-1995.

L'exécution du programme a connu des débuts difficiles en raison du contexte politique national de la transition (adoption d'une nouvelle Constitution, mise en place d'institutions démocratiques et organisation d'élections en 1991-1992), des oppositions rencontrées pour la mise en oeuvre de certaines mesures de restructuration ayant un impact social négatif et, enfin des conséquences de l'instabilité politique de pays voisins comme le Togo, dont la fermeture des ports a durablement perturbé le commerce extérieur du Burkina. C'est pour toutes ces raisons qu'en 1993, le Gouvernement a décidé d'accélérer la mise en oeuvre des réformes structurelles et a bénéficié pour cela du soutien en particulier du FMI, de la Banque Mondiale et des principaux bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux.

A la fin de l'année 1995, les différents objectifs du programme ont été globalement atteints. Ainsi, en ce qui concerne les équilibres macro-économiques, la croissance du PIB s'est rétablie sur une base saine (4,8% en moyenne sur la période 1994-1996) notamment depuis la dévaluation du franc CFA en 1994. En effet, celle-ci a permis de lever la contrainte d'un taux de change pénalisant pour la production nationale. Malgré la forte dévaluation du franc CFA, l'inflation a été maîtrisée et contenue dans les limites prévues (8% en moyenne sur la période 1994-1995) et le déficit du compte courant extérieur a été limité à 13% du PIB en 1994 et 1995.

Ce n'est pas seulement le niveau de revenu qui importe, mais aussi l'usage qu'on en fait

Du point de vue des finances publiques, les mesures mises en oeuvre ont permis d'accroître les recettes à un niveau de 12% du PIB soit un point de pourcentage de plus que prévu et de limiter la croissance des dépenses en réduisant leur part de 15% du PIB en 1993 à 12% en 1995. Ainsi, le déficit budgétaire (hors dons, projets financés par l'extérieur et opérations de restructuration) a pu être pratiquement éliminé dès 1995, soit un an avant l'échéance prévue par le programme. Parallèlement à cela, on a observé un accroissement des dotations budgétaires en faveur des secteurs sociaux. Enfin, à fin 1995, l'ensemble des arriérés de paiements de la dette extérieure non rééchelonnable était éliminé, et les arriérés intérieurs fortement réduits.

Croissance économique et évolution de l'investissement, 1985-1996

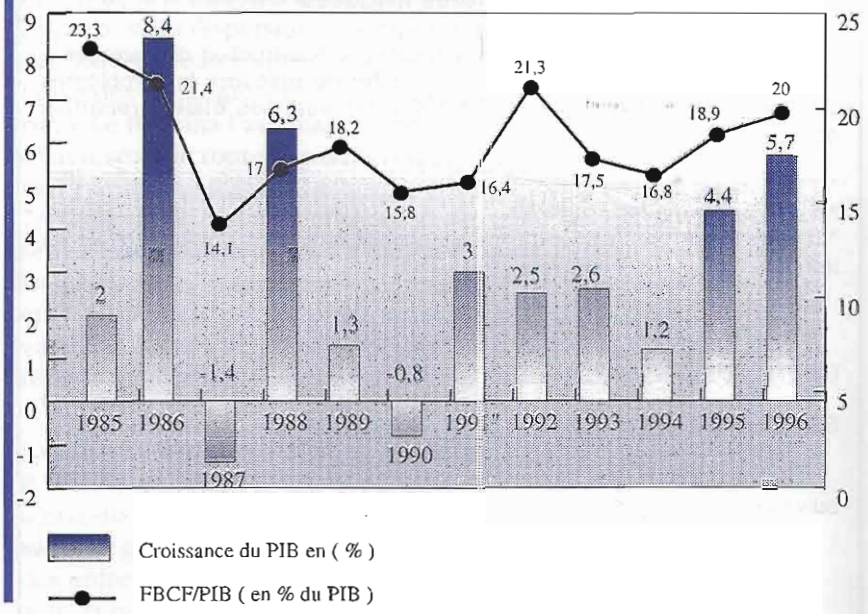

Sur le plan des réformes structurelles, la plupart des objectifs ont été réalisés, notamment dans les domaines de la libéralisation du commerce et des prix, de la restructuration du secteur public et de l'assainissement du secteur bancaire. Des progrès ont aussi concerné la révision du code du commerce ainsi que le développement des systèmes d'appui à l'initiative privée. Deux domaines particuliers subissent des retards importants : il s'agit de la privatisation des entreprises publiques et à un moindre degré de la réforme de la Fonction publique.

♦ *Les programmes d'ajustement sectoriels.*

Plusieurs programmes d'ajustement sectoriels ont par ailleurs été adoptés. Il s'agit en particulier du Programme d'Ajustement du Secteur Agricole (PASA) qui vise la gestion des ressources naturelles et la sécurité alimentaire et du Programme d'Ajustement du Secteur des Transports (PASEC-T) dont les objectifs concernent l'entretien, la réhabilitation et le développement des infrastructures de transport.

• L'agriculture.

En contribuant à plus 38,6% au PIB, en assurant emplois et revenus à près de 90% de la population active, en procurant plus de 50% des recettes totales d'exportation, l'agriculture demeure un secteur vital de l'économie et de la société burkinabè. Cependant, un tiers seulement des terres reconnues comme cultivables au Burkina Faso le sont effectivement, et seulement 15.000 ha sont irrigués. Les cultures sont de deux types: vivrier et de rente. Les cultures vivrières représentent 85% des surfaces totales cultivées et sont essentiellement composées du maïs, du fonio, du mil, du sorgho et du riz. Dans le domaine des cultures de rente, à côté de l'arachide, du soja et du sésame, le coton prédomine. Il représente à lui seul près de 40% des recettes d'exportation, pour un montant de l'ordre de 45 milliards de francs CFA en 1996.

Néanmoins, depuis la sécheresse de 1972 - 1973, le Burkina Faso connaît parfois des déficits agricoles et alimentaires importants. En 1995 - 1996, par exemple, le déficit était estimé à quelques 180.000 tonnes pour une demande supérieure à 2.300.000 tonnes. Par contre, en 1996 - 1997, le pays a connu une bonne pluviométrie, ce qui lui a permis de subvenir à ses besoins. Pour 1996/97, la production en volume du secteur primaire, tant dans le domaine des cultures vivrières que de rente, s'est accrue de 7%. Malgré la hausse de l'offre et l'autosuffisance alimentaire, on a cependant constaté une augmentation des prix des céréales de l'ordre de 25%. En ce qui concerne la production cotonnière, l'augmentation de la production serait, quant à elle, de l'ordre de 36% par rapport à l'année précédente. Ces bonnes statistiques ne doivent cependant pas masquer les nombreuses contraintes de l'agriculture burkinabè.

Les cultures irriguées

A la suite des grandes sécheresses, la construction de barrages a retenu l'attention des décideurs pour tenter de résoudre les problèmes d'abreuvement et d'irrigation. En 1986, les surfaces étaient reparties comme suit :

* 7 000 ha en maîtrise totale,
* 5 000 ha en maîtrise partielle,
* 1 600 ha du secteur informel et privé (jardins et petits périmètres irrigués).

Une partie est constituée de grands périmètres irrigués :
la SOSUCO (4 000 ha), la Vallée du Kou (1 000 ha) et Banzon (400 ha);
il faut noter un grand nombre d'aménagements de petite taille (5 à 50 ha) sur le plateau central.

Les principales cultures pratiquées sur ces périmètres sont les suivantes :

- riz : 8 810 ha
- canne à sucre : 3 900 ha
- autres céréales : 570 ha
- maraîchage : 440 ha
- fruits : 130 ha

Les rendements baissent souvent au fil des années. Cela est dû essentiellement à l'acidification des sols qui résulte de la nature des engrais employés et de l'absence de fumures organiques. Les aménagements hydro-agricoles et la mise en valeur des vallées par l'AVV (Aménagement des Vallées des Voltas) présentent un ensemble de contraintes pour le milieu naturel et humain :

* Les terrains irrigués et submergés étaient, avant leur aménagement, des pâturages particulièrement appréciés pour leurs graminées pérennes en saison sèche ; le rapport entre terres irriguées productives et surfaces inondées est de l'ordre de 0,1 à 0,25.

* Des contraintes sanitaires.

* Les grands aménagements donnent lieu à de trop grandes concentrations d'hommes et de bétail qui surexploitent les ressources naturelles (bois, pâturages, etc.) dans les alentours. Ces divers projets comprenaient trop rarement des mesures de gestion des ressources naturelles : reboisement, gestion des forêts, mise en défense, ouvrages anti-érosifs.

L'insuffisance de pluie n'est pas la seule cause de disette : le paysan, même en période favorable, a tendance à limiter sa production céréalière à sa consommation personnelle; il préfère augmenter ses cultures de rente pour accroître ses revenus. Trois grands problèmes se posent aux producteurs de céréales : les moyens de stockage sont aléatoires, l'écoulement est difficile et le faible prix des produits n'incitent pas le paysan à vendre.

Quant au secteur de l'élevage, si les exportations de viande avaient connu un regain important en 1994, suite à la dévaluation, force est de constater que ces performances n'ont pas été reproduites dans les années suivantes.

En 1996, par exemple, la baisse de la demande extérieure a été évaluée à 6%, les prix ayant, de plus, légèrement baissé. Actuellement, l'importance du secteur se situe plutôt dans l'accueil des troupeaux sahéliens des pays voisins en saison sèche et dans le rôle de transit que joue le Burkina Faso entre les régions sahéliennes et les pays côtiers. De manière générale, le développement actuel des techniques agricoles entraîne une transformation rapide du système pastoral vers un système agro-pastoral. Cette transformation est régie par deux éléments contradictoires: le cheptel est en augmentation constante alors que la surface des pâturages est en baisse. L'élevage étant de caractère extensif, celui-ci implique un déplacement vers les zones actuellement peu exploitées qui sont également recherchées par les agriculteurs, ce qui, à terme, amènera une nouvelle occupation concurrentielle des terres. Ces tendances montrent l'importance de l'intégration de l'agriculture et de l'élevage, élément clef de l'intensification du secteur agricole.

Les débouchés induits par l'agriculture et la nécessité de restructurer le secteur pour accroître sa productivité ont donné lieu à la mise en place d'un programme d'ajustement sectoriel (le PASA). Le premier PASA, engagé pour la période 1993-1995, avait pour finalité de jeter les bases institutionnelles, sociales et économiques devant permettre, à moyen terme, d'assurer au secteur agricole une croissance de 4% par an.

Cette première phase du PASA a permis de lancer d'importantes réformes dans le secteur agricole, dont notamment :
- la libéralisation du commerce et des prix dans les secteurs céréalier et de l'élevage avec pour corollaire, la mise en place d'un nouveau cadre institutionnel de pilotage et de suivi des politiques ;
- l'assainissement et la restructuration partiels de la filière coton menés initialement dans un contexte de crise externe en 1992/1993 et la relance de cette filière depuis 1994-1995;
- la mise au point d'une fiscalité et de mesures tarifaires adaptées au secteur agricole en articulation avec les réformes tarifaires nationales;
- le lancement des réflexions sur la restructuration des services agricoles et des organisations professionnelles ;
- la consolidation du dispositif d'exécution du PASA.

Des résultats significatifs en termes de croissance globale et d'augmentation des revenus de la population ont été obtenus, confirmés par les missions d'évaluation et de préparation du PASA II. L'amélioration des indicateurs de performance des filières coton, du riz et de l'élevage notamment, depuis la dévaluation du franc CFA, et la relance de l'investissement sont manifestes.

Toutefois, de larges progrès restent encore à réaliser dans plusieurs domaines, notamment l'intensification des productions et des rendements, l'amélioration des politiques de prix et d'incitation, le partage équitable des ressources entre l'Etat, les producteurs et les opérateurs, le renforcement des exercices de programmation et de suivi des investissements publics en matière de politique sectorielle agricole, etc. En outre, l'une des insuffisances du PASA a été l'absence d'un cadre stratégique à long terme, ce qui traduit la prédominance de l'ajustement sur les objectifs de transformation en profondeur du secteur agricole. Cette lacune devrait être corrigée dans le cadre du second PASA, prévu pour la période 1997-1999. Celui-ci devrait consolider les réformes initiées dans le cadre du premier programme, définir un cadre stratégique et un plan d'actions permettant de relancer la croissance et l'emploi agricoles ainsi que d'accompagner l'ajustement grâce à un programme approprié d'investissement.

Par ailleurs, le Gouvernement burkinabè a présenté en octobre 1996 une Lettre de Politique de Développement Agricole Durable (LPDAD) qui s'inscrit dans le cadre économique de l'après-dévaluation et dans la recherche de convergence entre les politiques agricoles des pays membres de l'UEMOA. Cette lettre de politique vise la formulation d'un cadre de politique global intégrant d'une part, les aspects de réforme institutionnelle et économique, et d'autre part, les éléments de la relance de la production et de la protection environnementale. Il est envisagé de la traduire dans une stratégie de croissance durable du secteur agricole.

• Les Transports.

Quant au Programme d'Ajustement du Secteur des Transports (PASEC-T), il témoigne de l'attention particulière qui est accordée à ce secteur stratégique, en raison de la situation d'enclavement du Burkina, de la dispersion géographique des activités économiques et de l'importance des échanges extérieurs pour le pays. Le Burkina Faso dispose en effet d'un réseau de routes classées relativement limité, environ 13 000 km, dont 7300 de routes en terres entretenues et seulement 1800 km de routes bitumées. De plus, une grande partie de ce réseau était, au début des années 90, en mauvais état et nécessitait des travaux de réhabilitation.

Lancé en 1992 et réactivé en 1995, le PASEC-T repose sur un programme d'investissements et de réformes fondé sur trois grands axes : la restructuration des entreprises parapubliques du secteur, la participation accrue du secteur privé et la priorité donnée à la réhabilitation et à l'entretien des infrastructures. Un certain nombre d'opérations ont déjà été engagées ou sont en cours d'exécution. Ainsi, le volet relatif au réseau routier vise la réhabilitation et l'entretien de l'ensemble des voies de circulation interne et porte sur la mise en place d'un système d'entretien courant centré sur l'intervention du secteur privé. Le volet ferroviaire concerne la gestion conjointe ivoiro-burkinabè des infrastructures et du matériel ferroviaire de la ligne Abidjan-Ouagadougou-Kaya, confiée depuis août 1995 à une société privée, SITARAIL. Enfin, les volets transport urbain et aviation civile, en cours d'affinement, sont marqués notamment par la privatisation de la régie des transports X9, la liquidation de la compagnie aérienne Naganagani et la préparation de la privatisation partielle d'Air Burkina.

♦ *Le secteur privé.*

Enfin, en ce qui concerne le développement du secteur privé, une de ses caractéristiques essentielles au Burkina Faso (comme dans la majorité des pays en voie de développement) est sa division en deux " secteurs " principaux, à savoir le secteur dit " informel " d'une part et le secteur " moderne " ou " formel " d'autre part.

Le poids du secteur informel dans l'économie burkinabè est relativement important. Ses activités se développent dans tous les secteurs, surtout dans le

L'augmentation du PIB moyen laisse encore une part importante de la population dans la misère absolue

Répartition des emplois entre les secteurs informel et moderne, 1996

	Secteur informel	*Secteur moderne*
Industrie	119.007	16.805
Bâtiments et travaux publics	13.830	4.845
Commerce	177.448	9.943
Services	91.381	70.214
Total	401.666	101.807
% population active totale	8,6%	2,18%

source : Comité de prévision et de surveillance multilatérale, MEF/GTZ, 1996

milieu urbain, et notamment depuis l'amorce du processus d'ajustement structurel. Il est le plus important pourvoyeur d'emplois non-agricoles avec environ 70-75% de l'emploi non-agricole[2]. En 1996, le secteur informel aurait représenté environ 9% des emplois de la totalité de la population active contre environ 2% pour le secteur moderne/formel. Entre 1990 et 1992, la contribution du secteur informel au PIB est estimée en moyenne à 32% contre 35,6% au secteur moderne.

Le secteur moderne/formel quant à lui se concentre sur un nombre d'entreprises limité, avec une prépondérance des entreprises publiques, bien que la part du privé soit en croissance à la suite de la politique de désengagement de l'Etat. Le secteur moderne industriel, qui comprend une soixantaine d'unités dans le pays, est dominé par la branche agro-alimentaire. Aussi bien dans le secteur informel que dans le secteur formel, on constate un dynamisme nouveau des activités liées au secteur tertiaire. Le commerce et les échanges représentent une part importante des activités et connaissent un développement rapide au regard de l'intégration régionale.

♦ *Le bilan des réformes.*

• Le Produit Intérieur Brut

Plus de cinq ans après l'amorce de ces différentes réformes structurelles macro-économiques et sectorielles, l'économie burkinabè est marquée par des évolutions contrastées. Si l'année 1994 a été difficile ,avec un taux de croissance de 1,1%, voire une récession, 1995 a été une bonne année pour l'économie burkinabè, avec une croissance du PIB d'environ 4,2%, qui s'explique notamment par les bonnes performances des industries manufacturières et des secteurs du bâtiment et des travaux publics. Sur l'ensemble de la période 1994-1996 cette croissance est estimée à 4,8%[3].

Répartition géographique des entreprises, 1997

Régions	Nombre	%
Centre/Ouagadougou	6010	79,6 %
Centre-Ouest	291	3,8 %
Oues/Bobo Dioulassot	734	9,7 %
Nord	326	4,3 %
Est	184	2,4 %
Total	7545	100 %

source: ESOP/CD, 1997

Globalement, la structure du Produit Intérieur Brut est restée stable au cours des cinq dernières années sous ajustement structurel. Le secteur primaire y représente environ 39% du PIB sur la période 1994 - 1997 et emploie plus de 88% de la population active, notamment dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage. La production céréalière de la campagne agricole 1996-1997 est ainsi en hausse de 7% par rapport à la production de l'année antérieure. Quant à la production cotonnière, qui alimente l'essentiel des exportations du pays, elle a connu une hausse spectaculaire, de

l'ordre de plus de 30%, soit plus de 200 000 tonnes contre 150 453 tonnes pour la période 1995-1996.

Le secteur secondaire contribue au PIB du Burkina Faso pour environ 17%. En 1994, ce secteur n'a pu profiter de l'opportunité de la dévaluation du franc CFA. Il a même enregistré une croissance négative d'environ 8,5%. La situation s'est cependant améliorée par la suite, avec un taux de croissance réel de 5,3% en 1995, de 3,7% en 1996 et estimé à 7,3% pour 1997. Cette croissance est due à la reprise des principales filières (textiles, bâtiment et travaux publics).

Enfin, le secteur tertiaire qui occupe environ 4% de la population active, contribue pour environ 43% au PIB. Le commerce, notamment traditionnel, constitue le principal sous-secteur. La dévaluation du franc CFA a beaucoup perturbé les activités commerciales d'importation. Le renchérissement des importations n'a pas seulement réorienté la demande vers les produits locaux, il a aussi conduit les commerçants à réévaluer leurs prix. La demande n'ayant pas suivi, les ventes se sont contractées et les effectifs employés dans le secteur ont été réduits. A l'exception de l'année 1994, où le secteur a connu une croissance négative de l'ordre de -4,5%, la croissance du tertiaire pour les années 1995 - 1997 est en moyenne de plus de 6%.

Dans l'ensemble, la conjoncture économique et financière du Burkina Faso s'est incontestablement améliorée depuis deux ans, sous l'effet de réformes d'assainissement et de relance de l'activité. La reprise de la croissance du PIB depuis 1995 apparaît corrélée à un effort d'investissement intérieur brut observé depuis 1992. En effet, le niveau moyen de la Formation Brut de Capital Fixe (FBCF) par rapport au PIB s'est établi au-dessus du seuil de 18,5% sur la période 1993-1996, soit 3 points au-dessus de la moyenne des Pays les Moins Avancés.

De plus, on observe une certaine stabilisation du niveau des prix depuis 1995, après l'importante hausse qui a suivi la dévaluation du franc CFA. En l'absence de pressions inflationnistes exogènes,

Répartition sectorielle de la production, 1980 -1995 en % du PIB

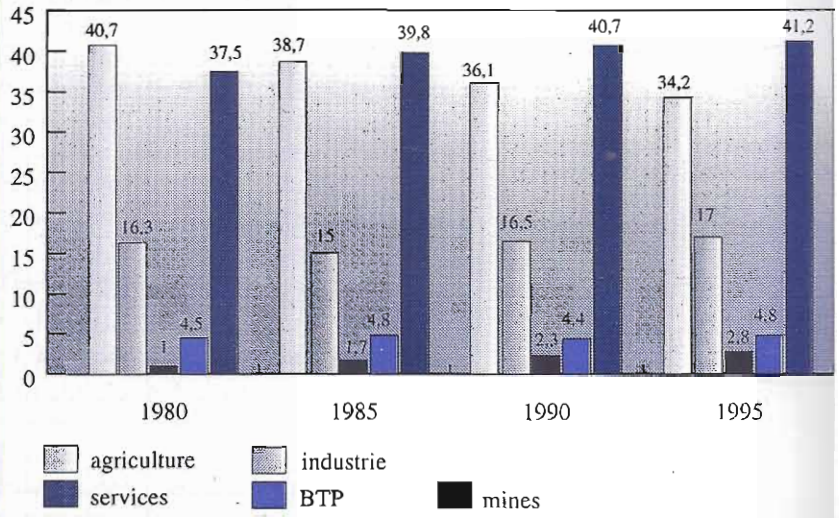

l'indice moyen des prix à la consommation est demeuré dans la fourchette 6,1-7,8% au cours de la période 1995/1997. Un certain nombre de légères fluctuations ont toutefois été enregistrées au cours de cette période en raison de pénuries conjoncturelles d'approvisionnement en céréales sur les marchés.

• Les Finances publiques et la situation monétaire

Les finances publiques se sont nettement améliorées ces dernières années. Le déficit budgétaire est en constante réduction. Le déficit a été ainsi contenu à environ 25 milliards de francs CFA pour l'année 1996, ce qui représente 2,1% du PIB, contre trente huit milliards pour 1995, soit 3,6% du PIB. Pour 1997, on table cependant sur un déficit de 35 milliards de francs, soit 2,7% du PIB. (En 1994, ce déficit représentait 5,1% du PIB et, pour l'année 1993, 4% [4]).

Les bonnes performances enregistrées en matière de finances publiques tiennent essentiellement à l'évolution favorable des recettes budgétaires au cours des deux dernières années, due notamment à la reprise de l'activité économique et à l'expansion de la base commerciale taxable. Ainsi, le Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) enregistre une augmentation des recettes et dons, ceux-ci étant passés de 206 milliards de francs CFA à 254 milliards de francs CFA entre 1995 et 1996 et estimé à 273 milliards pour 1997. Un accroissement des dépenses et des prêts nets est également enregistré. De 229 milliards de francs CFA en 1995, les dépenses et prêts sont passés à 262 milliards en 1996 et sont estimés à 303 milliards pour 1997. Les recettes fiscales

INDICE DES PRIX MOYENS A LA CONSOMMATION AFRICAINE A OUAGADOUGOU
(BASE 100 JUILLET 1981 A JUIN 1982)

	Pondération	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
INDICE GENERAL	1000	126,0	122,6	119,5	124,5	123,9	122,9	126,0	123,5	124,2	154,9	167,0
ALIMENTATION-BOISSONS-EXCITANTS	4766	123,3	115,9	111,7	118,8	115,8	114,8	123,2	116,3	111,8	134,8	147,2
Alimentation	3871	122,6	113,2	100,4	111,9	107,2	105,8	115,8	107,1	101,1	119,0	133,1
Condiments	790	118,4	115,0	99,8	111,7	116,8	112,0	125,4	116,1	104,6	126,1	126,6
Oléagineux	224	160,7	127,7	87,0	83,8	90,4	88,1	95,8	92,1	83,7	111,3	119,9
Viandes et poissons	637	110,3	115,1	115,0	114,0	102,5	110,6	99,1	98,8	92,7	118,0	125,7
Céréales	2016	126,5	110,6	94,8	111,8	105,0	101,8	118,7	106,2	101,8	111,6	133,7
Fruites et autres aliments	204	115,8	117,0	125,0	121,9	125,9	124,9	123,6	122,9	125,8	177,9	190,6
Boissons-excitants	895	127,0	129,3	160,2	152,4	152,8	153,9	155,5	156,3	157,9	203,3	208,3
HABILLEMENT	441	122,2	123,0	127,6	121,1	124,0	123,7	124,0	122,7	122,9	159,9	175,1
LOGEMENT	883	129,1	128,1	115,3	127,1	118,7	118,2	120,1	122,4	121,4	139,0	149,4
Loyer et frais de construction	515	153,5	128,0	124,7	124,7	121,3	124,7	124,7	134,7	156,4	193,9	210,7
Eau-éclairage-combustibles	368	124,9	128,2	111,8	114,2	117,8	115,8	115,0	117,4	108,2	118,4	126,4
EQUIPEMENT	303	126,1	128,0	132,9	131,2	128,4	127,4	128,4	127,5	133,3	162,6	202,3
Meubles et accessoires fixes	79	116,1	127,5	132,4	128,1	124,4	122,8	124,5	125,4	132,2	149,8	180,2
Equipement ménager	224	122,9	129,8	134,2	139,9	139,5	140,6	139,5	145,5	136,5	199,0	265,2
HYGIENE - SANTE	518	126,1	128,0	129,4	130,6	140,7	134,7	135,3	143,8	151,6	207,5	239,1
TRANSPORT ET COMMUNICATION	1858	130,0	129,3	134,4	142,6	142,4	141,9	139,6	141,7	144,2	198,4	201,6
EDUCATION-LOISIRS-CULTURE	231	134,6	139,5	141,5	141,6	141,6	141,6	141,6	154,3	173,3	214,7	214,7

escomptées au 31 décembre 1996 s'élevaient à 150 milliards de francs CFA contre seulement 104 milliards en 1994. Quant aux dépenses courantes (salaires, consommation de biens et services, transferts courants et service de la dette) elles représentent 132 milliards de francs CFA en 1995, 136 milliards en 1996 et 145 milliards en 1997, en légère augmentation suite notamment à une hausse des salaires, consécutives à la dévaluation du franc CFA et à une croissance des transferts courants.

La situation monétaire s'est très nettement améliorée depuis 1993. La situation des avoirs extérieurs s'est consolidée, passant de 188 milliards de francs CFA fin 1994 à 256 milliards de francs CFA fin 1996. Les crédits à l'économie ont progressé plus rapidement que la croissance du PIB en termes nominaux et les taux moyens prêteur et d'escompte ont légèrement fléchi, respectivement de 16,5 à 15,5 et de 8,7 à 7,3% sur la période 1995-1996. Cette politique

Quelques indicateurs macro-économiques

Indicateurs	1992	1993	1994	1995	1996
PIB Prix constant 1985 (mia Fcfa)	847,7	871,4	841,4	878,8	937
Secteur primaire (en % de la valeur ajoutée	38,7%	39,2%	41,0%	39,7%	40%
Secteur secondaire (idem)	19,2%	19%	17,3%	17,5%	17,2%
Secteur tertiaire (idem)	42,1%	41,9%	41,6%	42,8%	42,9%
Finances Publiques (mia Fcfa)					
Recettes	142	144	189	225	257
Dépenses et prêts	165	182	229	247	263
Solde global	-21	-34	-50	-38	-23
Financement	21	34	50	38	23
Commerce extérieur (mia Fcfa)					
Exportations fob	62,8	64	119,7	243,1	145,3
Importations fob	121,5	132	191,2	241,2	300
Déficit courant (hors dons)	-68,7	-82,8	-94,8	-187	-187
Balance globale	4,3	4,4	-0,2	-39,8	-4,6

source : MEF, STP/PAS, 1997

monétaire favorable a conduit à une amélioration des dépôts à vue du secteur privé et de la trésorerie des entreprises.

• Les échanges extérieures

La situation des échanges extérieurs du Burkina Faso reste déséquilibrée malgré le dynamisme observé en matière de croissance économique. La structure des exportations demeure très peu diversifiée et fort dépendante des fluctuations des prix du marché et des conditions exogènes de production, notamment climatiques. Les exportations primaires du Burkina Faso sont à près de 90% d'origine agricole. Fin 1995, les recettes d'exportations ont connu une évolution favorable, avec un montant d'environ 143 milliards de francs CFA, soit une croissance de l'ordre de 20% par rapport à l'année précédente. Mais ces recettes ont connu un ralentissement de croissance en 1996, avec un montant de 145 milliards de francs CFA. En effet, le coton a rapporté environ 45,8 milliards de francs CFA en 1996 contre 49,2 milliards de francs CFA en 1995 et 32,8 milliards en 1994. Quant aux exportations d'or et de produits d'élevage, deuxième et troisième produits d'exportation, elles ont connu une forte hausse en 1994, avant de se stabiliser. Ainsi, les exportations d'or ont rapporté 14,7 milliards de francs CFA en 1995 et 15,6 milliards de francs CFA en 1996. Celles des produits d'élevage ont rapporté 35,6 milliards et 31,1 milliards pour la même période.

Les importations ont connu une augmentation importante de l'ordre de 44% après la dévaluation du franc CFA en 1994, puis de 20% en 1995, passant ainsi de 191 milliards à 241 milliards de francs CFA en 1995 et 300 milliards en 1996. Elles représentent ainsi en 1995-1996 20% du PIB du pays. Cette forte croissance s'explique par la reprise économique qui a induit une hausse concomitante des importations, en particulier pour les biens d'équipement.

Le déficit de la balance courante s'établit à 187 milliards de francs CFA en 1996 selon les estimations, contre 125 milliards l'année précédente. Ce déficit aurait été plus important s'il n'était atténué notamment par les transferts, qui se sont élevés à 166 milliards de francs en 1995 et à 156 milliards en 1996. Le solde de la balance courante a connu finalement un excédent de 4,6 milliards de francs en 1995 contre 9 milliards en 1994 mais un déficit de l'ordre de 68 milliards pour 1996 et estimé à plus de 30 milliards pour 1997. La situation des réserves extérieures a sensiblement progressé au cours des quatre dernières années, passant de 127 milliards de francs CFA en 1994 à près de 210 milliards en 1996, soit plus de huit mois d'importation de biens et services.

• L'évolution de la dette publique

L'amélioration des recettes budgétaires et la mobilisation importante des crédits d'ajustement ont permis d'éliminer les arriérés de paiement de la dette extérieure en avril 1995, et de réduire une part importante des arriérés de paiement de la dette intérieure. Ainsi, l'encours de la dette publique totale a connu une baisse de près de 5% par rapport à 1994, passant de 778 milliards en 1994 à 715 milliards de francs CFA en 1995, dont 676 milliards de dette publique extérieure et près de 39 milliards de dette publique intérieure. Les projections relatives à la dette publique totale pour l'année 1996 sont de 738,9 milliards[5].

Sur la période 1990-1993, la dette du Burkina Faso a connu le taux de croissance le plus élevé dans la sous-région (15% en moyenne). En 1996, elle représentait plus de 60% du PIB.

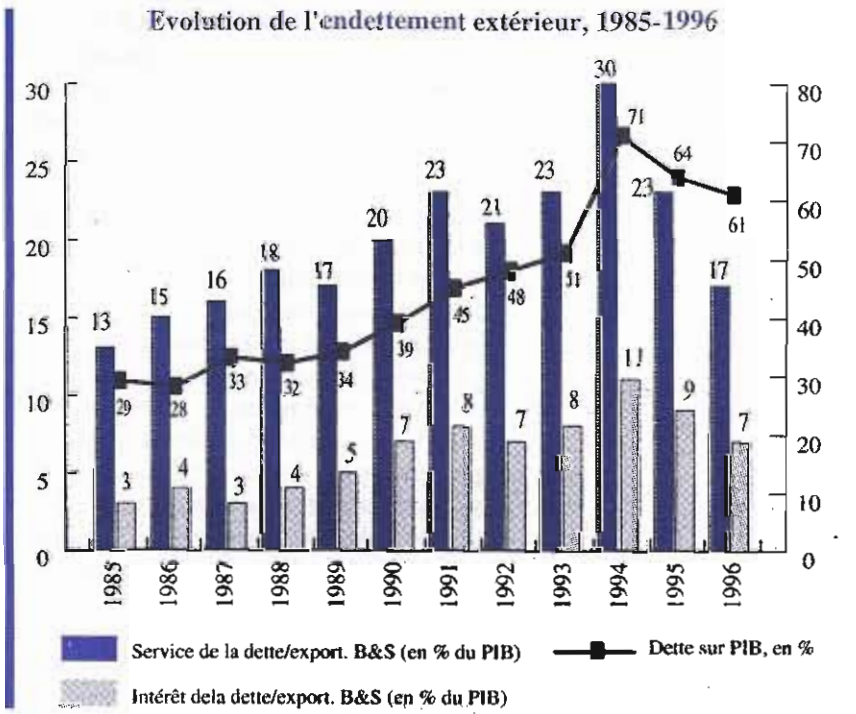

Le service annuel de la dette est cependant en sensible réduction, passant de 24,5% en moyenne des exportations de biens et services en 1994-1995 à 17% en 1996. Le niveau du service de la dette devrait rester relativement stable, autour de 17-18% pour les deux prochaines années.

• Perspectives de l'ajustement

Convaincu de la nécessité de poursuivre les efforts d'ajustement, le Gouvernement burkinabè a élaboré un nouveau programme d'ajustement structurel pour la période 1996-1998, qui a reçu en particulier l'appui de Fonds Monétaire International en avril 1996. Les objectifs macro-économiques pour la période sont :

- d'augmenter la croissance du PIB réel de 4,2% en 1995 à 5,5% en 1998,
- de ilmiter l'inflation annuelle à 3% par an pour les années 1997-1999,
- de ramener le déficit du compte courant extérieur à 10% du PIB en 1998
- d'éliminer les arriérés intérieurs d'ici à 1998, les arriérés extérieurs l'ayant été à fin 1995.

Pour atteindre ces objectifs, la stratégie du Gouvernement reposera sur les six éléments suivants : i) maintenir la stabilité macro-économique et consolider les gains de compétitivité réalisés récemment ; ii) améliorer l'efficacité du secteur public en renforçant davantage l'administration fiscale et les procédures budgétaires, tout en accélérant la réforme de la Fonction publique et des entreprises publiques ; iii) réformer le système judiciaire et le code du travail pour assurer une protection appropriée et des incitations aux investisseurs privés ; iv) réduire davantage le rôle de l'Etat dans le secteur agricole et minier ; v) améliorer le développement des ressources humaines, ce qui suppose une modération de la croissance démographique, des politiques pour promouvoir l'emploi et la croissance des revenus, permettant aux femmes de jouer un plus grand rôle dans le processus de développement, un plus grand accès aux services sociaux, surtout l'éducation, la santé, l'eau potable et les services d'hygiène ; vi) améliorer la gestion des ressources naturelles, par une plus grande sécurité de la propriété foncière et la formation/responsabilisation des populations en matière de protection de l'environnement.

La croissance n'est pas l'objectif ultime du développement même si l'absence de croissance signifie souvent un développement mal orienté

B. Les options et stratégies de développement

Tout au long des années 80, qualifiées par les experts en développement de "décennie perdue pour l'Afrique", le Burkina Faso fut l'un des rares pays africains à avoir échappé aux programmes d'ajustement structurel formulés par les Institutions de Bretton-Woods. Alors que la plupart des pays de la sous-région affrontaient une situation de marasme économique, le Burkina Faso continuait d'honorer ses engagements financiers externes et internes et enregistrait un taux de croissance du PIB de l'ordre de 3% par an entre 1986 et 1990. Sur le long terme, cette situation économique relativement satisfaisante est le résultat d'une forte tradition de discipline, de rigueur, d'austérité qui caractérise les Burkinabè et qui se traduit, sur le plan managérial par une gestion relativement parcimonieuse des ressources publiques.

Dès son indépendance, le Burkina Faso avait opté pour une planification du développement qui conférait à l'Etat un rôle accru en matière économique. C'est ainsi qu'un premier plan avait été élaboré, couvrant la période 1963-1967. Mais l'efficacité de ces plans était compromis par les carences du pays en matière de système d'informations économiques et de compétences techniques. En outre, à l'instabilité des institutions administratives du développement s'ajoutait un relâchement momentané de la rigueur managériale, qui avait conduit à un déséquilibre des finances publiques. Pour y faire face, le Gouvernement de l'époque avait décidé d'une série de mesures d'austérité, sans pour autant abandonner son train de vie dispendieux. Opposés à ces mesures d'austérité qui affectaient le pouvoir d'achat des travailleurs, les syndicats, rejoints par d'autres forces politiques et de la société civile, s'étaient mobilisés. Appelée par les manifestants à intervenir, l'armée avait fini par prendre le pouvoir le 3 janvier 1966..

Face à la situation économique difficile dont il avait hérité, le nouveau Gouvernement n'avait d'autre solution que d'appliquer un vigoureux programme de redressement économique et financier.

Celui-ci consistait essentiellement à réduire les dépenses de l'Etat et à améliorer les recettes, tout en sensibilisant les citoyens au respect de la chose publique. Ces mesures drastiques avaient débouché en 1970 sur l'assainissement des finances publiques, le remboursement des créanciers et la restauration de la crédibilité de l'Etat.

A l'instar de leurs prédécesseurs, les nouvelles autorités privilégiaient la planification comme instrument d'intervention de l'Etat dans le domaine économique. Avec l'assistance technique française, un plan cadre de développement économique et social avait été élaboré pour la période 1967-1970. Ce plan avait connu un taux de réalisation de 70%, et absorbé une enveloppe financière de 23,6 milliards de francs CFA. Un plan intérimaire avait été par la suite mis en oeuvre en 1971 avec un financement de 8,5 milliards. Le taux de réalisation de cette enveloppe est estimé à 74%. Ensuite, un plan quinquennal avait pris la relève pour la période 1972-1976. D'un financement de 32 milliards de francs CFA, ce plan connaîtra un taux de réalisation record de 117%. Par contre, le plan quinquennal 1977 - 1981 n'a pas pu être adopté. Enfin, le plan quinquennal 1983 - 1987 est resté au stade d'avant-projet à cause des bouleversements politiques intervenus en 1982.

Ces premiers plans étaient en réalité des plans-projets dont le but était de doter l'Etat de l'infrastructure minimale qui lui faisait défaut. Les efforts accomplis par le régime en place étaient soutenus par les bailleurs de fonds. Ces derniers avaient en effet doublé leur aide pendant la sécheresse qui avait affecté le pays durant les années 70.

Par ailleurs, pour jeter les bases d'une économie plus solide et intervenir plus efficacement dans le domaine économique, le Gouvernement s'était donné les moyens juridiques et institutionnels nécessaires. C'est ainsi qu'il avait adopté notamment un code des investissements en 1970, mis en place un office de promotion de l'entreprise voltaïque (OPEV) et un fonds de voltaïsation des capitaux (FVC). Les autorités gouvernementales avaient également édicté une ordonnance en 1975 conférant le droit à l'Etat de prendre des parts dans les sociétés opérant dans les secteurs prioritaires du plan (35%) et dans les sociétés intervenant dans les secteurs jugés stratégiques (jusqu'à 51%).

Le Gouvernement s'était par ailleurs lancé dans des actions de grande envergure, tant sur le plan de l'épargne nationale que sur celui du financement des investissements productifs. Son intervention s'étendait à tout l'espace économique et visait notamment à promouvoir une politique agricole et industrielle volontariste ainsi que l'organisation du secteur des services marchands. Ainsi, des dizaines d'entreprises publiques industrielles avaient été mises en place entre 1966 et 1975, l'Etat s'attribuant 45,6% du capital social. En 1980, on dénombrait environ 140 sociétés dont la moitié à capitaux entièrement étatiques, un tiers à capitaux majoritairement étatiques, le reste étant partiellement étatique. Sur le plan agricole, le Gouvernement avait mis en place onze organismes régionaux de développement (ORD) en vue d'encadrer la paysannerie. En même temps, il lançait une campagne de colonisation de nouvelles terres arables et de lutte contre l'onchocercose. Malgré cette politique volontariste, la production agricole stagnait autour de 1,2 millions de tonnes par an.

Le Gouvernement avait réglementé le commerce intérieur et extérieur en adoptant une politique de prix, en créant une caisse de stabilisation des prix des produits agricoles (CSPPA), un office national des céréales (OFNACER) et une société voltaïque de commercialisation (SOVOLCOM). Au total, la volonté nationaliste de mieux contrôler l'économie avait conduit les autorités de l'époque à s'engager dans la voie de l'étatisation de l'économie et de la voltaïsation des postes.

A partir de 1975, le régime en place avait commencé à desserrer l'étau financier, précipitant ainsi le pays dans un cycle ininterrompu de déséquilibres financiers. Le conflit frontalier avec le Mali avait entraîné par ailleurs un accroissement des dépenses militaires qui passèrent de 17% à 31% entre 1970 et 1975. En outre, les pratiques de saine

Tous les pays les moins avancés ont besoin d'atteindre un rythme de croissance économique d'au moins 3% par habitant et par an

gestion avaient été reléguées aux oubliettes: l'élaboration et le contrôle budgétaires s'étaient avérés déficients. Enfin, la prolifération des entreprises publiques s'était accompagnée d'une mauvaise gestion. Il en résultait des gouffres financiers pour l'Etat.

Le 25 novembre 1980, un coup d'Etat militaire mettait fin à la Troisième République. Les militaires n'ont pu cependant redresser la situation économique et sociale du pays qui était au bord de la cessation de paiement. En 1982, le déficit budgétaire et le déficit de la balance des paiements s'élevaient en effet respectivement à 15,3 milliards de francs CFA et 11,3 milliards de francs CFA.

Les bénéfices économiques les plus manifestes du développement humain sont liés à un accroissement de la productivité de la population active

C'est dans ce contexte économique qu'est intervenu un nouveau coup d'Etat militaire. Toutefois, le nouveau Conseil du Salut du Peuple qui prit le pouvoir le 7 novembre 1982 n'a pu modifier fondamentalement la situation économique. Il n'était d'ailleurs qu'un intermède à la révolution du 4 août 1983 dont le nouveau régime, le Conseil National de la Révolution (CNR) héritait, en fin d'exercice 83, d'un déficit de 21,9 milliards et d'arriérés de paiement de 22,5 milliards de francs CFA.

Dès lors, la jeune élite révolutionnaire allait résolument s'attaquer aux déséquilibres des finances publiques en réduisant de façon drastique le train de vie de l'Etat. Le déséquilibre budgétaire allait ainsi passé de 24,5 milliards en 1984 à 4,5 milliards en 1985, avant de remonter à 12,7 milliards en 1986 et 13,9 milliards en 1987. Le pouvoir révolutionnaire s'était engagé également dans de profondes réformes du secteur réel. Traduisant en actes sa volonté de rupture avec les politiques passées en promouvant résolument le monde rural, il avait mis en oeuvre un Programme Populaire de Développement (PPD) en 1984-1985. Parallèlement, le CNR avait adopté une ambitieuse réforme agraire et foncière en 1984-1985 et un Programme National de Gestion des Terroirs Villageois. Reposant sur la mobilisation et la participation populaires, le PPD accordait la priorité aux infrastructures socio-économiques de base (écoles, dispensaires, eau, etc.). Par la suite, il avait été relayé par un Plan Quinquennal de Développement d'inspiration participative, pour la période 1986-1990, dont 42% des investissements étaient consacrés au monde rural.

Tout comme les régimes antérieurs, en particulier ceux de la période 1966-1980, le CNR avait opté, en dépit de son discours révolutionnaire, pour un capitalisme d'Etat. Mieux, il avait renforcé cette option fondamentale qui sous-tendait les politiques économiques antérieures. L'interventionnisme étatique du CNR s'était ainsi traduit par la création de nouvelles entreprises, par la mise en oeuvre de mesures protectionnistes et par l'octroi d'avantages et subventions aux entreprises du secteur public. Arguant de la faiblesse de l'initiative privée locale et des investissements étrangers, les autorités publiques estimaient qu'il appartenait à l'Etat de prendre l'initiative. Toutefois, en dépit de leur discours étatiste, elles s'étaient davantage efforcées de réhabiliter et de restructurer les entreprises en difficulté et de promouvoir l'efficacité managériale, plutôt que de se lancer dans un dirigisme de type socialiste. Mais traduisant sa volonté de promouvoir le social, le régime avait mis en oeuvre un certain nombre d'actions et de mesures sociales comme :

- l'accroissement du nombre d'infrastructures sanitaires ;
- la mise en oeuvre d'un large programme de vaccination des enfants ;
- le doublement du taux de scolarisation qui passait de 16% à 32% entre 1983 et 1988.

Le 15 octobre 1987, un nouveau coup d'Etat militaire mettait fin au pouvoir du CNR. Le Front Populaire qui lui succéda poursuivit cependant la même stratégie économique.

Dans l'ensemble, la Banque Mondiale a décerné un satisfecit à la gestion économique des révolutionnaires. Pour elle, "la performance économique du Burkina au cours de la période 1982-87 a été, dans l'ensemble satisfaisante"[6]. Ces performances citées sont :

- une croissance relativement rapide du PIB, due notamment à l'agriculture, au secteur minier, et au cours des dernières années aux services administratifs ;

- un taux de croissance positif du PIB par habitant, nonobstant l'accélération de la croissance démographique ;
- une stabilité relative des prix malgré les fluctuations liées aux variations de la production agricole, avec malheureusement une faible croissance de la consommation privée, sensiblement inférieure à celle de la consommation publique ; une quasi stagnation de la formation brute du capital fixe, accompagnée d'un déclin de l'investissement des ménages et des entreprises ;
- une quasi stagnation des importations et une croissance assez forte des exportations, supérieure à celle du PIB ;
- une diminution relative des déficits intérieurs et extérieurs, et une augmentation modérée de l'endettement extérieur ; avec cependant une forte augmentation des arriérés intérieurs et extérieurs au cours des récentes années.

En dépit de cette situation globalement satisfaisante, l'économie burkinabè souffrait de nombreuses faiblesses. Outre la faible efficacité des investissements publics, les rigidités structurelles qui réduisaient les possibilités de croissance et l'étroitesse de son marché intérieur, le pays était confronté à la menace des déséquilibres des comptes extérieurs et des finances publiques. Qui plus est, la croissance démographique accélérée ainsi que le faible développement des ressources humaines représentaient des risques graves pour le développement humain durable du pays. C'est pourquoi le nouveau Gouvernement a mis en place depuis 1991, une nouvelle stratégie de développement économique fondée sur l'ajustement structurel avec l'aide des Institutions de Bretton-Woods.

Par ailleurs, la politique économique burkinabè est désormais soumise à des critères de convergence définis par l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) pour l'année 1997[7]. Ainsi, le Gouvernement du Burkina Faso, à l'instar des autres Gouvernements des Etats membres de l'Union, s'engage à:
- lutter contre l'inflation accompagnée d'une vÈritable politique de l'offre, combinée à une libéralisation encore plus poussée des prix et du commerce. Un accent particulier sera mis sur la baisse des coûts des facteurs de production ;
- renforcer le processus d'intégration des économies de l'Union par l'organisation et la promotion des échanges intra-communautaires, à la faveur de l'application pour compter du 1er juillet 1996, du régime préférentiel transitoire des échanges de l'UEMOA ;
- poursuivre des réformes structurelles, notamment l'amélioration du cadre juridique, réglementaire et fiscal de l'activité économique, pour le rendre plus attractif et concurrentiel, supprimer les entraves administratives à la création d'entreprises et la poursuite des programmes de privatisation des entreprises du secteur public et parapublic ;
- relancer les investissements par des mesures incitatives vers les branches à forte valeur ajoutée et promouvoir l'initiative privée ;
- maintenir les programmes économiques et financiers avec les Institutions de Bretton-Woods afin d'assurer la mobilisation de l'assistance extérieure en appui aux efforts internes et d'obtenir un traitement de fond de la dette publique pour soutenir efficacement les efforts internes d'ajustement.

Les Etats membres s'engagent également à maintenir le taux d'inflation à un niveau inférieur de 5% et à atteindre un taux de croissance réel minimum de 5%. En matière de politiques budgétaires, les Etats membres qui enregistrent un ratio solde primaire de base sur recettes fiscales inférieur à 15% doivent déployer des efforts pour le porter à ce niveau minimum. Ceux qui enregistrent un ratio masse salariale sur recettes fiscales supérieur à 50% doivent le ramener à un niveau inférieur à ce seuil. Tous les Etats membres s'engagent enfin à ne pas accumuler de nouveaux arriérés de paiements intérieurs et extérieurs et à réduire les stocks d'arriérés existants, et à porter le ratio investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales au dessus de 20%.

Dans le cadre du PAS, le Gouvernement a mis en oeuvre un certain nombre de mesures destinées à créer un environnement incitatif au développement du secteur privé afin de permettre à celui-ci de jouer un rôle moteur dans la croissance économique. A cet effet, l'Etat s'est engagé entre autres à libéraliser l'économie, à

- un taux de croissance positif du PIB par habitant, nonobstant l'accélération de la croissance démographique ;
- une stabilité relative des prix malgré les fluctuations liées aux variations de la production agricole, avec malheureusement une faible croissance de la consommation privée, sensiblement inférieure à celle de la consommation publique ; une quasi stagnation de la formation brute du capital fixe, accompagnée d'un déclin de l'investissement des ménages et des entreprises ;
- une quasi stagnation des importations et une croissance assez forte des exportations, supérieure à celle du PIB ;
- une diminution relative des déficits intérieurs et extérieurs, et une augmentation modérée de l'endettement extérieur ; avec cependant une forte augmentation des arriérés intérieurs et extérieurs au cours des récentes années.

En dépit de cette situation globalement satisfaisante, l'économie burkinabè souffrait de nombreuses faiblesses. Outre la faible efficacité des investissements publics, les rigidités structurelles qui réduisaient les possibilités de croissance et l'étroitesse de son marché intérieur, le pays était confronté à la menace des déséquilibres des comptes extérieurs et des finances publiques. Qui plus est, la croissance démographique accélérée ainsi que le faible développement des ressources humaines représentaient des risques graves pour le développement humain durable du pays. C'est pourquoi le nouveau Gouvernement a mis en place depuis 1991, une nouvelle stratégie de développement économique fondée sur l'ajustement structurel avec l'aide des Institutions de Bretton-Woods.

Par ailleurs, la politique économique burkinabè est désormais soumise à des critères de convergence définis par l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) pour l'année 1997[7]. Ainsi, le Gouvernement du Burkina Faso, à l'instar des autres Gouvernements des Etats membres de l'Union, s'engage à:
- lutter contre l'inflation accompagnée d'une vÈritable politique de l'offre, combinée à une libéralisation encore plus poussée des prix et du commerce. Un accent particulier sera mis sur la baisse des coûts des facteurs de production ;
- renforcer le processus d'intégration des économies de l'Union par l'organisation et la promotion des échanges intra-communautaires, à la faveur de l'application pour compter du 1er juillet 1996, du régime préférentiel transitoire des échanges de l'UEMOA ;
- poursuivre des réformes structurelles, notamment l'amélioration du cadre juridique, réglementaire et fiscal de l'activité économique, pour le rendre plus attractif et concurrentiel, supprimer les entraves administratives à la création d'entreprises et la poursuite des programmes de privatisation des entreprises du secteur public et parapublic ;
- relancer les investissements par des mesures incitatives vers les branches à forte valeur ajoutée et promouvoir l'initiative privée ;
- maintenir les programmes économiques et financiers avec les Institutions de Bretton-Woods afin d'assurer la mobilisation de l'assistance extérieure en appui aux efforts internes et d'obtenir un traitement de fond de la dette publique pour soutenir efficacement les efforts internes d'ajustement.

Les Etats membres s'engagent également à maintenir le taux d'inflation à un niveau inférieur de 5% et à atteindre un taux de croissance réel minimum de 5%. En matière de politiques budgétaires, les Etats membres qui enregistrent un ratio solde primaire de base sur recettes fiscales inférieur à 15% doivent déployer des efforts pour le porter à ce niveau minimum. Ceux qui enregistrent un ratio masse salariale sur recettes fiscales supérieur à 50% doivent le ramener à un niveau inférieur à ce seuil. Tous les Etats membres s'engagent enfin à ne pas accumuler de nouveaux arriérés de paiements intérieurs et extérieurs et à réduire les stocks d'arriérés existants, et à porter le ratio investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales au dessus de 20%.

Dans le cadre du PAS, le Gouvernement a mis en oeuvre un certain nombre de mesures destinées à créer un environnement incitatif au développement du secteur privé afin de permettre à celui-ci de jouer un rôle moteur dans la croissance économique. A cet effet, l'Etat s'est engagé entre autres à libéraliser l'économie, à

appuyée par la majorité des bailleurs de fonds intervenant au Burkina Faso, qui depuis un certain temps accordent un intérêt prononcé à la promotion du secteur privé comme fondement d'une développement économique et sociale durable du pays. En effet, en témoigne le nombre toujours plus élevé d'interventions sous forme de projets ou programmes en faveur de la promotion du secteur. On note par ailleurs parmi les bailleurs une reconnaissance de la nécessité d'une coordination de ces activités. Ainsi, depuis février 1996, la volonté de coordination à donné lieu à la tenue de réunions mensuelles de concertation des bailleurs sur l'appui au secteur privé. Dans ce cadre, il semblerait opportun et souhaitable d'envisager la tenue d'une consultation thématique consacrée à la promotion du secteur privé, afin d'instaurer un véritable dialogue entre tous les intervenants autour de l'élaboration d'une stratégie pour la promotion du secteur.

A plus long terme, la politique de développement du Burkina vise à jeter les bases d'un développement humain durable. Il s'agit de relever le niveau de revenu des populations, de lutter contre la pauvreté et d'accélérer le développement des ressources humaines et du potentiel productif.

CROISSANCE ECONOMIQUE, PAUVRETE ET INEGALITE

Au Burkina Faso, l'un des défis majeurs du développement est de promouvoir des politiques économiques et sociales susceptibles de combattre la pauvreté. Certes, l'objectif d'éradication de la pauvreté n'est pas nouveau. Ce qui est nouveau, c'est l'importance qu'on lui accorde aujourd'hui, notamment au niveau de la communauté internationale. En particulier, le paradigme dominant du développement s'efforce d'impulser une stratégie axée autour de trois éléments: (i) une croissance économique intensive en travail visant à accroître les actifs productifs, l'emploi et les revenus des pauvres; (ii) un meilleur accès aux services sociaux afin que les pauvres bénéficient d'une plus grande sécurité et réalisent pleinement leur potentiel, et (iii) la mise en place de filets de sécurité efficaces pour protéger les pauvres contre les chocs soudains, garantir la sécurité alimentaire et prévenir leur destitution. En réalité, malgré la prise en considération de ces trois dimensions dans la mise en oeuvre des politiques, l'aspect croissance économique demeure privilégié. Ainsi, dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, le succès ou l'échec du développement tend souvent à s'apprécier, en premier lieu, par rapport à l'évolution des indicateurs macro-économiques clés, fortement influencés par les programmes d'ajustement structurel.

Au Burkina Faso, le produit intérieur brut a crû annuellement de 2,9 pour cent au cours de la période 1985 - 94, alors que l'incidence de la pauvreté est très élevée - 34,6 pour cent des ménages - au début des années 1990. Par conséquent, il importe d'examiner dans quelle mesure les bénéfices de la croissance peuvent profiter aux pauvres, en particulier dans les pays d'Afrique subsaharienne confrontés à une profonde crise économique et sociale, sans précédent au cours de leur histoire. A cet égard, le degré de pauvreté dépend de deux facteurs. D'une part, le niveau moyen du revenu; et d'autre part, l'étendue de l'inégalité de la distribution du revenu. En principe, un accroissement du revenu moyen réduit la pauvreté, tandis qu'une élévation de l'inégalité l'accroît. En réalité, bien que certaines hypothèses aient été avancées, la relation entre la variation de la pauvreté et la croissance économique n'est pas réellement explorée.

Au Burkina Faso, la pauvreté est susceptible de diminuer plus rapidement que le taux de croissance du niveau de vie, pourvu que ce dernier ne génère pas une élévation de l'inégalité. Mais un tel résultat suggère aussi une forte probabilité de l'augmentation de la pauvreté dans le cas où la croissance économique serait négative, d'autant que lorsque cela se produit - par exemple dans les années 1980 dans maints pays d'Afrique - l'inégalité des revenus a tendance à s'accroître. Dans ces conditions, il importe de stimuler des politiques économiques qui favorisent une croissance économique qui maintienne au moins la part des revenus des plus pauvres.

1 Source : Rapport sur l'évolution du programme d'ajustement structurel, 2è édition, STP/PAS, juin 1995.

2 sources : Concertation des Bailleurs de Fonds sur le Secteur Privé/ESOP-CD : " Le secteur privé et son cadre d'exercice (Version Provisoire) ", mai 1997; Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat : " Etude comparative des coûts des facteurs de production dans l'industrie burkinabè et dans celle des pays de la sous-région", mai 1996.

3 Source : Données et indicateurs économiques et financiers, MEF, mars 1997; PNUD, Coopération pour le développement, Burkina Faso; Rapport 1995, p.16.

4 Calcul effectué sur la base des chiffres fournis par le rapport 1995 du PNUD, Coopération pour le développement, Burkina Faso, p.10 et 8.

5 Source : Tableau de bord de l'Instrument automatisé de prévision du Ministère de l'économie et des Finances, juin 1996 et mars 1997.

6 Burkina Faso, Mémorandum Economique, Document de la Banque Mondiale, Vol.1, Décembre 1989, pp.i, ii et 6.

7 Directive n°02/96/CM du 20 septembre 1996 relative à la surveillance multilatérale des politiques macro-économiques au sein des Etats membres de l'UEMOA pour l'année 1997.

CHAPITRE 3

Gouvernance et développement institutionnel

La quête du développement humain durable ne saurait se dérouler dans un contexte empreint d'autoritarisme et de gestion patrimoniale des ressources publiques. Il est de plus en plus admis que sans une bonne gouvernance il ne saurait y avoir de développement humain durable. Conscient de ce prérequis, le Gouvernement burkinabè a annoncé son intention de renforcer la sécurité individuelle et politique des citoyens, de créer ainsi un environnement politique, juridique et institutionnel favorable à l'atteinte des objectifs de sécurité économique, alimentaire, environnementale et sanitaire. Dans cette perspective, il envisage de renforcer la bonne gouvernance, dont les bases ont été jetées avec l'adoption de la Constitution de juin 1991 et la mise en place des institutions démocratiques de la Quatrième République.

A . Cadre conceptuel et diagnostic

1- Le concept de la gouvernance.

Le concept de gouvernance repose sur trois composantes essentielles :

- le type de régime politique, sa nature, son mode opératoire et ses relations avec la société civile ;
- la manière dont le pouvoir est exercé dans la gestion des ressources économiques, financières et sociales d'un pays ;
- la capacité des pouvoirs publics à concevoir, formuler et mettre en oeuvre des politiques de développement et à s'acquitter de leurs fonctions.

Dans ce sens, la bonne gouvernance implique aussi bien l'efficacité économique, managériale et administrative que la démocratie pluraliste. Elle va au-delà du pluralisme formel, que ce soit au niveau politique, syndical ou médiatique, et repose sur différents éléments clés. Parmi ceux-ci, l'exigence d'un Gouvernement basé sur une constitution démocratique et la séparation des pouvoirs en constitue la pierre angulaire.

En effet, d'une part, l'existence d'une constitution démocratique est une garantie du respect des droits humains et oblige les autorités gouvernementales à rendre compte au peuple de leur gestion des affaires publiques et à assurer la transparence de l'action publique. D'autre part, le principe de la séparation des pouvoirs implique un système judiciaire indépendant, notamment de l'Exécutif, qui permet de s'assurer que la loi est observée à la fois par les gouvernants et par les gouvernés et que la justice est accessible à tous, indépendamment de leur situation économique ; une justice qui a une relation fonctionnelle et complémentaire avec le système de justice traditionnelle. De plus, ce principe exige la mise en place d'un Parlement responsable, doté de capacités d'investigation, de systèmes d'information et de communication, en contact et en consultation avec les électeurs et le pouvoir exécutif, mais indépendant de ce dernier.

Ces différents éléments vont de pair avec un système multipartisan et la tenue d'élections régulières, organisées de façon impartiale; une Fonction publique compétente, professionnalisée et non-partisane, capable d'assurer des services efficients et effectifs et, en dernier lieu, une presse indépendante et concurrentielle qui permet de jouer une fonction de contre-pouvoir afin de réfréner la maladministration, la corruption et les abus de pouvoir.

Enfin, on ne saurait parler de bonne

Pour permettre aux personnes d'échapper à la pauvreté et accélérer le rythme du développement, il faut reconnaître leurs droits fondamentaux et leur permettre de les exercer

gouvernance sans aborder la thématique de l'habilitation des populations à la base. En effet, en vue d'élargir le champ des opportunités des commu nautés, parmi lesquelles les plus démunies, il est nécessaire de renforcer les capacités des acteurs au niveau décentralisé afin que les communautés puissent participer pleinement aux prises de décisions économiques et politiques les concernant, dans une perspective de développement humain durable.

Un certain nombre de réformes sont nécessaires pour favoriser l'instauration de la bonne gouvernance dans un pays. Celle-ci implique en effet une modification du cadre institutionnel et politique en place à différents niveaux.

♦ *de la gestion publique et de l'administration*

Il s'agit de renforcer les capacités des institutions publiques, des organisations et de la Fonction publique pour gérer efficacement le processus de développement. Cela inclut la réforme de la Fonction publique, le redimensionnement de l'espace administratif, une gestion stratégique de capacité de leadership, l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des services publics, ainsi que la transparence et l'imputabilité administrative.

♦ *du processus parlementaire*

Les Parlements sont la pierre angulaire d'une gouvernance responsable. Il est essentiel qu'ils aient la capacité de fonctionner efficacement et d'être responsables vis-à-vis de leurs mandants. L'augmentation rapide des Parlements pluralistes en Afrique a créé un besoin d'organisation nouvelle des structures, des systèmes, des procédures parlementaires en vue d'en assurer la performance. Les parlementaires doivent comprendre leur rôle en tant que majorité ou opposition, leur ultime responsabilité à l'égard du peuple qu'ils représentent et leur responsabilité interne en vue de servir comme pouvoir de contrôle indépendant des politiques et des programmes de l'Exécutif.

♦ *du système judiciaire*

L'indépendance et la crédibilité des systèmes légaux et judiciaires est essentiel pour une gouvernance effective. Le rôle important d'un système judiciaire responsable qui applique les lois nationales d'une manière juste, équitable et transparente ne doit pas être sous-estimé. La réforme du système judiciaire inclut l'amélioration des structures de l'organisation et de l'administration judiciaires, le renforcement de la capacité des ressources humaines (juges, magistrats, auxiliaires de justice, etc.), un meilleur accès à la justice, la vulgarisation des textes fondamentaux.

♦ *du processus électoral*

Des élections libres et équitables sont l'instrument de base permettant au

LE CONCEPT DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF : MIEUX LE COMPRENDRE AVANT SA MISE EN OEUVRE

Il est de notoriété que tout développement durable passe par la participation effective de la population de base aux prises de décision et à la conception des modules de développement. L'importance de la participation effective de la population au processus de développement s'est avérée incontournable au regard des échecs des politiques interventionnistes des années 1970, ou des projets ayant mobilisé d'énormes ressources financières ont été réalisés au Burkina Faso et dans les pays de la sous-région sahélienne. Ces projets qui ont concerné surtout la lutte contre la désertification et pour la sauvegarde de l'environnement ont été dans leur quasi totalité, conçus et exécutés par les services techniques et organismes donateurs. Les populations se limitant souvent à la main-d'oeuvre nécessaire pour les travaux. Cette méthode d'intervention " top-down " (fonctionnant de haut en bas) a eu pour conséquence l'absence de prise en charge par les populations rurales du suivi et de la gestion des réalisations et ensemble d'éléments a fait que les projets n'ont pas répondu aux attentes escomptées.

Dans les années 80, les tirs ont été rectifiés, un nouveau concept est élaboré: le développement participatif. L'Etat et les organismes ont commencé à pratiquer tour à tour le développement rural intégré, le développement local, la gestion des terroirs, la gestion des ressources naturelles, l'approche participative. Le dernier aux dires des experts, a pour objectif d'impliquer et associer de manière étroite les populations dans le diagnostic, l'identification, la programmation, la mise en oeuvre et le suivi des actions à mener au niveau du terroir et de définir les responsabilités des différents partenaires dans le suivi et la gestion des ressources naturelles. En d'autres termes, l'approche particulière vise l'auto-promotion paysanne l'auto-développement des communautés villageoises et une prise en charge active de leur propre avenir.

Méthode plus appropriée à la vie communautaire du Burkina Faso fera de l'approche participative son créneau de développement. Malheureusement ce concept a été appliqué de manière empirique, les pratiques étant propres à chaque acteur, la concertation et la coordination entre les différentes parties prenantes quasi inexacte.

Et c'est face à ces constats et au moment où la lutte contre la pauvreté constitue la priorité des priorités du gouvernement burkinabè, que les différentes institutions, ONG et responsables ont décidé de réfléchir sur ce concept, de faire le point sur les pratiques en la matière et de doter le pays d'un référentiel susceptible de garantir le minimum d'efficacité et un impact positif des futurs programmes.

Sources: Sidwaya n° 3157 du vendredi 13 au 15 décembre 1996

Peuple de participer à la gouvernance de la Nation. Les élections devraient être considérées comme un processus continu et non comme une série d'événements spécifiques. Ceci requiert des règles électorales appropriées et consensuelles, un système d'enregistrement et de liste électorale adéquat et transparent, un système de vote efficace et transparent, des techniques de dépouillements et des systèmes adéquats pour répondre aux contentieux électoraux.

♦ *de la décentralisation*

La mise en oeuvre d'une politique de décentralisation territoriale est fondamentale pour promouvoir la participation, la distribution équitable des bénéfices du développement, l'accès aux services, la responsabilité gouvernementale et l'efficacité, l'implication des femmes et des organisations de la société civile. Une décentralisation effective requiert une forte capacité des organisations, des collectivités territoriales, notamment au niveau de leurs ressources humaines, des procédures appropriées et l'existence d'une volonté politique ferme se traduisant par l'instauration d'un cadre institutionnel et politique favorable, définissant les pouvoirs, l'autorité déléguée, et permettant au niveau local la formulation et la mise en oeuvre de projets et de programmes de développement, une mobilisation des ressources et une gestion financière responsable. Une gouvernance à l'échelle locale en Afrique ne doit pas ignorer les structures traditionnelles locales, mais doit trouver les moyens pour mobiliser les structures du pouvoir traditionnel en vue de leur permettre d'apporter leur contribution à un développement durable.

♦ *de l'organisation de la société civile*

Les organisations dans la société civile incluent les organisations non gouvernementales (ONG), les organisations de défense des droits humains, les syndicats, les associations professionnelles, les groupes de femmes, les communautés religieuses et les autorités coutumières, les organes de presse et les média, les organisations du secteur privé et d'autres groupes informels. Ces organisations influencent les décisions gouvernementales, en particulier celles qui affectent leurs intérêts, les priorités de développement, la manière dont les services publics sont fournis et la manière dont les ressources publiques sont utilisées. Une telle ouverture du système décisionnel en direction de l'environnement constitue le fondement d'un gouvernement de participation qui reconnaît le peuple et le place au centre du processus de développement. Le renforcement de la gouvernance passe nécessairement par le renforcement de la capacité des organisations de la société civile, par l'élaboration d'une législation qui assure le droit de ces organisations de participer aux décisions du gouvernement qui affecte leur bien-être, et par la multiplication des opportunités de financement et de mise en oeuvre des programmes communautaires.

2- Le diagnostic

Le Burkina Faso est l'un des pays de la sous-région ouest africaine à bénéficier d'un régime politique stable et à jouir d'une certaine crédibilité en matière de gestion publique. Cette image positive a émergé avec l'amorce du processus de démocratisation. Le pays a en effet réussi une transition vers un Etat de droit, ainsi qu'en témoignent l'adoption de la Constitution de juin 1991 et le fonctionnement régulier des institutions démocratiques. Ainsi, des élections présidentielles, législatives et municipales ont été organisées entre 1991 et 1995.

Taux de participation et nombre de partis en lice lors des dernières élections, 1991 - 1997

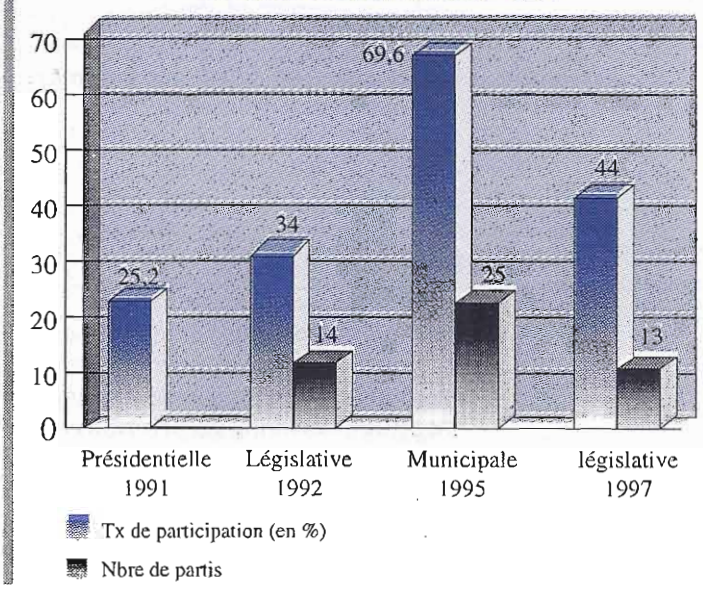

Pour la première fois dans l'histoire de l'Etat burkinabè post-colonial, une législature aura atteint son terme sans avoir été interrompue de façon irrégulière. L'organisation le 11 mai 1997 de nouvelles élections législatives atteste ainsi de l'institutionnalisation du processus démocratique. De nouvelles institutions de soutien au processus démocratique ont été créées depuis le début des années 90, hormis le Conseil Économique et Social en place depuis l'indépendance du pays. Il s'agit de la Chambre des Représentants (deuxième Chambre du Parlement burkinabè composée essentiellement de représentants de la société civile), du Médiateur du Faso et du Conseil Supérieur de l'Information.

LIGUE DES CONSOMMATEURS: LA QUALITE, UNE NOUVELLE DONNE

Pour vivre, mieux vivre, l'être humain a besoin d'une alimentation adéquate non seulement du point de vue quantitatif, mais aussi du point de vue qualitatif. Si l'aspect quantitatif couvre uniquement l'apport en énergie, l'aspect qualitatif couvre des besoins plus complexes constitutifs d'une saine alimentation.

La qualité d'un aliment est en effet tributaire des proportions et de la pertinence des différents nutriments (acides aminés, hydrates de carbone, graisses simples, vitamines et sels minéraux) dont il est composé. C'est la qualité des nutriments qui détermine la qualité des aliments. Mais la qualité d'un aliment, ce sont aussi les caractéristiques sanitaires diététiques et normatives des produits qui entrent dans sa composition. Ce sont aussi les procédés de fabrication, de conditionnement et de marketing appropriés du produit. Pourtant, toutes ces exigences de sécurité alimentaire, de protection et d'information ne sont pas toujours pris en compte malgré les politiques et les mesures législatives nationales et internationales pour la protection des consommateurs.

Depuis janvier 1992, il existe désormais au Burkina une ligue des consommateurs qui se fixe pour objectifs d'amener le consommateur à être exigent sur la qualité des produits, à exercer ses droits à réparation des préjudices subis.

Il est donc essentiel que les entrepreneurs du secteur alimentaire intègrent *cette nouvelle donne de la qualité* dans leurs activités.

Sinon, les consommateurs feront la différence.

Source: Supplément Agro-Alimentaire N°1 - Vendredi 3 décembre 1993

Le Burkina peut, au demeurant, se targuer de bénéficier d'un certain nombre d'atouts sur lesquels il est possible de s'appuyer en vue de promouvoir la bonne gouvernance.

En premier lieu, il s'agit de l'existence d'une société civile dynamique et profondément enracinée dans les réalités socio-politiques du pays. Les quelques 180 ONG actives dans le domaine du développement et répertoriées par le Bureau de Suivi des ONG du Ministère de l'Economie et des Finances attestent de cette vitalité. Parallèlement à cet enracinement communautaire, d'autres associations oeuvrent dans des domaines relevant plutôt des aspects politiques et économiques. Parmi les institutions clés de la société civile, on peut citer :

♦ *Le Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples*

C'est l'une des organisations phares de la société civile burkinabè. Son rapport de 1995 constitue une prise de parole exemplaire participant à l'approfondissement de la démocratie au Burkina.

♦ *Les syndicats et le patronat*

Les syndicats burkinabè dont on connaît l'attachement au pluralisme et à leur indépendance, ont toujours été des contre-pouvoirs avec lesquels les différents régimes ont dû compter. Aujourd'hui, ils tentent de reconstituer leur force de frappe érodée par les régimes d'exception, et dénoncent de façon récurrente, les différents maux qui minent la société et l'appareil administratif.

Le patronat lui, est plus discret sur la gestion de la cité. Ses capacités d'analyses et de décisions en matière politique et économique, notamment dans le cadre des négociations et du dialogue social avec ses partenaires (Etat et syndicats) sont relativement limitées. On peut aussi relever son manque d'initiatives en matière de propositions de politique économique, de promotion du secteur privé, etc.

♦ *La Ligue des Consommateurs Burkinabè (LCB)*

Créée en janvier 1992, la LCB, par ses actions concrètes et ses prises de parole (voice) s'est imposée comme l'une des ONG qui contribuent le plus à la promotion de la bonne gouvernance au Burkina Faso, à travers la promotion de la participation des consommateurs à des actions visant à améliorer la qualité des biens et services. Conscient du rôle positif de la Ligue, le Gouvernement lui a octroyé une subvention de plusieurs millions de francs CFA.

♦ *Les autorités et organisations traditionnelles ou religieuses*
Ce sont aussi des composantes de la société civile burkinabè, des relais incontournables pour accéder notamment à l'espace rural. Le Gouvernement l'a si bien compris qu'il tente d'associer les autorités coutumières à la lutte contre la dégradation de l'environnement ou encore contre l'excision. Sur le plan politique, les chefferies traditionnelles et les confessions religieuses ont parfois joué un rôle de premier plan sur la scène politique, ce qui les a parfois exposé à la critique. On ne peut cependant nier leur contribution décisive dans l'histoire politique du Burkina à la mise en échec des régimes autoritaires. S'il est difficile d'envisager un renforcement des autorités coutumières et religieuses en tant que composantes de la société civile burkinabè, il est possible cependant de les utiliser comme instrument de mobilisation et de promotion du développement.

En deuxième lieu, à côté de ce foisonnement de la société civile, il est important de souligner l'existence d'une liberté de l'information, attestée par les activités d'une presse et de radios privées dynamiques mais paradoxalement restreinte à certains moment, comme ce fut le cas lors de l'interdiction des émissions d'expression libre sur certaines radios privées.
Radios et presse privées sont cependant en plein essor au Burkina depuis l'amorce du processus démocratique. Par les critiques, les prises de parole des journalistes, auditeurs et lecteurs, elles contribuent à l'approfondissement de ce processus et obligent l'administration à s'améliorer. Cette efflorescence ne doit pas cacher cependant les difficultés financières et matérielles qu'elles rencontrent, et parfois, le manque de professionnalisme de certains animateurs ou journalistes.
Le Gouvernement a récemment octroyé à la presse une subvention de 100 millions de francs CFA pour lui permettre de faire face à certaines de ces difficultés.

En troisième lieu, la mise en place progressive d'un climat relativement favorable au développement de l'entreprise privée constitue un atout supplémentaire dans la promotion de la bonne gouvernance. En effet, depuis l'adoption du programme d'ajustement structurel en 1991 au Burkina, le pays s'est engagé à promouvoir le secteur privé à travers notamment la mise en place d'un environnement juridique et institutionnel favorable, la mise en oeuvre de programmes d'appui au secteur privé, la libéralisation du commerce, la restructuration du secteur public, le désengagement de l'État dans les secteurs productifs ou concurrentiels, etc. L'existence d'un tel climat favorable à l'entreprise privée va déboucher, à terme, sur la constitution d'une classe d'entrepreneurs qui, on le sait, a été l'ossature de la société civile et le fer de lance de la démocratisation dans les pays industrialisés.

En quatrième lieu, l'existence d'un large consensus politique sur la légitimité de la démocratie pluraliste est un élément moteur de consolidation des principes de la gouvernance. En effet, malgré les limites objectives du processus de démocratisation, l'opposition burkinabè ne remet nullement en cause le bien-fondé des institutions démocratiques de la Quatrième République burkinabè. Il n'existe pas d'opposition qui se déclare en dehors du système démocratique. La légitimité de la construction d'un État de droit au Burkina fait l'objet d'un consensus auprès de l'ensemble des acteurs et forces politiques.
La modération du néo-patrimonialisme dans la gestion publique et la tradition de rigueur et d'ardeur au travail peuvent être considérées comme un atout supplémentaire dans la mise en oeuvre du développement institutionnel du pays. L'existence d'une société civile exigeante au Burkina Faso, la contribution inestimable de la révolution burkinabè à la moralisation de la vie publique, ainsi que la modération voire le sens de responsabilité de la classe politico-bureaucratique, ont en effet permis au pays de limiter les effets dévastateurs d'une corruption effrénée. Mais ces acquis importants doivent être préservés en renforçant les mécanismes de contrôle et d'imputabilité.

Enfin, en sixième lieu, on constate qu'il existe une volonté politique de rendre plus performant le système de la gouvernance. Plusieurs signes en attestent : l'organisation des journées de réflexion

Une stratégie de développement mettant l'accent sur la participation des individus et sur leur potentiel productif constitue le seul moyen de libérer les potentialités

sur la gouvernance tenues à Ouagadougou du 7 au 11 novembre 1994 ; la déclaration d'intention du Gouvernement en matière de développement d'un programme national de Gouvernance en décembre 1994 ; les actions entreprises par le Ministère de la Fonction publique et de la modernisation de l'Administration en vue de remplir la mission qui lui a été attribuée, relative à "la création des conditions propices à l'émergence et au développement de la bonne gouvernance"; le séminaire préparatoire du sommet France/Afrique sur le thème "Bonne Gouvernance et Développement" tenu à Ouagadougou du 12 au 14 août 1996, le séminaire gouvernemental sur les missions et le rôle de l'Etat organisé en septembre 1996 à Tenkodogo, etc.

Cependant, en dépit des nombreux atouts dont il bénéficie, le système de gouvernance du Burkina comporte des lacunes, tant au plan démocratique qu'au plan administratif, qui témoignent de la complexité même de la problématique et du chemin qu'il reste encore à parcourir.

LESGISLATIVES DU 11 MAI 1997 : VICTOIRE ECRASANTE DU CONGRES POUR LA DEMOCRATIE ET LE PROGRES

Selon les résultats officiels des élections législatives du 11 mai 1997, le Congrès pour la Démocratie et le Progrès, le parti du Président Blaise Compaore, sort largement majoritaire avec 101 députés sur 111. Il est suivi de très loin par le Parti pour la Démocratie et le Progrès du Pr. Joseph Ki-Zerbo avec 6 députés, le Rassemblement Démocratique Africain et l'Alliance pour la Démocratie et la Fédération avec chacun deux députés.

Quelque 4 millions de Burkinabè avaient été appelés aux urnes pour le renouvellement de l'Assemblée Nationale. Le 11 mai dernier, il y avait 13 partis en lice, les uns se réclamant de la social-démocratie, les autres du libéralisme, de l'écologie ou de Thomas Sankara. Sur les 4.982.621 inscrits, quelque 2.195.865 électeurs ont pu voter, soit un taux de participation de 44,07%, en légère hausse par rapport aux élections de 1992 qui avaient enregistré un taux de 34%. Malgré cette amélioration de la participation, beaucoup de problèmes d'organisation ont été relevés parmi lesquels le mauvais établissement des listes électorales, la mauvaise distribution des cartes électorales ou la mauvaise implantation des bureaux de vote.

Tout cela a entraîné beaucoup de protestations de la part des partis d'opposition et de certains observateurs. Ainsi quatorze associations de la société civile, regroupés dans un Collectif pour l'observation indépendante des élections, ont dénoncé cette mauvaise organisation et aussi " l'achat des consciences " dans leur rapport sur le déroulement du scrutin. Les observateurs internationaux représentant des institutions comme l'OUA, l'Union européenne et la Francophonie ont également dénoncé certaines lacunes tout en estimant que " ces imperfections signalées n'entachent en rien la régularité du scrutin, car le déroulement des opérations électorales s'est effectuée dans le " respect des textes ".

Néanmoins, plusieurs recours de partis d'opposition ont été déposés devant la Cour suprême. C'est ainsi que les résultats du scrutin ont été annulés dans les provinces du Kouritenga et de l'Oudalan où l'on a procédé à un nouveau scrutin le 18 juin.

Les commentaires de ces résultats relèvent surtout le déséquilibre aggravé de l'Assemblée et l'émiettement des partis d'opposition. Sur les 111 sièges que compte désormais l'hémicycle depuis la révision constitutionnelle de novembre dernier, 101 reviennent au CDP. Si on y ajoute les deux députés de l'ADF qui s'aligne sur la mouvance présidentielle, on a un pouvoir législatif totalement déséquilibré: 103 députés contre huit représentants le PDP et le RDA, rescapés de l'opposition parlementaire qui perd ainsi près de la moitié de ses sièges.

Cette victoire écrasante inquiète quelque peu, même au sein du parti victorieux. " J'avoue que d'un point de vue externe, c'est assez gênant pour une démocratie. Mais sur le terrain, les partis d'opposition ne sont pas bien organisés " a commenté le ministre d'Etat, M. Salif Diallo, secrétaire général adjoint du CDP. Son parti qui dispose visiblement de plus de moyens que les autres a été le seul à présenter des candidats dans les 45 circonscriptions électorales. Les partis d'opposition sortent laminés de ce scrutin que le Pr. Ki-Zerbo a qualifié de " catastrophe " pour le pays. " Ce fut une occasion manquée " estime le président du PDP.

L'opposition aurait-elle eu un meilleur score si les alliances que l'on avait projetées avaient abouti? C'est la question que beaucoup d'observateurs se posent aujourd'hui. On note, en effet, qu'avec 90% des sièges, le CDP ne recueille que 68,61% des suffrages exprimés. Coalisés, les autres partis auraient peut-être pu prétendre à une représentation plus large. Leur éclatement les désavantage, du fait du mode de scrutin qui est la proportionnelle à la plus forte moyenne.

Les conséquence de l'émiettement se manifestent également au niveau des " sankaristes ", se réclamant de Thomas Sankara. On relève ainsi que le BSB, le FFS et le MTP dirigés par d'anciens proches collaborateurs du défunt président totalisent plus de 50 000 voix, se classant ainsi cinquième force politique après le CDP, le PDP, l'ADF et le RDA.

Source: Marchés Tropicaux - 1091 - 23 mai 1997

En effet, d'une part, par rapport à l'expérience démocratique en cours, on note plusieurs insuffisances :

♦ *Les insuffisances du système d'imputabilité politique*

Le principe d'imputabilité politique qui s'exerce sur les orientations générales, les politiques et les objectifs, impose aux gouvernants de rendre des comptes aux gouvernés. Ces derniers pourront, le cas échéant, les sanctionner à la faveur des élections, en se prononçant en faveur de l'alternance démocratique. Les élections étant donc la principale source de légitimité, de représentativité et d'imputabilité politique, il importe que leur organisation administrative et matérielle soit efficace et transparente. Sur ce plan, des progrès ont été enregistrés à la faveur des élections législatives du 11 mai 1997. Cependant, il reste à améliorer la qualité du fichier électoral et à promouvoir l'éducation civique des électeurs. Par ailleurs, il importe de doter le système démocratique burkinabè de nouveaux mécanismes d'information et de connaissance de l'opinion, permettant aux citoyens de juger régulièrement leurs gouvernants et leurs actions, et aux gouvernants de s'informer sur l'état de l'opinion.

♦ *La faiblesse de l'opposition parlementaire*

A la fin de législature 1992-1997, le parti majoritaire au pouvoir comptait 87 députés sur 107. Les résultats des élections législatives du 11 mai 1997 ont rendu l'existence de l'opposition encore plus problématique, dans la mesure où celle-ci n'est représentée que par 10 députés contre 101 au parti majoritaire. Face à une telle marginalisation, il est souhaitable pour l'approfondissement de la démocratie au Burkina, que l'opposition parlementaire soit dotée d'un statut qui lui garantisse des possibilités d'expression plus accrues.

♦ *La sous-représentation relative des femmes au Parlement et dans la vie publique.*

Les femmes qui constituent près de 52% de la population burkinabè sont sous-représentées dans le personnel politique. Elles revendiquent aujourd'hui le droit légitime de participer plus activement à la gestion des affaires de la cité. Sous la législature passée, on comptait seulement 4 femmes députés contre une seule sous la Troisième République (1978-1980). Aujourd'hui, elles sont au nombre de 10. Ce qui constitue un net progrès. Il convient donc de prendre des initiatives afin de rendre irréversible, cette dynamique tendant à accroître la participation des femmes à la vie parlementaire.

♦ *Les insuffisances en matière d'État de droit*

L'avènement du régime démocratique a incontestablement élargi les Droits fondamentaux de l'Homme au Burkina. Sur ce plan, le pays a accompli d'énormes progrès et les organisations de défense des Droits de l'Homme (MBDHP notamment) sont des plus crédibles en Afrique. De même, la contribution de la presse privée à la promotion des Droits humains est inestimable. Cependant, des entorses à ces droits fondamentaux persistent, selon le MBDHP. Enfin, il serait important de s'interroger sur l'indépendance réelle du pouvoir judiciaire, au vu notamment de la faiblesse des moyens qui lui sont octroyés.

D'autre part, au plan administratif, les carences en matière de gouvernance tiennent notamment à l'insuffisance des mécanismes juridiques et institutionnels par lesquels l'administration est tenue de rendre compte de sa gestion, à l'insuffisance des mécanismes d'information et de gestion préventive, à la politisation de l'administration et, enfin, à la faiblesse de la capacité institutionnelle de gestion de l'économie. Parmi les problèmes saillants, on peut souligner :

♦ *la faiblesse de l'imputabilité administrative*

L'imputabilité administrative signifie que l'Administration doit rendre compte de la gestion des moyens mis à sa disposition pour réaliser les objectifs fixés par l'autorité politique. La mise en oeuvre de ce principe ne peut s'opérer réellement sans l'accès à l'information, qui doit être ouverte et transparente. Ce qui n'est pas toujours le cas au Burkina. De plus, l'accès aux documents administratifs n'est nullement codifié par le droit burkinabè, la règle étant le secret administratif.

On sait par ailleurs que la mise en oeuvre du principe d'imputabilité implique la programmation des activités

L'objectif de la politique de décentralisation est de favoriser les conditions institutionnelles, sociales et économiques d'un renforcement des capacités et de la démocratie à l'échelon local

(avec les objectifs visés, les moyens nécessaires, et les échéances) et l'évaluation des performances des services administratifs qui devra être publiée pour permettre à la tierce partie, en général l'opinion publique, de se prononcer. Or, la programmation des activités ou les tableaux de bord sont pratiquement inconnus dans certains services. Il n'y a pas non plus de dispositif central indépendant d'audit comptable et managérial, et d'évaluation des politiques publiques, les systèmes de contrôle actuels étant purement juridiques ou formalistes.

♦ *Les carences des systèmes d'information et d'alerte*

Gouverner c'est prévoir, dit-on. L'information aussi bien rétrospective que prospective constitue en effet une ressource stratégique dans le gouvernement des hommes et l'administration des choses. C'est pourquoi, la collecte de l'information, sa prévision et son analyse, constituent-elles des fonctions essentielles des systèmes décisionnels. Dans certaines circonstances et pour certains services, l'efficacité de ces fonctions constitue un enjeu déterminant pour la survie des hommes. Il en va ainsi de la Protection civile, de la santé publique, des secours d'urgence, du maintien de l'ordre, de la sécurité intérieure et extérieure, de la sécurité alimentaire, notamment en cas de catastrophes naturelles, de pandémies, de famine et de troubles divers etc. C'est pourquoi il convient de renforcer les capacités de prévision de l'administration burkinabè.

Effectifs de la fonction publique et dépenses de l'Etat

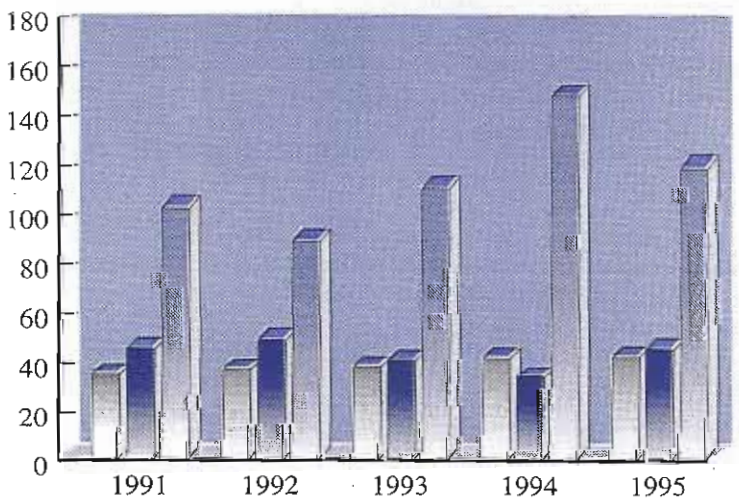

Revue des Dépenses Publiques 1996

B. Les politiques et stratégies en matière de bonne gouvernance.

Au Burkina Faso, la Constitution burkinabè adoptée le 2 juin 1991 par référendum pose le cadre juridique et institutionnel de l'État de droit, composante majeure de la bonne gouvernance. Ainsi, le Préambule de cette Loi Fondamentale souligne l'engagement du peuple burkinabè à édifier un État de droit garantissant l'exercice des droits collectifs et individuels, la liberté, la sûreté, le bien-être, le développement, l'égalité et la justice comme valeurs fondamentales d'une société pluraliste, de progrès et débarrassée de tout préjugé. Dans cette optique, la Constitution énonce les droits et devoirs fondamentaux du citoyen, définit le Burkina Faso comme une République, à la fois démocratique, unitaire et laïque, et affirme la souveraineté du peuple. Elle consacre un régime de séparation des pouvoirs dans lequel le pouvoir exécutif est exercé par le Président du Faso, Chef de l'État, qui nomme un Premier Ministre, Chef du Gouvernement, responsable devant le Parlement. Quant au Parlement, il comprend d'une part, l'Assemblée Nationale composée de députés élus au suffrage universel direct et exerçant notamment le pouvoir législatif, et d'autre part, la Chambre des Représentants composée de représentants élus au suffrage indirect et exerçant des fonctions consultatives. La Constitution consacre également l'existence d'un pouvoir judiciaire indépendant, gardien des libertés individuelles et collectives, ainsi que l'existence de collectivités territoriales. Par ailleurs, elle autorise le pays à conclure avec tout État africain des accords d'association ou de communauté impliquant un abandon total ou partiel de souveraineté. Enfin, traduisant la volonté de rupture du peuple souverain avec le règne des régimes d'exception qui a caractérisé l'histoire politique récente

du Burkina, la Constitution condamne les coups d'État et les autres formes illégales de prise du pouvoir, et proclame le droit des citoyens à la désobéissance civile.

D'autre part, pour remédier à toutes les failles identifiées dans la partie diagnostic, un Plan national de bonne gouvernance a été annoncé par le Président du Faso, à l'occasion du 34 ème anniversaire de l'indépendance du pays. Considérant la bonne gouvernance comme un moyen et un objectif de développement garantissant la pleine participation de tous au développement national, il prévoit la mise en place d'un système de gouvernance cohérent, intégrant à la fois des actions politiques et administratives transparentes, liées à un programme d'action économique réaliste mais prospectif.

La bonne gouvernance impliquant en effet l'existence d'une administration performante du point de vue managérial, il conviendrait également de susciter et de créer à tous les niveaux de l'administration, les conditions d'impartialité de l'État par l'établissement et le respect de plans de carrières des fonctionnaires, et la stricte observation du statut général de la Fonction Publique. Cette situation aurait par ailleurs l'avantage d'assurer la dépolitisation de l'administration et la promotion des critères de compétence et d'expérience dans la gestion des ressources humaines en charge du secteur public.

Pour l'heure, un certain nombre d'actions ont déjà été mises en oeuvre par les autorités gouvernementales, qui vont dans le sens du renforcement de la gouvernance au Burkina Faso. En effet, depuis six ans, le Gouvernement met en oeuvre une politique de décentralisation et de développement institutionnel, et encourage la participation et l'autopromotion des structures de la société civile.

1. Le développement institutionnel et la modernisation de l'administration.

Parallèlement aux réformes économiques structurelles qu'il a engagées, le Burkina Faso a entrepris, avec le soutien des bailleurs de fonds, de profondes réformes institutionnelles depuis qu'il a renoué avec l'Etat de droit. Ainsi, des politiques institutionnelles de modernisation et de décentralisation administratives ont été formulées et sont actuellement en cours, en vue de renforcer les capacités administratives de l'Etat, de promouvoir des collectivités locales autonomes, vecteurs du développement local et de la démocratie locale.

Répartition des agents publics civils de la fonction publique, 1994-1995

Catégories	Au 31/12/1994			Au 31/12/1995		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
A1	2.959	604	3.563	3.324	658	3.882
A2	1.327	243	1.570	1.335	273	1.608
A3	949	292	1.241	1.090	333	1.423
B1	4.869	1.406	6.275	5.336	1.629	6.965
B2	255	83	338	237	77	314
B3	1.305	777	2.082	1.321	761	2.082
C1	5.615	1.436	7.051	5.771	1.391	7.162
C2	1.874	598	2.472	1.586	515	2.101
C3	3.804	1.199	5.003	3.758	1.051	4.809
D1	930	533	1.463	888	490	1.378
D2	3.405	680	4.085	3.415	791	4.206
D3	944	1.020	1.964	918	988	1.906
E1	1.180	70	1.250	1.171	70	1.241
E2	564	94	658	541	84	625
E3	795	22	817	779	27	806
A4	1	0	1	1	0	1
C4	6	3	9	6	3	9
D4	45	2	47	26	7	33
M1	1	0	1	0	0	0
P1	1	0	1	2	0	2
P2	0	0	0	0	0	0
P3	5	0	5	7	0	7
P4	23	2	25	24	2	26
1A	36	10	46	35	11	46
2A	13	6	19	13	6	19
3A	4	4	8	4	4	8
4A	0	0	0	1	0	1
1B	27	3	30	28	3	31
2B	6	6	12	6	6	12
3B	5	1	6	12	1	13
4B	959	101	1.060	948	101	1.049
Autres	524	97	621	3.765	743	4.508
Total	32.431	9.292	41.723	33.024	9.367	42.391

Source: Annuaire statistique 1995, INSD

Une politique de modernisation de l'administration est en cours sous l'égide du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration créé en juin 1991 et dont l'intitulé est

devenu Ministère de la Fonction Publique et du Développement Institutionnel en juin 1997. Elle constitue une réponse aux dysfonctionnements qui affectent l'administration burkinabè, et qui prennent leurs sources dans :

- l'absence d'un cadre réglementaire cohérent régissant notamment la création, la gestion, le suivi et le contrôle des services publics ;
- une gestion courante des personnels déficiente ;
- des procédures, méthodes de travail et équipements inadaptés et dépassés ;
- un système d'évaluation des performances inefficace ;
- l'absence d'une politique de formation en cours d'emploi ;
- un système de rémunération complexe et peu motivant.

Sans une bonne gouvernance, il ne saurait y avoir de développement humain durable

Les dysfonctionnements de la Fonction Publique, conjugué au poids important de la masse salariale sur le budget de l'Etat, risquait de compromettre la politique de développement du Gouvernement. Aussi, un plan d'action a été adopté en 1992, en vue de moderniser l'organisation et la gestion des structures de l'Etat, de réhabiliter le système de gestion des ressources humaines, et d'améliorer les méthodes de travail et les techniques de gestion de l'Administration afin d'en accroître la productivité.

L'opérationnalisation de ce plan a donné lieu aux actions suivantes :

- l'informatisation de la gestion courante du personnel de l'Etat;
- en matière de gestion prévisionnelle, l'identification et la description des postes et des emplois de l'Administration publique, le recensement des structures administratives, l'audit organisationnel de la quasi totalité des départements ministériels et institutions publiques ;
- en matière de productivité publique, de nombreux ateliers et séminaires de formation en management public ont été réalisés.

Cependant, conscient des limites de l'approche purement technique qu'il a jusqu'ici privilégiée, le Ministère de la Fonction Publique et du Développement Institutionnel commence à se tourner vers une approche globale et prospective, à travers un programme de bonne gouvernance.

Celui-ci vise :

- l'approfondissement du processus démocratique en cours ;
- la modernisation de l'Administration en mettant l'accent sur son efficacité et sa capacité de rendre des services de qualité aux citoyens pour une plus grande productivité publique ;
- la bonne gestion des ressources publiques par le renforcement de la transparence et de l'obligation de rendre compte à tous les niveaux de la gestion publique ;
- la prise en compte de la dimension prospective et l'intégration des valeurs traditionnelles pour une plus grande efficacité et un meilleur enracinement des politiques publiques.

Dans le cadre de l'opérationnalisation de cette nouvelle approche, le Gouvernement a entrepris des concertations avec différents acteurs de la réforme (syndicats, presse et médias, hauts-commissaires).

2. La décentralisation.

La promotion de la bonne gouvernance passe également par le renforcement du processus de décentralisation, qui implique la promotion des collectivités locales, lieu privilégié où s'exprime la capacité des populations à se mobiliser autour de projets de développement local participatif.

Le processus de décentralisation est d'ailleurs une composante essentielle du processus de démocratisation amorcé au début des années 90. Il apparaît en même temps comme un préalable à la mise en place de stratégies de développement et de préservation de l'environnement, centrées sur l'homme et sa communauté. Dans sa dimension politique, la décentralisation a pour enjeu la participation accrue de la population au processus politique, à donner à cette population les moyens de s'exprimer et d'exercer ses compétences d'une manière pratique et directe au niveau qui lui est le plus proche. Dans sa dimension économique, la décentralisation s'efforce de promouvoir une structure de développement économique plus équilibrée, profitant aux régions périphériques et à la population rurale

en particulier. Ces enjeux stratégiques impliquent une redistribution des rôles et des moyens entre l'Etat, les collectivités locales et la société civile et une participation plus importante des communautés aux prises de décisions économiques et sociales les concernant.

Au Burkina Faso, l'approfondissement de la politique de décentralisation passe par :

- le réaménagement du régime de tutelle des collectivités locales ;
- l'adaptation du découpage territorial à la structuration spatiale et aux exigences d'efficacité des actions de développement régional. Dans ce sens, quinze nouvelles provinces ont été créées en 1996, dont les chefs-lieux sont d'office érigés en communes de plein exercice ;
- la mise en place d'instruments de mobilisation des ressources financières locales ;
- la formation des élus locaux.

Sur le plan du droit positif, la Constitution burkinabè de juin 1991 proclame le principe de l'organisation du territoire en collectivités territoriales et leur libre administration. L'application de ce principe a débouché sur l'adoption de textes législatifs et réglementaires portant organisation du territoire, organisation municipale, régime électoral des conseillers, statut particulier de la province du Kadiogo et de la commune de Bobo-Dioulasso, création de la Commission Nationale de la Décentralisation (CND). Celle-ci a proposé au Gouvernement cinq avant-projets de lois d'orientation en matière de décentralisation, qui sont le produit d'une concertation collective, le résultat de la capitalisation de la volonté politique, des expériences locales du Burkina et d'autres pays. Le problème de la décentralisation au niveau des provinces et des villages est abordé par ces avant-projets lois. Ce qui accroît les chances du développement de la participation populaire, dans la mesure où la population burkinabè est en grande majorité rurale.

L'un des acquis du processus de décentralisation est sans conteste l'élection le 12 février 1995 des conseils municipaux de 33 communes de plein exercice. Ces institutions locales fonctionnent jusqu'ici de façon satisfaisante, grâce à l'appui matériel et institutionnel de la CND et des bailleurs de fonds, qui ont mis en place un Service d'Appui à la Gestion et au Développement des Communes (SAGEDECOM) et un Fonds de Démarrage des Communes (FODECOM). Parmi les principaux partenaires qui appuient le processus de décentralisation, on peut citer la France, le Canada, les Pays-Bas et la Suisse.

D'autres problèmes restent posés, concernant la nature des relations entre l'Etat et les collectivités locales. Il semble que certains maires déplorent la tutelle paralysante de l'Etat, et demandent que celui-ci leur fasse confiance en acceptant de partager le pouvoir et de laisser jouer le jeu de la décentralisation jusqu'au bout.

Couverture des provinces par les ONG

	Nombre d'ONG présentes
Kadiogo	86
Yatenga	57
Bazega	46
Oubritenga	46
Boulkiemdé	45
Tapoa	12
Poni	11
Nahouri	10
Bougouriba	10
Kénédougou	9

Source : BSONG, 1996

Il convient de s'acheminer vers des relations de confiance mutuelle et de partenariat plus justes, qui préserveraient l'autonomie des collectivités locales, tout en étant respectueuses de l'Etat de droit. Une autre question se pose, celle de la mobilisation et de la gestion des ressources indispensables aux actions de développement local. Dans cette perspective, le système fiscal mériterait d'être revu dans le sens du renforcement du rôle des élus dans la définition

de la nature et du taux d'imposition, ainsi que dans la définition d'une clé de répartition entre l'Etat et les collectivités. Les avant-projets de lois proposés par la Commission Nationale de la Décentralisation tentent d'apporter des réponses à ce problème.

Enfin, le processus de décentralisation ne saurait s'enraciner s'il n'est pas accompagné d'un important effort d'éducation des populations et de communication en direction de ces populations, en vue d'accroître la légitimité des institutions locales et la participation populaire. Aussi convient-il d'encourager l'action des groupes de réflexion et d'animation, opérationnels sur tout le territoire national.

Par ailleurs, en vue de soutenir le processus de décentralisation, la modernisation des services déconcentrés doit être assurée, les services extérieurs, les hauts-commissariats et les préfectures apparaissant jusqu'ici comme les parents pauvres de l'Administration burkinabè, dénués des ressources matérielles et humaines nécessaires à leur efficacité.

Le Burkina Faso a réussi sa transition vers un Etat de droit, comme en témoignent la Constitution de 1991 et le fonctionnement régulier des institutions démocratiques

3. La promotion de la participation et de l'auto-promotion des structures de la société civile

Composante essentielle de la bonne gouvernance, la participation est un élément indispensable au développement humain. Outre qu'elle renforce la démocratie et l'économie en conférant aux différents groupements de la société civile la faculté de négocier avec l'Etat et la société politique, et de leur demander des comptes, elle permet d'accroître les performances de l'action publique en matière de développement. Devant l'échec des modes autoritaires, paternalistes et technocratiques du développement, les pays en développement se sont tournés vers l'auto-responsabilisation des populations, leur participation aux prises de décision et à la mise en oeuvre des projets et programmes de développement. Une véritable participation ne saurait se réduire aux mécanismes de la représentation politique, c'est-à-dire aux procédures électorales. Elle suppose la mise en place de mécanismes juridiques et institutionnels par lesquels les citoyens pourront prendre part à l'exercice du pouvoir, cette part pouvant aller de l'information et du dialogue jusqu'à l'association à la prise de décision et à son exécution.

Dans le cadre de l'élaboration et de la mise en oeuvre du Plan populaire de développement et du Plan quinquennal de développement populaire, le Burkina Faso avait initié une approche participative de la planification qui allait dans le sens du développement participatif. Mais avec la libéralisation politique et économique, le pays risque de perdre ces acquis, en raison non seulement de la fin de la révolution burkinabè qui avait conçu ce système de planification populaire, mais également du déclin même de la planification.

Le pays peut cependant se targuer de disposer d'un certain nombre d'atouts sur lesquels pourrait s'appuyer toute stratégie de promotion de la bonne gouvernance au Burkina. Sur le plan juridique, la Constitution burkinabè, le code de l'environnement et le code forestier reconnaissent aux citoyens un droit à la participation sous la forme de pétitions populaires, ou d'initiative législative populaire. Le pays dispose en outre d'un tissu associatif très dense qui canalise la participation populaire au développement. Les expériences menées au niveau des communautés villageoises ou des quartiers urbains ont engendré un esprit d'organisation et de concertation sur les problèmes vécus, et introduit la notion de participation communautaire dans les projets de développement. Elles ont ainsi donné un élan au tissu associatif qui compte aujourd'hui plus de 14 000 structures (coopératives, groupements et mutuelles). Celles-ci s'activent avec plus ou moins de dynamisme pour mieux contribuer à la recherche de solutions aux problèmes de leurs terroirs. Par ailleurs, les ONG (au nombre de 220 environ) contribuent de façon significative au développement du pays. Les estimations faites à partir du dernier plan quinquennal situent leur contribution financière à environ 34,6 milliards de F. CFA, soit 5,4% du financement global du plan.

Ce dynamisme est le résultat d'une politique volontariste de responsabilisation et d'auto-promotion des communautés de base. En vue de capitaliser ces atouts précieux pour le développement

humain au Burkina, le Gouvernement envisage de renforcer la participation des ONG et des mouvements associatifs dans la définition, la programmation et l'exécution des projets. Pour ce faire, il compte engager une étude d'évaluation de leurs capacités techniques managériales et opérationnelles, et adopter des programmes d'appui institutionnel à ces ONG et associations diverses. Reste donc à traduire ces intentions louables en actes concrets. En attendant, Etat et ONG sont en concertation permanente, par l'intermédiaire d'un bureau de suivi des ONG ou par le biais de forums. Le dernier en date est le symposium organisé par le Conseil Économique et Social fin novembre 1995, sur le rôle et la contribution des ONG au processus de développement socio-économique du Burkina. Les recommandations qui ont sanctionné ce symposium ont trait notamment à :

- l'appui institutionnel et financier aux ONG ;
- l'instauration d'une meilleure concertation entre les ONG et l'Etat ;
- la clarification de leur statut, à la transparence financière à leur niveau.

Les organisations de la société civile connaissent en effet quelques dysfonctionnements (le cas le plus symptomatique étant celui du secrétariat permanent des ONG). Toutes ne sont pas fonctionnelles ou des modèles de démocratie. Beaucoup sont dirigées par des oligarchies, qui mobilisent peu de militants auxquels elles refusent de rendre compte. Certaines ont été créées pour capter des ressources matérielles, financières, politiques ou symboliques, notamment dans des domaines porteurs. C'est pourquoi les bénéficiaires-cibles d'une politique de promotion de la bonne gouvernance devraient être les organisations les plus crédibles, au moins celles immatriculées au Bureau de Suivi des ONG (BSONG). A celles-là, l'Etat et les bailleurs de fonds pourraient sous-traiter l'exécution de certaines activités en vue de promouvoir le développement participatif, et accorder un appui institutionnel. Les ONG et associations de femmes devraient faire l'objet d'une attention particulière pour encourager la pleine participation des femmes au développement, entravée par certains stéréotypes et certaines coutumes.

4. La gestion de l'économie.

Enfin, le thème de la gestion de l'économie fait lui aussi l'objet d'un intérêt très marqué de la part du Gouvernement du Burkina Faso, appuyé en cela par ses partenaires au développement. En effet, dans le cadre des politiques d'ajustement, le renforcement des capacités de gestion de l'économie constitue une nécessité impérieuse dans la conduite des affaires de l'Etat. Ce constat fut mis en évidence dès mai 1991 lors de la première conférence de Table Ronde des Partenaires au Développement du Burkina Faso. Un document-cadre relatif aux actions de développement de la capacité institutionnelle de gestion de l'économie (DOCAGE) fut présenté lors de la seconde Conférence de Table Ronde, à Genève en juin 1993.

Le DOCAGE constitue la référence pour le Gouvernement et ses partenaires au développement dans leur objectif commun de mettre en oeuvre un ensemble coordonné et équilibré d'actions et de mesures pour renforcer les capacités nationales de conception, de mise en oeuvre et d'évaluation des politiques de développement économique et social. Ce programme est également appelé à appuyer l'opérationnalisation du concept de Développement Humain Durable au Burkina Faso. Dans ce cadre, il a été retenu neuf fonctions prioritaires de gestion de l'économie nationale parmi lesquelles on peut citer :

- Le pilotage stratégique et l'animation du développement qui recouvre les aspects d'analyse prospective, d'orientation stratégique et d'animation du développement au niveau central et décentralisé;
- La gestion opérationnelle de l'économie nationale au travers du cadrage macro-économique, de la programmation des investissements ainsi que de la mobilisation et de la coordination des ressources extérieures;
- la gestion courante de l'économie;
- la gestion du système d'information économique et sociale...

Parmi les atouts d'une telle politique, il faut souligner la mise en oeuvre d'une approche-programme qui embrasse tout le champ de la gestion de l'économie, en identifie les principales fonctions et tente de coordonner les différentes activités. Il convient de

L'existence d'un large consensus politique sur la légitimité de la démocratie pluraliste au Burkina Faso est un élément moteur des principes de gouvernance

La gouvernance passe par un processus de décentralisation qui implique la promotion des collectivités locales et du développement participatif

noter que le DOCAGE connaît un début de réalisation concrète, la quasi-totalité des actions programmées au sein des fonctions ayant connu un début de mise en oeuvre. Cependant, de nombreuses faiblesses ont aussi été identifiées. En premier lieu, le nombre important de fonctions et d'activités y afférents est une source permanente de blocage et de conflits d'intérêts au vu de l'absence de prioritisation de ces fonctions. En deuxième lieu, il convient de souligner l'absence d'actions suffisamment concertées entre les différents partenaires et institutions concernés dans le cadre des mécanismes réguliers de coordination, de suivi et d'évaluation des activités. Enfin, il serait important d'insister davantage sur le volet de renforcement des capacités nationales. Face à ces dysfonctionnements, le Gouvernement burkinabè a décidé de mettre en oeuvre une consultation thématique avec les bailleurs de fonds, consacrée à la gestion de l'économie, courant 1997/98.

Toutefois, ces différentes faiblesses n'empêchent pas la mise en oeuvre du programme-cadre avec l'appui de plusieurs partenaires au développement. La BAD, par exemple, au travers de son projet d'appui institutionnel à quatre ministères et du projet d'appui institutionnel relatif aux dimensions sociales de l'ajustement intervient principalement dans les fonctions de gestion du système d'information économique et sociale, d'organisation administrative et de gestion de la fonction publique. La Banque Mondiale pour sa part a mis en place le Projet d'Appui à l'Administration, d'un montant de 15 millions de dollars qui visent principalement à :

- une redéfinition du rôle et de la place de l'administration centrale;
- une réorganisation ministérielle mettant l'accent sur la responsabilisation
- une redéfinition des modes d'intervention de l'Etat.

Quant à la France, elle est surtout active dans la mise en oeuvre des fonctions de gestion des finances publiques et d'appui aux grandes régies de l'Etat ainsi que de soutien au cadrage macro-économique et de fiabilisation des outils de pilotage et de prévisions par le biais de son Programme d'Appui aux Administrations financières et économiques (PAFIE) d'un montant de près de deux millions de dollars. L'appui de l'Union Européenne, pour sa part, se traduit essentiellement par le renforcement des capacités nationales des institutions chargées de la mise en oeuvre du PAS, notamment dans les domaines de l'amélioration des procédures budgétaires, de la gestion des finances publiques et de l'analyse macro-économique. Il est encore nécessaire de citer la coopération allemande dont l'appui vise essentiellement le renforcement des capacités de prévision macro-économique.

Enfin, l'appui du PNUD se matérialise essentiellement par le Programme d'Appui à la Gestion de l'Économie (PAGE), doté d'une enveloppe financière de 4 millions de dollars, qui vise à atteindre les résultats suivants :

- la mise en place de systèmes et procédures pour la gestion efficace de l'économie ;
- la formation d'une masse critique de cadres nationaux dans les domaines de l'analyse prospective, de la planification stratégique et de l'animation du développement, de la programmation des investissements, de la gestion macro-économique et du traitement des informations économiques et sociales.

3. Perspectives

Il est admis que le renforcement de la gouvernance passe par l'appui aux institutions de la société civile et aux institutions démocratiques. Or, on note une certaine réticence ou une prudence excessive des bailleurs de fonds à appuyer les institutions démocratiques, à l'exception notable du financement des élections. C'est pourquoi l'annonce en décembre 1994 par le Président du Faso d'un Plan national de bonne gouvernance incluant un appui au Parlement, au Pouvoir judiciaire, aux organisations de la société civile, constitue une initiative heureuse qui va combler ces lacunes.

Si l'administration constitue une composante privilégiée dans les programmes d'appui à la bonne gouvernance, il n'en demeure pas moins que beaucoup reste à faire pour rendre l'administration burkinabè plus performante. C'est pourquoi la poursuite des efforts consentis en faveur de l'administration burkinabè

s'impose. Dans cette perspective, les services déconcentrés méritent une attention plus soutenue notamment dans le domaine du renforcement de leurs mécanismes fonctionnels.

De surcroît, il semble important de renforcer rapidement les services de l'Etat Civil. En effet, l'effectivité du travail d'une telle administration est un gage d'enracinement démocratique. Plutôt que de créer des institutions ad hoc lors de la tenue de chaque élection, les activités d'un service d'Etat Civil devrait permettre d'avoir des listes électorales toujours à jour et incontestables.

Par ailleurs, compte tenu des efforts qui restent à accomplir pour assurer l'effectivité des Droits fondamentaux dans toute la société burkinabè, il importe d'encourager les organisations de défense des droits humains à diffuser et à vulgariser les textes fondamentaux des Droits de l'Homme qui, sont pour la plupart méconnus par la majorité des citoyens.

Pour préserver les acquis du Burkina en matière de rigueur dans la gestion publique et de moralisation, le Plan national de développement de la gouvernance devra viser le renforcement du système d'imputabilité administrative existant par des mesures réglementaires et législatives prévoyant :

- la programmation obligatoire des activités par chaque unité administrative (comprenant indication des objectifs à atteindre, des moyens disponibles, et des échéances) et l'évaluation interne et externe de ses performances, ainsi que la publication de rapports d'activités annuels et des résultats des évaluations ;

- l'appui institutionnel à la Chambre des Comptes, l'extension de ses missions à l'évaluation des politiques publiques.

- la codification d'un droit d'accès aux documents administratifs et la publication des rapports des structures de contrôle (Inspections générales et Chambre des Comptes).

- l'implication des organismes privés indépendants et crédibles (cabinets agréés d'expertise comptables, d'audit financier et opérationnel, d'évaluation, etc.), dans le renforcement du système d'imputabilité administrative, et donc la possibilité pour l'État et les bailleurs de fonds de recourir à ces organismes privés.
- l'adoption de la loi organique prévue par l'article 56 de la Constitution en vue de préciser les emplois supérieurs pourvus à la discrétion du politique et les conditions dans lesquels ils sont pourvus, afin de protéger les autres emplois de la politisation.

Enfin, au cours de la période 1997-2001, avec l'appui du PNUD, la partie nationale a prévu d'élaborer un Plan national de développement de la gouvernance susceptible de renforcer les institutions démocratiques. Ce plan devrait permettre de préciser les rôles et les missions des composantes législatif/consultatif/exécutif, système judiciaire, et société civile dans la mise en oeuvre des fonctions suivantes :

- la transparence et le contrôle de la gestion de l'Etat et des affaires publiques ;
- la liberté d'information et d'expression ;
- l'indépendance du système judiciaire ;
- le renforcement de l'exercice de contre-pouvoir.

A l'issue de cet exercice et au regard des acquis antérieurs obtenus dans le domaine de la gouvernance, le Gouvernement sera en mesure de définir le type d'assistance à fournir à la société afin qu'elle participe notamment au contrôle de la gestion des affaires publiques en général et à l'exercice de contre-pouvoir et de décrispation de la vie politique.

Dans le domaine de la gestion économique de l'Etat, de la libéralisation des secteurs productifs et de la promotion du secteur privé, des pas additionnels devraient être franchis au cours des cinq années à venir afin de consolider les réalisations de l'ajustement, de renforcer la participation des populations aux actions de développement et d'autopromotion et enfin, d'améliorer le sort des plus démunis.

CHAPITRE 4

Emploi et protection sociale

Il est désormais admis que la principale cause de pauvreté au Burkina est l'absence de participation au marché du travail. Dans ce contexte, la lutte contre la pauvreté et de façon plus générale la promotion du développement humain durable passe par la prise de mesures visant la création d'emplois et l'accroissement des revenus.

A. Situation de l'emploi et problématique de la protection sociale au Burkina

1- Le problème du chômage et du sous- emploi

Le problème du chômage dont le taux est passé de 1,1% en 1991 à 2,58% en 1994 constitue un défi important à relever, au regard notamment des analyses des caractéristiques et des évolutions des différents secteurs de l'économie burkinabè[1]. Celles-ci révèlent une décélération de la croissance du secteur moderne. En 1995, on estimait à 172 994 personnes l'effectif des salariés dans ce secteur. De 7% en moyenne entre 1980 et 1990, le taux de création d'emplois dans ce secteur est passé à 3,5% au cours de la période 1990 - 1993. Cette situation est d'autant plus préoccupante que 27% des emplois offerts par ce secteur, à travers notamment la branche bâtiments et travaux publics, sont temporaires.

A la recherche d'un nouveau souffle, le secteur secondaire n'apporte pour le moment qu'une contribution modeste à la résorption de la question de l'emploi.

Quant au secteur tertiaire qui se révèle être suffisamment créateur d'emplois, le maintien de son dynamisme nécessite des stratégies d'accompagnement appropriées.

La décélération des effectifs enregistrée dans le secteur moderne est due en partie au tarissement des sources d'emplois naguère offertes par la Fonction publique. Cette dernière qui représentait 33% des effectifs du secteur moderne en 1985, n'emploie plus que 24% de ces effectifs. Globalement le nombre d'agents civils émargeant au budget de l'Etat est passé de 32626 en 1989 à 46777 en 1995, soit un accroissement moyen annuel de 4,6%. Dans la même période, l'économie burkinabè a subi des pertes d'emplois de l'ordre de 7279 postes, principalement pour des raisons liées aux licenciements (80%), démissions, retraites et décès tant et si bien qu'on assiste à l'apparition de nouveaux types de chômeurs qui sont des déflatés et des diplômés sans emplois.

Près de 70% des suppressions d'emplois sont imputables au secteur public et parapublic en raison du désengagement de l'Etat et de la rigueur de la gestion requis dans le nouveau contexte de l'ajustement structurel. En raison de la faiblesse du secteur privé, c'est l'Etat qui jouait le rôle de pourvoyeur et de créateur d'emplois,

Evolution de la création des entreprises privées et des emplois y afférents, 1991 - 1995

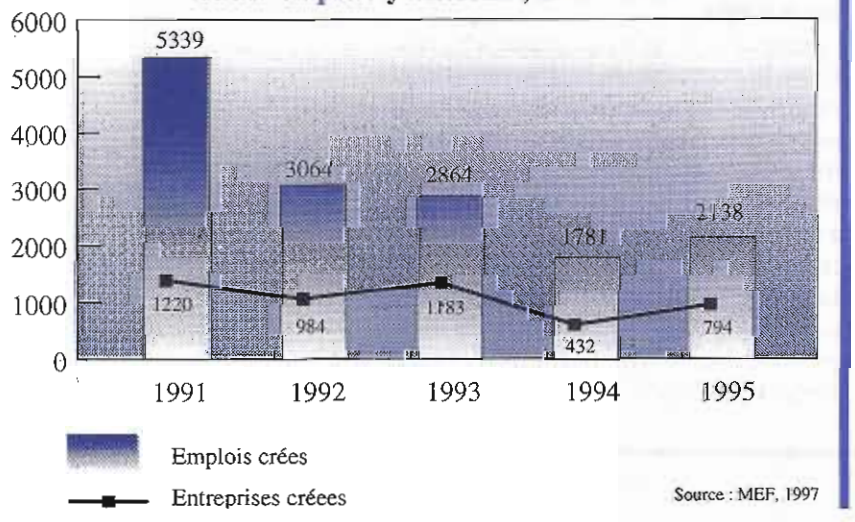

Source : MEF, 1997

par le biais des dépenses publiques et en particulier des investissements publics. Or, on constate qu'entre 1988 et 1993, les dépenses en capital financées sur ressources locales ont baissé de près de 45%. Les investissements directs de l'Etat dans les secteurs productifs ne représentent en 1992 que 33,64% de leur niveau de 1987. Sur la même période, les ressources extérieures au programmes d'investissement de l'Etat ont chuté de plus de 15%.

Le secteur privé moderne bien que tributaire de 30% des départs, a fait preuve d'un réel dynamisme entre 1991 et 1995 avec la mise su pied de 4523 entreprises et la création de 15086 emplois. Il importe donc que des ressources financières nouvelles soient dégagées en faveur de la création d'emplois, notamment dans le secteur informel et le secteur des micro-entreprises, et que soient démantelées les pratiques ou mesures discriminatoires tendant à limiter leur accès au crédit et à la formation professionnelle.

Le secteur informel occupe plus de 12% de la population active et près de 80% des actifs urbains. Les travailleurs y sont en grande majorité des indépendants (80%) et constitués de femmes (58,1%). En général, ces travailleurs ont acquis leur qualification professionnelle sur le tas (81,6%). Ce qui explique largement la faible productivité dans ce secteur.

Quant au secteur rural, principal pourvoyeur d'emplois de la population active, il est marqué par un phénomène de sous-emploi important de l'ordre de 40% en raison du caractère souvent saisonnier de l'activité agricole et de l'utilisation de technologies rudimentaires. On constate cependant un glissement relativement constant de la part du secteur agricole dans la répartition des emplois au profit notamment des services. On peut donc parler de déclin relatif de la part du secteur agricole, dont la population active est passée de 89% à 86,6% entre 1965 et 1987. Par ailleurs la faible productivité de ce secteur constitue une des principales sources de l'exode rural qui alimente le chômage dans les villes.

Cette faiblesse notoire de la productivité du secteur agricole ainsi que le caractère embryonnaire du secteur industriel, émoussent le potentiel de création d'emplois dans le secteur moderne.

Répartition des demandes et d'offres d'emplois, 1991 - 1995 (en milliers)

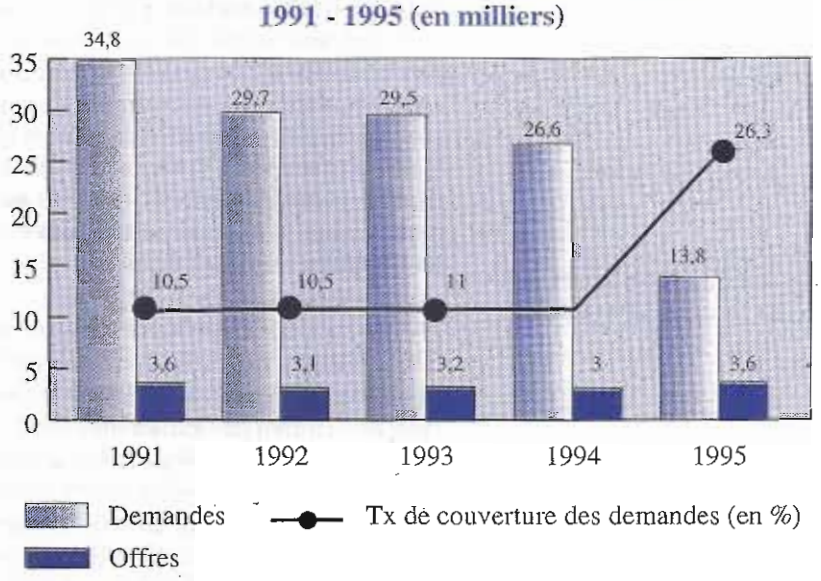

ONPE

Au Burkina, la majorité des actifs est constitué d'aides-familiaux (67,4%) et de travailleurs indépendants (29,3%). Quant à l'emploi salarié, il ne représente que 3% des actifs, qui sont en grande majorité des hommes (79,9%). Ainsi, les deux principales caractéristiques globales de l'emploi au Burkina sont:

- la prédominance de l'emploi agricole dont le mode d'exploitation est essentiellement de type familial;
- l'importance du secteur informel (12% de la population active), en milieu urbain (80% des actifs urbains), et la forte proportion de travailleurs indépendants.

Taux brut d'activités en milieu urbain et rural 1985 - 1994 (en %)

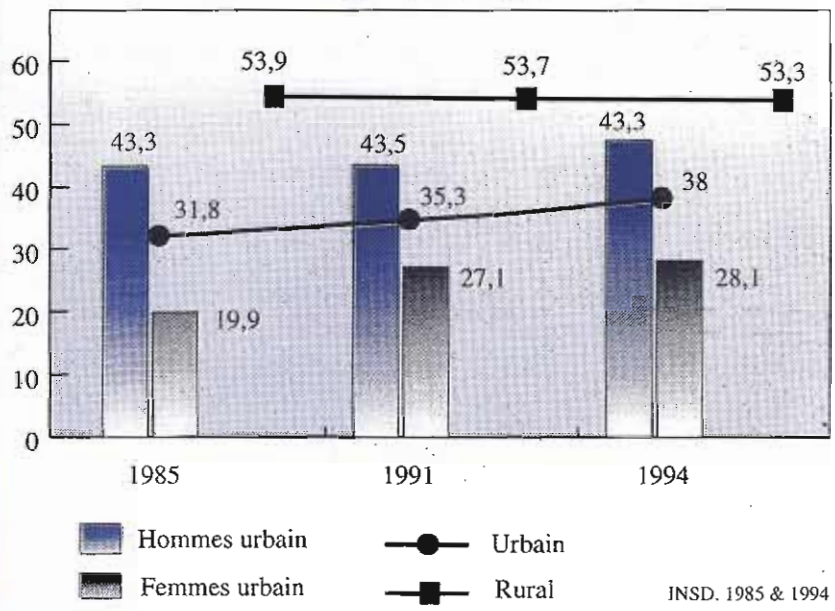

INSD. 1985 & 1994

A cela s'ajoute l'importance de l'occupation secondaire, déclarée par le quart de la population active. Ce qui traduit à la fois le souci d'une quête de revenus complémentaires et/ou l'ampleur de la sous-occupation. Par ailleurs, le taux de chômage, évalué à 1,1% par l'enquête démographique de 1991, ne doit pas faire illusion. Il masque en effet des réalités inquiétantes qui sont:

- l'ampleur de la sous-occupation,
- l'évolution très importante du nombre des candidats aux rares concours de la Fonction publique, ce qui traduit une crise de l'emploi des jeunes diplômés;
- les fortes disparités régionales, le taux de chômage estimé à partir des données de l'Enquête prioritaire 1994-1995 étant plus élevé en milieu urbain (15,2%) et plus particulièrement à Ouagadougou (18,2%) et à Bobo-Dioulasso (18%), qu'en milieu rural (0,8%);
- l'inégalité du chômage qui affecte plus les femmes et les jeunes (65,3% des chômeurs ont moins de 24 ans et 25,6% des jeunes femmes sont exclus du marché du travail dans les zones urbaines);
- la prépondérance parmi les chômeurs, de personnes à la recherche d'un premier emploi (81,1%); les chômeurs qui disposent déjà d'une expérience professionnelle (18,9%) sont en majorité sans instruction (52,2%); seulement 31,5% d'entre eux pouvant se prévaloir d'un niveau égal à celui du primaire[2].

Une des caractéristiques essentielles de l'emploi notamment urbain, est le lien étroit qui existe entre le niveau de vie et le chômage; les ménages pauvres étant plus affectés par le chômage que les ménages non pauvres. En outre, les femmes et hommes célibataires sont également les plus touchés. En fait, les catégories de travailleurs les plus vulnérables en terme de pauvreté sont par ordre, les travailleurs indépendants avec faible capital, les travailleurs irréguliers et les travailleurs non protégés dits concurrentiels. Il apparaît donc que la probabilité d'être pauvre est davantage liée au statut de l'emploi qu'à la nature du secteur d'activité[3]. Ces catégories de travailleurs vulnérables sont en croissance rapide au cours de ces dix dernières années.

♦ Un système de formation technique et professionnelle cohérent constitue à n'en pas douter un facteur déterminant dans l'offre d'une main d'oeuvre de qualité mais de l'adéquation entre le marché du travail et les besoins de l'économie. Au Burkina le dispositif d'enseignement technique et de formation professionnelle est constituée par diverses structures du système éducatif, des ministères techniques, du secteur artisanal et des entreprises. Ce dispositif laisse apparaître un problème majeur de dysfonctionnement et de nombreuses insuffisances. Il n'existe pas de cadre organisationnel, législatif et réglementaire du système de formation professionnel à finalité d'emploi. La plupart des structures développent presqu'exclusivement des formations initiales basées sur un mode trop scolaire. Des clivages se sont développés entre les sous systèmes sectoriels et institutionnels de formation. La relation

Taux de chômage déclaré en 1994 des membres des ménages selon l'âge et le niveau d'instruction

	Education							Ensemble		Grand total
Age	sans instruction	primaire	secondaire1	secondaire 2	supérieur	formation avant BEPC	formation après BEPC	rural	urbain	%
10-14	3,6	8,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,3	33,0	4,0
15-19	2,2	8,5	11,5	22,5	0,0	0,0	0,0	1,0	25,2	3,5
20-24	2,0	9,7	28,2	26,5	38,1	54,5	24,0	1,0	26,1	4,9
25-29	1,1	4,5	23,2	16,4	34,8	14,5	9,1	0,3	15,7	2,7
30-34	0,7	3,7	5,1	5,2	4,3	9,6	0,0	0,2	6,6	1,4
35-39	0,8	2,8	5,9	3,4	1,6	0,0	0,0	0,2	6,4	1,1
40-49	0,4	3,8	9,3	7,7	3,2	1,9	2,4	0,0	6,0	0,8
50-59	0,7	4,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	7,3	0,8
≥ 60	0,6	5,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	6,3	0,6
Total	1,5	6,6	16,7	14,4	8,2	10,2	5,9	0,8	15,2	2,5

source : Lachaud, 1997

entre les différents programmes de formation et l'emploi est insuffisante voire inexistante; par ailleurs il n'existe pas d'organe de normalisation des activités d'ingénierie de formation professionnelle, de certification des qualifications acquises par les apprenants, de valorisation des ressources humaines de l'appareil national de formation professionnelle, de coordination des différents secteurs chargés du développement des actions de formation. Les représentants des travailleurs, patronats, et professionnels ne sont pas toujours associés aux activités de formation professionnelle. Le résultat est l'existence d'un appareil national de formation professionnelle inadapté à la finalité d'emploi et donc incapable de satisfaire les entreprises en main d'oeuvre qualifiée.

♦ En matière de protection sociale , deux systèmes coexistent; il s'agit du dispositif traditionnel de protection sociale , d'une part et le système formel et moderne, d'autre part.

i)Le dispositif traditionnel revêt des aspects différents selon le milieu (rural ou urbain) dans lequel il intervient; le chômage est inconnu dans le milieu traditionnel, dans la mesure où l'on fait référence non à des pertes d'emplois, mais plutôt à des périodes où les tâches quotidiennes diminuent d'intensité en raison des variations saisonnières; ainsi par exemple pendant la saison non pluvieuse dite " saison sèche " la collectivité villageoise dans une importante proportion se retrouve dans un état d'inactivité partielle. la protection sociale était assurée dans ce contexte par des réseaux traditionnels d'assistance familiaux et communautaires.

(ii) Les mécanismes modernes de protection social

Au lendemain de l'indépendance et à la suite des changements intervenus dans l'environnement socio-économique et politique du pays la protection sociale a été soit partiellement soit entièrement assurée par de nouveaux acteurs (pouvoirs publics, sociétés d'assurances etc.). Dans le même temps le nombre de personnes et de risques couverts s'est considérablement accru du fait de la détérioration des conditions de vie de s populations défavorisées et vulnérables .

Il ressort de l'analyse rapide de la situation dans le domaine, que le dispositif institutionnel mis en place concerne essentiellement le secteur formel de l'économie; c'est ainsi qu'en matière d'emploi les travailleurs du secteur moderne, public et privé, bénéficient de protection sociale (pensions à la retraite, pensions d'invalidité...); en matière de santé les dispositions juridiques et réglementaires prescrivent un certain nombre de prestations telles que la couverture sanitaire des fonctionnaires en activité, le tarif subventionné des frais d'hospitalisation pour les retraités; de même l'Office de Santé des Travailleurs (OST) est chargé de la santé des travailleurs et de leur milieu de travail. Par ailleurs le Code du Travail et le Code de Sécurité Sociale garantissent la protection juridique en matière d'hygiène et de sécurité au travail à tous les travailleurs.

S'agissant de la sécurité sociale proprement dite, diverses prestations sont assurées par les organismes publics et privés que sont la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), la Caisse de Retraite des Fonctionnaires (CARFO) et les compagnies d'assurances. Tandis que la CNSS gère le système de sécurité sociale des travailleurs régis par le Code du Travail, le Code de Sécurité Sociale et les conventions collectives et offre ses services dans trois domaines (prestations familiales et de maternité, accidents de travail et risques professionnels, et assurances vieillesse, d'invalidité et de décès), la CARFO est chargée de la gestion des arrérage de pensions des fonctionnaires et un ensemble limité de prestations(versement de pensions, remboursements des cotisations sociales et paiement des capitaux décès).

En complément ou en lieu et place de la CNSS et de la CARFO on dénombre quelques sociétés d'assurances qui offrent leurs produits aux travailleurs de tous les secteurs d'activités; il s'agit essentiellement de prestations couvrant les incendies, les accidents et les risques divers et de l'assurance-vie, etc. A ces différents organismes il convient d'ajouter il convient d'ajouter quelques société d'assistance et des sociétés d'assurances mutuelles telles la Société Burkinabè d'Assistance et de Secours(SOBAS), la Compagnie d'Assistance de Secours d'Urgence du Burkina (CASUB), la Mutuelle Burkinabè d'Assurance Sociale et de Solidarité (MUBASS), la Nationale d'Entraide Sociale et de

La plupart des modèles de croissance réussie ont adopté des politiques économiques visant délibérément des secteurs à forte intensité de main d'oeuvre

Solidarité africaine(NESSA), la Mutuelle de la CNSS, et la Mutuelle de la SONABEL. Les objectifs et les secteurs d'intervention de ces sociétés d'assurances sont disparates; elles exploitent des créneaux non couverts par les institutions telles la CARFO et la CNSS et profitent des insuffisances du système classique. C'est pourquoi leur clientèle se recrute au sein des petits commerçants, mécaniciens, tailleurs, groupements villageois ou de femmes, etc. Cependant beaucoup d'entre elles sont loin de présenter les garanties de solvabilité.

La protection sociale des personnes vulnérables (handicapés etc.) demeure très précaire, car aucune stratégie nationale de protection n'a encore été définie en leur faveur; toutefois certaines dispositions légales ont été édictées même si elles sont peu ou pas appliquées; ainsi un zatu (ordonnance) du 16 janvier 1986 leur accorde des avantages sociaux et notamment l'obtention d'une " carte d'invalidité " permettant au titulaire de bénéficier d'une réduction des frais de soins dans les centres sanitaires de l'Etat et d'un rabais des tarifs de transports publics, d'une priorité d'inscription dans les établissements scolaires et professionnels les plus proches de leur domicile, d'un recul systématique de la limite d'âge réglementaire pour la participation aux examens et concours, l'octroi des bourses et l'intégration à la fonction publique, et fait l'obligation à l'Etat de prévoir un passage d'accès facile aux personnes handicapées lors de la construction d'édifices publics.

Au Burkina Faso, le chômage des jeunes est plus un élément structurel que transitoire

B - Stratégies et Politiques

• L'Etat burkinabè pendant longtemps a joué un rôle prépondérant dans le domaine économique. Mais aujourd'hui, les réformes structurelles et macro-économiques engagées tendant à promouvoir le secteur privé comme moteur de l'activité économique. Compte tenu de ce nouveau paradigme et des gisements d'emplois que peut offrir un secteur moderne dynamique, il importe de poursuivre les réformes visant la création d'un environnement incitatif au développement du secteur privé. Mais on peut se demander si le secteur privé est suffisamment préparé pour assurer la relève de l'Etat en tant que principal créateur d'emplois. Ce qui justifie amplement l'élaboration de programmes ou de projets par l'Etat et avec l'appui des bailleurs de fonds, destinés à promouvoir l'emploi en stimulant l'initiative privée, celle des jeunes diplômés sans emplois, des femmes, des jeunes filles, des travailleurs du secteur informel, etc. Certains de ces programmes ou projets sont en cours d'exécution. D'autres restent à élaborer, comme par exemple le programme de soutien à la création d'emploi, indépendant et de micro-entreprise, le programme communautaire d'intérêt général, etc. Par ailleurs, la mise en oeuvre de ces programmes de soutien à la création d'emplois requiert une mobilisation substantielle de ressources financières. l'Etat peut y pourvoir en consentant des prêts et subventions, en sollicitant la participation des opérateurs économiques au fonds de promotion de l'emploi.

Structure de l'emploi informel, 1985 - 1995

Secteurs	1985	%	1995	%	variation 85/95 en %
Industries	52.524	22,1	119.007	29,6	126,6
Bâtiment	10.682	4,5	13.830	3,4	29,5
Commerce	111.429	46,9	177.448	44,2	59,2
Services	62.823	26,5	91.381	22,8	45,5
Entreprises familiales	193.588	81,5	348.936	86,9	80,2
Micro-entreprises	43.870	18,5	52.370	13,1	20,2
Ensemble	237.458		401.666		69,2
Agriculture	3.707.492		4.129.730		11,4

source: J. Charmes, 1996

Le secteur bancaire et les sociétés de la place pourront aussi y contribuer en ouvrant des lignes de crédit au profit de l'emploi et des micro-entreprises. Parallèlement, l'Etat doit faire un effort pour alléger la charge fiscale globale qui pèse sur les entreprises, s'il veut réellement promouvoir un secteur privé dynamique et créateur d'emplois. l'Etat doit également mettre en oeuvre une politique de promotion de l'informel et de l'artisanat comme pépinière de futures petites et moyennes entreprises ou industries (PME/PMI), ainsi qu'une politique de formation à l'entrepreunariat ?

Les réflexions menées dans le domaine spécifique de l'emploi, notamment à la faveur des " états généraux de l'emploi " qui se sont tenus à Ouagadougou en octobre 1996 et les travaux préparatoires de la Table Ronde pour le développement des Secteurs Sociaux, ont abouti à la définition des principes de base et des finalités d'une politique et d'une stratégie de lutte contre la pauvreté, autour des axes prioritaires d'intervention suivan ts:

- la promotion de l'emploi;
- le développement de la formation professionnelle;
- l'intégration de la femme au développement;
- le développement participatif;
- la protection sociale.

La politique de promotion de l'emploi préconise la poursuite des réformes macro-économiques et structurelles et notamment celles visant: i) le redressement des finances publiques; ii) la création d'un environnement institutionnel et réglementaire incitatif au développement du secteur privé et de l'emploi, à travers notamment la simplification des procédures à l'importation et à l'exportation, la relecture des différents codes dans le sens de l'allégement des coûts des facteurs de production y compris le travail, la promotion des techniques à haute intensité de main-d'oeuvre dans la conception et la mise en oeuvre des programmes et projets d'investissements, l'élimination des pratiques et mesures discriminatoires tendant à limiter l'accès des micro-entreprises aux marchés publics et aux facteurs essentiels de production tels le crédit et la formation professionnelle; iii) l'exploitation systématique des gisements d'emplois et d'activités rémunératrices gravitant autour des principales filières de production du pays (coton, élevage et dérivés, petites mines aurifères notamment); iv) l'initiation et la mise en oeuvre d'un certain nombre d'actions d'information et de sensibilisation, tendant à promouvoir l'esprit d'entreprise et à valoriser socialement la fonction d'opérateur économique.

Du côté de l'offre de main-d'oeuvre, les stratégies préconisées visent: i) la canalisation et la maîtrise des migrations des populations des zones déshéritées vers les zones à meilleures potentialités économiques; ii) la promotion d'une politique urbaine équilibrée visant à responsabiliser et à équiper les centres urbains secondaires afin qu'ils puissent assumer un rôle de pôles régionaux de développement; iii) la fixation des populations par l'amélioration des conditions locales de vie productives et d'emplois rémunérateurs; et iv) la prise de mesures et de dispositions nécessaires pouvant faciliter la réinsertion des migrants de retour.

Les groupes cibles prioritaires définis comme tels dans la mise en oeuvre des politiques et stratégies de promotion de l'emploi sont respectivement; les acteurs du secteur rural, les migrants de retour, les travailleurs indépendants du secteur informel, les jeunes déscolarisés et diplômés, les femmes, les travailleurs déflatés et les personnes handicapées.

Compte tenu des liens étroits entre emploi et formation professionnelle, cette dernière apparaît comme un élément central de toute stratégie de promotion d'emploi. En effet, en assurant le perfectionnement et la reconversion professionnelle, la formation professionnelle apparaît comme un facteur déterminant de stabilisation des emplois, de promotion socioprofessionnelle des travailleurs et d'accroissement des performances économiques des entreprises, notamment dans le secteur de l'industrie et de l'artisanat. En outre, elle permet de stimuler l'auto-emploi ou l'auto-initiative des demandeurs d'emplois. C'est pourquoi la formation professionnelle doit être un des instruments privilégiés de la création d'emplois. Le Burkina dispose

La promotion des PME appelle une clarification de l'attitude des pouvoirs publics et un réaménagement du cadre institutionnel et législatif de l'entreprise

Il est nécessaire de promouvoir les droits économiques et sociaux des groupes vulnérables

à cet égard d'un certain nombre d'atouts en la matière:
- l'existence de centres, de programmes ou de modules de formation développés par l'Etat, le privé et le milieu associatif;
- l'existence d'un potentiel de compétences;
- l'existence de dispositions fiscales et douanières favorables (abattement de la TPA, exonérations d'ouvrages);
- l'amorce de la décentralisation de l'enseignement technique et de la formation professionnelle;
- la ferme volonté des autorités publiques e la disponibilité des bailleurs de fonds à appuyer la formation professionnelle.

L'Etat doit cependant lever certains obstacles au développement de la formation professionnelle, comme par exemple l'absence d'intégration entre l'enseignement professionnel et le monde du travail, les insuffisances du code du travail, l'insuffisance ou le manque de matériel didactique ou d'équipement, l'insuffisance en nombre et en qualité du personnel enseignant, etc.

Les principaux objectifs qu'il s'assigne dans le domaine de la formation professionnelle sont: i) la création des conditions d'une adaptation progressive des produits du système d'éducation et de formation aux besoins de l'économie, ce qui est contribution importante à la lutte contre le chômage; ii) la création des conditions d'une évaluation continue des qualifications, aptitudes et compétences des travailleurs des divers domaines et branches de l'activité économique, de façon à ce qu'ils affrontent avec plus de succès les mutations du marché du travail.

Ces objectifs visent d'une part, l'organisation de la professionnalisation sur le plan national afin d'établir des passerelles entre les systèmes formel et informel en matière de formation. Par ailleurs, il s'agit de professionnaliser l'enseignement technique et professionnel pour mieux adapter les qualifications des sortants de ce système aux besoins du marché de l'emploi. Il s'agit enfin de faciliter l'accès des groupes vulnérables aux systèmes et programmes de formation professionnelle.
Les instruments identifiés de mise en oeuvre des politiques et stratégies au niveau global sont: i) la définition d'une politique nationale de référence qui viendrait compléter la loi d'orientation de l'éducation déjà adoptée; ii) la création d'un fonds national pour le financement de la formation professionnelle; iii) la mise en place d'une structure tripartite de concertation et d'impulsion de la mise en oeuvre des politiques et stratégies; iv) la codification de la formation et de l'apprentissage afin de normaliser l'organisation et la gestion des centres et établissements; et v) l'initiative et la mise en oeuvre de mesures incitatives susceptibles de promouvoir l'élargissement des groupes-cibles des centres de formation professionnelle, notamment, en faveur des acteurs du secteur informel et des sortants des systèmes d'éducation et de formation.

Les activités spécifiques relevant du système éducatif sont respectivement: i) au niveau de l'enseignement de base: intensification de l'alphabétisation fonctionnelle des adultes et la généralisation t l'expansion du volet production (jardinage, champs d'application agricole, petit élevage, etc.) dans les écoles primaires; ii) l'instauration, dans l'enseignement secondaire, d'une réflexion afin de rendre le système d'enseignement plus souple et mieux intégré au secteur productif, une révision des programmes et des activités de l'enseignement technique et professionnel, et le développement du volet " agriculture " dans cet ordre d'enseignement.

Dans le secteur de la production, plusieurs activités sont à déployer:
- au niveau des entreprises du secteur moderne, il s'agit d'une meilleure implication des entreprises dans les différentes instances de la formation professionnelle, la motivation des entreprises et des agents par des mesures incitatives, l'organisation des stages en entreprise, et les activités de formation.;
- au niveau du secteur non structuré, il s'agit d'initier un cadre institutionnel et des mesures incitatives susceptibles de contribuer à l'exploitation optimale du potentiel de formation sur le tas des apprentis et stagiaires, d'élaborer un programme de formation professionnelle adapté aux besoins du secteur et utilisant les langues nationales pour certains

types de formation, d'adopter un cadre juridique permettant une plus grande intégration des structures de formation du secteur dans le dispositif national de formation;

- au niveau du sous-secteur agricole, il s'agit de promouvoir la vulgarisation et le développement de technologies appropriées, d'intensifier la formation et l'appui-conseil aux acteurs, de spécialiser et/ou de perfectionner des équipes de maintenance des équipements agricoles, et de renforcer les liaisons recherche/formation et vulgarisation;
- au niveau du sous-secteur artisanat, les priorités qui se dégagent sont: la professionnalisation du sous-secteur par l'amélioration des compétences techniques et managériales des acteurs, la création d'ateliers spécialisés de formation des artisans, le développement de la coopération/collaboration entre les écoles techniques et professionnelles et le système productif en milieu rural à travers des programmes communs de formation, des stages, des projets commun de fabrication et de maintenance des équipements, etc.

- Les orientations politiques et les objectifs poursuivis en matière de protection sociale sont de: i) créer les conditions favorables à la réintégration sociale des groupes défavorisés et à leur insertion économique; ii) de créer les conditions nécessaires permettant aux jeunes de/dans la rue de restaurer leur personnalité; iii) préparer l'insertion socio-économique des groupes vulnérables; et iv) rendre plus opérationnelle et performantes les structures d'encadrement publiques et privées des jeunes de/dans la rue.

Les mesures et activités d'appui préconisées au niveau des principaux groupes-cibles sont:

- au niveau des personnes handicapées, l'institution de tarifs préférentiels pour les soins de santé, de transport public, d'éducation et de formation dans les centres et établissements publics, l'aménagement de structures adaptées dans les lieux publics, l'exonération de taxes et droits de douanes sur le matériel et prothèses utilisés, la mise en place d'un collectif d'associations, l'instauration d'une journée nationale et des journées sportives et l'adoption d'un programme de réadaptation à base communautaire;
- au niveau des enfants et jeunes de/dans la rue, l'information et la sensibilisation de la population sur le phénomène, la garantie de l'intégrité physique des enfants contre les détentions préventives abusives et les sévices corporels, la mise en place de tribunaux spéciaux et de centres pénitenciers adaptés favorisant la réintégration sociale des enfants et des jeunes en situation difficile;
- au niveau des personnes du troisième âge, la mise en place d'un système adéquat et adapté de sécurité sociale, de soins de santé et de mobilisation de leur potentiel d'expériences professionnelles et de participation active du développement du pays, et l'élaboration d'un programme d'appui à la réinsertion des personnes exclues dans leur milieu d'origine;
- au niveau des femmes en danger moral, l'appui à la reconversion dans un métier rémunérateur, l'information, l'éducation et la sensibilisation aux risques des maladies sexuellement transmissibles et du SIDA, à l'hygiène du milieu et aux visites médicales obligatoires, la prise de mesures coercitives d'application des textes réglementant la production et l'importation de périodiques, de revues, journaux et cassettes vidéo incitant à la prostitution et à la débauche;

LES JEUNES CHERCHEURS D'OR D'ESSAKAN

L'exploitation artisanale de l'or au Burkina Faso emploie de nombreux enfants dans des conditions matérielles et sanitaires épouvantables. Sur le site aurifère artisanal d'Essakan, au nord-est de la localité de Dori, près du Niger, ces derniers constituent 30% de la main d'oeuvre. Selon Yacouba Yarou, un chercheur burkinabè qui a réalisé une étude sur place, les puits sont creusés artisanalement de 15 à 60 mètres de profondeur. Il n'y a aucune aération, les éboulements y sont fréquents. Officiellement, les enfants y sont interdits, mais ils constituent en fait 5 à 8% de ceux qui travaillent sous terre sans aucune protection.

Les autres se chargent de tâches physiquement moins difficiles mais dont les conséquences pour leur santé, suite notamment à l'inhalation d'importantes quantités de poussière, peuvent être graves. Certains de ces jeunes chercheurs d'or s'installent sur le site avec leurs parents, mais un grand nombre viennent des villages environnants. Agés de 8 à 16 ans, ils préfèrent abandonner l'école dans l'espoir de gagner les quelques certaines de francs CFA que peut leur rapporter ce travail périlleux.

L'enfant exploité: oppression, mise au travail, prolétarisation (sous la direction de Bernard Schlemmer), Karthala Orstom.

- au niveau des exclus sociaux, la finalisation de l'étude sur l'exclusion sociale et *l'organisation du forum des exclus* sociaux;
- au niveau de l'enfance, la mise en oeuvre d'un plan d'action national pour la survie, la promotion et le développement de l'enfant au Burkina, la sauvegarde de l'enfant en danger, la promotion d'activités extra-scolaires et l'élaboration d'un mécanisme de prise en charge psycho-médico-social des enfants malades;
- au niveau des travailleurs déflatés, l'institution d'une prise en charge des soins de première nécessité pour ces travailleurs et pour leurs familles, le bénéfice automatique d'une pension de retraite aux déflatés âgés, la prise de mesures spécifiques incitatives et favorisant la réinsertion économique et sociale des déflatés;
- au niveau des travailleurs du secteur informel et traditionnel, la prise de mesures incitatives favorisant l'accès au crédit, à la formation professionnelle et aux marchés publics, la mise en place de systèmes novateurs et non conventionnels de protection sociale et de micro-finance, l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité sur les lieux de travail, et l'adaptation de la législation du travail aux conditions de travail dans le milieu.

Un système de formation technique et professionnel cohérent constitue un facteur déterminant dans la promotion de l'emploi

Dans la perspective de la lutte contre la pauvreté composante essentielle de la lutte contre l'exclusion sociale, la Note Consultative du Burkina Faso assigne au Programme des Nations Unies pour le Développement un certain nombre de priorités qui se traduisent en trois sous-programmes constituant un regroupement cohérent des activités selon leur nature et leur impacts. Ces priorités sont les suivantes:

i) une meilleure appréhension du phénomène et appui à la formulation d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté;
ii) l'appui aux initiatives communautaires de base et aux activités génératrices de revenus;
iii) l'amélioration de l'offre des services sociaux de base.

Une politique efficace de lutte contre la pauvreté requiert au préalable une appréhension correcte, tant quantitative que qualitative du phénomène. En conséquence, le programme envisagé par la Note Consultative s'attache à:

- étudier la disponibilité et l'accessibilité aux services sociaux de base, entendu *au sens de l'initiative 20/20;*
- étudier le niveau des dépenses actuellement allouées par le Gouvernement et ses partenaires extérieurs pour l'accès de tous aux services sociaux de base;

C. Perspectives en matière de promotion de l'emploi et développement social

L'accès à un emploi rémunérateur demeure une condition nécessaire à la sécurité économique des individus et à l'épanouissement de l'homme et de la femme. Créer des emplois, c'est lutter contre la pauvreté, promouvoir l'intégration sociale des individus et groupes frappés par l'exclusion. C'est pourquoi l'Etat doit mettre en place une politique dynamique de création d'emplois et de revenus, jeter les base d'une économie prospère, accroître la capacité productive de l'économie, stimuler l'initiative privée, de façon à pouvoir offrir aux populations ces emplois si indispensables à leur sécurité économique.

Un certain nombre de principes doivent sous-tendre cette politique, surtout lorsqu'elle s'inscrit dans un processus de développement humain durable, à savoir que:
- l'homme est le principal acteur du développement et son bien-être doit en être la finalité;
- la politique de promotion de l'emploi doit consacrer l'égalité des chances devant les emplois disponibles et bannir toute forme de discrimination portant sur les traitements et autres conditions de travail;
- elle doit concilier la vocation sociale et le caractère économique du facteur travail dans une dynamique de recherche du plein épanouissement de la personne humaine et du développement économique;
- la politique de l'emploi doit être en parfaite harmonie avec les politiques économiques et sociales; tenir compte en particulier des contraintes du processus de libération et de la mondialisation de l'économie;
- la politique de l'emploi doit être un catalyseur de la croissance économique et favoriser une distribution équitable et rationnelle des fruits de cette croissance.

- la création d'emplois doit être appréhendée comme une fonction transversale, une action collective, dont la mise en oeuvre requiert un consensus de tous les partenaires sociaux et institutionnels impliqués.

Pour lutte efficacement contre la pauvreté et améliorer la condition de ces groupes vulnérables, l'emploi doit être au centre de la relance économique. Sans cette volonté politique, la croissance ne saurait générer inéluctablement des emplois. L'accent doit donc être mis sur la création d'emplois rémunérateurs, de façon à ce que le travail contribue à l'amélioration des conditions de vie de la population, à la réduction de la pauvreté et à une meilleure intégration sociale.

L'un des objectifs de la politique de plein emploi en cours de formulation par le Burkina est d'offrir au plus grand nombre, des possibilités d'emplois pleins et hautement productifs, d'élever la qualité de la main-d'oeuvre de façon à améliorer sa compétitivité, et d'améliorer autant que faire se peut les conditions de travail de la main-d'oeuvre en vue de la stimuler et éradiquer la pauvreté.

Les atouts dont dispose le pays sont nombreux:
- la priorité dont bénéficie l'emploi dans l'agenda politique;
- l'esprit de solidarité et d'entraide qui sont des valeurs susceptibles de mobiliser la Nation entière en faveur de l'emploi;
- le développement de l'esprit d'initiative et d'un climat favorable à l'entreprise privée;
- l'existence d'une démarche potentielle interne en biens et services qui reste à satisfaire;
- le dynamisme du secteur informel et de la micro-entreprise.

Cependant, le pays doit affronter de nombreux obstacles qui entravent la création d'emplois. Ainsi, il faut compter avec les contraintes internes d'ordre socio-démographique, économique ou institutionnel que sont:
- les pesanteurs sociologiques, notamment en milieu rural, le poids de l'analphabétisme;
- le coût des facteurs de production;
- l'absence d'un système de crédit incitatif adapté aux micro-entreprises et aux Petites et Moyennes Entreprise (PME);
- l'absence d'un cadre institutionnel de concertation entre les multiples partenaires impliqués dans la question de l'emploi;
- l'absence de formation à l'entrepreunariat;
- la difficulté de faire passer le secteur informel au stade de la petite et moyenne entreprise ou industrie;
- l'absence d'un cadre législatif et réglementaire favorable.

Qui plus est, le Burkina doit affronter des défis externes, à savoir la baisse des recettes d'exportation et des transferts d'épargne de sa population émigrée, et sa dépendance vis-à-vis des ressources extérieures.

POLITIQUES D'INVESTISSEMENT A HAUTE INTENSITE DE MAIN-D'OEUVRE

Il est important d'accroître l'impact qu'ont sur la création d'emplois et sur la lutte contre la pauvreté les investissements effectués dans le domaine des infrastructures. Cela peut se faire en choisissant des méthodes à forte intensité de main-d'oeuvre ou en donnant la priorité aux infrastructures des secteurs secondaires et tertiaires qui, de par leur nature même, font appel à davantage de main-d'oeuvre. En outre, la participation de la population locale accroît la durabilité et l'impact des investissements.

Des changements sont requis à divers niveaux. Les responsables des services techniques municipaux doivent comprendre que les méthodes à forte intensité de main-d'oeuvre peuvent être plus rentables et offrir une meilleure qualité que celles qui font appel à un équipement important, en particulier lorsque les salaires des travailleurs non qualifiés sont relativement bas. Ainsi, une étude sur la construction d'une route empierrée au Burkina Faso, dans la région de Kaya, réalisée dans le cadre d'un projet PNUD/BIT, a montré que, pour un même résultat, les techniques à haute intensité de main-d'oeuvre coûtent 42 pour cent de moins que les techniques faisant appel à un équipement important et créent 75 pour cent d'emplois en plus tout en permettant d'épargner des devises précieuses. Il est fréquemment nécessaire dans ce cas de former des responsables de services technique municipaux car ils ne connaissent que les méthodes à forte intensité d'équipement du fait que ce sont elles qui sont habituellement enseignées dans les écoles techniques. De même, il convient d'adopter des procédures particulières en vue d'encourager les petits entrepreneurs qui utilisent une main-d'oeuvre nombreuse à répondre aux appels d'offres lancés par les municipalités pour des travaux d'infrastructure. En effet, les conditions citées dans les appels d'offre, telles que l'équipement utilisé et l'importance des contrats, ainsi que la complexité des procédures d'appels d'offres et de soumission sont parfois de nature à décourager ces entrepreneurs de soumissionner.

1 Les principales sources pour l'élaboration de ce chapitre sont : Table Ronde des Secteurs Sociaux, "Emploi et Intégration sociale", MEF, 1997; J.P. Lachaud, Pauvreté et marché du travail urbain en Afrique, 1994; C. Wetta, MEF, 1997.
2 Source : Enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages, INSD, 1996.
3 Voir : J.P. Lachaud, Pauvreté et marché du travail urbain en Afrique subsaharienne, 1994.

CHAPITRE 5

Education

L'investissement le plus précieux qu'un pays puisse faire après les soins de santé primaires, consiste à combler l'écart existant entre les hommes et les femmes en matière d'éducation

Droit de l'homme fondamental reconnu par la Constitution burkinabè, l'éducation est un élément essentiel du développement humain durable d'un pays. La Loi d'Orientation de l'Education de décembre 1996 en fait d'ailleurs une priorité nationale.

En effet, l'éducation confère à l'homme des aptitudes de base lui permettant d'élever son niveau de vie, d'améliorer la productivité de son travail, sa santé et sa nutrition. Elle peut également contribuer à l'équilibre écologique et favoriser le progrès social et culturel. Dans ce cadre, le système éducatif burkinabè ambitionne de scolariser le maximum de citoyens et vise les objectifs suivants, aux termes de la Loi d'Orientation de l'Education:

- favoriser une socialisation de l'enfant;
- permettre aux apprenants de chaque niveau d'enseignement d'acquérir des connaissances générales et techniques et des habiletés fondamentales nécessaires à leur vie en leur donnant la possibilité d'exercer un métier ou d'entreprendre des études à un niveau supérieur et cultiver en eux les valeurs sociales, physiques, morales, civiques, nationales et universelles.
- doter le pays de cadres ayant un niveau élevé d'expertise et de recherche scientifique et technologique. "

Cependant, au Burkina Faso, l'exercice du droit à l'éducation demeure problématique et le développement du secteur éducatif reste un des points faibles dans une perspective de développement humain durable. Le poids de l'analphabétisme qui affecte la majorité de la population (22,2% d'alphabétisés en 1994) et le faible taux brut de scolarisation (de l'ordre de 30% en 1996) en témoignent[1]. Conscientes du retard du Burkina Faso en la matière, les autorités publiques ont inscrit l'éducation, et en particulier l'enseignement primaire, comme l'une des priorités des deux plans quinquennaux 1986-1990 et 1991-1995. Plusieurs mesures prises par les autorités confirment non seulement cette orientation, mais aussi leur volonté de relever le défi de la sous-scolarisation et de l'analphabétisme.

A. Diagnostic du secteur éducatif

Le système éducatif burkinabè s'articule autour de deux sous-systèmes, l'un formel et l'autre non formel. Le premier comprend le préscolaire et le primaire - tous deux regroupés sous le vocable d'enseignement de base -, l'enseignement secondaire, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle. Le second sous-système, à savoir l'éducation non formelle, concerne les activités d'éducation et de formation organisées dans un cadre non scolaire et destinées à toute personne désireuse de recevoir une formation spécifique. Celle-ci comprend, entre autres, les structures qui dispensent une formation professionnelle ou l'alphabétisation en dehors du circuit scolaire classique, dans le cadre, par exemple, de la Formation des Jeunes Agriculteurs (FJA), des Centres Permanents d'Alphabétisation et de Formation (CPAF) et des Centres d'Education de Base Non Formelle (CEBNF).

Ces deux sous-systèmes, structures de base du système éducatif burkinabè, peuvent être appréciés sous l'angle d'une double problématique, à la fois quantitative et qualitative, c'est-à-dire soit fondée sur la notion d'accessibilité soit axée sur le contenu pédagogique, en fonction de son adaptation réelle aux besoins et au milieu socioculturel.

Un rapide survol des principaux indicateurs relatifs à l'éducation non formelle, fait apparaître une situation peu favorable mais contrastée. En effet, seulement 22,2% de la population de plus de 15 ans sait lire, écrire et comprendre un texte court dans une langue quelconque[2]. La mise en oeuvre d'une politique volontariste d'alphabétisation de masse s'est cependant traduite par des résultats importants. De 14,4 % en 1984, le taux d'alphabétisation est passé à 18% en 1990 et à 22,2% en 1994.

Malgré les progrès réalisés, l'analphabétisme reste une question préoccupante. En effet, ce taux de 22% est bien en-deçà du taux moyen d'alphabétisation des adultes des pays d'Afrique subsaharienne estimé à 55% ou de la moyenne des Pays les moins avancés, estimée à 46,5% pour l'année de référence 1993[3]. Cette importance de l'analphabétisme est caractérisée par des disparités importantes constatées entre les provinces, entre les milieux rural et urbain ainsi qu'au niveau des sexes. Ainsi, en 1991, date des dernières statistiques disponibles sur le sujet, le taux d'alphabétisation du milieu urbain était de 48,8% contre 9,7% pour le milieu rural[4]. Au niveau régional, si Ouagadougou et Bobo-Dioulasso connaissent des taux d'alphabétisation de l'ordre de 55% en 1994, les provinces du nord (Soum, Oudalan et Seno) ont un taux de 5,1% et celles du centre nord (Yatenga, Sourou, Passore, Bam, Sanmatenga, Namentenga et Gnagna) de l'ordre de 10,2%. Quant à l'aspect genre, en 1994, le taux d'alphabétisation des hommes était de 30,2% contre seulement 14,6% pour les femmes[5].

L'éducation formelle présente une situation relativement comparable. En dépit des discours tendant à présenter l'éducation comme un secteur hautement prioritaire, et malgré l'augmentation continue des effectifs enseignants et des classes, l'accès à l'école, primaire notamment, demeure un privilège réservé à une minorité d'enfants en âge d'être scolarisés. Il est cependant souhaitable de nuancer ce constat en soulignant les progrès remarquables, mais hélas insuffisants, enregistrés depuis les années soixante-dix dans l'accessibilité à l'éducation. En effet, en 1974, le taux brut de scolarisation au primaire s'élevait à 11,13%, contre 15,75% en 1982 et 37,70% en 1995, soit un accroissement annuel moyen de l'ordre de 17 %. Cet accroissement régulier est l'aboutissement d'une politique de scolarisation axée sur la construction d'écoles et de classes, les efforts consentis par les populations, le soutien des ONG et l'intervention de plus en plus marquée des promoteurs privés. Néanmoins, ce taux de 37,7% en 1995 demeure fort bas, bien en-deçà des moyennes de l'Afrique sub-saharienne ou des Pays les moins avancés qui se situent aux alentours de 50%.

Données générales sur l'enseignement primaire de 1985 à 1996

Années	Effectifs	Nombre d'écoles	Nombre de classes	Enseignants	Redoublants	taux de scolarisation
85/86	351 857	1 758	5 484	6 090	-	23,9%
86/87	390 414	1 964	6 177	7 165	60 419	25,8%
87/88	411 907	2 108	6 732	7 715	68 011	26,4%
88/89	443 328	2 225	7 322	7 848	75 149	27,7%
89/90	427 979	2 362	7 928	8 572	81 853	28,9%
90/91	504 414	2 486	8 603	8 903	89 527	30%
91/92	530 011	2 587	8 953	8 656	85 016	30,7%
92/93	562 644	2 741	9 536	9 412	93 861	31,7%
93/94	600 032	2 971	10 286	11 200	95 974	33,9%
94/95	650 195	3 233	11 262	13 849	105 969	35,7%
95/96	705 927	3 568	12 290	14 784		37,7%

Source: annuaire statistique DEP/MEBA

L'accès des enfants à l'école primaire est au centre de la problématique éducative au Burkina Faso. En 1995-1996, par exemple, seulement 0,82% des enfants en âge d'accéder au niveau préscolaire et 37,7% des enfants en âge de fréquenter l'école primaire y étaient effectivement inscrits, pour un nombre de classes estimé à 12 432. Si les raisons de cette sous-scolarisation tiennent notamment à la faiblesse de l'offre

Taux d'accroissement annuel moyen de l'offre d'éducation et des effectifs scolaires du primaire, 1962-1995 (en %)

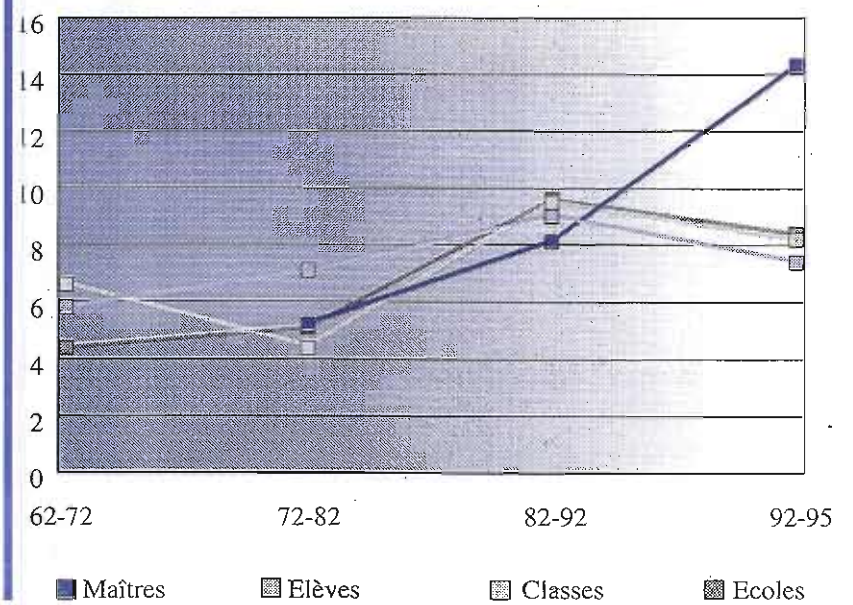

(insuffisance notoire de la couverture scolaire), il est cependant indispensable d'analyser la structure de la demande éducative afin d'affiner le diagnostic relatif à l'accessibilité. Selon les résultats de l'enquête prioritaire sur les revenus des ménages, trois éléments dominent les motifs invoqués de non scolarisation : le refus des parents (36,6%), l'absence d'école (18,9%) et le coût trop élevé (15%). Quatre éléments semblent alors déterminants dans l'accessibilité à l'école primaire: la présence d'une école, bien sûr, mais aussi le niveau de pauvreté du ménage, le niveau d'instruction du chef de ménage et le sexe de celui-ci.

Au niveau de la pauvreté, on constate que les frais de scolarisation représentent moins de 1,2% des dépenses totales des ménages - 0,9% et 1,6% respectivement pour les ménages pauvres et non pauvres. De plus, il importe de souligner que seulement 37,4% des ménages ont des dépenses d'éducation. En résumé, on constate que les dépenses d'éducation sont le fait majoritairement des ménages urbains et des ménages non pauvres qui dépensent sept fois plus pour l'éducation que les ménages pauvres. Près de 60% des ménages dont le chef de famille est salarié accèdent à l'école primaire, contre 40% des ménages dont le chef de famille est artisan et 32% dans le cas des agriculteurs vivriers. D'autre part, lorsque le chef de ménage est une femme, les dépenses allouées à l'éducation augmentent en

Evolution des taux de scolarisation du primaire par sexe (en %)

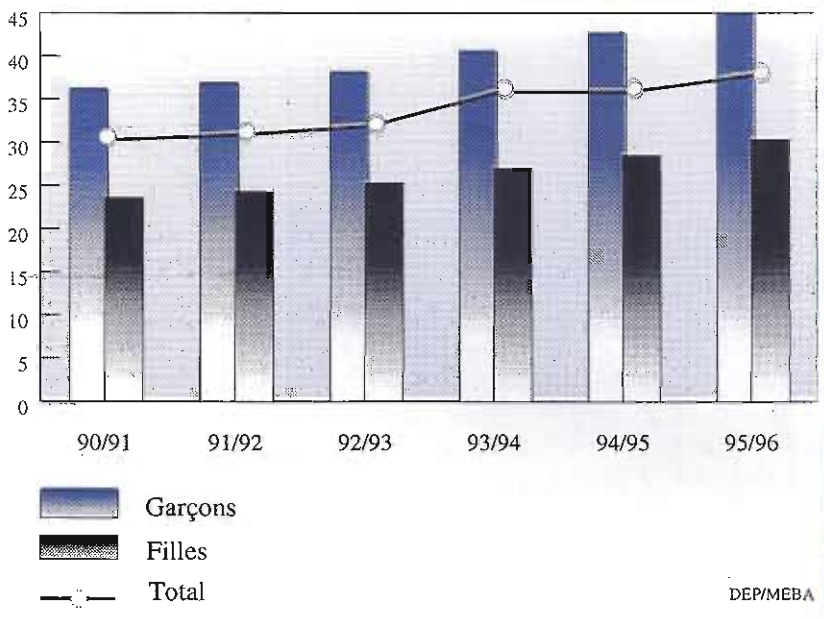

moyenne de 30%[6]. Il semble que ce lien essentiel entre accessibilité à l'éducation et pauvreté doit faire l'objet d'une attention soutenue de la part des autorités burkinabè et de la communauté des bailleurs de fonds.

A cette sous-scolarisation s'ajoute d'énormes disparités, tant au niveau des différentes régions du pays qu'au niveau des sexes. Les provinces du Kadiogo, du Houet et du Boulkiemdé, qui abritent les trois principales villes du pays, sont les plus scolarisées avec, en 1995-1996, respectivement des taux bruts de scolarisation de 88,7%, 54,06% et 48,30%. Ces trois provinces accueillent 34,1% des effectifs scolaires alors qu'elles ne concentrent que 19,5% de la population scolarisable. Les provinces les moins scolarisées, par contre, sont celles de la Gnagna (12%), du Séno (11,8%) et de la Tapoa (15%). Pis, alors que tous déplorent l'insuffisance de l'offre d'éducation scolaire, on constate une concentration des infrastructures scolaires et du personnel enseignant dans certaines villes, et plus particulièrement dans la province du Kadiogo, au point où le nombre d'enseignants y dépasse le nombre de classes disponibles. Ce qui témoigne assurément d'une certaine faiblesse dans la planification et la gestion des ressources humaines et des infrastructures scolaires.

Outre les disparités régionales, on note une disparité entre sexes, plus forte dans les campagnes que dans les villes, qui se traduit par la sous-scolarisation des filles par rapport aux garçons (30,4% contre 44,7% en 1995-1996). La proportion des filles scolarisée en 1995-1996 par rapport aux garçons était de 39,1% contre 38,4% en 1991/92. Or, scolariser une fille est un investissement social et économique fort appréciable pour les familles et pour la Nation, en raison de la position stratégique qu'occupent les femmes dans la société et dans le processus de production des biens et services. Dans le même sens, l'alphabétisation des femmes a un impact positif sur le processus de développement humain durable. Elle libère la femme, la fait accéder au monde du savoir, accroît sa productivité dans le travail, améliore sa santé et celle de ses enfants, la rend plus réceptive à la planification familiale et plus consciente de ses droits et devoirs, et influence

positivement les performances scolaires de ses enfants. L'accès des femmes et des filles à ce droit fondamental qu'est l'éducation, est d'autant plus légitime qu'elles constituent plus de la moitié de la population et semblent relativement plus performantes au niveau scolaire. La persistance de cette discrimination genre met à rude épreuve les discours actuels sur la promotion de la femme burkinabè.

Parallèlement à ce volet quantitatif lié à l'accessibilité, il est nécessaire de se pencher sur la qualité de l'enseignement, en termes d'acquisition des connaissances et d'inadéquation du contenu de l'enseignement aux besoins de l'individu et de la société. Au niveau du personnel, le manque de qualification des enseignants pèse lourdement sur la qualité. Ainsi, sur les 2600 enseignants recrutés en moyenne par an sur la période 1991-1995, seulement 350 (depuis 1992) et 700 depuis 1994 reçoivent une formation initiale au sein des Ecoles Nationales des Enseignants du Primaire (ENEP). Plus de 40% des enseignants seraient sans qualification ou sans aucune formation pédagogique conséquente[7]. Il faut aussi relever l'insuffisance du personnel enseignant et d'encadrement, le manque de fournitures, de manuels ou d'ouvrages aussi bien pour les maîtres que pour les élèves, la distance physique voire culturelle qui sépare l'école des enfants ou la malnutrition qui constituent autant de contraintes que de facteurs explicatifs.

D'autre part, on enregistre également des taux de déperdition élevés, notamment en fin du cycle primaire. Selon le MEBA, en 1995, sur 1000 élèves entrant au CP1, 383 parviennent au CM2; 205 y parviennent sans redoublement, 104 après redoublement, et 38 après 2 redoublements. Dans la pratique, le nombre d'années nécessaires à un écolier pour terminer le cycle scolaire sanctionné par le certificat d'études primaires élémentaires est évalué à douze (12) au lieu de six (6). Cette situation affaiblit la capacité d'accueil des écoles et renchérit les coûts de scolarisation. En définitive, les difficultés inhérentes à l'éducation de base sont d'une part d'ordre qualitatif et, d'autre part, liées au concept de l'accessibilité, tant en termes géographique que sous l'angle de la pauvreté.

Le diagnostic de l'enseignement post-primaire (enseignements secondaire et supérieur) est fort semblable. S'agissant de l'enseignement secondaire, les faiblesses du système sont aussi liées à la disponibilité et à l'accessibilité de l'éducation. Le taux de scolarisation du secondaire est estimé en 1995 à 9,7% de la population en âge d'être scolarisée au niveau du secondaire (enfants de 13 à 19 ans) contre 3,5% en 1985, soit plus du double. Malgré cette augmentation spectaculaire, ce taux demeure faible au regard du taux moyen africain estimé à 23,9%. Outre une disponibilité limitée en écoles, cette faible scolarisation s'explique aussi par le rôle important joué par les notions de bien-être et de pauvreté. L'enquête prioritaire sur les revenus des ménages indique ainsi qu'un rehaussement du niveau de bien-être induit une évolution positive dans l'accès à l'éducation secondaire, même si cette dernière n'est pas proportionnelle à l'augmentation des revenus. Le handicap lié à la pauvreté dans l'accès à l'enseignement secondaire semble encore plus prononcé que celui du primaire puisque deux tiers des ménages urbains et quatre-vingt-dix pour-cent des ménages ruraux n'accèdent pas aux services d'éducation secondaire, pour des raisons avant tout liée au coût ou au refus des parents de scolariser leurs enfants.

Les disparités fondées sur le sexe, les régions et l'origine sociale y sont aussi importantes. Les filles ne représentent qu'un peu plus du tiers des effectifs d'élèves (35,19% en 1995-1996) et les

Evolution du taux de transition du primaire au secondaire (en %)

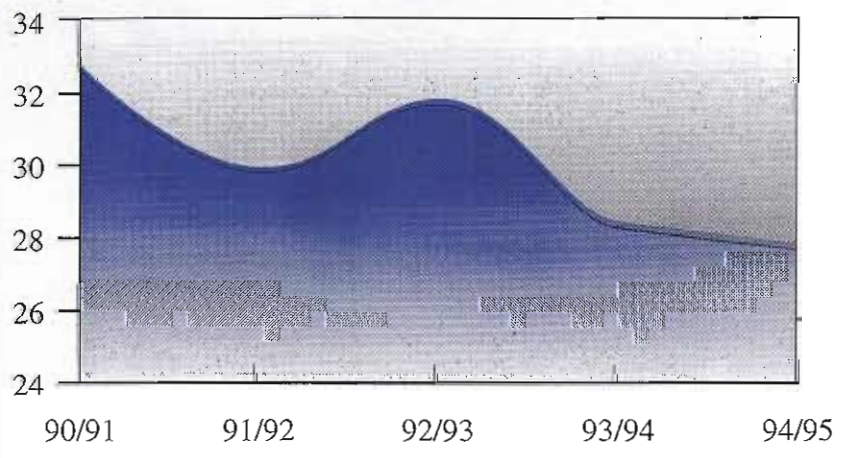

DEP/MEBA

catégories sociales rurales voient leurs enfants sous-représentés (moins de 46,14% des effectifs) au regard de leur poids démographique. D'autre part, 10% des infrastructures et 26% de l'ensemble des élèves se concentrent dans les deux principales villes du pays, Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. Celles-ci connaissent des taux de scolarisation du secondaire respectivement de 34,57% et 17,79% en 1994 contre des taux compris entre 1,80% et 1,89% dans les provinces du Seno, de l'Oudalan et du Soum, par exemple[8]. Plus encore que pour le primaire, l'accessibilité au secondaire semble dépendre avant tout du niveau de pauvreté des ménages et de l'opposition entre milieu rural et urbain.

Evolution des taux de scolarisation du secondaire par sexe (en %)

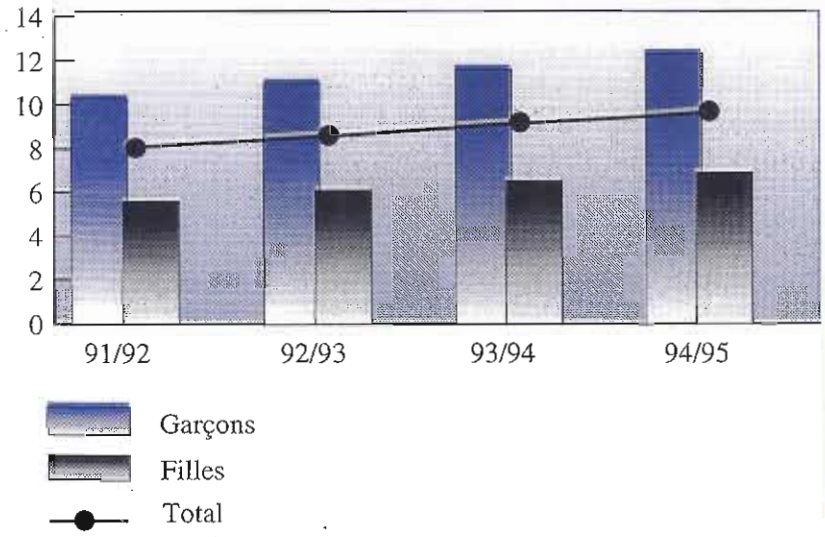

Evolution des effectifs par sexe des étudiants de l'Université de Ouagadougou (en %)

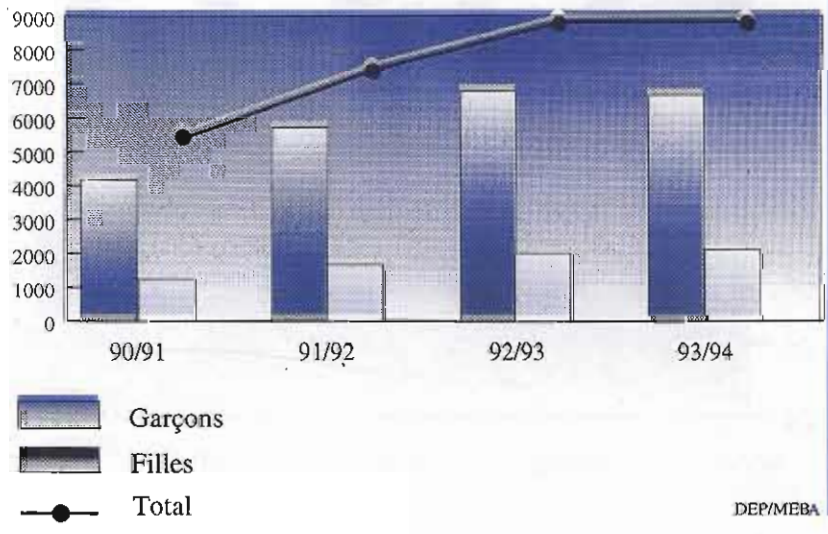

Les aspects qualitatifs sont tout aussi importants dans le diagnostic du post-primaire. On observe ainsi une marginalisation de l'enseignement technique et professionnel qui représentait à peine 7% des effectifs en 1995. En 1994, on ne dénombrait que 29 centres d'enseignement secondaire technique dont 21 situés à Ouagadougou ou à Bobo Dioulasso contre 205 établissements d'enseignement secondaire général.

D'autre part, les taux de rendement au premier et au second cycle sont respectivement de 23,2% et de 27%, ce qui revient à dire qu'il faut 17 / années élèves au lieu de 4 pour produire un diplômé du 1er cycle et 10,7 / années élèves au lieu de trois pour un diplômé du second cycle. De surcroît, près de 80% des diplômés du secondaire ne trouvent pas d'emploi correspondant à leur qualification. Cette situation semble la conjonction de plusieurs phénomènes liés en partie à l'accroissement rapide de l'enseignement secondaire (effectifs moyens de 61 élèves par classe en 1995 contre 40 en 1983 et faiblesse du taux d'encadrement pédagogique des élèves et des enseignants) et, d'autre part, à la difficulté de se procurer les manuels scolaires en raison de leurs coûts élevés par rapport aux revenus des parents.

S'agissant de l'enseignement supérieur, il existait, jusqu'en septembre 1997 une seule université nationale sise à Ouagadougou. Celle-ci comptait 9452 étudiants en 1995-1996. On note toutefois une déconcentration du système avec la création du centre universitaire polytechnique de Bobo-Dioulasso et de l'École Normale Supérieure de Koudougou. Dans l'ensemble, le taux de scolarisation au niveau de l'enseignement supérieur est de 0,86% en 1995-1996. Le nombre de boursiers était de 5234 en 1993-1994. Mais depuis 1991, une politique budgétaire visant à favoriser les dépenses d'investissement a conduit à la réduction de nombre de bourses accordées. Ce qui ne favorise pas l'accès à l'université des étudiants dont les parents ont un faible revenu. Selon le sexe, la structure des effectifs n'a pas changé depuis des années. La proportion des étudiantes fluctue entre 22 et 23% des effectifs globaux.

Les contraintes auxquelles se heurtent l'enseignement supérieur sont parfois

les mêmes que celles qu'on rencontre au niveau des enseignements secondaire ou primaire : de forts taux de redoublement et de déperdition, une faible efficacité externe ainsi qu'en témoigne l'accroissement du nombre de diplômés sans emploi, une pénurie des locaux, des équipements et du personnel enseignant face à une demande d'admission très forte. A cela il faut ajouter l'absence de motivation chez les enseignants, chercheurs et étudiants, les difficultés de publication des travaux de recherche, l'insuffisance de la documentation, l'insuffisance de la liaison recherche/développement.

Par ailleurs, au niveau global, le pilotage même du système éducatif se révèle déficient, au vu de sa trop forte tendance à la centralisation, des faiblesses dans la gestion des ressources humaines, faute de système d'information efficace, de moyens matériels, financiers et humains en nombre et en qualité, et faute enfin de la capacité institutionnelle au niveau requis.

Le système éducatif burkinabè se voit reprocher enfin sa trop grande propension à délivrer un enseignement théorique et livresque inadapté aux besoins de l'économie, qui éloigne l'enfant de son milieu culturel d'origine. La faible maîtrise de la langue française à laquelle est consacrée la moitié du volume horaire, la perception plus ou moins négative de l'utilité sociale de l'enseignement, l'inadéquation de cet enseignement à l'environnement culturel africain pose le problème de l'adaptation du contenu même de l'enseignement et de sa pertinence sociale.

B. Politiques et stratégie nationales

Le défi majeur que le pays doit relever est de parvenir avec des ressources limitées à satisfaire la demande d'éducation et à atteindre la scolarisation universelle avec une population dont le rythme d'accroissement est élevé (2,64%). Pour une population d'environ 10 millions d'âmes dont près de la moitié a moins de 15 ans, le Burkina Faso se trouve en effet confronté à une demande potentielle extrêmement forte en matière d'éducation qu'il ne peut pour le moment satisfaire, faute notamment d'infrastructures et de personnel en quantité et en qualité suffisantes. La conséquence en est que l'accès à l'éducation demeure difficile à la grande majorité de la population, en particulier les filles et les femmes du Burkina et les populations rurales pauvres. Relever ce défi supposerait des recrutements massifs d'enseignants, une meilleure utilisation des ressources humaines - quand on sait que les enseignants du primaire en surnombre par rapport au nombre de classes à Ouagadougou auraient pu former plus de 10000 élèves-; une mobilisation plus accrue de ressources matérielles et financières au profit du secteur éducatif ainsi qu'un effort d'adéquation de l'enseignement aux réalités sociales et économiques burkinabè.

Entre 1991 et 1995, l'Etat a consacré en moyenne entre 12,9% et 13,4% de ses dépenses budgétaires totales au secteur de l'éducation et de la recherche scientifique[9]. Il est cependant intéressant d'approfondir plusieurs tendances quant à l'évolution budgétaire du secteur de l'éducation[10].

Premièrement, les dépenses réelles par tête consacrées au secteur de l'éducation ont sensiblement augmenté, passant de 4,7 dollars en 1985 à 7,8 dollars en 1993. Deuxièmement, durant la période 1991-1996, l'enseignement de base a absorbé en moyenne et par an environ 57% des ressources allouées à l'éducation. En 1995, près de 65% des ressources allouées à l'éducation était dirigée vers l'éducation de base et l'alphabétisation[11]. Ces chiffres traduisent une réelle volonté du gouvernement d'axer sa politique sur le développement prioritaire de l'éducation de base. Cet effort en faveur du primaire s'est traduit principalement par des recrutements d'enseignants et une augmentation des dépenses d'infrastructures. Néanmoins, l'enseignement supérieur, qui ne concerne pourtant qu'une infime minorité de la population, continue à prélever une part importante des ressources consacrées à l'éducation puisqu'un étudiant du supérieur coûte au minimum cent fois plus cher au budget de l'Etat qu'un élève du primaire. En troisième lieu, il est important de souligner la baisse continue des dépenses de salaire par rapport aux dépenses d'investissement même si les premières sont toujours prépondérantes. La proportion des dépenses allouées au personnel dans le budget total de l'éducation est

La capacité de résistance individuelle à la pauvreté peut être renforcée par un niveau d'éducation et de formation ouvrant plus largement le champ des possibles pour chacun et chacune des Burkinabè

L'éducation ne consiste pas seulement en une aptitude à lire, à écrire et à calculer, mais surtout à donner aux jeunes les moyens de s'assumer pleinement

passée de 69,7% à 60,8% entre 1990 et 1994. En ce qui concerne l'enseignement primaire, la diminution est encore plus spectaculaire : de 95,8% à 60% aux mêmes dates.

Ces différents chiffres permettent de mieux cerner les grandes options prises par le gouvernement burkinabè en matière d'éducation : priorité accordée à l'enseignement de base, importance accrue des investissements d'infrastructures et du recrutement d'enseignants. A cet égard, le document-cadre de politique économique pour 1996-1998 fixe des objectifs spécifiques à l'éducation, largement cohérents avec le diagnostic relevé et les actions de l'Etat dans le domaine des dépenses publiques. Premièrement, il s'agit de promouvoir l'enseignement primaire privé et de réduire les disparités entre ville et campagne, d'une part, et entre hommes et femmes, d'autre part. Ces objectifs sont assortis d'une série d'actions à entreprendre dans le cadre chronologique et économique du document-cadre, à savoir:

- restructuration des dépenses publiques non liées au développement au profit des dépenses d'enseignement primaire;
- attribution des enveloppes budgétaires appropriées pour l'enseignement primaire;
- mise en place des classes multigrades dans toutes les écoles de trois classes hors communes;
- recrutement de 950 enseignants par an pour le MEBA
- généralisation du système de double vacation dans les communes.

Il est important de souligner que cette analyse des dépenses et du cadre économique de développement de l'enseignement laisse entrevoir une prise de position, tant implicite qu'explicite, de la partie gouvernementale en faveur du développement des aspects quantitatifs de l'éducation, et plus particulièrement le volet de l'accessibilité géographique.

Le secteur de l'éducation a l'avantage de rassembler une communauté de partenaires au développement qui soutiennent l'éducation et s'organisent davantage pour harmoniser leurs interventions. Certains d'entre eux travaillent avec les associations des communautés de base dont regorgent le pays et qui ont une longue expérience de participation communautaire. Certains financements, tels la réalisation des infrastructures sont assurés par les communautés locales et de base. Mais la capacité de celles-ci à contribuer à l'effort d'éducation connaît des limites objectives quand on sait qu'elles sont l'objet de diverses sollicitations et qu'elles vivent une situation de pauvreté mise en évidence par l'enquête de l'INSD sur le profil de pauvreté. L'insuffisance des ressources financières se présente alors comme un des principaux obstacles au développement de l'éducation burkinabè. Dans ce cadre, la communauté des bailleurs de fonds appuie le Burkina Faso dans la mise en oeuvre de sa politique éducative. En 1995, par exemple, près de 34 millions de dollars américains ont été alloués au secteur de l'éducation, ce qui ne représente cependant que 6,6% du total de l'assistance extérieure. Sur le total de l'aide accordée à l'éducation, 47% est destiné à l'enseignement primaire, ce qui représente une proportion bien inférieure à celle de l'Etat. D'autre part, les projets d'investissement, à savoir principalement les dépenses d'infrastructures, entrent à hauteur de 57% dans les dépenses des partenaires extérieurs. Il semble donc que la mise en oeuvre du volet investissement et infrastructures de la politique éducative burkinabè dépendent majoritairement de financements extérieurs. Parmi les principaux bailleurs de fonds actifs dans le domaine de l'éducation, on peut citer la Banque Mondiale, avec des décaissements proches de 13 millions de dollars en 1995, la France avec 9 millions de dollars, la Banque Africaine de Développement et la Suisse avec chacune des sommes de l'ordre de 2 millions de dollars.

Outre le défi de la mobilisation et de l'affectation rationnelle des ressources, l'Etat burkinabè, en concertation avec les acteurs sociaux, s'efforce de repenser le système éducatif sur la base des nouvelles finalités qui lui auront été assignées. Les réflexions menées lors des Etats Généraux de l'éducation de 1994 et qui ont débouché sur la loi d'orientation de l'éducation du 9 mai 1996 en ont dessiné les contours. Il s'agit notamment de dispenser au plus grand nombre de citoyens un enseignement approprié et adapté aux exigences

de l'évolution technologique, économique, sociale et culturelle afin d'assurer un développement harmonieux des individus, de cultiver en eux un esprit de tolérance, de paix, d'initiative et d'entreprise.

La refondation d'un nouveau système éducatif doit en effet s'effectuer sur le socle d'un certain nombre de valeurs et d'aspirations sociales, historiques et culturelles, autour desquelles doit se dessiner un consensus. De là peuvent découler des finalités claires pour chaque niveau d'enseignement et un contenu d'éducation précis. La nouvelle école devra être perméable à son environnement, réhabiliter le travail manuel et les activités productives, mettre l'accent sur la formation scientifique et la formation à la citoyenneté.

Le défi majeur que le pays doit relever est de parvenir avec des ressources limitées à satisfaire la forte demande d'éducation, à dispenser un enseignement de qualité et à atteindre la scolarisation universelle pour une population dont le rythme d'accroissement est élevé. Dès 1994, comme manifestation d'un ferme engagement politique, le chef de l'Etat a pris six engagements qui tiennent lieu de programme d'action dont l'un concernait la généralisation de l'éducation et l'éradication de l'analphabétisme.

Cet engagement en faveur d'un Développement Humain Durable est confirmé dans la Lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable présentée lors de la troisième Conférence de Table Ronde, à Genève en octobre 1995. Dans ce cadre, le thème transversal de l'éducation est abordé en fonction de son accessibilité12. Il y est souligné l'importance à accorder aux ressources humaines et au développement des différents niveaux d'éducation dont en priorité l'éducation de base. Par ailleurs, un accent particulier est mis sur l'amélioration de la gestion des infrastructures et la réduction des coûts unitaires.

Enfin, dans le cadre de la préparation de la Conférence de Table Ronde thématique sur le développement des secteurs sociaux pour les années 1998-2000, une tentative d'intégrer les stratégies et politiques des différents secteurs de l'éducation a été entreprise. Il s'agit avant tout d'établir des priorités claires et d'homogénéiser les objectifs assignés à l'éducation au Burkina Faso. Dans la foulée, le Burkina Faso prépare un Programme décennal de développement de l'éducation de base, afin d'élargir les perspectives temporelles du développement de l'éducation et de clairement identifier l'enseignement primaire comme prioritaire. Les grandes options retenues par le Gouvernement au niveau de l'enseignement primaire peuvent se résumer ainsi :

- accroître l'offre d'éducation primaire, post-primaire et non formelle, tout en accordant une priorité absolue à l'enseignement de base, et réduire les disparités régionales et les discriminations genre ;
- améliorer la qualité de l'enseignement et du personnel, rénover le système éducatif, les cycles d'enseignement, le système d'évaluation et d'examen, le contenu des programmes et des pratiques pédagogiques afin d'en assurer l'adéquation avec les besoins et les attentes de la société et de l'économie burkinabè notamment ;
- promouvoir l'enseignement technique et professionnel diversifié, et développer les formations technologiques courtes ainsi que la professionnalisation des formations universitaires ;
- promouvoir la fonctionnalité et le pragmatisme de l'éducation en lieu et place de l'académisme et de l'élitisme en vigueur;
- encourager les initiatives privées, individuelles et communautaires en matière de création et de gestion des structures éducatives et apporter un appui institutionnel aux ministères chargés de l'éducation;
- favoriser une approche multisectorielle et dynamique de l'éducation, intégrant les actions de tous les intervenants et veillant à l'adéquation formation/emploi;
- accroître la fonctionnalité de l'alphabétisation et assurer une meilleure coordination avec les différents partenaires (ONG, secteur privé, partenaires extérieurs,...);
- la mise en oeuvre d'une politique des ressources humaines fondées sur des volets administratifs, de redéploiements, de formation et d'encadrement.

Pour relever ces défis, depuis les cinq dernières années, de nombreux programmes ont été mis en oeuvre dans le domaine de l'enseignement de base.

« L'éducation confère à l'homme des aptitudes de base lui permettant d'élever son niveau de vie, la productivité de son travail et sa santé »

Seulement 22,2 % de la population de plus de 15 ans sait lire, écrire et comprendre un texte court dans une langue quelconque

L'éducation préscolaire, avec un taux de couverture de 0,82% en 1995 et une concentration des infrastructures dans la ville de Ouagadougou (54%) est un des parents pauvres de l'éducation burkinabè. Ce maillon de l'enseignement formel est financé par les pouvoirs publics, la contribution des parents d'élèves, les promoteurs privés, ainsi que des partenaires extérieurs au développement comme l'UNICEF et l'ONG suisse " Enfant du Monde ". Il connaît de réelles difficultés liées à son financement, à la faiblesse de l'offre et de la demande, au manque de personnel d'encadrement pédagogique, au manque de personnel adéquat, au manque de prise de conscience des opportunités qu'il peut offrir et à l'insuffisance effective de liaisons avec le primaire.

Parmi les programmes relatifs à l'éducation primaire, le programme de développement de l'enseignement de base et de l'alphabétisation Education IV, financé par la Banque Mondiale, l'Union Européenne et la Norvège ainsi que le projet d'Education de base de l'UNICEF ont permis l'achèvement, la réhabilitation, la construction et l'équipement de plus de 400 écoles et complexes scolaires en 1995. En 1996, ce sont plus de 1330 classes nouvelles qui ont été ouvertes. D'autre part, depuis 1992, le projet Education IV assure la formation de 350 enseignants par an à l'Ecole Nationale des Enseignants du Primaire (ENEP) de Loumbila et 350 autres depuis 1994 à l'ENEP de Bobo, soit au total 700 instituteurs formés par an. En outre, en accord avec le Document Cadre de Politique Economique 1997-1999, 950 nouveaux enseignants peuvent être recrutés annuellement pour l'éducation de base.

Au-delà de cet accent particulier mis sur le développement et la disponibilité des infrastructures scolaires, l'élaboration actuelle du programme décennal de développement de l'éducation de base vise à renforcer les axes stratégiques de la politique vis-à-vis de l'enseignement primaire. S'inscrivant dans la dynamique de la Lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable, ce programme considère l'expansion, l'équité, la qualité et la pertinence en matière d'éducation de base comme étroitement solidaires. Dans ce cadre, les cinq objectifs généraux du programme sont les suivants:

- développer l'accès à l'éducation de base formelle et non formelle;
- réduire les disparités géographique, sociale et de genre;
- améliorer la qualité et la pertinence de l'éducation;
- promouvoir l'initiative privée;
- améliorer les capacités du MEBA à concevoir, planifier, gérer et évaluer les actions en matière d'éducation de base.

Cette nouvelle stratégie se base sur le bilan et l'état d'exécution du Projet Education IV et sur le nouveau cadre d'action du MEBA qui font état de l'inexécution de nombreuses actions programmées, que ce soit en matière d'amélioration de la qualité de l'enseignement dispensé, des manuels et matériels didactiques, en matière d'amélioration de l'état sanitaire et nutritionnel des élèves, de la promotion de la scolarisation des filles, de l'augmentation du nombre des salles de classes, de l'intensification de la lutte contre l'analphabétisme ou en matière d'appui institutionnel.

Par ailleurs, il semble important de souligner la volonté politique ferme et soutenue et l'engagement pris en faveur de l'éducation des filles et des femmes. Dans ce cadre, il a été élaboré un plan d'action pour l'éducation des filles (1994-2000) dont les quatre objectifs sont les suivants:

- réduire d'un tiers les écarts entre les taux bruts de scolarisation des garçons et ceux des filles;
- améliorer la qualité de l'éducation en y intégrant les préoccupations des filles;
- sensibiliser les populations à la nécessité d'éduquer les filles et les femmes;
- promouvoir la recherche-action en faveur de l'éducation des filles.

Les progrès réalisés dans le domaine de l'accès des filles à l'éducation semblent probants bien que contrastés. Ainsi, sur la période 1993-1996, le taux moyen d'accroissement annuel des filles, à savoir 8,4%, est supérieur à celui des garçons, soit 7,6%. Cependant, ce rythme est encore trop faible pour être en mesure de combler le retard de scolarisation des filles dans les délais fixés par

le plan d'action. D'autre part, les disparités régionales dans le domaine sont encore fort marquées. Ainsi, le taux brut de scolarisation des filles en 95/96 est de 85,4% dans le Kadiogo, par exemple, de 47,3% dans le Houet et de 37% dans les province de Nahouri et de Sanguié alors qu'il n'est que de 7,3% dans la Gnagna, de 9,3% dans le Séno ou encore de 11,4% dans la Tapoa. La différence entre la Gnagna et la Kadiogo offre l'image des efforts à consentir et des progrès à réaliser pour réduire ces disparités régionales. Enfin, au niveau qualitatif, les différents indicateurs disponibles, à savoir les pourcentages de redoublants par sexe ou la production de diplômés, ne permettent pas de tirer de résultats significatifs. Ainsi, par exemple, du CP2 au CM2, le taux de redoublement des filles est toujours plus élevé que celui des garçons (cf. tableau). En d'autres termes, elles réussissent moins bien dans leurs études.

En matière d'alphabétisation, le bref diagnostic brossé en première partie de chapitre a permis de rendre compte des progrès réalisés en la matière et des retards importants qu'il convient encore de combler. Les objectifs globaux du gouvernement burkinabè en la matière visent à améliorer la couverture de l'éducation non formelle, à accroître l'alphabétisation des femmes et à améliorer la qualité des enseignements. Plus spécifiquement, il s'agit principalement d'atteindre 40% de taux brut de scolarisation en 2006, de faire baisser substantiellement les taux d'abandon et d'assurer l'insertion professionnelle des apprenants.

Pour ce faire, des actions d'alphabétisation sont développées au travers de " l'opération " Zanu, par l'Institut National d'Alphabétisation (INA) ainsi qu'au travers des expériences pilotes telles la création en 1995 des Ecoles Satellites et des centres d'éducation de base non formelle (CEBNF) pour l'alphabétisation des jeunes de 9 à 15 ans. Cette volonté politique de favoriser l'expansion de l'alphabétisation s'est surtout exprimée par la multiplication des centres d'alphabétisation. C'est ainsi que depuis 1990/91, les effectifs inscrits dans les Centres Professionnels d'Alphabétisation et de Formation (CPAF) connaissent un accroissement régulier, passant de 47 386 à 108 938 en 1995/96. 272 départements sur les 300 que compte le pays sont pleinement intégrés dans ces actions d'alphabétisation qui utilisent 18 langues nationales. Dans ce cadre, il est important de souligner l'action positive de bon nombres

Evolution des effectifs scolarisés : distribution par genre en %

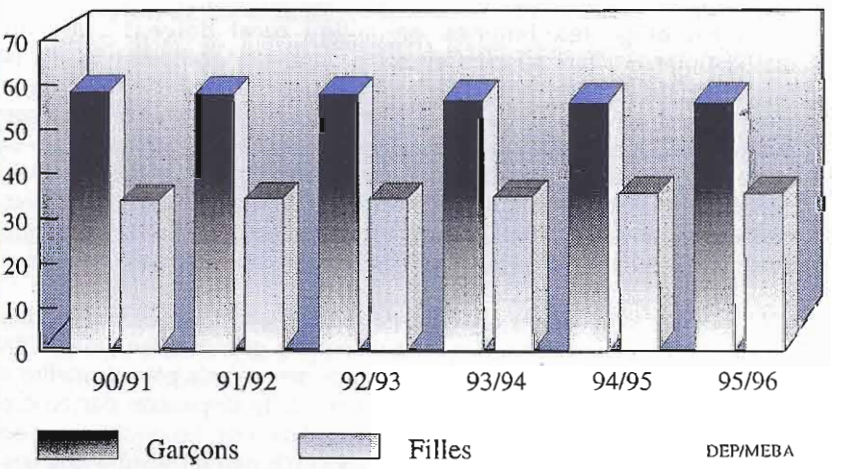

DEP/MEBA

d'ONG qui oeuvrent dans le domaine de l'alphabétisation fonctionnelle, plus particulièrement en milieu rural et à destination des femmes qui sont les plus touchés par l'analphabétisme. Au cours des années quatre-vingt-dix, les ONG ont ainsi ouvert 685 CPAF, selon une évaluation du Bureau de Suivi des ONG (BSONG). Du côté des partenaires extérieurs, seule la Suisse s'engagent encore pleinement dans le secteur de l'alphabétisation, notamment par un appui actif aux Centres d'Alphabétisation et de Formation et à l'INA.

Cependant,, la progression spectaculaire des effectifs inscrits (de l'ordre de plus de 50% l'an) est pratiquement annulée par les taux élevés de déperdition (en moyenne ils sont aussi de plus de 50%) entre les inscrits et les alphabétisés. Ces contre performances relatives enregistrées dans les actions d'alphabétisation pourraient s'expliquer par l'insuffisance de l'encadrement pédagogique, le manque de formation des superviseurs et des animateurs ainsi que le nombre élevé d'auditeurs ne possédant aucun matériel pédagogique. Bien plus encore, cette lente progression doit nous interpeller quant à la pertinence sociale de ces formations et sur l'utilisation des acquis dans la vie économique, sociale ou familiale. Cela revient à

PROMO-FEMMES ET L'ALPHABETISATION

Les programmes d'alphabétisation fonctionnelles malgré les résultats mitigés, enregistrés de manière globale, sont un instrument incontournable de développement durable. Les femmes qui représentent plus de la moitié de la population sont celles qui fréquentent le moins les centres d'alphabétisation car les programmes mis en place ne tiennent pas souvent compte du cas spécifique de la femme qui est pourtant le groupe le plus ciblé.

En effet, les femmes en milieu rural doivent subvenir quotidiennement aux besoins en soins de santé, en nourriture, de la famille et particulièrement des enfants. La préoccupation première de la femme n'est donc pas de s'alphabétiser mais de nourrir et soigner ses enfants. Elle n'est donc pas prête à investir dans l'achat des livrets et cahiers nécessaire à l'alphabétisation ni à venir s'asseoir tout les jours pendant cinquante jours tout en n'ayant pas un résultat concret des effets bénéfiques de cette activité. Cette préoccupation doit être donc résolue avant que la femme ne puisse suivre pleinement une formation intensive.

PF/DS tient compte de cette spécificité des femmes auditrices dans ces centres en leur donnant un petit manque à gagner et en prenant en charge des personnes chargées de la garde des enfants pour permettre à leurs mères de travailler en toute quiétude. Cette disposition particulière permet à la femme de suivre les cours sans avoir à se demander qu'est ce que ses enfants vont manger parce qu'elle n'a pas pu vendre quelque chose au marché du village. Cette méthode a permit à PF/DS d'obtenir les résultats suivants:

Année	Nombre d'auditrices	Nombre d'admises	Pourcentage
1993	100	76	76%
1994	175	142	81%
1995	31	247	79%
1996	325	283	87%
Total	*991*	*748*	*80%*

D'autres organisations oeuvrent également dans le domaine de l'alphabétisation avec des résultats satisfaisant c'est le cas de Tin-Tua à Fada.

Il est important avant la mise en place d'un programme d'alphabétisation, d'inventorier les obstacles qui peuvent rendre cette activité contraignante pour les bénéficiaires et ensemble avec eux essayer de les résoudre. (L'âge maxima d'admission au centre est de 40 ans, au delà, les femmes ont des problèmes de mémoire et de vision).

s'interroger sur l'adéquation entre l'offre et la demande d'alphabétisation et sur les activités de post-alphabétisation.

Au niveau de l'enseignement post-primaire, les très faibles taux de scolarisation, malgré une progression moyenne annuelle de l'ordre de 2,7% ont conduit le gouvernement à axer sa stratégie sur un accroissement de l'offre éducative. C'est ainsi que les objectifs globaux du Gouvernement dans le cadre de la politique de l'enseignement post-primaire consistent à accroître les capacités d'accueil, à améliorer la qualité de l'enseignement et à renforcer les capacités d'administration et de gestion. Dans ce cadre, il s'agit plus spécifiquement d'atteindre un taux brut de scolarisation de 25% en 2006, de renforcer prioritairement l'enseignement et la formation professionnelle et de promouvoir l'enseignement privé.

Les partenaires extérieurs du Burkina Faso appuient les efforts de la partie gouvernementale dans ses actions visant l'éducation post-primaire. Il en va ainsi, par exemple, de la France au travers du projet " Appui à l'enseignement secondaire général au Burkina Faso ", d'un montant de 750 millions de francs CFA, qui privilégie les aspects qualitatifs en fonction de trois axes prioritaires: l'appui pédagogique aux formateurs, l'appui à la gestion administrative et enfin, l'appui aux projets d'établissement et aux associations de parents d'élèves.

D'autre part, le projet d'Education post-primaire de la Banque Mondiale, d'un montant de 36 millions de dollars, par exemple, insiste d'avantage sur le volet infrastructure et disponibilité. Il prévoit la construction et l'ouverture de 63 collèges dans les cinq années à venir, l'appui aux collèges privés, des ONG et des municipalités afin de favoriser l'accès à l'enseignement secondaire.

Enfin, il faut encore souligner les efforts louables de la coopération autrichienne qui, en collaboration avec les autorités burkinabè, a entrepris un vaste programme de coopération technique dans le domaine de l'enseignement technique et de la formation professionnelle axé sur l'adéquation des formations au marché du travail, le renforcement des structures institutionnelles, la formation des professeurs et l'amélioration des équipements.

Malgré cette volonté manifeste du Gouvernement burkinabè et l'appui de ses partenaires au développement, le diagnostic de l'enseignement secondaire a révélé des faiblesses importantes liées surtout au faible taux de scolarisation, aux grandes inégalités régionales, sociales et liées au genre, aux faibles rendements internes, à l'insuffisance de l'encadrement pédagogique et au trop grand déséquilibre en défaveur de l'enseignement technique qu'il sera difficile de résorber.

Enfin, en ce qui concerne l'enseignement supérieur, les objectifs gouvernementaux visent principalement à l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur, à l'accroissement des capacités d'accueil et la création de Centres Universitaires Régionaux et, enfin, à l'adaptation du profil de formation aux besoins du marché de l'emploi.

infrastructures et une réduction sensible des coûts unitaires afin que le niveau d'accès à l'enseignement primaire aussi bien pour les filles que pour les garçons puisse atteindre un seuil acceptable favorisant le développement humain durable du pays. La réalisation du programme décennal de développement de l'éducation de base se déroule en

Données générales sur l'alphabétisation de 1991 à 1996

	90/91	91/92	92/93	93/94	94/95	95/96
Centres	1 871	1 456	3 294	3 777	3 970	3 978
Inscrits	47 386	70 563	80 931	95 588	102 024	108 938
Evalués	34 901	49 323	56 953	67 041	73 356	78 955
ALPHABETISES	20 108	29 751	37 023	42 752	44 826	50 468
Taux de participation féminine	35,0%	39,8%	38,3%	44,3%	45,5%	52,4%
Taux de réussite général	57,6%	60,3%	65,0%	63,8%	61,2%	61,8%
Taux de réussite des Hommes		66,9%	70,6%	69,8%	66,7%	66,7%
Taux de réussite des Femmes		50,4%	55,7%	54,9%	54,7%	57,4%
Taux d'abandon général		30,1%	29,6%	16,7%	19,7%	23,2%
Taux d'abandon des Hommes		29,7%	28,7%	16,1%	29,2%	22,1%
Taux d'abandon des Femmes		30,7%	31,2%	17,9%	26,8%	22,0%
% de participation de l'Etat	47,4%	67,6%	76,6%	74,9%	54,1%	
% participation des partenaires	52,6%	32,4%	23,4%	25,1%	45,9%	

Source: Direction générale de l'Institut National d'Alphabétisation

Dans le cadre de l'accroissement des capacités d'accueil, on peut souligner la création de cinq nouvelles sections au sein de l'université de Ouagadougou entre 1993 et 1994 ainsi que la création d'une université technique et professionnelle à Bobo Dioulasso et d'une Ecole Normale Supérieure à Koudougou. Cet investissement dans les infrastructures et l'accroissement des capacités d'accueil va de pair avec une volonté manifeste de réduire le coût de l'enseignement supérieur, notamment par la réduction drastique du nombre d'étudiants boursiers, passé de 6103 en 1993 à 5204 en 1994. Malgré ces efforts louables, les nombreuses contraintes relevées dans la partie diagnostic et relatives tant aux aspects quantitatifs que qualitatifs de l'enseignement supérieur continuent de peser lourdement sur le développement de ce secteur.

C. Perspectives

Dans l'optique d'accroître l'offre et la qualité de l'éducation au Burkina, des programmes d'action et plans de développement à court et moyen terme ont été définis. La priorité sera donnée à l'éducation de base avec une amélioration conséquente de la gestion des

fonction de ce cadre de priorités politiques défini par le Gouvernement. En matière d'alphabétisation, des efforts seront engagés en direction du groupe-cible des femmes et sur la base d'une plus grande fonctionnalité des formations. Pour sa part, le PNUD a convenu avec d'autres agences du Système des nations Unies, à savoir l'UNICEF, l'UNESCO, le FNUAP et le PAM, de collaborer à la formulation et à la mise en oeuvre d'un programme conjoint dans le domaine de la qualité et de l'accès à l'éducation de base, en tenant compte de la demande éducative émanant des régions pauvres et des groupes sociaux les plus défavorisés. D'autre part, la communauté des bailleurs de fonds du Burkina a un rôle essentiel à jouer afin d'appuyer le Gouvernement dans la mise en oeuvre cohérente de ses politiques. Ainsi, par exemple, alors que le Gouvernement décaisse près de 60% des sommes allouées à l'éducation à destination de l'enseignement de base, les partenaires au développement n'y allouent que 47% du total de l'aide destinée aux ressources humaines. Un appui plus marqué envers l'enseignement de base permettrait une meilleure cohérence et efficacité des politiques burkinabè.

LES ECOLES SATELLITES ET CENTRES D'EDUCATION DE BASE NON FORMELLE

Partant du constat que l'éducation de base au Burkina Faso avait besoin de formules adaptées pour mettre en oeuvre les engagements de l'Education pour tous, les Autorités et l'UNICEF ont initié les écoles Satellites et les Centres d'Education de Base Non-Formelle (CEBNF). Partant du constat que les moyens traditionnels ne suffiront pas à garantir une éducation pour tous les enfants de 7 à 15 ans, le projet prend en compte les réalités économiques du pays, l'écart constaté entre filles et garçons, les besoins concrets du pays pour proposer une formule nouvelle. Cet aspect novateur s'exprime dans les infrastructures, dans les contenus des enseignements et dans la formation des maîtres. Ainsi, en plus des outils essentiels (lire, écrire, compter), l'enfant se verra proposer des compétences scientifiques, fonctionnelles et civiques? Apprendre à apprendre sera préféré au savoir pur.

Les Ecoles Satellites seront implantées dans les villages qui n'ont pas d'écoles primaires et les CEBNF seront ouverts aux jeunes qui sont " en rupture " scolaire. Les langues nationales seront exploitées et les personnes ressources choisies au sein de la population pour leur " savoir-faire " ou leur " savoir-être ", serviront de maîtres auxiliaires. Les curricula seront adaptés (ils seront conçus dans les années 1994 - 1995) et serviront à produire des supports pédagogiques adéquats.

Ces deux formules serviront de base, non seulement pour le programme Education de base mais également pour appuyer des initiatives communautaires en faveur de l'ensemble des objectifs du PAN et du Programme de coopération.

• le français passant progressivement de langue enseignée à langue d'enseignement

Quoique l'enseignement de base revête un caractère prioritaire, les autorités n'ont pas voulu délaisser l'enseignement post-primaire. Un programme prioritaire triennal de l'enseignement secondaire a été également formulé. Six projets sont déjà en cours d'exécution, les autres sont en quête de financement. Le coût total des projets est estimé à plus de 40 millions de dollars dont le tiers n'est pas encore acquis. La priorité des priorités demeure le développement de l'enseignement technique. L'une des principales innovations sera la construction d'un lycée scientifique à Ouagadougou, de deux lycées professionnels régionaux et l'introduction de l'informatique dans l'enseignement secondaire.

Un plan de développement de l'enseignement post-primaire au Burkina Faso est également en cours d'élaboration. Son coût global n'est pas encore connu, mais il comprend les programmes prioritaires suivants :

• un programme d'accroissement des capacités d'accueil visant la construction d'infrastructures (établissements secondaire général et technique) et leur équipement ;

• un projet d'amélioration de la qualité de l'enseignement secondaire (encadrement, matériel didactique et qualification des enseignants) ;

• un programme de renforcement des capacités de gestion et d'appui institutionnel;

• de nombreux projets prioritaires s'articulant dans un plan de développement à long terme du système universitaire burkinabè.

Au total, l'enjeu est de promouvoir une éducation accessible au plus grand nombre, pertinente par rapport aux besoins de la société burkinabè, promotrice de progrès et respectueuse du patrimoine culturel national.

D'un point de vue qualitatif, le système éducatif burkinabè, mis en place pour l'essentiel au lendemain de la décolonisation, dans les années soixante, est appelé à subir des transformations. En effet, jusqu'ici, en dehors de l'accroissement des effectifs d'élèves et d'étudiants et du nombre d'infrastructures, aucun changement notable n'a été enregistré, notamment du point de vue qualitatif. Les tentatives de réformes se sont soldées par des échecs, en raison notamment des pesanteurs constatées au niveau des ménages, des enseignants, des administrations et des responsables du système. Aussi, les autorités publiques ont-elles engagé des réflexions profondes qui ont abouti à la convocation des Etats Généraux de l'éducation de septembre 1994, à la préparation d'une Conférence de Table Ronde axée sur le développement des services sociaux, dont l'éducation, ainsi que l'adoption de la loi d'orientation de l'éducation au Burkina. Cette loi fait de l'éducation une priorité nationale. Dans le cadre des actions à entreprendre en vue de relever le niveau qualitatif de l'enseignement, et surtout de l'enseignement de base, il paraît nécessaire d'insister sur le concept de la gouvernance. Le renforcement des capacités de gestion, d'analyse, de suivi-évaluation et de formation pédagogique des professionnels de l'éducation est une donnée obligatoire dans la mise en oeuvre d'une politique s'axant sur le qualitatif. Néanmoins, il s'agit d'une condition nécessaire mais non suffisante.

Il ne servirait à rien de renforcer les capacités des ministères sans s'adresser aussi aux acteurs de la demande éducative. Dans ce cadre, il s'agit de travailler sur l'habilitation des populations. Un renforcement des capacités à la base, une meilleure prise de conscience des valeurs impératives de l'éducation, une prise en charge de leur avenir par les communautés de base sont le pendant obligatoire à la réussite d'une transformation qualitative de l'enseignement.

Du point de vue quantitatif, malgré le contexte économique et social difficile, la couverture éducative s'accroît de manière importante d'année en année. Cet accroissement régulier est le résultat de l'impact des programmes de constructions menés par le Gouvernement avec le concours des partenaires au développement, des efforts consentis par les populations, de l'intervention des collectivités locales, du soutien financier des ONG et des villes jumelées et de l'intervention de plus en plus marquée des promoteurs privés. Mais l'offre d'éducation demeure encore insuffisante. Des moyens accrus devraient être mobilisés pour atteindre les objectifs fixés, à savoir des taux bruts de scolarisation de 45,4% en l'an 2000 et de 60% en l'an 2006 pour le primaire, de 25% en l'an 2006 pour le secondaire, et un taux brut d'alphabétisation de 40% pour la même année.

En tout état de cause, l'expansion du système scolaire requiert une connaissance précise de la demande d'éducation, ainsi que ses déterminants, notamment là où elle est faible. Elle requiert également une réduction ou une maîtrise des coûts des divers matériaux nécessaires à la construction des salles de classe. L'expansion doit aller de pair avec la diversification des types d'éducation et de formation pour s'adapter à la diversité des groupes sociaux, la revalorisation du métier d'enseignant, la réorganisation du corps et de la formation des gestionnaires et administrateurs scolaires. Ces derniers devront disposer d'un système de collecte, de traitement et d'analyse des données plus performant.

L'accroissement de l'offre d'éducation doit s'appuyer sur une carte scolaire et d'alphabétisation, tenir compte de l'approche participative et de la nécessité de résorber les disparités régionales et les discriminations genre.

Dans ce cadre, les aspects de disponibilité et d'accessibilité à l'éducation ne devrait pas seulement jouer sur l'offre éducative mais prendre en compte la faiblesse de la demande dont la cause principale est à rechercher dans l'état important de pauvreté de la majorité de la population. Il est intéressant de constater que les régions identifiées comme les plus pauvre du pays dans le Profil de Pauvreté de l'INSD, à savoir le Nord, le plateau central et l'est du pays sont aussi les régions qui connaissent les taux de scolarité les plus bas. D'autre part, les groupes sociaux les plus handicapés dans l'accès à l'éducation, les agriculteurs de subsistance sont aussi ceux considérés comme les plus pauvres. Enfin, le profil de pauvreté met aussi en exergue la plus grande pauvreté des femmes par rapport aux hommes, phénomène parallèle à la difficulté d'accès à l'éducation pour les femmes. Il serait donc pertinent d'aborder les volets d'accessibilité de l'éducation en fonction de cette donnée fondamentale, la pauvreté, qui obère l'offre et rend en partie caduque l'augmentation de l'offre en infrastructures scolaires, tout au moins dans les régions les plus pauvres et auprès des groupes sociaux les plus défavorisés. Il serait donc important d'accorder une attention soutenue aux interrelations entre pauvreté et accessibilité à l'éducation afin d'être sûr de proposer un même service à tous. Dans une telle perspective, les objectifs prioritaires du gouvernement, à savoir l'accent particulier mis sur le développement de l'enseignement primaire, la rationalisation quant à l'utilisation des ressources financières et humaines, les innovations pédagogiques, la mise en oeuvre du plan national de promotion de l'éducation des filles et l'encouragement de l'initiative privée dans ce domaine constituent des bases saines et opératoires.

Scolariser une fille est un investissement social et économique appréciable pour les familles et la Nation

1 Sources: Enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages, INSD, 1994 et DEP/MEBA & MESSRS.
2 Toutes les statistiques, sauf indication contraire, proviennent de l'annuaire statistique INSD, 1994 et des statistiques scolaires, DEP/MEBA & DEP/MESSRS.
3 Rapport mondial sur le développement humain 1996, PNUD.
4 Enquête démographique de 1991, INSD.
5 Enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages 1994/95, INSD.
6 J.P. LACHAUD, Pauvreté, vulnérabilité et marché du travail au Burkina Faso, p.103.
7 Revue des Dépenses Publiques, Ministère de l'Economie et des Finances, STP/PAS, 1996.
8 Enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages 1994/95, INSD.
9 Source: STP/PAS, 1997.
10 Cf. Lachaud, 1996, pp. 96-98.
11 Revue des Dépenses Publiques, MEF, STP/PAS, 1996

CHAPITRE 6

Santé

Le défi que doivent relever les programmes en matière de santé au Burkina Faso consiste à donner à tous accès à des services présentant un plus haut niveau de qualité

La santé ne se limite pas à l'absence de maladie ou d'infirmité. C'est aussi et surtout un état de bien-être physique, mental et social. Cela est si vrai qu'en Afrique en général et au Burkina en particulier, saluer ou demander des nouvelles d'autrui, c'est avant tout s'enquérir de son état de santé. C'est dire si la santé fait partie du vécu quotidien. Elle constitue en effet un droit fondamental de l'être humain et l'Etat burkinabè s'est engagé à le promouvoir: la Constitution burkinabè de juin 1991 le consacre en son article 26.

La politique sanitaire du Burkina Faso est centrée sur le développement des soins de santé primaire et a pour vocation de maîtriser les principaux problèmes de santé des communautés en fonction des notions d'équité, de participation communautaire et d'une meilleure collaboration entre les différents secteurs de la santé et les secteurs sociaux en général. Ce choix politique s'inscrit dans la perspective des principes suivants:

- l'équité, la justice sociale et la solidarité doivent guider les choix politiques en matière de santé,
- tout être humain a le droit et le devoir de participer individuellement et collectivement à la planification et à la mise en oeuvre des soins de santé qui lui sont destinés;
- l'accès de tous aux soins curatifs et préventifs et aux services d'eau et d'assainissement doit être assuré;
- tout un chacun a le droit à l'information en matière de santé.

Certes le Gouvernement est avant tout responsable de la sécurité sanitaire des populations, mais toutes les forces vives de la nation, les communautés de base, le secteur privé, les ONG, les groupements religieux, les organisations des professionnels de la santé et les partenaires extérieurs au développement du pays doivent y contribuer.

Sans une population en bonne santé, il ne saurait y avoir de développement économique et social harmonieux et durable du pays. Tout comme l'éducation, la bonne santé élargit en effet le champ du possible des individus, accroît leur capacité à participer au processus de leur propre développement. Une bonne santé constitue donc un élément capital du développement humain. Les autorités burkinabè l'ont si bien compris qu'elles ont fait de la sécurité sanitaire, c'est-à-dire l'accès au moindre coût aux soins médicaux, l'un des enjeux stratégiques du processus de développement du Burkina. Et pour cause! La situation sanitaire au Burkina demeure préoccupante, à en juger par les principaux indicateurs de base en matière de santé.

A. Diagnostic de la santé.

1. Situation sanitaire et pharmaceutique.

Le Burkina Faso connaît une situation sanitaire caractérisée par une morbidité et une mortalité générales très élevées imputables aux maladies infectieuses et parasitaires dont le potentiel élevé de transmission est lié, en tout ou en partie, aux conditions de vie précaires et à un environnement physique hostile. Comme ailleurs en Afrique, ce sont les maladies infectieuses et parasitaires qui prévalent au Burkina; les principales étant le paludisme, suivi des maladies respiratoires, des maladies diarrhéiques, des affections cutanées, et des parasitoses intestinales. Il convient de signaler, ces dernières années, l'apparition et

l'expansion du VIH-SIDA et des maladies sexuellement transmissibles, la résurgence de la trypanosomiase et de l'onchocercose et la persistance de certaines endémo-épidémies telles que la rougeole, le choléra et surtout la méningite. La pauvreté, et plus particulièrement l'extrême pauvreté, caractérisée par la pénurie de revenus, la malnutrition, l'analphabétisme et les problèmes liés à l'hygiène et à l'accessibilité à l'eau potable renforce l'impact de ces maladies et explique largement ce diagnostic relativement défavorable concernant l'état sanitaire des populations.

De manière générale, la couverture du pays en infrastructures sanitaires n'est pas quantitativement insuffisante mais pose de sérieux problèmes au niveau de ses capacités de gestion, de la qualité des soins et par conséquent de ses rendements. En 1995, le Burkina Faso disposait de 921 formations sanitaires dont 2 centres hospitaliers nationaux (CHN), 9 centres hospitaliers régionaux (CHR) et 72 centres médicaux parmi lesquels 16 avec antennes chirurgicales[1]. La répartition de ces structures à travers le pays se révèle assez homogène. Pour la même année, on dénombrait encore 199 structures privées de santé dont 13 cliniques d'accouchement, 12 cabinets médicaux et 59 officines pharmaceutiques. La grande majorité de ces structures privées se concentrent dans les villes de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso.

A l'exception notoire de la médecine libérale privée, on ne constate qu'un très faible accroissement (sinon un accroissement nul) des infrastructures publiques de santé depuis le début des années quatre-vingt-dix. Le nombre d'hôpitaux nationaux, d'hôpitaux régionaux et de centres médicaux n'a pratiquement pas varié, les Centres de Santé et de Promotion Sociale (CSPS) sont passés depuis 1990 de 577 à 628 et les dispensaires de 123 à 132, soit un taux d'accroissement de l'ordre de 8 à 9%. Dans le même temps, à titre de comparaison, les officines pharmaceutiques privées sont passées de 19 en 1990 à 59 en 1995, soit un accroissement de plus de 200%.

Une analyse plus approfondie, prenant pour année de référence 1986, laisse entrevoir une situation bien différente. En effet, en dix ans, de 1986 à 1995, les hôpitaux régionaux sont passés de 6 à 9, les centres médicaux de 54 à 72 et les CSPS de 366 à 628, soit des taux d'accroissement spectaculaires de plus de 50%. Il semble que les priorités sanitaires du Burkina Faso, au tournant des années quatre-vingt-dix, aient connu des changements radicaux liés à une situation globalement favorable au niveau de la couverture en infrastructures. Le rayon d'action moyen théorique des formations sanitaires est de 10 kilomètres environ, avec néanmoins des disparités importantes. Ainsi, au Kadiogo, les populations ne parcourent en moyenne que 3,1 kilomètres pour atteindre une formation sanitaires contre une moyenne de 16 kilomètres dans la Tapoa, le Séno, le Soum ou le Gourma.

Selon les résultats de l'enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages, en 1994, 45% des ménages urbains consultent un centre de santé contre 38% des ménages ruraux. Parmi les raisons invoquées pour la non fréquentation du centre de santé par les ménages qui ne consultent pas, le coût

Evolution des infrastructures de santé

	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Hôpitaux nationaux	2	2	2	2	2	2	2	2
Hôpitaux régionaux	9	9	9	9	9	9	10	10
Centres Médicaux	58	54	70	68	68	68	72	71
CSPS/Dispensaires/Maternités	424	474	577	588	602	612	628	648
Dispensaires seuls	129	152	123	107	111	130	132	149
Maternités seules	11	18	16	10	11	21	16	29
PSP	4236	6185	6485	nd	nd	nd	nd	nd

Source: DEP/Santé

trop élevé revient dans 43,5% des cas pour 22,3% lié à l'éloignement du centre de santé.

Au vu de cette analyse, il semble donc qu'il faille rechercher les carences du système de santé, d'une part, dans son rapport à la pauvreté et, d'autre part, dans la qualité des soins prodigués

Du point de vue de la qualité des prestations des soins, la plupart des centres de santé, notamment les plus récents, ne disposent pas des équipements, des matériels techniques, de la logistique et des ressources nécessaires à leur efficacité. De surcroît, les ratio personnel de santé/population, au vu du taux de croissance démographique, se sont dégradés globalement depuis 1990 et restent en deçà des normes préconisées par l'OMS. Ainsi en 1995, il y avait au Burkina Faso 1 médecin pour environ 28.000 personnes contre 1 pour 10.000 préconisé par l'OMS; 1 pharmacien pour environ 157.000 personnes contre 1 pour 20.000; 1 agent itinérant de santé pour environ 17 000 personnes contre 1 pour 1000. Au demeurant, le personnel des formations sanitaires publiques est surtout mal encadré et peu motivé.

Les prestations offertes sont parfois de mauvaise qualité, du fait du mauvais accueil des malades, d'une gestion imparfaite dans certains centres de santé, du manque d'équipements ou de médicaments de base, les prix étant souvent inaccessibles et le financement des soins de santé problématique. Il est important de souligner que ces différents ratio d'encadrement ont stagné ou même régressé par rapport à 1990 où l'on comptait par exemple, un médecin pour 29.000 habitant et un pharmacien pour 81.000 habitants.

La qualité médiocre des prestations et de l'encadrement aboutissent à des taux de consultation généralement faibles et donc à une forte sous-utilisation des services de santé. En 1995, le taux moyen d'occupation des lits, par exemple, était de l'ordre de 8%, partout inférieur à 17%, sauf à Ouagadougou où il atteint 55%. Bien plus, alors qu'en 1986 près de 32% de la population totale avait consulté au moins une fois un centre de santé public, ils n'étaient plus que 18% à le faire en 1995, pour des raisons liées à la qualité des soins mais aussi financières. Le coût des prestations, notamment des médicaments, constitue parfois un obstacle dirimant, surtout depuis la dévaluation du franc CFA.

Nombre d'habitants par unité de personnel de santé

Personnels de santé	*Normes OMS*	*1990*	*1991*	*1992*	*1993*	*1994*	*1995*
Médecins	1/10.000	28.895	26.952	nd	31.955	29.666	28.572
Pharmaciens	1/20.000	81.009	81.334	nd	166.939	177.466	156.930
Sage-femmes	1/5.000	27.917	27.111	nd	30.738	28.233	28.572
Infirmiers d'Etat	1/5.000	13.341	7.703	nd	11.736	10.993	12.879
Infirmiers brevetés	1/2.000	7.323	7.220	nd	7.576	8.289	7.957

Source :DEP/Santé

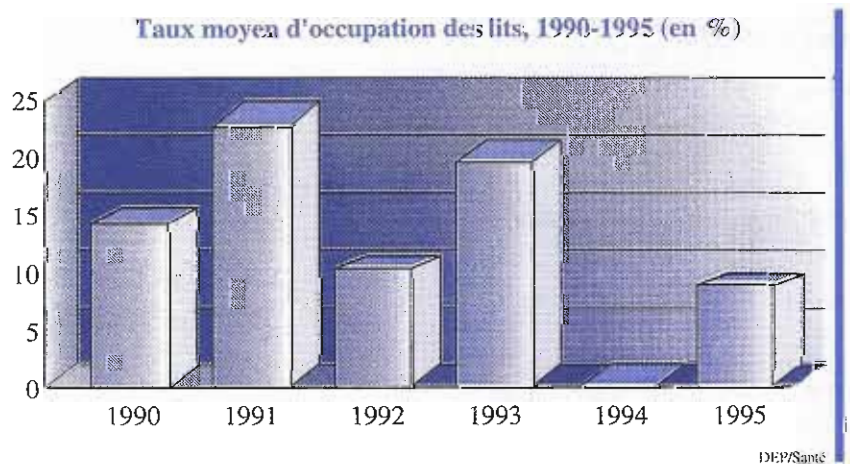

Ce tableau relativement sombre est confirmé par des taux de mortalité élevés. Le taux de brut de mortalité était de 16,4 pour mille en 1991, avec de fortes disparités entre les zones rurales - 17,3 ‰- et les zones urbaines 11‰[2]. De plus, le taux de mortalité infantile est estimé à 115 pour 1000 naissances vivantes, le taux de mortalité juvénile (enfants de 1 à 5 ans) à 79,4 pour 1000 et le taux de mortalité maternelle serait de 566 pour 100 000 naissances vivantes, selon le

Rapport National préparé pour le Sommet Mondial pour le Développement Social qui s'est tenu à Copenhague en mars 1995[3]. Ces taux moyens préoccupants sont en outre caractérisés par des disparités importantes entre les diverses régions du Burkina. Ainsi, par exemple, le taux de mortalité infantile urbain est de 108‰ contre 130‰ en milieu rural. Cependant, une comparaison de ces taux sur le long terme laisse entrevoir les progrès sanitaires réalisés par le pays depuis l'indépendance. Ainsi, le taux brut de mortalité est passé de 32‰ en 1960 à 16,4‰ en 1991, le taux de mortalité infantile de 182‰ à 114‰ et le taux de mortalité juvénile de 217‰ à 79,4‰. Parallèlement au ralentissement du développement des infrastructures à partir de 1990, il semble qu'il faille relativiser en partie cette tendance positive. En effet, selon les chiffres disponibles pour 1993, s'il est estimé que le quotient de mortalité infantile est passé à 93,7‰, celui relatif à la mortalité juvénile serait remonté à 187‰[4]. De même, en 1996, selon des chiffres du FNUAP, le taux de mortalité maternelle atteindrait 930 pour cent mille naissances vivantes[5]. Au-delà d'une lente dégradation de la situation sanitaire du Burkina Faso depuis le tournant des années quatre-vingt-dix, ces chiffres posent aussi le problème de la fiabilité et de l'efficacité de la récolte et de l'analyse des données statistiques relatives à la santé.

Ces différents indicateurs soulignent que si la situation sanitaire globale des populations du Burkina Faso reste préoccupante, les femmes, les enfants et le milieu rural, de par leurs caractéristiques spécifiques, constituent des populations particulièrement exposées.

La mortalité maternelle élevée est due à la persistance des principales causes de décès maternel que sont: les hémorragies, les infections, les dystocies, les avortements provoqués et les anémies. Ces causes principales de décès sont favorisées, d'une part, par les grossesses précoces, tardives, nombreuses et rapprochées et, d'autre part, du fait de la faible utilisation des services de santé. De plus, l'offre de services ne permet pas de répondre à la majorité des urgences obstétricales à l'intérieur du pays. En 1995, seulement 23,8% des femmes ont eu un accouchement assisté et 47,8% des femmes enceintes ont été vues en consultation prénatale. En moyenne, le taux de fréquentation des femmes vis-à-vis des services de santé, de l'ordre de 16% en 1995 contre 19% en 1991 est en baisse constante et est inférieur à celui des hommes, estimé à 18% en 1995 contre 22% en 1991.

La santé de la mère semble avoir régressé au cours des dix dernières années, selon les rares statistiques dont on dispose. Ainsi, par exemple, à la baisse constante des taux de fréquentation, il faut ajouter que le taux de mortalité maternelle enregistré dans les maternités est passé de 350 pour 100.000 naissances vivantes en 1990 à 492 pour cent mille naissances vivantes en 1995[6].Il en va de même du taux de couverture obstétricale, passé de 24,6% en 1991 à 23,8% en 1995. Seul le taux de couverture prénatal semble connaître une amélioration, passant de 38,4% en 1991 à 47,8% en 1995[7]. La faiblesse de ces taux souligne le fait que la majorité des femmes consulte trop tard, pour des raisons culturelles et sociales, mais aussi par défiance vis-à-vis des formations sanitaires.

La situation sanitaire des enfants, essentiellement liée à celle de la mère, n'est guère plus brillante, comme l'ont montré les différents taux de mortalité infantile et juvénile. Les principales causes de la mortalité infantile et juvénile sont les maladies endémo-épidémiques. Plusieurs facteurs liés à l'accessibilité et à la qualité des soins sont à l'origine de cette situation. Ainsi, le pourcentage des

Taux de couverture prénatale et obstétricale 1991-1995 (en %)

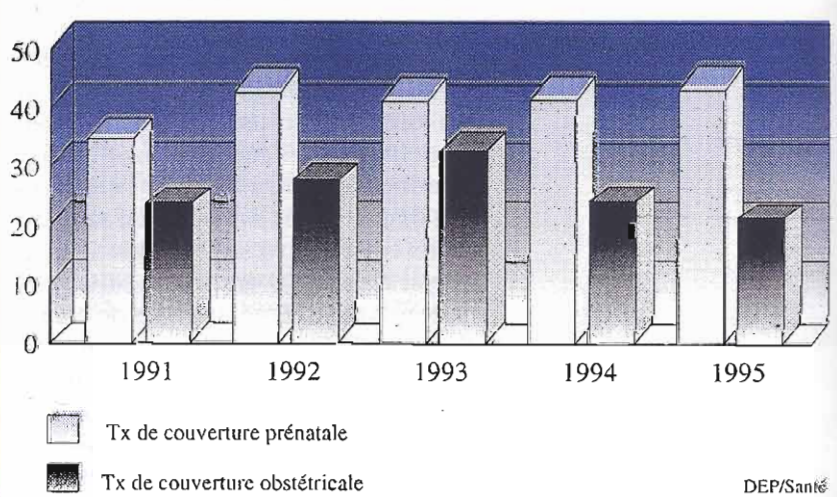

DEP/Santé

enfants de moins d'un an inscrits en consultation infantile est inférieur à 40% et le nombre moyen de consultations par enfant avec du personnel de santé n'est que de 3,2. De surcroît, en 1994, seulement 69% des enfants de 0 à 11 mois avaient reçu le vaccin BCG contre 71% en 1990 et 47% la deuxième dose de DTC Polio en 1994 contre 48% en 1993. En tout état de cause, on constate aussi une régression générale des taux de couverture vaccinale dans le pays depuis le début des années quatre-vingt-dix. Malheureusement, il manque des données statistiques fiables relatives à l'évolution de la couverture vaccinale qui auraient permis d'affiner ce diagnostic.

Le sida est un obstacle au progrès du développement humain

Enfin, l'un des défis majeurs que devra relever le système sanitaire du Burkina demeure le développement des maladies sexuellement transmissibles et le VIH-SIDA, qui a connu une explosion depuis le début des années 1990 mais qui semble stabilisée depuis 1991/92 aux alentours de 6 à 7% de prévalence.

Le nombre de cas déclarés de SIDA en 1993 est de 3722 et de 5251 en 1994. Force est de constater que les MST/SIDA font l'objet de sous-déclaration et d'automédication, ce qui rend difficile la maîtrise des données. Les résultats des enquêtes de séroprévalence indiquent en tout état de cause une augmentation chez les femmes enceintes dans les sites sentinelles (13% à Bobo-Dioulasso en 1996) et chez les donneurs de sang des deux centres hospitaliers nationaux du pays. En 1994, l'enquête réalisée au niveau des prostituées et filles de bar par le Comité national de lutte contre les MST a révélé un taux de séroprévalence du VIH de 61,8% à Ouagadougou et 63,9% à Bobo-Dioulasso. La situation est tout aussi alarmante chez les jeunes de 15 à 40 ans. Dans le domaine du médicament, la couverture pharmaceutique du Burkina reste encore insuffisante. Seulement 30% de la population a accès aux médicaments essentiels. En raison de la faiblesse de la production locale (2% du marché national), cette couverture est essentiellement assurée grâce aux importations. A partir de 1990, l'importation des produits pharmaceutiques a connu une expansion importante. La dévaluation du franc CFA de janvier 1994 a eu par ailleurs une forte incidence sur le secteur du médicament dont les coûts ont fortement augmenté. De plus, on constate que les médicaments de la pharmacopée traditionnelle sont d'un apport non négligeable dans l'offre et la demande thérapeutique.

L'analyse de la situation sanitaire dans le secteur hospitalier n'est pas satisfaisante. En effet, l'accès aux établissements hospitaliers publics et privés connaît de nombreux freins parmi lesquels l'élévation notable des coûts de fonctionnement, la sous-utilisation des services hospitaliers et le faible taux d'occupation des lits, l'absence d'une gestion cohérente et optimale des ressources humaines, l'inexistence d'un système de maintenance des équipements et, enfin, la gestion irrationnelle des ressources. De surcroît, le secteur hospitalier régional et national a été doté récemment du statut d'Etablissement Public Autonome. Cette réforme a créé d'importantes entraves financières aux soins à cause de la mise en place de l'autonomie de gestion.

Taux de couverture vaccinale, 1991/1996

Type de vaccin	Taux de couverture 1996 (en %)			Taux de couverture 1991	Taux de réalisation
	urbain	rural	total		
BCG avec carnet	83,2	52,1	55,5	64,2	41,8
DTCoq3 avec carnet	67,2	28,1	32,3	29,3	5,4
VPO3 avec carnet	70,2	27,4	32,1	29,3	5,0
VAR avec carnet	59,4	32,1	35,0	38,5	7,5

Source: Enquête à indicateurs multiples

2. Santé et pauvreté

De manière générale, de nombreux facteurs expliquent le faible niveau de sécurité sanitaire au Burkina parmi lesquels il

est possible de dégager trois éléments majeurs, à savoir: d'une part, les déficiences de l'alimentation, de la nutrition, de la disponibilité et de la qualité de l'eau de boisson ; d'autre part, les conditions de vie précaires, le manque d'hygiène et d'assainissement en raison de la pauvreté et, enfin, l'insuffisance globale des ressources, tant financières qu'humaines qui expliquent en partie les carences qualitative du système de soins.

En ce qui concerne l'alimentation et la nutrition, la production céréalière du pays couvre à peine les besoins de consommation de la population. Essentiellement agricole, la population du Burkina Faso vit en grande partie de l'agriculture de subsistance. L'évolution des taux de couverture des besoins alimentaires est globalement satisfaisante au niveau national au cours des dix dernières années. Seule la campagne 1995/96 a été déficitaire au cours des dix dernières années. Cependant, certaines provinces sont toujours incapables de couvrir leurs besoins, à savoir : le Soum, l'Oudalan, le Séno, le Yatenga, le Bam, le Passoré, le Kadiogo, le Nahouri, le Sanmatenga et le Boulkiemdé[8]. Dans ce cadre, la plupart des provinces du nord et du centre-nord du pays se voient affectés d'un indice de probabilité de risque de crise alimentaire supérieur à 60%. Une bonne partie des populations de ces provinces connaissent l'insécurité alimentaire, de manière chronique ou passagère.

Au-delà de la précarité de la production agricole dans certaines provinces, les problèmes d'alimentation et de nutrition sont aussi liés au phénomène de la pauvreté. En effet, de manière générale, la consommation alimentaire représentent plus de 45% des dépenses des ménages, dont près de la moitié est destiné à la consommation de céréales. Par ailleurs, l'autoconsommation représente près d'un tiers de la consommation totale des ménages[9]. Or, en cas de pénurie ou de disette, ce sont surtout les foyers tournés vers l'autoconsommation qui en pâtissent le plus. En ne tenant compte que des ménages les plus pauvres, soit plus de 40% de la population totale du Burkina, ceux-ci consacrent 58% de leurs dépenses totales à l'alimentation.

La situation nutritionnelle consécutive à cette situation alimentaire et à la pauvreté se traduit par divers troubles. En prenant en compte l'état nutritionnel des enfants de moins de cinq ans en 1995, on constate que 2,1% de ceux-ci souffrent de malnutrition chronique, avec des taux supérieurs à 10% dans le Sanguié et le Sourou. Selon l'enquête démographique et de santé de 1993, 29,4% des enfants de moins de cinq ans souffraient d'un retard de croissance et 13,3% souffraient d'émaciation. Parmi les troubles les plus importants liés à la malnutrition au Burkina Faso, on peut citer: la malnutrition protéino-énergétique, les anémies, les troubles dus à des carences en iode et les avitaminoses, dont l'avitaminose A.

Ces constats relatifs à la situation sanitaire et nutritionnelle nous amènent à analyser l'accès aux soins de santé en fonction de la problématique de la pauvreté. Tout d'abord, -et il est parfois important de souligner certaines évidences- les 44% de Burkinabè qui vivent sous le seuil de pauvreté sont les plus handicapés en termes d'accès à l'eau potable, d'habitat précaire et d'installations sanitaires inadéquates, tous éléments déterminants d'une bonne santé.

De plus, le phénomène de la pauvreté pèse plus lourdement sur l'accessibilité aux soins de santé que des facteurs tels les infrastructures ou la qualité des soins. Selon le profil de pauvreté, 45% des ménages urbains consultent un centre de santé contre 38% des ménages ruraux. En tenant compte du niveau de pauvreté, on se rend compte que plus de 53% des ménages se situant au-dessus du seuil de pauvreté consultent en cas de maladie contre seulement 27% des ménages pauvres. Parmi les raisons invoquées de non consultation médicale pour les pauvres, la raison principale invoquée - dans 40% des cas- est le coût trop élevé de la santé[10]. Une analyse plus approfondie des dépenses de santé des ménages laisse entrevoir que le coût des médicaments entre pour 87% dans les dépenses totales relatives à la santé.

Ainsi, les faibles taux de consultation et d'occupation des lits semblent liés davantage à la pauvreté et au coût trop

La santé constitue un droit fondamental de l'être humain reconnu par la Constitution burkinabè de 1991

élevé de la santé - et plus particulièrement le coût des médicaments- plutôt qu'à un manque d'accès géographique aux infrastructures de santé. La deuxième raison invoquée pour ne pas consulter un centre de santé est la mauvaise qualité des prestations et des soins. Une analyse des ressources humaines et financières consacrées à la santé permettra de mieux étayer cet élément.

Du point de vue des ressources humaines, on constate une insuffisance globale, tant au niveau des recrutements que de la formation, de l'encadrement ou de l'extrême mobilité des agents de santé, ainsi que des conditions de travail décourageantes. Quant au financement de la santé, il est assuré majoritairement par l'Etat avec l'appui des collectivités locales, par des apports extérieurs sous forme de dons ou de prêts, par les ONG nationales ou internationales, les organismes d'assurance et les ménages. Les efforts de l'Etat pour les dépenses de santé sont louables et traduisent le souci des autorités d'améliorer la situation sanitaire du pays. Ainsi, de 1990 à 1994, le budget de la santé, en volume, a augmenté de manière régulière, pour connaître néanmoins une baisse de plus de 2,54 milliards de francs CFA en 1995. Cependant, la part du budget de la santé dans le budget est globalement passée de 5% du budget de l'Etat en 1991 à 7,8% en 1995[11]. A la suite de la dévaluation du franc CFA en 1994, des efforts importants ont été accomplis au niveau du budget de fonctionnement courant. Celui-ci est légèrement en hausse au cours de ces trois dernières années. En revanche, la dépense par habitant reste encore très faible, de l'ordre de 2,6 dollars en 1995. Par contre, en proportion du Produit Intérieur Brut, les dépenses publiques de santé sont relativement élevées, de l'ordre de 7%. La restructuration du budget de la santé, dans les années quatre-vingt-dix, a entraîné un rehaussement des dépenses d'investissement au détriment des dépenses en personnel. Malgré cela, on constate une diminution de la part de la santé au niveau de l'ensemble du budget d'investissement au cours des trois dernières années. Cela s'explique essentiellement par le renchérissement du coût des importations des biens et services qui constituent pour une part les investissements dans le domaine de la santé.

Quant à la communauté des bailleurs de fonds, elle est intervenue pour un peu plus de 25 millions de dollars dans le secteur de la santé en 1995, soit 6% du volume total de l'aide, ce qui représente une proportion assez semblable aux efforts accomplis par le Gouvernement burkinabè. Il convient de souligner que 60% de cette assistance porte sur des projets d'investissement, ce qui confirme la part assez faible de la partie nationale dans ce domaine. D'autre part, 40% de l'aide accordée à la santé est destiné à l'appui aux politique et à la planification, 31% sont alloués aux activités de vaccination et de lutte contre les maladies et seulement 11% en faveur du secteur des soins de santé primaire. Cette répartition autorise à penser que les partenaires du Burkina interviennent prioritairement soit dans les secteurs qui sont délaissés par la partie nationale soit dans les secteurs qui les intéressent particulièrement: vaccination, équipement, investissement, etc. Enfin, les principaux bailleurs de fonds, en fonction des volumes décaissés en 1995, sont dans l'ordre, la France avec 4,7 millions de dollars, la Banque Mondiale avec 4,2 millions de dollars et l'Allemagne, 3,5 millions de dollars.

Les carences du système de santé sont à rechercher d'une part, dans son rapport à la pauvreté et d'autre part, dans la qualité des soins prodigués

B. Enjeux et stratégie nationale

Dans sa quête de sécurité sanitaire, le Burkina Faso a défini un certain nombre d'enjeux stratégiques dans la Lettre d'Intention pour une Politique de Développement Humain Durable. Compte tenu des graves déséquilibres dont souffre le système de santé du Burkina Faso, la stratégie, basée sur l'accès aux services de santé, sera fondée sur les principes suivants:

- une politique de soins de santé primaire mettant l'accent sur la prévention;
- une système de cofinancement des soins entre pouvoirs publics et communautés locales;
- une véritable décentralisation des formations sanitaires permettant de garantir la participation des populations et la responsabilisation des collectivités locales;

• un système d'encouragement du secteur privé à créer des formations sanitaires et des pharmacies.

Pour arriver à ces objectifs essentiels, le Gouvernement a formulé un Plan d'action sectoriel en vue de réduire notamment les taux de mortalité générale, infantile et maternelle et le taux de mortalité due aux endémies. De plus, dans le cadre de la préparation de la Table Ronde sur le Développement des Secteurs Sociaux, le secteur de la santé a fait l'objet d'une attention toute particulière, avec notamment la production, appuyée par l'OMS et suivie par la communauté des bailleurs de fonds, d'un document en quatre tomes regroupant les diagnostics sanitaires, les objectifs, les stratégies et les politiques à mettre en oeuvre dans le cadre du développement du secteur de la santé. Dans cette perspective, le Gouvernement a retenu les objectifs prioritaires suivants :

• l'amélioration de la couverture sanitaire par la décentralisation des infrastructures et le redéploiements du personnel, de la qualité des soins et de l'utilisation des services de santé.

• l'optimisation des ressources humaines grâce à une meilleure planification, à la formation et à une meilleure gestion du personnel de santé ainsi que le renforcement des capacités gestionnaires des différentes directions du Ministère de la Santé afin d'optimiser ses ressources et d'accroître ses performances

• l'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité géographique et financière du médicament pour toutes les couches de la population.

• le renforcement de la lutte contre les principales maladies par le développement de la prévention, l'amélioration de la prise en charge des différentes affections et l'instauration d'un système national d'information en matière de santé et de politique de santé.

• l'encouragement du secteur privé et recherche des financements adéquats.

• enfin, la protection et la promotion de la santé, qui nécessiteront le développement conjoint d'une série de stratégies relatives à la protection et à la promotion de la santé des groupes spécifiques, de l'hygiène individuelle et du cadre de vie, à l'amélioration de l'alimentation et de l'état nutritionnel des populations, à leur approvisionnement en eau potable, et au renforcement de la collaboration intersectorielle.

La stratégie du Gouvernement burkinabè pour atteindre ces objectifs repose sur le développement du système de santé local, le district sanitaire et sur l'Initiative de Bamako, adoptée en juillet 1993. Celle-ci a été définie comme stratégie de développement et de renforcement des soins de santé primaires (SSP). Elle se caractérise par la gestion autonome des formations sanitaires par des comités de gestion des centres de santé (CSPS), la disponibilité en médicaments essentiels génériques et, enfin le recouvrement des coûts. L'Initiative de Bamako doit permettre aux équipes-cadres de district l'opérationnalisation de 53 districts sanitaires. L'objectif global est non seulement de rapprocher les services de santé de base des populations, mais aussi de les impliquer davantage dans la gestion et la prise en charge par elles-mêmes de leurs problèmes de santé; d'où la mise en place et la formation de comités de gestion des CSPS.

Dans le cadre de la décentralisation du système sanitaire, chacun des 53 districts sanitaires créés devrait disposer d'un Centre Médical avec Antenne Chirurgicale, d'un Conseil de Santé opérationnel et d'une équipe cadre composée de deux médecins au moins, d'un administrateur, d'un infirmier expérimenté en santé publique et d'une sage-femme disposant tous du matériel adéquat. Sur les 53 districts, plus de 45 sont en voie d'opérationnalisation sans pour autant réunir tous les critères requis. Ainsi, il n'existe actuellement que 16 antennes chirurgicales sur les 53 prévues. Cependant, avec l'aide de nombreux partenaires au développement parmi lesquels la Banque Mondiale, l'Allemagne, la Banque Islamique de Développement et le Fonds OPEP, 22 CMA sont en cours de construction et d'équipement ainsi que 5 Centres Médicaux et 58 CSPS. Il semble donc qu'on assiste à une reprise des investissements en infrastructures afin d'assurer une couverture sanitaire importante. Néanmoins, les taux de consultation et les moyennes d'accès aux centres de santé analysés dans la partie diagnostic semblent indiquer que des actions

Si la situation sanitaire globale du Burkina Faso est préoccupante, le milieu rural, les femmes et les enfants constituent des populations particulièrement exposées

basées uniquement sur l'accroissement de l'offre en infrastructures ne permettent pas d'augmenter dans une même proportion les taux d'accès; le phénomène de la pauvreté et de l'extrême pauvreté entravant ce développement. Fort de ce diagnostic, une politique volontaire de décentralisation a été mise en place avec la création, appuyée par l'OMS, de la Cellule d'Appui à la Décentralisation du Système de Santé (CADSS). Celle-ci est chargée de piloter le système de décentralisation évoqué ci-dessus, de former des médecins à la gestion des districts et à la chirurgie de base et de superviser des formations intensives. D'autre part, en parallèle à la mise en place des 53 districts sanitaires, les 30 Directions provinciales de la santé ont été supprimées en juillet 1996 pour faire place à 11 Régions Sanitaires chargées de la supervision des districts.

Au-delà d'une certaine précarité de la production agricole, les problèmes d'alimentation et de nutrition sont avant tout liés au phénomène de la pauvreté

Dans le cadre de l'optimisation de la gestion des ressources humaines, on constate que des mesures de recrutement et de formation du personnel médical et paramédical ont été prises afin d'améliorer la qualité des prestations et la couverture sanitaire. A ce titre, et en fonction de l'objectif de décentralisation du Ministère, un premier redéploiement inter-provincial a eu lieu en 1994 afin d'assurer une norme minimale de personnel dans chaque type de formation sanitaire. Un second redéploiement depuis les zones urbaines vers les zones rurales est prévu pour 1997. Il pourrait être envisagé des recrutements par province ou région selon les besoins propres à chacune, ce qui permettrait de réduire les disparités régionales. D'autre part, des structures de concertation et de mécanismes de collaboration entre les différents secteurs de soins ont été mises en place. Leur but est d'intégrer les activités des programmes verticaux dans les formations périphériques, d'éviter les gaspillages et les doubles emplois. Enfin, en juillet 1996, il a été mis en place la Direction de la Formation Professionnelle au sein du Ministère de la Santé. Néanmoins, tant la gestion des ressources humaines que les taux d'encadrement médicaux laissent encore à désirer comme l'a souligné le diagnostic de la première partie. Des efforts importants demeurent donc encore à accomplir dans le domaine.

Pour améliorer la disponibilité géographique et financière des médicaments pour toute la population, une Centrale d'Achat des Médicaments Génériques a été mises en place dès 1992. Elle est chargée principalement d'approvisionner les formations sanitaires en Médicaments Essentiels Génériques (MEG) sur toute l'étendue du territoire.

Cependant, la politique des prix des médicaments au Burkina Faso est soumise à un double impératif. Les prix sont régulés, d'une part, par la loi du marché et, d'autre part, par la nécessité d'une accessibilité financière pour les médicaments essentiels. C'est ainsi que depuis juin 1994, les prix des médicaments non inscrits sur la liste des médicaments essentiels génériques sont fixés librement. Par contre, les prix des médicaments essentiels génériques sont homologués et révisés une fois par an. Dans ce cadre, les autorités burkinabè ont pris un certain nombre de mesures en vue d'abaisser le coût du médicament (création de la CAMEG, la centrale d'achat des médicaments essentiels génériques, la promotion de ce type de médicament, instauration de la concurrence, etc.).

En 1995, 30% des populations avait accès aux médicaments essentiels génériques (MEG) par l'approvisionnement de 200 services de santé. Le taux de couverture en MEG était d'environ 40% pour les CMA et de plus de 20% pour les CSPS. Dans ce cadre, l'Union Européenne, par le biais de son projet d'appui à la réforme du secteur pharmaceutique d'un montant d'un million et demi de dollars, l'Allemagne, avec son projet d'approvisionnement en médicaments essentiels génériques d'un coût de 1,8 millions de dollars et la France au travers de son projet d'accompagnement du secteur des médicaments contribuent à appuyer le Gouvernement dans la mise en oeuvre de sa politique du médicament. Cependant, comme l'a montré l'analyse de l'incidence de la santé sur la situation sanitaire des ménages, le coût et la disponibilité des médicaments continuent d'être les facteurs rédhibitoire les plus importants relatifs à l'accès à la santé et à la lutte contre les maladies.

En ce qui concerne le renforcement de la lutte contre les principales maladies,

et plus spécifiquement à destination des groupes vulnérables, sa mise en oeuvre se base tant sur les actions de prévention que de prise en charge des affections. Dans ce cadre, différents plans d'actions ont été adoptés : adoption en novembre 1991 du plan d'action national pour la protection, la survie et le développement de l'enfant; adoption en juin 1991 d'une politique de population; adoption en juillet 1992 d'une stratégie nationale de renforcement des SSP; adoption en juillet 1993 d'un plan d'action national en matière de planification familiale.

Une analyse du bilan de certaines des actions engagées laisse entrevoir des résultats mitigés. Ainsi, par exemple, alors que le Burkina s'était engagé dans le plan d'action national pour la survie, la protection et le développement de l'enfant pour la période 1991-1995, à atteindre une couverture vaccinale de 85% des enfants de 0 à 11 mois et 85% des femmes en âge de procréer, l'enquête à indicateurs multiples réalisée début 1996 montre que ces objectifs n'ont pas été atteints. Le taux de couverture des femmes enceintes n'est que de 15,9%. Les taux de réalisations sont également si faibles au niveau de la couverture vaccinale des enfants qu'il n'est pas certain que le pays puisse atteindre ses objectifs même d'ici l'an 2000. L'efficacité du programme élargi de vaccination est donc incertaine, alors que la mobilisation politique au Burkina à ce niveau est considérée comme exemplaire. En matière de prévalence de la diarrhée, on constate une stagnation alors qu'il était projeté une réduction de 25% du taux d'incidence des diarrhées. Les résultats atteints en matière d'utilisation de micronutriments (vitamine A, iode) sont également en deçà des objectifs visés. Ce constat permet amène à s'interroger sur la pertinence des objectifs des programmes, sur la formulation des stratégies et sur l'adéquation de la mobilisation des acteurs.

Dans le domaine de la lutte contre la propagation du SIDA, il a été décidé de renforcer les campagnes d'information, d'éducation et de communication (IEC) sur les risques de cette maladie mais aussi d'intensifier la distribution des préservatifs. De nombreux bailleurs, préoccupés par les ravages potentiels de cette maladie appuient le Gouvernement dans ce sens. Il s'agit, entre autres, de l'Union Européenne, de l'OMS, de l'Allemagne, de la Banque Mondiale, de la France et du Canada.

ERADIQUER LA POLIOMYELITE D'ICI L'AN 2000

Les journées nationales de vaccination procéderont à partir du 18 décembre prochain à une immunisation massive des enfants de 0 à 59 mois contre la poliomyélite. En deux passages (du 18 au 20 décembre 1996 et du 20 au 22 janvier 1997), le Burkina va ainsi vacciner le maximum des enfants de cette tranche d'âge afin de participer à la campagne mondiale d'éradication de cette maladie d'ici l'an 2000. C'est en effet en mai 1996 que l'Assemblée mondiale de la Santé, a chargé l'OMS de conduire l'éradication de la poliomyélite d'ici l'an 2000. L'initiative d'éradication de la poliomyélite est un effort global mondial. C'est ainsi que les gouvernements, l'OMS, l'UNICEF, le Rotary International, le CDS Atlanta et un grand nombre d'ONG sont fortement engagés dans cette initiative.

L'éradication de poliomyélite, qui représente la plus grande cause de handicap physique frappant les enfants dans les pays en développement, est-elle possible? " Oui " répond le docteur Jules Milogo, le responsable de la direction de la prévention par les vaccinations en s'appuyant sur les atouts en faveur de cette éradication.

L'éradication de la poliomyélite est actuellement le seul programme rencontrant l'unanimité de l'intérêt mondial. Le virus de cette maladie est très fragile. Le vaccin pour le vaincre est très efficace et son administration qui se fait par voie orale est très facile. L'immunisation se fait aussi à vie. Il faut aussi dire que le vaccin polio oral permet aussi une immunisation collective. Le vaccin administré oralement aux enfants est excrété avec les selles dans l'environnement remplaçant ainsi le virus sauvage par un virus vaccinal " domestiqué " dans la nature pendant une courte période. Il faut cependant que le maximum d'enfants soient vaccinés dans le minimum de temps pour favoriser cette immunisation collective. Avec tous ces conditions on se rend compte que l'éradication de la poliomyélite n'est pas une utopie. Le continent américain n'a plus signalé de cas de poliomyélite depuis 1991 après des campagnes de vaccination bien menées. Il en est de même de la Chine qui n'a signalé que 2 cas en 1995. Cette année 28 pays africains conduiront des journées nationales de vaccination.

En 1997 ce seront tous les pays du monde entier qui se lanceront dans des campagnes de vaccination pour nettoyer la terre du virus de la poliomyélite. L'humanité enregistrera alors sa deuxième plus grande victoire médicale du siècle après celle sur la variole. L'éradication mondiale de cette maladie a en effet été officiellement déclarée par l'Assemblée Mondiale de la Santé de l'OMS en 1980. Le dernier cas de variole naturellement contracté a été signalé en Somalie en 1997.

Source: SIDWAYA N° 3174 du 10 au 12 janvier 1997.

Enfin, le PNUD dont l'assistance a contribué au renforcement de la capacité opérationnelle du secrétariat permanent du comité national de lutte contre le SIDA, envisage de poursuivre son aide, avec toutefois la recherche plus systématique d'une meilleure coordination des apports et des interventions des agences co-parrainantes du programme

ONU-SIDA. Un programme conjoint d'appui à la lutte contre le SIDA est en cours de formulation pour accompagner les activités du Programme National de Lutte contre le SIDA (PNLS). Ce Plan d'action sera évalué à mi-parcours et en fin de programmes. Les activités comprennent des recherches opérationnelles ainsi que l'évaluation des programmes/projets. L'efficacité ne pourra être atteinte sans la coopération entre d'une part le ministère de la Santé responsable de l'administration, de la coordination et de l'exécution du plan, et d'autre part les autres partenaires (collectivités locales et communautés de base, secteur privé et parapublic, Université, INSD, ONG, bailleurs de fonds, etc.). De même la coordination de leurs activités respectives est une nécessité.

Les politiques incitatives au développement de la médecine privée et d'une plus grande implication des communautés de base semblent porter leurs fruits. Dans le cadre du développement de la médecine libérale, des dispositions ont été prises par le Gouvernement pour alléger les contraintes légales, administratives et financières afin de permettre au secteur privé de participer pleinement à l'amélioration de la couverture sanitaire. Il faut insister sur le fait que cette politique est avant tout destinée à accroître l'offre en infrastructures privées mais ne comprend pas de volets relatifs à la qualité des soins ou à l'accessibilité financière. On a assisté, au cours des années quatre-vingt-dix, à une augmentation importante des infrastructures sanitaires privées à but lucratif qui sont passées de 106 en 1990 à 159 en 1994 et à 199 en 1995 parmi lesquelles 13 cliniques d'accouchement et plus de 60 officines pharmaceutiques. Il faut toutefois signaler que ce développement du secteur privé est un phénomène essentiellement urbain, touchant principalement les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso.

En ce qui concerne une meilleure implication des collectivités à la base, la nouvelle organisation de la santé en districts sanitaires et l'autonomie de gestion des formations sanitaires gérées par des comités locaux sont une avancée significative. Dans cette optique, en vue de faciliter l'accès financier aux soins de santé, le Gouvernement met au point une politique de promotion d'un système de financement adéquat, grâce par exemple à la constitution de mutuelles locales, la promotion des assurances-maladies, de formes d'abonnements ou de paiements forfaitaires ou anticipés des soins, la solution du problème que pose le cas des indigents. La réduction des inégalités et la lutte contre la pauvreté sont en effet l'un des objectifs fondamentaux de la politique sanitaire du pays.

C. Perspectives

En juin 1996 s'est tenue la conférence annuelle de sensibilisation et de concertation entre le ministère de la Santé du Burkina Faso et ses partenaires sur le développement sanitaire du pays. Cette rencontre avait pour objet de débattre de la politique sanitaire du Burkina, définie dans le cadre de la préparation

PROJET POPULATION ET LUTTE CONTRE LE SIDA

LE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT DEMANDE LA PATIENCE

Le projet population et lutte contre le Sida (PPLS) est un projet multisectoriel mis en place par le gouvernement dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique des populations et du programme de lutte contre le Sida et les maladies sexuellement transmissibles. Il a pour objectifs majeurs la baisse du taux de fécondité et la réduction du taux d'expansion du V.I.H./Sida et des maladies sexuellement transmissibles.

Le projet comprend trois composantes principales qui sont:

- Population et planification familiale qui concerne la mise en oeuvre d'actions de santé maternelle, infantile et planification familiale. Figurent dans ce volet, la sensibilisation des leaders d'opinion sur les relations entre la population et le développement, la promotion des droits de la femme à travers la campagne d'activités de lutte contre la pratique de l'excision, de messages de sensibilisation/diffusion relatifs au Code des personnes et de la famille;

- Sida et maladies sexuellement transmissibles, deuxième composante des activités du PPLS visant à provoquer des changements de comportements des populations vis à vis du Sida et des maladies sexuellement transmissibles. Des activités sont programmées dans ce sens en vue de permettre la sécurité transfusionnelle du sang par l'amélioration du plateau technique des laboratoires, la formation des agents de santé, le renforcement qualitatif et quantitatif de la surveillance épidémiologique, la prise en charge des malades et victimes du Sida;

- Le fonds des populations et du Sida dont l'objectif essentiel est de permettre aux organisations non gouvernementales, aux associations, au secteur privé partenaire du PPLS d'initier des activités, de micro-projets relatifs à la campagne de lutte contre le Sida et les Maladies sexuellement transmissibles (MST) dans tous les domaines d'intervention du PPLS (planification et éducation à la vie familiale, excision, code des personnes...)

Source: SIDWAYA N°3209 du 28au 2 mars 1997

de la future table ronde des bailleurs de fonds sur le développement des secteurs sociaux. Les autorités publiques ont déjà pris des mesures pour maîtriser certains problèmes posés et atteindre les objectifs qu'elles se sont fixés dans le secteur.

Ainsi, dans le cadre du Programme d'Ajustement Structurel, la stratégie du Gouvernement est axée sur les éléments suivants: i) une politique de soins de santé primaire mettant l'accent sur la prévention; ii) une décentralisation des formations sanitaires susceptibles de promouvoir la participation des populations et la responsabilisation des collectivités locales; iii) le cofinancement des soins entre les pouvoirs publics et les collectivités locales; iv) l'encouragement du secteur privé.

Plus généralement, l'objectif visé est d'atteindre une espérance de vie à la naissance de 54 ans à l'an 2000, de réduire les taux de mortalité globale et infantile en les ramenant respectivement à 14 et 70 pour mille en l'an 2000. Dans ce sens, un Plan d'intervention du secteur santé a été mis sur pied. Il comprend douze programmes multidisciplinaires qui concernent :

- le renforcement des structures de soins de base et de première référence à travers notamment la décentralisation du système de santé et l'initiative de Bamako ;
- l'amélioration de l'accessibilité aux médicaments essentiels génériques ;
- le renforcement des centres hospitaliers nationaux et régionaux ;
- le développement d'alternatives pour le financement des soins de santé ;
- l'optimisation des ressources humaines pour la santé à travers notamment une modernisation de la gestion de ces ressources humaines ;
- le renforcement du système national d'information sanitaire en vue de maîtriser l'information sanitaire à des fins de planification ;
- le renforcement des capacités institutionnelles du ministère de la Santé ;
- la lutte contre la maladie, les grandes endémies et les épidémies ;
- la protection des groupes spécifiques (adolescents, travailleurs, mères et enfants);
- la promotion de l'hygiène publique ;
- la mise en oeuvre d'un programme nutritionnel et alimentaire ;

Nécessairement, le financement d'un tel programme impose une allocation budgétaire appropriée, sinon l'augmentation progressive du budget de santé. Leur part dans les dépenses de l'Etat se situe en moyenne à 7%. Les efforts doivent viser l'objectif de 10% recommandé par l'OMS d'ici l'an 2000. Il faudra par ailleurs assurer la stabilité du personnel, surtout aux postes d'encadrement et de spécialisation, et la promotion de nouvelles méthodes de motivation des agents. Le bouclage du financement du plan devra enfin être assuré. Plus de la moitié du financement total estimé à environ 57 milliards et demi de francs CFA reste à trouver.

L'application du Plan d'action sectoriel pour la santé pourrait ainsi ouvrir de nouvelles perspectives sur le front de la lutte engagée par les pouvoirs publics en vue d'assurer la sécurité sanitaire aux Burkinabè. Mais la mise en oeuvre de ce Plan nécessite d'importants moyens qui dépassent les capacités actuelles du pays. D'où la nécessité pour le Burkina de mobiliser les forces vives internes et la solidarité internationale. Après une érosion constante de ses ressources allouées par la communauté internationale, passant ainsi de 53 millions de dollars en 1990 à 17 millions en 1994, l'aide accordée au secteur de la santé connaît une légère reprise en 1995 avec plus de 25 millions de dollars, en augmentation de près de 50% par rapport à l'année précédente. Cependant, le secteur des soins de santé primaire, par contre, ne représente que 11% de l'aide totale accordée au secteur de la santé. Dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Initiative de Bamako qui se présente comme une stratégie de développement et de renforcement des soins de santé primaire, il convient de rééquilibrer en faveur des soins de santé primaire, la répartition de l'aide consacrée au secteur de la santé. Pour sa part, le PNUD envisage au cours des cinq prochaines années, avec d'autres agences du Système des Nations Unies, notamment l'OMS, l'UNICEF et le FNUAP, de collaborer à la formulation et à la mise en oeuvre d'un programme conjoint dans le domaine de l'accès aux soins de santé

La pauvreté pèse plus lourdement sur l'accessibilité aux soins de santé que des facteurs tels que les infrastructures ou la qualité des soins

primaire. Ce programme aura comme axes d'interventions principales: la qualité des soins de santé, l'amélioration de l'accessibilité financière et le développement d'un environnement propice à la santé.

Enfin, il est important que la partie nationale et les partenaires au développement du Burkina se penchent sur la question des rapports étroits et déterminants entre santé et pauvreté. En effet, au-delà des problèmes liés à l'accessibilité géographique aux infrastructures et à la qualité des soins, le phénomène de la pauvreté, dans ses dimensions de coût de la santé et de renforcement des capacités à la base, jouent un rôle essentiel dans l'accès des populations à la santé. Dans ce cadre, une meilleure participation des populations, des collectivités locales et des associations de base à la gestion des structures sanitaires est indispensable. En second lieu, le fait que plus de 90% des dépenses de santé des ménages concerne les médicaments justifie la poursuite, sinon le renforcement- d'une politique de développement du marché des médicaments génériques. En effet, l'inaccessibilité au secteur de la santé pour les couches les plus défavorisées de la population tend à accroître le recours de plus en plus fréquent aux tradi-praticiens. Il serait bon de voir sous quelles formes soutenir ces initiatives, en relation avec la médecine moderne, tout en garantissant la sécurité sanitaire pour tous. Enfin, l'importance de la croissance démographique actuelle, appréhendée dans ses aspects relatifs tant à la santé qu'à l'augmentation et à la redistribution des revenus, appelle un développement du planning familial et des politiques de santé de la reproduction. La dynamisation des structures de base et de première référence s'inscrit aussi dans ce contexte. Tout comme pour l'éducation, ce n'est que l'appréhension du phénomène de la pauvreté qui permettra d'améliorer la situation sanitaire du pays et fera du droit à la santé pour tous une réalité de ce pays.

l'appréhension du phénomène de la pauvreté permettra d'améliorer la situation sanitaire du pays et fera du droit à la santé pour tous une réalité dans ce pays.

1 Toutes les statistiques, sauf indication contraire, proviennent de la DEP/Ministère de la Santé et de l'étude " Analyse de la situation socio-économique et sanitaire ", Ministère de la Santé. Août 1995.
2 Enquête démographique 1991, INSD.
3 Définition: le taux de mortalité infantile mesure le niveau de mortalité durant la première année de vie; le taux de mortalité juvénile mesure la mortalité des enfants de 0 à 5 ans et le taux de mortalité maternelle mesure le nombre de femmes qui décèdent des suites de la grossesse ou de couche pour 100.000 naissances vivantes.
4 Enquête démographique et de santé 1993, INSD.
5 Etat de la population mondiale, FNUAP, 1997.
6 Il est important de souligner que ces statistiques ne peuvent être comparées avec le taux de mortalité maternelle de 1991, à savoir 566 pour cent mille, puisqu'il s'agit là d'un chiffre couvrant l'ensemble de la population alors que les statistiques analysées dans ce paragraphe ne concement que les décès constatés en maternités.
7 Définition: le taux de couverture obstétrical est le rapport du nombre de naissances en maternités ou assistée par une Accoucheuse Villageoise au nombre d'accouchements attendus et le taux de couverture prénatale est le entre le nombre de femmes enceintes qui consultent par rapport au nombre d'accouchements attendus.
8 Source: Direction des Statistiques agricoles et pastorales, MARA, 1997. Les raisons de cette pénurie sont liées à la pluviométrie, à la désertification et à un déséquilibre du taux de charge des terres. Cf. le chapitre Environnement à ce sujet.
9 Enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages, INSD, 1994.
10 J.P.LACHAUD, Pauvreté, vulnérabilité et marché du travail, INSD, 197.
11 Revue des Dépenses Publiques, Ministère de l'Economie et des Finances, 1996.

CHAPITRE 7

Participation de la femme au développement

Les femmes constituent 52% de la population burkinabè mais sont marginalisées sur le plan économique, politique et social. Convaincues que sans la mobilisation et la participation de la femme il ne saurait y avoir de développement humain durable, les autorités burkinabè ont fait de la promotion de la femme une composante essentielle de leurs politiques de développement.

A. Situation de la femme

D'une manière générale, la situation de la femme burkinabè sur le plan social, économique et politique est loin d'être satisfaisante. Mais depuis le début des années 80, la prise de conscience du rôle et de la place de la femme dans le développement économique et social est de plus en plus aiguë. En témoignent la ratification par le Burkina en 1984 de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la multiplication des ONG et associations féminines ainsi que la profusion du discours politique sur la promotion de la femme.

Bien qu'elles soient encore nettement sous représentées dans les sphères dirigeantes, les femmes burkinabè ont progressivement conquis depuis 1983 notamment, une place de plus en plus importante dans le système administratif et politique national. A titre d'exemple, l'évolution de la composante féminine dans la représentation législative nationale est particulièrement significative à cet égard; cette composante strictement limitée à une parlementaire unique au fil des législatures incertaines et discontinues qui ont émaillé la vie politique nationale de l'Indépendance à 1992, connaît un développement important depuis cette date. Aussi pouvait-on dénombrer 4 femmes sur les 107 députés de la législature 1992-1997, tandis que la participation féminine à la représentation nationale va encore s'accroître pour la nouvelle législature (1997-2002), 10 femmes sur 111 députés ayant été récemment élues. De même, au niveau local et décentralisé, on note que 3 femmes sont maires de commune et que 1% des élus locaux sont des femmes.

D'un point de vue historique, on peut dire que l'accès des femmes aux sphères d'autorité et de pouvoir a été facilité de manière déterminante par l'avènement de la Révolution d'août 1983. En effet, depuis cette date, les femmes assument en nombre toujours plus important, des fonctions exécutives de premier plan, tant au niveau gouvernemental (4 femmes ministres depuis juin 1997), diplomatique (en 1997, 3 femmes sont chefs de mission diplomatique), qu'administratif et technique (nombre de femmes ont assumé ou assument des fonctions de directeurs généraux ou directeurs d'institutions ou services centraux du gouvernement).

Disparités femmes-hommes au Burkina Faso, 1995

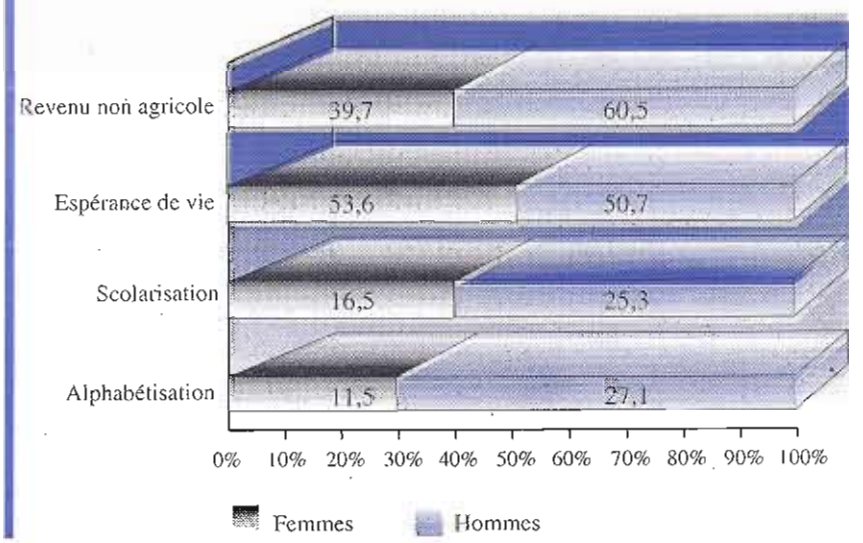

Dès lors qu'il n'intègre pas pleinement la dimension féminine, le développement humain est en péril

L'indicateur de la participation des femmes tel qu'élaboré par le PNUD dans son Rapport mondial sur le développement humain permet de mesurer le degré respectif de contrôle que les hommes et les femmes peuvent exercer sur leur destinée dans les domaines politique et économique, en se référant à trois variables: participation et pouvoir économique; participation et pouvoir politique; contrôle des ressources économiques. Dans ce cadre, le Burkina Faso se classe soixante neuvième sur quatre-vingt quatorze pays analysés, soit une position très honorable.

Ce classement est principalement dû à la part élevée des femmes dans le revenu salarial qui s'élève à 40% du revenu total et à une relativement bonne participation des femmes dans les fonctions politiques ou de décision économique. Par contre, comme on a pu s'en rendre compte dans le chapitre consacré au paradigme du développement humain, l'indice sexospécifique du Burkina Faso est particulièrement bas : le pays se situe à la cent quarante quatrième place sur cent quarante six. Cet indice, composé des mêmes variables que l'IDH, est censé refléter les disparités sociologiques entre hommes et femmes en termes d'espérance de vie, de niveau d'éducation et de revenu. L'espérance de vie des femmes et surtout les taux particulièrement bas d'alphabétisation et de scolarisation des femmes expliquent cet état de fait. C'est donc par une politique vigoureuse de développement des secteurs sociaux, et plus particulièrement de la santé et de l'éducation, en prenant en compte les aspects de genre, que l'on pourra combler les principales disparités constatées entre les femmes et les hommes.

En effet, l'évolution relativement positive évoquée plus haut ne doit pas occulter le fait que les femmes constituent au Burkina Faso comme dans la plupart des sociétés africaines, une catégorie sociale dominée, victime de préjugés et de pratiques rétrogrades, souvent privées du droit de parole, et objet plutôt qu'acteur de la vie politique nationale.

Formant plus de la moitié de la population, les femmes burkinabè revendiquent aujourd'hui le droit légitime de participer plus activement à la gestion des affaires de la cité. Aussi tentent-elles de s'organiser à travers notamment un collectif des femmes politiques et une association des femmes élues locales, avec le soutien de certains bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux.

De même, dans la Fonction Publique, les femmes qui constituaient en 1994 le tiers des effectifs, selon le rapport introductif de la deuxième conférence annuelle de l'administration publique, sont regroupées en proportion plus importante que les hommes au sein des catégories subalternes. En effet, plus de la moitié du personnel féminin (56,5%) se retrouve en catégories C, et 80% de l'effectif sont répartis sur les hiérarchies C, D, E et agents contractuels. Sur les 5278 cadres supérieurs de catégorie A que comptait la Fonction publique burkinabè en 1994, 937 d'entre eux étaient des femmes, soit 18%. Au niveau des agents de catégorie B, la proportion était de 19% (1479/7810). Cette sous-représentation est l'illustration et la conséquence de la situation d'inégalité de fait en matière d'accès au système éducatif en général et au système de l'emploi structuré en particulier pour les femmes. En dépit du principe réglementaire de l'égalité d'accès de tous et de toutes aux emplois publics, l'inégalité de fait n'a pas été résorbée au niveau de la Fonction publique. Ce constat appelle des conclusions, notamment au niveau de la politique des recrutements directs et professionnels au bénéfice des femmes.

Quant au secteur privé formel, il n'emploie que peu de femmes (5% en 1980). Ce sont les emplois à caractère essentiellement administratif et commercial qui sont occupés par les femmes. Comme dans beaucoup de pays, celles-ci sont victimes de discriminations en matière de recrutement. Ainsi, à qualifications égales, les employeurs préfèrent généralement l'homme à la femme, sous prétexte que la productivité du premier serait supérieure. L'accès des femmes aux emplois demeure donc très limité, du fait des préjugés.

Dans le secteur non structuré rural, les femmes s'investissent dans la transformation des produits bruts en produits

semi-finis ou finis, l'artisanat et le petit commerce. Elles constituent le principal groupe de producteurs vivriers en milieu rural, et exercent de multiples activités diversifiées. Elles ont rarement accès à la propriété foncière ou au crédit en dehors des caisses populaires et de quelques ONG. En fait, l'activité agricole de la femme en milieu rural diffère selon les groupes socio-ethniques.
Dans le secteur non structuré urbain, les femmes jouent un rôle aussi important. Mais leurs activités sont marquées par une grande instabilité et sont toujours laborieuses. Par ailleurs, les femmes du secteur informel urbain se heurtent aux problèmes du manque de débouchés, d'accès au crédit et aux marchés publics, d'approvisionnement en matières premières, de main-d'oeuvre, de formation, d'amélioration des techniques de production, du cumul avec les tâches domestiques, etc.

Divers facteurs alimentent la situation problématique de la femme burkinabè sur le plan socio-économique :

- le statut familial de la femme, à la fois épouse, mère et main-d'oeuvre, la valorisation de la forte fécondité (7 enfants en moyenne par femme), les pratiques ancestrales telles que l'excision, le lévirat, la polygamie, le mariage forcé et la répudiation ;
- la sous-scolarisation des filles (30,4% en 1995-1996) et le faible taux d'alphabétisation des femmes (8% en 1990);
- la précarité de la santé de la reproduction aggravée par le surmenage physique, la malnutrition, les maternités trop rapprochées, précoces ou tardives ;
- l'émigration massive des jeunes actifs masculins qui aggrave la charge de travail de la femme en matière de production et de travaux domestiques ;
- la prise en compte insuffisante de la dimension féminine dans l'élaboration des projets et des programmes de développement;
- l'accès limité aux ressources économiques, qu'ils s'agissent de la terre, du crédit ou tout autre moyen de production.

B. Politique et stratégie

Pour assurer la promotion de la femme burkinabè, le Gouvernement a adopté, dans le cadre du deuxième Plan quinquennal 1991-1995, un plan d'action et une stratégie nationale pour le renforcement du rôle de la femme dans le processus de développement. Une commission nationale a été créée en 1993 en vue de la mise en oeuvre et du suivi du plan d'action pour le renforcement du rôle de la femme dans le processus de développement. Cette commission avait retenu les secteurs de l'agriculture et de l'élevage, du commerce, de l'artisanat, de la santé et de l'action sociale, de l'éducation et de la formation, de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement. La stratégie de renforcement du rôle de la femme dans le processus de développement définie pour la période 1991-1995 s'articulait autour des objectifs suivants :

- l'amélioration de la situation socio-économique des femmes par l'augmentation de leur productivité dans les domaines de l'agriculture, du commerce, de l'artisanat ; par l'amélioration de leur situation sanitaire ; par l'accroissement du taux de scolarisation et d'alphabétisation des filles et des femmes, la protection de l'environnement, le renforcement de leur accès aux ressources (terre, crédit, connaissances techniques, intrants et équipements) et aux infrastructures (eau potable, énergie, transports, etc.) ;

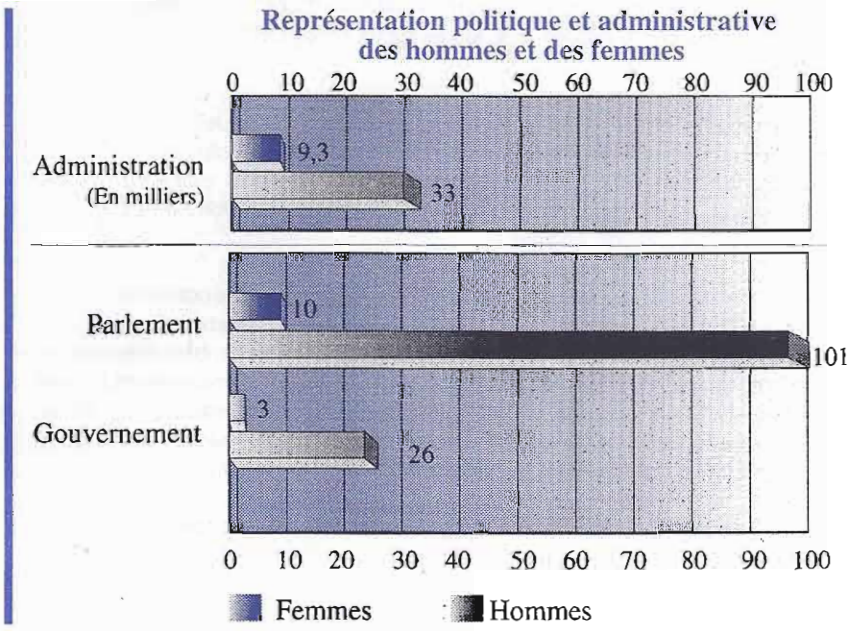

- la sensibilisation sur le rôle des femmes dans les domaines et les sphères de la vie économique et sociale par la présentation d'une image positive de la

femme par les mass-médias, la vulgarisation de l'éducation en matière de population dans le système formel et son introduction dans le primaire et dans le système informel, la création d'une banque de données sur les femmes et le développement ;

• le renforcement de la participation des femmes aux prises de décisions ;
• l'élimination des entraves sociales. culturelles, juridiques, administratives et politiques.

Un soin tout particulier était accordé aux groupes de femmes les plus vulnérables. Il s'agit des femmes analphabètes, des femmes se trouvant dans des situations particulièrement critiques, des femmes handicapées physiques et mentales, des femmes mises au ban de la société (veuves, filles-mères, femmes accusées de sorcellerie). Le Gouvernement a aussi pris des engagements en matière de promotion de la santé maternelle et infantile, de scolarisation des filles et d'alphabétisation des femmes. Il a en outre mis en place des mécanismes institutionnels à travers:
• la création en juin 1997 d'un Ministère de la Promotion de la Femme;
• la création de la direction de la santé de la famille (au ministère de la santé) et la direction de la promotion de la famille (au ministère de l'action sociale et de la famille) ;
• la création de bureaux de promotion des activités des femmes au sein des CRPA et des Direction Régionale de l'Agriculture et des Ressources Animales;
• la création d'un service spécifique chargé de la promotion de la scolarisation des filles ainsi qu'un comité d'élaboration et de suivi du plan d'action pour l'éducation des filles ;
• l'institutionnalisation dans le système éducatif de l'éducation en matière de population ;
• la réalisation de nombreuses émissions télévisées de sensibilisation et de promotion de la femme ;
• la redynamisation des centres de promotion de la femme, etc.

Un problème se pose cependant au niveau de ces mécanismes institutionnels, à savoir le problème de la cohésion de leurs actions et de leur effectivité.

Ces mécanismes sont renforcés par divers instruments juridiques qui protègent la femme, dans la mesure où ils interdisent toute discrimination fondée sur le sexe en matière d'emploi et de rémunération, d'accès à la Fonction publique, dans la jouissance des droits civils et politiques, etc. C'est le cas de la

EXCLUSION SOCIALE DES FEMMES ACCUSEES DE " MANGEUSES D'AMES "

TOUTE LA COMMUNAUTE EST INTERPELLEE

Organisé par le Ministère de l'Action Sociale et de la Famille, le forum national sur l'exclusion sociale des femmes accusées de " mangeuses d'âmes " a réuni quelque 75 participants de diverses couches socio-professionnelles venus des provinces du plateau mossi (centre du pays). Au regard du nombre de plus en plus croissant de femmes sexagénaires jetées dans la rue et accusées d'être des " mangeuses d'âmes ", le Ministère chargé de l'Action Sociale a " décidé de juguler le phénomène. Au cours des travaux la réflexion a tourné autour de deux aspects essentiels, la prévention du phénomène de l'exclusion sociale et les moyens pour la réinsertion socio-économique des femmes exclues.

Au terme des échanges, les participants ont retenu plusieurs actions. Au titre de la prévention, les participants ont recommandé dans l'immédiat la diffusion des résultat du forum dans les provinces identifiées. Ils ont souhaité une approche communautaire pour la sensibilisation en impliquant les chefs coutumiers, les religieux et les ONG.

Les maladies épidémiques (rougeole, méningite) causant la mort d'adolescents et de jeunes étant à la base de " l' exclusion sociale des femmes accusées de mangeuses d'âmes ", les participants au forum recommandent aux autorités la multiplication des campagnes de vaccination. Ils ont également souhaité la création du Comité national de lutte contre l'exclusion sociale.

En ce qui concerne le volet réinsertion socio-économique des femmes exclues, les participants ont pris en compte deux cas de figure: les femmes marginalisées et celles qui vivent dans les centres d'accueil. A l'endroit de celles qui sont marginalisées, le forum a recommandé des actions de soutien moral et économique. Ils ont réaffirmé le rôle de la communauté dans ce travail qui doit s'appuyer sur les leaders coutumiers et religieux. Ils ont appelé à la responsabilisation de la famille.

Les actions de réinsertion socio-économique des femmes exclues vivant dans les centres d'accueil doivent être orientées vers la recherche du travail pour les valides.

Les responsables coutumiers et religieux ont pris la résolution d'aider par des actions diverses à la sensibilisation pour lutter contre le phénomène de l'exclusion.

Sur le plan juridique, le forum a recommandé la diffusion des textes réprimant les cas d'exclusion sociale dans les langues nationales.

Dans son discours de clôture, le Ministre de l'Action sociale et de la Famille, représentant le Premier Ministre a demandé à tous les acteurs de poursuivre et d'identifier la lutte contre ce phénomène de l'exclusion sociale des femmes accusées de " mangeuses d'âmes ". Un phénomène conclut-elle anachronique.

Source: Sidwaya N°3200 du lundi 17 février 1997

femme par les mass-médias, la vulgarisation de l'éducation en matière de population dans le système formel et son introduction dans le primaire et dans le système informel, la création d'une banque de données sur les femmes et le développement ;

EXCLUSION SOCIALE DES FEMMES ACCUSEES DE " MANGEUSES D'AMES "

TOUTE LA COMMUNAUTE EST INTERPELLEE

Organisé par le Ministère de l'Action Sociale et de la Famille, le forum national sur l'exclusion sociale des femmes accusées de " mangeuses d'âmes " a réuni quelque 75 participants de diverses couches socio-professionnelles venus des provinces du plateau mossi (centre du pays). Au regard du nombre de plus en plus croissant de femmes sexagénaires jetées dans la rue et accusées d'être des " mangeuses d'âmes ", le Ministère chargé de l'Action Sociale a " décidé de juguler le phénomène. Au cours des travaux la réflexion a tourné autour de deux aspects essentiels, la prévention du phénomène de l'exclusion sociale et les moyens pour la réinsertion socio-économique des femmes exclues.

Au terme des échanges, les participants ont retenu plusieurs actions. Au titre de la prévention, les participants ont recommandé dans l'immédiat la diffusion des résultat du forum dans les provinces identifiées. Ils ont souhaité une approche communautaire pour la sensibilisation en impliquant les chefs coutumiers, les religieux et les ONG.

Les maladies épidémiques (rougeole, méningite) causant la mort d'adolescents et de jeunes étant à la base de " l' exclusion sociale des femmes accusées de mangeuses d'âmes ", les participants au forum recommandent aux autorités la multiplication des campagnes de vaccination. Ils ont également souhaité la création du Comité national de lutte contre l'exclusion sociale.

En ce qui concerne le volet réinsertion socio-économique des femmes exclues, les participants ont pris en compte deux cas de figure: les femmes marginalisées et celles qui vivent dans les centres d'accueil. A l'endroit de celles qui sont marginalisées, le forum a recommandé des actions de soutien moral et économique. Ils ont réaffirmé le rôle de la communauté dans ce travail qui doit s'appuyer sur les leaders coutumiers et religieux. Ils ont appelé à la responsabilisation de la famille.

Les actions de réinsertion socio-économique des femmes exclues vivant dans les centres d'accueil doivent être orientées vers la recherche du travail pour les valides.

Les responsables coutumiers et religieux ont pris la résolution d'aider par des actions diverses à la sensibilisation pour lutter contre le phénomène de l'exclusion.

Sur le plan juridique, le forum a recommandé la diffusion des textes réprimant les cas d'exclusion sociale dans les langues nationales.

Dans son discours de clôture, le Ministre de l'Action sociale et de la Famille, représentant le Premier Ministre a demandé à tous les acteurs de poursuivre et d'identifier la lutte contre ce phénomène de l'exclusion sociale des femmes accusées de " mangeuses d'âmes ". Un phénomène conclut-elle anachronique.

Source: Sidwaya N°3200 du lundi 17 février 1997

- le renforcement de la participation des femmes aux prises de décisions ;
- l'élimination des entraves sociales, culturelles, juridiques, administratives et politiques.

Un soin tout particulier était accordé aux groupes de femmes les plus vulnérables. Il s'agit des femmes analphabètes, des femmes se trouvant dans des situations particulièrement critiques, des femmes handicapées physiques et mentales, des femmes mises au ban de la société (veuves, filles-mères, femmes accusées de sorcellerie). Le Gouvernement a aussi pris des engagements en matière de promotion de la santé maternelle et infantile, de scolarisation des filles et d'alphabétisation des femmes. Il a en outre mis en place des mécanismes institutionnels à travers:

- la création en juin 1997 d'un Ministère de la Promotion de la Femme;
- la création de la direction de la santé de la famille (au ministère de la santé) et la direction de la promotion de la famille (au ministère de l'action sociale et de la famille) ;
- la création de bureaux de promotion des activités des femmes au sein des CRPA et des Direction Régionale de l'Agriculture et des Ressources Animales;
- la création d'un service spécifique chargé de la promotion de la scolarisation des filles ainsi qu'un comité d'élaboration et de suivi du plan d'action pour l'éducation des filles ;
- l'institutionnalisation dans le système éducatif de l'éducation en matière de population ;
- la réalisation de nombreuses émissions télévisées de sensibilisation et de promotion de la femme ;
- la redynamisation des centres de promotion de la femme, etc.

Un problème se pose cependant au niveau de ces mécanismes institutionnels, à savoir le problème de la cohésion de leurs actions et de leur effectivité.

Ces mécanismes sont renforcés par divers instruments juridiques qui protègent la femme, dans la mesure où ils interdisent toute discrimination fondée sur le sexe en matière d'emploi et de rémunération, d'accès à la Fonction publique, dans la jouissance des droits civils et politiques, etc. C'est le cas de la

Constitution de juin 1991, du Statut général de la Fonction publique, du code électoral, du code des personnes et de la famille, du code du travail, de la loi portant réorganisation agraire et foncière, etc. Mais les textes ne se contentent pas d'interdire les discriminations et d'instaurer l'égalité des droits entre les hommes et les femmes. Ils confèrent parfois des droits spécifiques aux femmes, que ce soit en matière de maternité, d'allaitement, de pension, d'allocations familiales.

Les politiques et stratégies récentes adoptées par le Gouvernement pour renforcer le rôle de la femme dans le processus de développement, s'articulent autour des objectifs suivants : i) améliorer la situation socio-économique des femmes ; ii) mener une large sensibilisation sur le rôle des femmes dans tous les domaines de la vie économique et sociale ; iii) renforcer la participation des femmes aux prises de décision à tous les niveaux ;

- éliminer les entraves socioculturelles, juridiques, administratives et politiques ;
- intégrer la question du genre dans l'élaboration et la mise en oeuvre des projets de développement ;
- renforcer les capacités organisationnelles des femmes ainsi que le cadre institutionnel et juridique de leur protection.

Par ailleurs, un certain nombre de principes fondamentaux sous-tendent la stratégie nationale pour le renforcement du rôle de la femme dans le processus de développement. Ces principes sont les suivants :

- le rôle de la femme dans le processus de développement doit être perçu dans sa globalité et dans sa pluridimensionnalité ;
- la promotion du rôle de la femme dans le processus de développement répond non seulement à un souci d'équité mais aussi et surtout à une nécessité ; dans ce sens, les actions spécifiques entreprises pour les femmes ne doivent pas être comprises comme une discrimination à l'égard des hommes en tant que tel, mais comme étant dictées par les considérations d'équité, de justice sociale et d'intérêt général ;
- l'intégration harmonieuse et durable des femmes à tout le processus de développement requiert une mobilisation effective de toute la société et de la communauté internationale ;
- l'accès des femmes aux moyens de production et aux revenus du travail ainsi que leur participation effective aux prises de décision dans tous les domaines de la vie économique et sociale, constituent la base essentielle des actions à entreprendre pour renforcer le rôle de la femmes dans le processus de développement.

L'ASSOCIATION DES FEMMES ELUES DU BURKINA ET LA PROMOTION DES FEMMES: UN CREDO

" Droits et devoirs civiques de la femme au sein de la société " tel est le thème d'un séminaire qu'abrite l'hôtel Relax à l'intention des femmes élues (députés, conseillers municipaux) du Burkina. Organisé avec la collaboration de la fondation Konrad Adenauer (partenaire technique et financier), ce séminaire est adressé particulièrement aux membres du bureau national de l'association.

Créé il y a peine un an, l'association des femmes élues du Burkina fait de la formation et de l'information des femmes burkinabè son cheval de bataille, afin que celles-ci puissent connaître leurs droits civiques et pour d'autres déjà nanties mieux participer aux instances de décisions. L'AFEB, soucieuse de la promotion des femmes Burkinabè pour le développement économique, social et politique, n'entend pas s'arrêter à mi-chemin.

Plusieurs activités d'information, de sensibilisation, et de formation sont inscrites à son programme. Le présent séminaire entre dans ce cadre.

L'effort est louable, surtout quand on sait que les femmes représentant une force active dans la nation, sont sous-représentées ou quasi inexistantes dans certains instances de décision.

Source: Sarah Tanou

La situation problématique des femmes étant liée au contexte ambiant de pauvreté, elle ne trouvera de solutions qu'avec l'amélioration des revenus et l'élévation des niveaux de vie. C'est pourquoi les stratégies de renforcement du rôle de la femme dans le processus de développement doivent mettre l'accent sur l'accroissement des revenus et l'indépendance économique des femmes. Celles-ci éprouvant de grandes difficultés à accéder au crédit des institutions financières classiques, l'Etat a dû mettre en place pour elles en 1990, une structure spécifique, le Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF) dont le succès est indéniable. Toutefois, l'objectif stratégique de l'indépendance économique des femmes pour avoir un fondement solide, doit

s'accompagner d'un ensemble d'objectifs complémentaires relatifs à la valorisation de l'image de la femme et au renforcement de son rôle dans les instances de décision.

Les bailleurs de fonds et les ONG ne sont pas non plus restés indifférents au sort de la femme burkinabè. Ainsi, en matière de santé maternelle et infantile, de planification familiale et d'activités génératrices de revenus, de promotion des droits de la femme, le soutien international n'a pas fait défaut, même si on peut déplorer la lourdeur administrative et le manque de coordination entre les différents intervenants.

La pauvreté porte un visage essentiellement féminin

C. Perspectives

Pour la période 1991-1995, le Burkina Faso avait défini une stratégie nationale et un plan d'action pour le renforcement du rôle des femmes dans le processus de développement. Ce plan quinquennal ayant pris fin, il importe non seulement d'en évaluer les impacts, mais également d'en assurer le prolongement. Les nouvelles perspectives à dégager pourraient s'agencer autour de la stratégie de lutte définie par les femmes du Burkina à la faveur de la quatrième conférence mondiale sur les femmes qui s'est tenue à Beijing en 1995.

Pour lever les pesanteurs sociologiques qui entravent leur épanouissement, les femmes du Burkina suggèrent en effet de prendre les mesures suivantes :
- une large sensibilisation, information et éducation des femmes sur leurs droits ; la vulgarisation plus accrue des textes juridiques fondamentaux qui garantissent ces droits et, pour en assurer l'effectivité, la mise en place de mécanismes juridiques destinés à garantir l'accès des femmes à la justice

• l'accroissement de la représentativité des femmes dans les structures de concertation et de décision ;
• l'appui aux organisations et groupements de femmes ;
• la valorisation plus accrue de la contribution des femmes à tous les niveaux, et de leur participation au processus de développement ;
• la sensibilisation des populations en vue d'un changement de mentalité.
Par ailleurs, la réalisation des objectifs définis par le Gouvernement pour renforcer le rôle de la femme dans le processus de développement est prévue à travers :
• des campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation ;
• l'intensification de l'alphabétisation fonctionnelle en milieu rural; iii) l'élimination des stéréotypes relatifs aux rôles sociaux, économiques, politiques ou culturels de la femme;
• l'amélioration de la productivité du travail féminin par la formation aux techniques performantes de production, de transformation et de gestion ;
• l'introduction des modules en matière d'éducation à la vie familiale dans les systèmes d'éducation formelle et non formelle ;
• une plus grande implication et responsabilisation de la femme dans la gestion et la préservation de l'environnement ;
• la vulgarisation et l'application du code des personnes et de la famille ;
• la création d'un cadre de concertation des associations féminines.

L'application de ces politiques et mesures vise en priorité les groupes de femmes les plus vulnérables, à savoir les femmes analphabètes, les femmes dans des situations particulièrement critiques, les femmes handicapées physiques et mentales, les femmes âgées et les femmes au ban de la société. Un colloque a d'ailleurs eu lieu en février 1997 pour proposer des pistes de solution à la question spécifique des femmes accusées de sorcellerie.

On sait que l'une des sources de l'état de pauvreté quasi généralisé dans lequel sont plongées les femmes est leur position sociale dévalorisée et dominée, qui contraste avec leur surcharge en matière de travaux domestiques. Aussi la nouvelle politique devra viser l'allégement de certaines tâches des femmes par l'accroissement du nombre de garderies et de jardins d'enfants, tout en favorisant leur accès aux moyens de production, à certains équipements spécifiques de production (moulins, presses à karité, etc.) et aux technologies susceptibles de faciliter l'exercice d'activités rémunératrices. Dans le même ordre d'idées, on pourrait se demander si l'expérience des

"1000 jeunes filles" formées aux techniques culturales, à la couture, au maraîchage, au tissage et à la teinture ne mérite pas d'être renouvelée. La nouvelle politique de renforcement du rôle de la femme dans le processus de développement devra également viser la promotion de l'épargne/crédit local à travers l'amélioration du fonctionnement des institutions financières existantes ou la création en leur sein de mécanismes spécifiques réservés aux femmes et adaptés à leurs besoins de financement. Le succès actuel du FAARF (Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des femmes) créé en 1990 avec l'assistance du PNUD et d'autres donateurs, est de ce point de vue exemplaire. Il s'agit d'un projet de micro-crédits visant à mettre à la disposition des femmes, individuellement ou organisées en associations, des crédits destinés à engager de petites activités génératrices de revenus. L'évaluation menée en 1994 a confirmé la pertinence des objectifs du programme et reconnu le succès de l'opération. Dans cette perspective, cette activité continuera de bénéficier de l'assistance du PNUD au cours du sixième cycle. Il serait même souhaitable que le FAARF soit appuyé par d'autres parties et qu'il évolue vers un statut de gestion privée.

Outre le FAARF, d'autres institutions et organisations non gouvernementales développent des activités, de crédit en faveur des femmes; on peut citer notamment Sahel-Action, le Réseau des Caisses Populaires du Burkina qui fédère des unions régionales, l'Union des Caisses d'Epargne et de Crédit etc...

En dehors des interventions spécifiques en faveur des femmes, sur le plan général, la dimension genre devra être prise en considération dans la conception de tout projet ou programme de développement. Il convient d'analyser en profondeur les rapports entre hommes et femmes dans chaque contexte spécifique et de se pencher notamment sur les effets - positifs comme négatifs - des interventions sur les deux sexes, en fonction des rôles sociaux attribués respectivement aux femmes et aux hommes. Cette approche permettra de concevoir les activités de développement en leur assurant une meilleure adaptation aux conditions et aux besoins féminins. En effet, élargir les opportunités ou les possibilités des femmes dans les domaines sociaux, économiques ou politiques, c'est résoudre en grande partie le problème du développement humain durable au Burkina Faso.

Sans la mobilisation et la participation des femmes, il ne saurait y avoir de développement humain durable

CHAPITRE 8

Intégration sociale et dimension culturelle du développement

La pauvreté ou l'absence d'emplois entraînent souvent une certaine précarité sociale voire une marginalisation, quelle que soit la société dans laquelle on vit. Quelques fois, il arrive que sous des prétextes liés à l'âge, au sexe ou à des différences d'ordre culturel, socio-économique, religieux ou de mode de vie, certains groupes et catégories de populations soient tout simplement mis à l'écart, négligés, en un mot, exclus.

Dans ce cadre, l'intégration sociale et la dimension culturelle du développement au sein d'une nation constituent des défis majeurs dans la construction d'un développement tant humain que durable. L'intégration sociale est une condition indispensable au développement socio-économique de tout pays en vue de dynamiser ou de conforter un élan de solidarité collective et individuelle pour améliorer les conditions de vie des populations et supprimer les discriminations sociales et culturelles. De plus, ce renforcement de la cohésion sociale passe par une prise en compte effective des dimensions culturelles des populations. Dans ce sens, la culture doit être appréhendée comme " l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société, ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les système de valeurs, les traditions et les croyances ".[1]

A. L'intégration sociale

Au Burkina Faso, l'enracinement culturel des populations et une pratique quasi permanente des vertus de la tolérance constituent les ferments d'une cohésion sociale forte et stable. Les acquis de l'Etat de droit, les progrès enregistrés dans le domaine de la Gouvernance - et plus particulièrement la politique de décentralisation -, ainsi que la longue tradition du développement participatif sont autant d'atouts dans la consolidation d'une intégration sociale tant au niveau local que national.

Ainsi, les nombreux groupes ethniques et communautés que compte le pays (une soixantaine au total) constituent bien plus un fondement solide à partir duquel se construit la société Burkinabè qu'une menace potentielle de fragmentation ou de désintégration sociale. L'enracinement de chaque communauté dans sa culture et ses modes de vie est ainsi à la base de la cohésion sociale locale et un rempart puissant contre la marginalisation des plus démunis. Dans ce cadre, l'établissement de relations à plaisanterie entre les différents groupes et la volonté manifeste de l'Etat de ne pas privilégier certaines ethnies aux détriment d'autres favorisent la mise en place de relations harmonieuses et stables entre les différentes communautés. Au Burkina Faso, le paysage ethnique ne se lit pas comme une fragmentation de la nation mais constitue un gage puissant de cohésion et de préservation des cultures, principalement en milieu rural.

Il en va de même du point de vue des religions. trois principales religions forment le paysage burkinabè: l'islam, qui représente 52% de la population, la catholicisme, qui comprend 20% de la population et, enfin, les religions traditionnelles qui comptent plus de 25% d'adeptes. Le trait dominant de cette cohabitation est la tolérance. Tout comme dans le cas des ethnies, on assiste à une coexistence relativement

"Un développement sans référence au contexte humain et culturel n'est que de la croissance sans âme, alors qu'un développement économique équilibré participe de la culture d'un peuple

Les principales communautés ethniques du Burkina Faso, 1991

Groupe ethnique	Nombre de personnes	Proportion (en %)
Bissa	401.620	4,4
Bobo	622.257	6,8
Autres Mandingues	640.358	7,0
Dagari - Lobi	393.188	4,3
Gourmantche	642.200	7,0
Gourounsi	548.431	6,0
Mossi	4.462.733	48,6
Senoufo	205.061	2,2
Peuhl	719.217	7,8
Autres	555.756	6,0
Total	**9.190.791**	

source, INSD, 1994

harmonieuse entre les différentes communautés, d'autant plus que la répartition religieuse ne dépend presque pas de facteurs géographiques ou ethniques mais transcende les autres types d'identités sociales ou culturelles. Cependant, les autorités politiques et religieuses devraient se montrer vigilantes dans la préservation de cet acquis, gage de stabilité et de cohésion, devant les menaces, fussent-elles minimes, de montée des intolérances.

Au-delà de ces identités de base, fortement marquées, le Burkina Faso dispose d'une longue tradition d'entraide et de solidarité qui constitue les valeurs cardinales de la plupart des communautés villageoises et des familles. Ce fort sentiment de solidarité est à la base de l'absence d'exclusion des plus démunis, tout au moins en milieu rural. En effet, en milieu rural, l'intégration sociale se matérialise au travers de groupements d'entraide et de solidarité organisés autour des familles, des villages, ou des communautés ethniques. Tant la famille que le village et la communauté sont tenus de garantir la sécurité et l'intégration de tous les membres contre les risques d'exclusion ou de marginalisation. Tant les vieux que les invalides et les malades restent ainsi à charge de la famille ou de la communauté qui prennent soin de les assister. Il en va de même des événements sociaux et familiaux (mariage, naissance, décès, veuvage) qui représentent des moments privilégiés de solidarité où chaque membre de la communauté contribue à la reproduction sociale de celle-ci.

En milieu urbain, si ces liens de solidarité ont tendance à s'estomper, on rencontre tout de même des formes rénovées d'intégration sociale et de protection, calquées sur les modèles villageois. Il en va ainsi des tontines ou des mutuelles d'entraide qui reposent sur la confiance, l'entente et les interrelations sociales, familiales ou ethniques des différents membres.

Enfin, au niveau national, les politiques mises en oeuvre et la prise de conscience rapide de la part des autorités des atouts que constituent le fort enracinement culturel et social des communautés ont permis à l'Etat d'être le garant de la cohésion sociale. Une distribution relativement égalitaire des fruits de la croissance, l'élan de solidarité nationale qui s'exprime lors des calamités naturelles, au travers du Comité National de Secours d'Urgence et de réhabilitation (CONASUR) et de la Caisse de Solidarité National (CSN) participent à l'organisation, à la consolidation et à la mise en oeuvre de cette solidarité. Il en va de même des éléments relatifs à la paix civile, à la constitution de l'Etat de droit ou à l'instauration d'un dialogue social permanent avec les syndicats et les autorités coutumières ou religieuses, toutes actions qui contribuent au renforcement de l'intégration sociale au niveau de la nation.

Cependant, à côté de ces atouts majeurs, le Burkina Faso connaît un certain nombre de contraintes qu'il est important de lever pour renforcer l'élan de solidarité et de cohésion que connaît le pays. Ces problèmes d'intégration sociale sont surtout liés d'une part, au phénomène de la pauvreté qui conduit à l'exclusion ou à la marginalisation des personnes dont la situation économique et sociale est précaire et d'autre part, à la croissance démographique rapide du pays, préjudiciable à l'environnement social tant du fait de l'urbanisation accélérée qu'elle entraîne qu'en raison du phénomène migratoire qu'elle amplifie.

1. Pauvreté et urbanisation

Même si le phénomène de l'urbanisation paraît moins spectaculaire au

Burkina Faso que dans d'autres pays du continent, il n'en constitue pas moins une donnée fondamentale dans l'élaboration des stratégies de développement et dans l'appréhension du phénomène de l'intégration sociale. De 1960 à 1994, le nombre de centres urbains du Burkina Faso est passé de 2 à 18. Quant à la population urbaine, elle s'élevait à 14% de la population totale en 1991 contre 2,5% en 1960[2]. Par exemple, la population résidente de Ouagadougou était de 634.479 habitants en 1991 contre 752.236 habitants en 1996. Le taux de croissance annuel moyen de la population y est de 6,4% contre une moyenne nationale de 3,2%[3].

De plus, la population urbaine est caractérisée par sa jeunesse : plus de 80% de la population de Ouagadougou a moins de 35 ans. La tranche d'âge des 10 à 34 ans y représente 50,9% de la population et est confrontée à d'innombrables problèmes d'insertion au sein de la ville, tant au niveau de la formation et de l'emploi que de l'habitat, du transport, de la santé et des loisirs.

En matière d'emploi, par exemple, si le taux de chômage national était de 2,6 en 1994, le taux de chômage urbain, quant à lui était de 15,5% et le chômage urbain des moins de 24 ans de 27,3%[4]. Parmi ceux-ci, plus de 80% n'ont jamais pu trouver un premier emploi. C'est dire toute l'importance qu'il est nécessaire d'accorder aux problèmes d'intégration sociale des jeunes urbains. D'autant plus que le premier facteur d'une intégration sociale réussie passe précisément par l'accès au travail. Les enjeux de l'urbanisation et du rapport de la ville à sa jeunesse sont donc cruciaux, à l'heure où émerge une culture urbaine porteuse de nouvelles valeurs et de nouveaux espoirs, mais aussi lourde de tensions, de ruptures avec le monde rural et les valeurs traditionnelles, voire de désintégration sociale.

Dans ce cadre, il est urgent d'impliquer les acteurs de la société civile dans l'élaboration d'une politique urbaine axée prioritairement sur l'intégration des jeunes. En effet, cette jeunesse urbaine sera l'un des acteurs principaux des transformations à venir dans les sociétés africaines. Il est donc impératif de prendre en compte les redoutables défis liés à la triple problématique des jeunes, de la ville et de l'emploi. C'est dans cette optique qu'avec le soutien de la France, le Gouvernement burkinabè est en train de mettre en oeuvre l'ambitieux programme " Jeunes, ville, emploi " qui a pour objectif de s'attacher à résoudre les problèmes liés à ces trois contraintes essentielles de l'intégration sociale et du développement humain en général.

Quelques caractéristiques de l'habitat selon le milieu, 1995

	Rural	Urbain
Type d'habitat		
cases	42,0	2,6
bâtiment unique	21,1	51,8
plusieurs bâtiments	35,3	37,0
villa	0,9	7,7
autres	0,7	0,9
Nature des murs		
Béton, pierre, parpin	1,5	24,8
semi-dur	6,0	27,1
banco	88,0	47,4
autres	4,5	0,7
Type d'aisance		
WC	0,2	6,1
latrine privée	6,7	42,0
latrines publiques	7,1	33,0
nature	83,3	10,2
autres	2,7	8,7
Approvisionnement en eau		
cours d'eau	11,1	1,1
puits	54,3	19,2
forage	30,7	4,6
fontaine publique	3,3	50,2
robinet	0,5	23,9
autres	0,1	1,0
Energie pour la cuisson		
bois	91,1	76,6
pétrole	0,4	2,0
gaz	0,5	7,6
charbon	0,6	5,3
autres	7,4	8,5

source : Lachaud, 1997

Au-delà de cette fracture potentielle de la société liée au malaise de la jeunesse urbaine et d'une perte relative de leurs valeurs, la ville est aussi un puissant moteur de précarité voire d'exclusion pour certains groupes vulnérables. Une fois quitté le réseau réfortant des solidarités traditionnelles, les handicapés, les enfants abandonnés, les personnes du troisième âge et les femmes " en danger moral "[5] constituent les cibles privilégiées de l'exclusion.

JEUNES, VILLE, EMPLOI

L'originalité de la démarche Jeunes, Ville, Emploi tient essentiellement à deux éléments:

Le premier est l'adoption d'une approche globale permettant de mieux saisir les interactions entre les trois pôles de la problématique: les jeunes, la ville et l'emploi - et d'en révéler toute la complexité mais aussi de trouver des voies nouvelles d'appréhension et de traitement des problèmes.

Le deuxième élément important de la démarche est le rassemblement, autour de cette réflexion, de partenaires issus d'horizons différents: pouvoirs publics, collectivités locales, organisations non gouvernementales, milieux économiques, chercheurs. Cette diversité de partenaires, et donc de points de vue, constitue une réelle opportunité de mieux comprendre et de mieux agir sur des processus qui concernent l'ensemble de la société.

C'est sur la base de ces principes de globalité et de partenariat que le Burkina Faso a travaillé depuis juin 1993 à l'élaboration d'une stratégie nationale d'action pour l'insertion de la jeunesse urbaine.

La cellule de réflexion interministérielle qui a été mise en place sous l'égide du Ministère des Infrastructures, de l'Habitat et de l'Urbanisme a ainsi élaboré un plan d'action pour l'insertion de la jeunesse urbaine qui a été soumis tout récemment au gouvernement burkinabè.

Ce plan, dont il faut souligner ici la richesse et la qualité, contient de nombreuses propositions intéressantes. L'une d'elles, par exemple, apporte une réponse originale au besoin qui a été exprimé de fournir aux jeunes l'information, les repères qui leur permettent de mieux s'orienter, de mieux se prendre en charge. est ainsi prévue à cet effet la création d'un Centre d'Information des Jeunes qui mettra à la disposition de la jeunesse de Ouagadougou toutes les informations nécessaires pour connaître et comprendre la ville et partant, de mieux s'y intégrer.

Bien d'autres projets, qui vont dans le sens d'une amélioration des conditions d'existence de la jeunesse, figurent dans ce plan d'action. C'est en donnant aux jeunes les moyens de se former, de travailler et de s'intégrer pleinement dans cette société urbaine en pleine évolution, que nous les aiderons à développer une nouvelle citoyenneté porteuse d'avenir.

Source : Colloque "Jeunes, Ville, Emploi" Ouagadougou, 1995

En préparation à la tenue du Sommet mondial pour le développement social de Copenhague, en mars 1995, un rapport national a été réalisé dont le volet " intégration sociale " identifie ces groupes urbains vulnérables et préconise des actions volontaristes à leur endroit. La démarche veut se démarquer de " l'assistance " qui a prévalu jusque dans les années 90 afin d'appréhender ces groupes dans leur globalité. Ces groupes cibles comprennent les enfants, les femmes, les personnes défavorisées (personnes handicapées, enfants de la rue, femmes en danger moral, personnes du troisième âge). Les principaux objectifs poursuivis à leur égard consistent i) à parvenir à leur participation effective au processus productif, ii) de créer les conditions favorables à la réhabilitation sociale et à leur insertion économique et iii) de contribuer à la réhabilitation et à l'insertion des groupes défavorisés et des populations victimes des calamités naturelles.

En ce qui concerne plus particulièrement les personnes handicapées, par exemple, même si leur situation reste très précaire, il a été créé la Fédération Burkinabè des Associations pour la promotion des personnes handicapées (FEBAPH) chargée d'aider ceux-ci à mieux s'intégrer dans les différents secteurs de la vie économique et sociale. Il en va de même pour les enfants abandonnés, un phénomène de plus en plus fréquent en milieu urbain. Pour y faire face, le Gouvernement a confié au Ministère de l'Action Sociale et de la Famille la mission de sauvegarder les enfants en danger. Au plan réglementaire, diverses législations entreprises depuis 1986 ont mis en place un système d'orphelinats, de centres d'accueil et de garde d'enfants orphelins. Par ailleurs, dans le cadre de l'épanouissement et de l'insertion de ces enfants, diverses colonies et clubs de vacances ont été mis sur pied au profit de plus de 3000 enfants entre 1990 et 1993.

Enfin, en ce qui concerne la prostitution, sous forme professionnelle, semi-professionnelle ou occasionnelle, force est de constater que les différentes stratégies et actions répressives de lutte contre ce phénomène se sont révélées jusqu'à présent inopérantes. Ainsi, par exemple, la commission nationale de lutte contre la prostitution par racolage n'a jamais fonctionné de manière efficace. En effet, il s'agit d'appréhender ce phénomène dans sa globalité, en fonction de facteurs déterminants tels que la pauvreté, la précarité urbaine ou les dangers de l'exclusion sociale et non en fonction d'un point de vue uniquement juridique et pénal.

Cependant, cette approche sectorielle définie en vue de protéger des groupes considérés comme vulnérables n peut être opérante que dans le cadre général de la lutte contre la pauvreté, la promotion de l'emploi et le renforcement de l'intégration sociale. Dans ce cadre, à un

niveau plus général, les orientations politiques du Gouvernement burkinabè en matière d'intégration sociale visent à identifier et à supprimer les goulots d'étranglement sociaux qui constituent des contraintes majeures à la participation consciente et responsable des populations, particulièrement des groupes marginalisés et vulnérables aux actions de développement engagées.

Pour assurer l'efficacité des politiques sectorielles en matière d'intégration sociale, des stratégies pertinentes et cohérentes sont nécessaires. Les stratégies déjà définies dans le cadre du développement du système éducatif et du développement du système sanitaire constituent les premiers jalons du succès de la politique d'intégration sociale définie par le Gouvernement. La mise en oeuvre de cette politique pourra s'appuyer enfin sur les stratégies définies dans e secteur de l'action sociale et de la famille, qui s'articulent autour de la protection et de la promotion des droits de l'enfant, de l'éducation préscolaire, de la sauvegarde de l'enfance en danger, du développement du service social scolaire, de la promotion socio-économique des femmes, de leur protection juridique ainsi que de la protection et de la promotion des autres groupes défavorisés dont particulièrement les personnes âgées.

Il faut une nouvelle fois souligner que ces différentes formes potentielles ou réelles d'exclusion sociale, à l'égard des jeunes, des femmes ou des groupes à risque, sont fortement liées aux phénomènes de la pauvreté et de l'urbanisation galopantes. La perte des valeurs, un relatif déracinement culturel par rapport au milieu rural, des conditions de vie précaires et l'absence d'emploi entravent l'accomplissement de l'intégration sociale et contiennent en germe les ferments de la marginalisation voire de la désintégration de la société.

2. Pauvreté et migration

Les migrations constituent l'autre grand pôle de risques dans une perspective d'intégration sociale harmonieuse. Le phénomène de la migration affecte plus de 16% de la population totale du Burkina Faso pour des motifs liés à la fois à l'histoire du pays, aux conditions de vie précaires et à l'explosion démographique[6]. Les migrations doivent être distinguées en deux mouvements séparés. La migration interne (à l'intérieur du pays) représente 27% du total des migrations, alors que les migrations externes, vers des pays étrangers, représentent 63% du total des migrants. Les migrations internes sont féminines à près de 53%, avec pour causes principales d'une part, l'établissement dans une nouvelle région suite à un mariage et d'autre part, le phénomène de l'exode rural. En effet, les provinces du Kadiogo et du Houet à elles seules ont accueilli plus de 40% des migrants internes, ce qui accentue les déséquilibres sociaux du milieu urbain ou peri-urbain comme on vient de le souligner. Quant aux migrations externes, elles sont essentiellement le fait de jeunes hommes issus des régions rurales du pays.

Il faut souligner que les migrations affectent surtout les classe d'âge actives. Plus de 55% des émigrés burkinabè ont entre 20 et 39 ans et plus de 70% avaient entre 10 et 39 ans en 1994. L'âge moyen à l'émigration est ainsi de 22 ans pour la même période considérée. Ces caractéristiques démographiques ont des répercussions importantes sur les zones de départ qui se voient privées de la partie la plus dynamique et entreprenante de la population et risquent ainsi de connaître des déséquilibres sociaux importants. De plus, la plupart des émigrés, tant internes qu'externes, sont des célibataires, tout au moins pour les hommes. En 1991, 65% des émigrants internes masculins étaient célibataires contre 45% des femmes. Outre le rythme inversé de la croissance démographique, cette situation contribue à créer

Répartition des migrants internes et externes selon l'âge, par sexe, 1994

Tranches d'âge	Masculin	Féminin	Ensemble
10-14 ans	10,5	9,4	9,9
15-49 ans	70,5	74,5	72,7
50 ans et plus	19,0	16,1	17,4

Source : INSD, 1996

des problèmes de déséquilibres entre les différentes régions du pays ainsi qu'entre le nombre d'hommes et les disponibilités en ressources naturelles.

Enfin, une nouvelle source de déséquilibre sociale potentielle est en train d'apparaître avec le retour progressif de certains migrants internationaux. La réinsertion de ces migrants pourraient devenir un nouveau défi dans la recherche de l'équilibre et de la cohésion sociale du pays.

3. Les populations déplacées (réfugiés)

Prendre appui sur les réalités autochtones est la seule voie possible pour un développement humain durable

Au Burkina Faso, le HCR, appuyé principalement par le PAM et l'Union européenne, apporte son assistance au Gouvernement à travers un programme d'urgence et d'aide humanitaire en faveur des réfugiés. Il s'agit de développer des actions multisectorielles afin d'assurer à ces réfugiés de meilleures conditions de vie, d'insertion sociale et d'accès aux services sociaux de base.

Les réfugiés, pour la plupart des Touaregs, proviennent essentiellement du Mali et du Niger. Ils ont fui leur pays suite à l'insécurité qui y régnait. En 1994, on comptait quelque 40.000 réfugiés touaregs. Cependant, suite aux récents développements politiques favorables au Mali, avec la construction patiente d'une réconciliation nationale, on assiste à un mouvement de retour. Un plan de rapatriement a été mis en place qui a concerné plusieurs milliers de personnes depuis octobre 1995. Au 31 décembre 1996, le Burkina Faso comptait encore près de 25.000 réfugiés sur son territoire.

Cette problématique des réfugiés, si elle ne remet pas en cause les données de l'intégration sociale au Burkina Faso, a néanmoins fait l'objet de sollicitude de la part des autorités gouvernementales. Dans ce cadre, le gouvernement burkinabè a mis en place une Commission National pour les Réfugiés chargée des aspects tant juridiques que politiques ou sociaux de ce problème. En s'investissant dans la recherche de solutions humaines et durables, le Burkina Faso a fait preuve à la fois d'une grande maîtrise politique et a su préserver la paix sociale dans les régions sahéliennes où sont installés la majorité des réfugiés. Cette politique volontariste a permis de protéger la dignité humaine des réfugiés et de préserver des relations paisibles avec les populations autochtones.

En définitive, si le paysage social du Burkina Faso paraît globalement positif, comme analysé plus haut, il serait important que les autorités se penchent sur le renforcement de la cohésion sociale, principalement en milieu urbain et dans ses rapports avec les migrations. En effet, l'optique de la protection sociale des groupes cibles n'est peut-être pas la plus appropriée dans un pays où plus de 40% de la population vit dans la pauvreté absolue, c'est-à-dire dans une situation où les risques de marginalisation voire d'exclusion sont potentiellement importants. Une politique volontariste d'intégration sociale, fondée sur les atouts majeurs du pays et faisant de la lutte contre la pauvreté le fer de lance des activités de développement, permettraient au pays de faire une grande avancée dans le cadre d'un développement humain durable. Un programme comme " jeunes, ville, emploi " est une avancée importante en ce sens et devrait servir de modèle à l'élaboration d'une stratégie nationale d'action sociale.

B. La dimension culturelle du développement

1. Culture et développement

La culture a longtemps été considérée comme un appendice du développement. Pour atteindre le développement, il aurait tout simplement fallu y ajouter une pincée de culture et agiter le mélange. Cette manière très simpliste d'appréhender la culture a heureusement évolué. Elle est désormais perçue comme un fondement du développement humain, si ce n'est comme un processus libérateur qui doit permettre à chacun de satisfaire ses aspirations.

L'échec des politiques de développement mises en oeuvre depuis les indépendances a fait prendre conscience qu'il fallait intégrer la dimension culturelle dans toute entreprise de développement. Des voix se sont élevées pour

souligner l'importance du facteur culturel dans l'évolution sociale, économique et politique des sociétés contemporaines. Cette prise en compte de l'élément culturel dans la demande de développement a débuté dans les années 70. En Afrique, elle est malheureusement surtout restée orientée vers une simple réaffirmation de l'identité culturelle. L'Afrique était partagée entre deux tendances; celle qui défendait l'idée de sociétés gouvernées par les traditions et celle qui prônait une rupture dynamique qui allierait tradition et modernité.

Une nouvelle dimension culturelle du développement a été conceptualisée lors de la conférence de l'UNESCO de Mexico en 1982. Celle-ci avait pour objectif de redonner à la culture sa juste place dans les sociétés contemporaines et de sensibiliser les décideurs et le grand public au rôle fondamental que pourrait jouer la culture dans les politiques de développement.

De ce point de vue, les stratégies de développement qui ne s'ancrent pas dans le substrat culturel des populations ne sont pas seulement mal inspirées, mais sont incomplètes et vont à l'encontre des objectifs visés. La prise en compte de la culture comme élément fondamental de tout processus de développement a pris sa véritable dimension dans les années 1990 suite aux échecs répétés des différentes politiques de développement. Il importait alors de réintégrer la dimension culturelle dans les objectifs du développement qui, à leur tour, devaient désormais s'appuyer sur les aspirations, l'expérience et les savoirs faire des populations locales concernées. On assista alors à certaine remise en cause des politiques de développement et à une demande croissante pour adapter les institutions économiques et politiques aux réalités locales, aux valeurs, aux intérêts et aux aspirations des communautés.

Dans cette nouvelle optique, la culture joue trois grands rôles dans la dynamique de développement recherchée. Il s'agit, tout d'abord, d'un rôle constitutif : le développement culturel est un élément essentiel et indissociable du développement en général. Priver les gens de la possibilité d'approfondir et d'exercer leur créativité, c'est compromettre le développement. En deuxième lieu, la culture peut être appréhendée en tant que critère d'évaluation. En effet, rien ne justifie l'importance accordée à la croissance économique indépendamment

Le développement a-t-il une âme ?

Est-ce un processus de croissance exclusivement économique, dont l'unique finalité est de produire toujours plus de richesses et dans lequel tout, y compris la culture, devient marchandise ? Ou participe-t-il d'un effort global de création sociale, dont les hommes sont à la fois acteurs et bénéficiaires et dont les fins, extra-économiques, répondent au système de valeurs dont ces hommes s'inspirent ?

Le système économique dominant est sur la sellette. Son principe moteur - une compétition sauvage pour le profit à travers un marché ouvert à l'échelle mondiale - déploie une logique prédatrice, inégalitaire et polluante dont les effets sont durement subis par une majorité des habitants de la planète. Ce système est aujourd'hui mis en cause, mais à des niveaux très différents, allant de la contestation globale jusqu'à la critique ponctuelle de certains de ses effets. La culture apparaît souvent comme le fer de lance de ce combat. Mais il faut savoir reconnaître les bons usages, des mauvais usages, de la culture.

Certains, dans le Nord, entendent simplement instrumentaliser la culture - en faire un facteur parmi d'autres de la compétition pour le profit ou un correctif pour contrebalancer certains excès productivistes. D'autres, dans le Sud, utilisent la culture comme un moyen d'affirmation identitaire tourné contre les modes de vie de l'Occident. La revendication de spécificité culturelle recouvre alors, soit la défense d'intérêts conservateurs dans une société appelée a rester patriarcale et despotique, soit un refus radical de la société occidentale au nom d'un projet alternatif plus ou moins intégriste.

Il y a enfin le recours à la culture (au sens le plus large) comme mode de ressourcement et comme levier de changement. A partir de valeurs morales esthétiques, spirituelles, il s'agit d'insuffler à l'économique des finalités plus nobles que la seule compétition pour le profit, d'aider à libérer les hommes de la misère et de l'ignorance, à leur restituer leur créativité, à instaurer des solidarités nouvelles entre les individus, entre les peuples, entre l'homme et la nature.

La culture, alors, ne s'oppose pas à l'économique, elle lui donne son visage humain. Elle marque le territoire des enjeux vitaux d'une société, en même temps qu'elle dicte les finalités et les normes où cette société se reconnaît le mieux et s'affirme à son plus grand avantage.

Mais pour que la culture joue effectivement ce rôle, elle doit être reconnue, non comme une tradition sacralisée et sclérosée, mais comme une réalité plastique, susceptible de constamment s'adapter à des contextes changeants tout en restant fidèle à certaines continuités essentielles. Elle doit alors être capable de sacrifier des superstitions, des tendances, des habitudes, devenues oppressives, ainsi que d'emprunter à d'autres sociétés des critères d'efficacité qui ont fait leurs preuves, pour mieux se renouveler et s'exprimer plus librement dans une compétition sans fin.

De fait, n'en a-t-il pas été ainsi au fil des siècles et les cultures aujourd'hui encore vivantes ne sont-elles pas précisément celles qui, dans le passé, ont su ne pas se figer en cherchant à figer le temps mais, au contraire, s'enraciner dans le temps pour y puiser la sève d'une jeunesse toujours renouvelée ?

Source : Courrier de l'UNESCO, 1995

des valeurs ancrée au sein de chaque culture. Enfin, la culture joue aussi un rôle catalyseur : quels que soient les objectifs poursuivis par une stratégie de développement, ceux-ci sont déterminés dans une certaine mesure par la culture et les codes de conduite.

La dimension culturelle, dans le cadre de la mise en oeuvre d'une politique de développement humain durable, est considérée comme incontournable par les autorités du Burkina Faso. En optant pour une stratégie de développement participatif, le Gouvernement a, de facto, inclus la culture au coeur de ses préoccupations et de son action politique.

La mondialisation des échanges impose une redéfinition des identités culturelles et une réorganisation politique globale

2. Les grands axes de la politique culturelle du Burkina Faso.

La Culture au Burkina a pendant longtemps été considérée comme un parent pauvre par les autorités gouvernementales, ce qui n'a pas permis la mise en place d'une politique culturelle cohérente et suivie. En 1994, le budget alloué à la culture était de 0,31% du budget national contre 0,32% en 1993 et 0,37% en 1994, soit une baisse légère mais constante.

De plus, les compétences en matière de culture ont souvent été rattachées à d'autres Ministères. Par conséquent, il n'a existé un Ministère de la Culture au sens plein du terme que pendant deux ou trois courtes périodes. Le reste du temps, les compétences culturelles ont dépendu tantôt de la Présidence ou tantôt des Ministères de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, de l'Information, de la Communication etc. Cette valse incessante n'a jamais permis un réel développement du secteur et la mise en place d'une véritable politique culturelle. De surcroît, on constate un manque de cadres compétents et qualifiés dans le domaine de l'administration et de l'animation culturelle et l'absence de formations spécifiques au secteur. La majorité des cadres sont issus d'autres secteurs d'activités tels que l'enseignement, le sport ou l'administration générale.

La politique culturelle semble se limiter à l'organisation d'expositions d'artistes ou de manifestations populaires. Cette tendance fait apparaître le secteur culturel comme un domaine budgétivore et peu rentable en dépit d'études sur les retombées économiques de manifestations tels le FESPACO (Festival Panafricain du Cinéma et de la Télévision de Ouagadougou) et le SIAO (Salon International de l'Artisanat d Ouagadougou) qui ont démontré le contraire.

En ce qui concerne le FESPACO par exemple, une étude sur les retombées économiques du festival démontre que les rentrées quotidiennes moyennes de devises au niveau de la Banque Centrale passent de 150 000 F CFA en dehors du FESPACO à 4 027 000 F CFA pendant le festival, sans compter les rentrées indirectes dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration, des transports etc.

Au-delà de l'enracinement culturel des populations et des communautés rurales dans leurs cultures, la politique de la culture burkinabè doit encore faire face à de nombreuses contraintes liées au rôle prépondérant et presque exclusif de l'Etat dans le domaine, à la tendance à l'immobilisme d'une culture en voie d'institutionnalisation, au manque de formation des opérateurs culturels des secteurs publics et privés, à l'absence quasi totale de mécanismes de financement -tant privés que publics- des opérations et activités culturelles et à un environnement juridique peu favorable aux investissements. Il est frappant de constater, par exemple, que le dernier film du réalisateur burkinabè Idrissa Ouédraogo, " Kini et Adams ", n'a pu être réalisé que grâce à l'apport de capitaux zimbabwéens et européens.

Malgré ce constat, le Burkina Faso affiche son dynamisme culturel sur le plan national et international à travers plusieurs activités dignes d'intérêt et générées principalement par le secteur public. Il en va ainsi notamment de la Semaine Nationale de la Culture (SNC), du Festival Panafricain du Cinéma et de la Télévision de Ouagadougou (FESPACO), du Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO), du Symposium de Sculpture sur Granit de Laongo et du Salon de l'Invention et de l'Innovation.

Le privé, pour sa part, a mis sur pied les manifestations suivantes : les Festival International de Théâtre et de Marionnettes de Ouagadougou (FITMO), le Festival International de Théâtre de Développement (FITD), le Festival des masques de la Sissili et du Sanguié, le carnaval Dodo, Jazz à Ouaga, les Nuits Atypiques de Koudougou etc.

Quant aux domaines relatifs aux arts plastiques, à la production artisanale et au Patrimoine, ils bénéficient très peu de l'appui de l'Etat. Le Burkina Faso s'illustre avant tout comme carrefour culturel, un pays réputé pour l'organisation de grandes manifestations culturelles ou de grandes rencontres internationales. Cependant, si le pays peut être cité en exemple dans sa capacité à organiser des événements culturels à caractère international, il manque de véritable politique culturelle qui l'amènerait à jouer un rôle dans le développement de la culture. Ainsi, par exemple, dans le domaine de la sculpture, de la peinture ou du théâtre, si les initiatives foisonnent, on se rend compte du peu de structuration du secteur et du peu de renommée dont il jouit, ne fut-ce qu'à l'échelon national. Il en va de même dans le domaine de la politique de sauvegarde, de protection et de promotion des identités et du patrimoine culturel : les différents gouvernements ont affirmé leur volonté de valoriser ces richesses culturelles sans jamais se donner les moyens d'y parvenir. Au Burkina Faso, force est de constater qu'il n'existe pas de véritables industries culturelles ; le secteur public n'en n'ayant pas les moyens et le privé se refusant d'investir dans un domaine qu'il considère comme réservé à l'Etat.

3. Les instruments de la communication dans le domaine culturel.

La communication joue un rôle essentiel dans le développement de la culture. Le paysage médiatique burkinabè est surtout dominé par des média audiovisuels qui sont une porte ouverte vers l'extérieur.

Au niveau du service public, il existe un quotidien, une radio et une télévision nationale. La vétusté de leurs équipements (la radio notamment) diminue grandement leur portée et la qualité des programmes. Handicapées par le manque de productions nationales, la radio et la télévision sont très souvent obligées de recourir aux programmes étrangers et de jouer le rôle de simple relais pour des stations étrangères. D'autre part, ces média d'Etat subissent la concurrence d'un secteur privé jeune et dynamique dont le rôle est appelé à devenir de plus en plus important.

En effet, avec l'instauration de l'Etat de droit, l'affirmation de la démocratie et la politique de libéralisation , on assiste à l'éclosion d'une presse écrite et audiovisuelle privée de plus en plus importante. Le Burkina Faso compte aujourd'hui quatre quotidiens dont trois sont privés, deux chaînes de télévision dont une est privée, 12 hebdomadaires, deux mensuels, deux magazines culturels, une quinzaine de journaux en langues nationales ainsi que près de trente radios dont la plupart sont privées.

La presse écrite au Burkina Faso, 1997

Fréquence de parution	Nombre de titres
Quotidien	6
Hebdomadaire	9
Mensuel	17
Autres	10

Ce foisonnement ne doit pas masquer les problèmes importants rencontrés tant par la presse écrite qu'audiovisuelle. La plupart des radios privées sont par exemple tributaires d'une mauvaise diffusion technique qui ne leur permet pas un rayonnement national et les cantonne à quelques grandes villes du pays. En ce qui concerne la presse écrite, outre des problèmes inhérents à la formation des journalistes et des professionnels de l'imprimerie, elle connaît de grandes difficultés de distribution et peine à trouver un lectorat important, du fait de l'analphabétisme. De plus, il faut encore souligner les faiblesses des structures censées représenter les éditeurs de presse ou les journalistes. Enfin, le pays est fortement investi par les média audiovisuels étrangers qui mènent une rude concurrence aux média locaux.

Un cahier des charges en vigueur depuis 1995 obligent les radios privées, la Radio Nationale et la Télévision Nationale à diffuser 35% de musique nationale mais force est de constater que ce cahier des charges n'est pas respecté. Une enquête faite en 1993 par le Bureau burkinabè des Droits d'Auteur indiquait que seulement 10% de la diffusion des radios privées leur était consacrée contre 45% pour la RNB et 36% pour la TNB. La diffusion médiatique reste donc largement favorable aux créations extérieures.

4. Vers une nouvelle Politique Nationale de la Culture.

Il est nécessaire de concilier la mondialisation des échanges et la pérennité des cultures nationales et locales

Malgré cette situation difficile de la culture au Burkina Faso, on constate une volonté nationale d'organiser le secteur et de lui redonner un dynamisme particulier. Un premier pas a été franchi dans ce sens avec la mise en place d'un comité de réflexion chargé de préparer l'élaboration d'une politique culturelle au Burkina Faso. Suite à la sortie d'une document reprenant l'essentiel de ces réflexions, un grand forum sur la culture s'est tenu à Bobo Dioulasso courant 1997 qui a regroupé plus de 150 participants venant de toutes les couches sociales du Burkina Faso. Il s'agissait de faire le point sur l'état de la politique culturelle et d'établir un diagnostic minutieux des problèmes de la culture afin de jeter les bases d'un véritable développement de la culture au Burkina Faso.

Le travail de ce comité avait été précédé d'autres études et réflexions préliminaires comme par exemple l'exercice de rénovation de la SNC (Semaine Nationale de Culture), le séminaire de Goundi sur le FESPACO (Festival Panafricain du Cinéma de Ouagadougou), les journées de réflexion sur la musique moderne burkinabè ou la diffusion et la discussion du document " Prolégomènes sur l'action au sein du Ministère de la Communication et de la Culture ".

5. L'Etat des lieux et les enjeux de la politique culturelle.

Le forum a mis en exergue trois types d'enjeux dans la définition d'une politique culturelle au Burkina Faso. Il s'agit tout d'abord des enjeux culturels, qui concernent l'affirmation de l'identité culturelle du Burkina et la valorisation de son identité sur la scène nationale et internationale par la consommation des produits culturels nationaux ainsi que la mise en valeur des identités culturelles, du savoir et savoir faire traditionnels.

Le deuxième type d'enjeux est d'ordre économique. La culture ne relève pas seulement du social mais s'intègre également à l'économie et peut être génératrice de revenus. Tout développement économique doit donc s'inscrire dans un cadre culturel bien défini qui dépend lui-même de ce développement économique.

Enfin, les enjeux de la culture sont aussi d'ordre politique. En effet, la culture est un moyen puissant de mobilisation nationale et d'affirmation internationale et un outil de participation des communautés à la construction nationale ainsi qu'à la gestion et au contrôle de l'Etat.

Le forum a relevé les acquis et les insuffisances en matière de politique culturelle. Si le Burkina Faso est bien un pays de culture, il convient cependant de relever le nomadisme institutionnel qui a caractérisé jusqu'ici le département de la culture, la faible part budget national alloué à la culture ainsi que la modicité des ressources humaines et matérielles mises à sa disposition.

Dans le domaine du patrimoine culturel, le manque de moyens financiers, matériels et humains n'a pas permis de procéder à l'inventaire et à la valorisation des richesses culturelles, physiques et symboliques du pays. Les participants ont souligné la nécessité d'une relecture des mesures juridiques portant sur la sauvegarde et la promotion du patrimoine et ont souligné l'absence de coordination des actions des institutions chargées de la protection du patrimoine.

Abordant la création et la diffusion artistique et culturelle, les participants ont noté avec satisfaction son dynamisme créatif ainsi que l'existence de plusieurs associations d'artistes. Cependant, ils ont regretté le manque d'organisation et de représentativité de ces associations,

la faiblesse de la formation et de la promotion des artistes et l'insuffisance du soutien de l'Etat. Dans ce cadre, la diffusion des produits culturels nationaux reste insuffisante et souffre du sous-équipement des infrastructures, de la difficulté d'accès aux média et de l'étroitesse du marché culturel. Abordant la coopération culturelle, les participants ont constaté le nombre élevé d'accords de coopération culturelle bilatérale et multilatérale signés par le Burkina Faso et relevé que près de 90 pour cent des activités culturelles sont liées à des financements extérieurs. Parmi les principaux bailleurs de fonds actifs dans le domaine de la culture, la France intervient dans les domaines de la communication audiovisuelle, de l'appui au réseau de lecture publique et de la culture en générale au travers de son réseau des Centres Culturels français. L'Union Européenne, pour sa part, appuie le développement du cinéma burkinabè et apporte régulièrement sa contribution à la mise sur pied des grandes manifestations culturelles telles le FESPACO ou la SIAO. Quant au Danemark, aux Pays-Bas et à la Belgique, ils interviennent principalement dans le domaine de la presse écrite et du cinéma.

La nouvelle politique culturelle visera également à renforcer l'implication de la société civile qui doit devenir le premier vecteur de l'animation de la vie culturelle par la création artistique et culturelle, l'Etat jouant avant tout un rôle de régulateur et d'encadreur.

Pour ce faire, cette nouvelle politique s'attachera aux objectifs suivants :

- faire prendre conscience à toutes les structures de l'Etat de l'importance des enjeux culturels,
- orienter l'éducation et la formation vers un idéal humain,
- valoriser le patrimoine historique et culturel du pays,
- réconcilier le peuple burkinabè avec ses cultures,
- élargir le champ de savoir, savoir être et savoir-faire,
- renforcer et encourager la création, la protection et la diffusion des oeuvres,
- élargir l'audience internationale de la culture burkinabè,
- apprendre à connaître et à apprécier les cultures des autres peuples.

Ces objectifs feront l'objet de stratégies globales et d'objectifs spécifiques dans les différentes politiques sectorielles, tant au point de vue culturel et économique que politique.

6. Recommandations pour l'émergence d'une nouvelle politique culturelle.

♦ *le rôle des acteurs nationaux*

Dans ce cadre, l'Etat devrait organiser et gérer l'action culturelle, c'est-à-dire :

- organiser l'étude et la connaissance des patrimoines,
- stimuler la création artistique et culturelle,
- créer des espaces de promotion et de diffusion des produits artistiques et culturels,
- veiller à l'organisation et à la formation des acteurs de la vie culturelle,
- introduire des disciplines artistiques dans l'éducation,
- mettre en place des infrastructures culturelles,
- créer des structures de formations artistiques et culturelles.

Quant à la société civile, il lui incombe de contribuer à la création artistique et culturelle au moyen des activités suivantes :

- la valorisation des cultures locales,
- le respect des valeurs culturelles et leur transmission aux jeunes générations.

♦ l*es actions à entreprendre sur le plan économique*

Il s'agira, avant toute chose, de créer les conditions économiques et réglementaires favorables à l'émergence et au développement des actions culturelles. Dans ce cadre, l'Etat s'efforcera de veiller au financement adéquat des activités culturelles, favorisera l'émergence d'industries culturelles par des mesures fiscales et douanières incitatives pour les promoteurs privés et soutiendra l'entrepreunariat culturel.

♦ *les actions à prendre sur le plan politique*

La volonté politique devrait se traduire par la définition d'une politique culturelle cohérente dans tous ses aspects, dont notamment :

- l'aménagement d'une cadre juridique favorable au secteur culturel,

L'intégration sociale constitue un des défis majeurs dans la construction d'un développement humain durable

• la signature d'accords de coopération culturelle qui contribuent à la défense et à la promotion des valeurs culturelles burkinabè.

Toutes ces stratégies et objectifs spécifiques feront l'objet de mesures d'accompagnement et d'évaluation périodique.

En ce qui concerne les moyens de communication, et plus particulièrement les média audiovisuels, le Gouvernement projette d'étendre le taux de couverture de la télévision nationale à 80% du territoire national d'ici 1998. Un centre de production sera installé à Bobo Dioulasso afin de couvrir l'ouest du pays. De plus, des émissions de sensibilisation en langues nationales en direction du monde rural seront mises en place. Pour faciliter l'accès des ruraux à ces émissions, il est envisagé l'achat de 8 000 téléviseurs avec leurs accessoires afin d'équiper chacun des 8 000 villages du Burkina et d'assurer une écoute importante pour les émissions relatives à la santé, à l'hygiène, à l'alphabétisation et à la formation.

Quant à la radio nationale, qui ne couvre actuellement que 50% du territoire, il est prévu d'en étendre la couverture, notamment par la création de radios régionales à l'Est (Fada), au Nord (Ouahigouya) et au Sud (Pô), dans le but de mieux valoriser les spécificités culturelles. La multiplication des radios régionales permettra, sans nul doute, de renforcer l'enracinement des cultures mais aussi de les diffuser et de leur donner une portée plus nationale.

Le forum national sur la culture semble avoir marqué un tournant décisif dans la politique culturelle du Burkina Faso, convaincu qu'aucun développement harmonieux ne peut se faire sans une prise en compte réelle des aspects relatifs à la culture.

Le Burkina Faso peut donc compter sur un dynamisme culturel réel tant à la base, au sein des différentes communautés ethniques, qu'au niveau de l'Etat, au travers notamment de la réalisation de grandes manifestations nationales d'envergure sous-regionale voire internationale. Cependant, tant les actions menées précédemment que la politique envisagée lors du Forum National sur la Culture de Bobo-Dioulasso appréhendent encore essentiellement la dynamique culturelle en fonction du rôle prépondérant de l'Etat. Or, ce sont les populations et les communautés qui se trouvent au fondement de la culture. Les politiques culturelles devraient être envisagées comme un soutien, un ferment de l'expression des populations, en vue d'une gestion participative du développement et de la recherche d'une vision consensuelle de la société. La part réservée à l'Etat dans le domaine de la culture semble trop importante, puisqu'on attend de lui qu'il réglemente, qu'il investisse, qu'il produise et qu'il promotionne la culture. Il semblerait que l'activation de partenariats, aux niveaux régional et national, entre l'acteur gouvernemental, le secteur privé et la société civile au sens large devrait constituer une priorité nouvelle afin de promouvoir une meilleure intégration sociale et enraciner définitivement la culture comme fondement du développement humain durable.

Les media radiophoniques au Burkina Faso 1997

Désignation	Statut
1. Radio Salankoloto	Privé
2. Radio Vive le Paysan	Privé
3. RED	Privé
4. Radio Maria	Privé
5. La Voix du Paysan	Privé
6. Radio Pulsar	Privé
7. Radio Fréquence Espoir	Privé
8. Radio Nationale	Privé
9. Radio Rurale	Privé
10. CAC	Privé
11. Horizon FM	Privé
12. Radio Energie	Privé

1 Cette définition de la culture est issue des travaux de la Conférence de l'UNESCO sur les politiques culturelles qui s'est tenue à Mexico en 1982.
2 INSD, Enquête démographique 1991, 1994
3 INSD, Population résidente des départements et des provinces du Burkina Faso en 1996, 1997.
4 INSD, Enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages, 1996
5 Il s'agit d'une catégorie ciblée par les pouvoirs publics en vue de l'élaboration de programmes de protection sociale.
6 Les données relatives à la migration sont tirées de: INSD, Enquête démographique 1991, 1994; MEF, Table ronde des bailleurs de fonds sur le développement des secteurs sociaux, Population et développement durable, 1997 & INSD, Enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages, 1996.

CHAPITRE 9

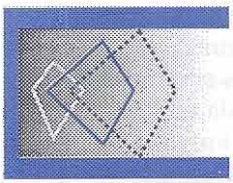

L'environnement

Comme dans les autres pays sahéliens, l'aridité est une caractéristique essentielle et constante du milieu naturel burkinabè: 5% du territoire est en zone aride, 69% en zone semi-aride et 26% en zone sub-humide. L'impact de l'aridité et notamment celui des sécheresses sporadiques est considérable, tant sur l'environnement que sur l'économie et la vie des populations burkinabè[1]. Dans ce cadre, l'équilibre écologique est très fragile et nécessite plus d'attention pour assurer une utilisation rationnelle des ressources naturelles. La répartition spatiale de la population - 2% dans la zone aride, 77% en zone semi-aride et 21% en zone sub-humide -, accentue le risque de déséquilibre écologique.

Le principe du développement durable étant de concilier désormais les impératifs de développement économique et la nécessité de préserver l'environnement, trois grands défis sont à relever en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles:

- la sécurité alimentaire en dépit de l'aridité et des sécheresses récurrentes;
- la sécurité énergétique;
- l'adéquation de la croissance démographique avec la croissance économique, une meilleure redistribution des revenus et la création d'emplois alternatifs.

Il existe des bases pour relever ces défis. En effet, la Constitution de la quatrième République consacre le droit des citoyens à un environnement sain ainsi que leur devoir de défendre et de promouvoir l'environnement (article 29). Acquises au principe fondamental du développement durable, les autorités burkinabè se sont engagées à assurer la sécurité environnementale aux populations. En outre, divers plans, programmes et projets d'action sont en cours d'exécution.

A. Etat des ressources naturelles et leur évolution

Les principales ressources naturelles renouvelables du Burkina Faso sont les terres, les eaux, les forêts, la faune et les ressources halieutiques. En ce qui concerne les terres, la surface agricole utile du pays était de 8 millions 900 mille hectares en 1994 pour une superficie totale du pays d'un peu plus de 27 millions d'hectares[2] . Les surfaces cultivées sont estimées à 3 millions 500 mille ha. Les sols sont en majorité peu fertiles et fragilisés par l'érosion hydrique et éolienne. La surface irrigable est d'environ 160.000 ha contre 21.000 ha seulement de surface irriguée.

La poursuite de la dégradation de l'environnement est une source permanente d'appauvrissem

La principale caractéristique de l'agriculture burkinabè est sa grande consommation en terres (agriculture itinérante) : plus de 50.000 ha de défrichement sont effectués chaque année pour l'installation de nouveaux champs. Dans la zone semi-aride avec la densité élevée de population et les pratiques d'exploitation favorisant l'érosion, les sols se détériorent et perdent leur potentiel productif. En zone sub-humide, avec des conditions de pédogenèse plus favorables, les sols sont plus profonds et mieux structurés. Cependant, du fait de la pression démographique (migrants) et de systèmes de production inadaptés, les terres sont surexploitées. Les jachères disparaissent et la capacité productive des sols n'est plus renouvelée. A cet égard, les différentiels observés entre la densité démographique par grandes régions du pays et la capacité de charge[3] exprimée en nombre d'habitants par km2 mettent en relief une

situation d'équilibre global en 1985/86. Néanmoins, on constate que cet équilibre est déjà rompu au niveau de la région Centre et qu'il reste précaire dans la région Nord du pays. Par contre, à l'horizon des deux prochaines décennies, au vu du taux d'accroissement démographique, cet équilibre risque d'être rompu dans quatre des cinq grandes régions du pays, à savoir le Nord, l'Est, le Centre et l'Ouest.

L'ensemble des pâturages représente une superficie de 6 millions d'hectares. Les terres forestières, souvent difficiles à dissocier des terres pastorales et de certaines jachères, sont estimées à 4,271 millions d'ha en 1995[4] soit 15,6% de la superficie totale du pays.

Environ 3,8 millions d'ha de forêts sont classées. Il s'agit des parcs nationaux, des réserves de faune et de chasse et, enfin, des forêts classées. Le potentiel faunique est un des plus important dans la sous-région: 35 des 62 espèces de grands mammifères de l'Afrique Occidentale vivent dans deux parcs nationaux, quatorze réserves de faune et 53 forêts classées. Néanmoins, la superficie forestière, du fait des défrichements agricoles, des feux de brousse et de l'exploitation abusive du bois, diminue chaque année de 32.000 ha soit 7% de la superficie forestière totale du pays[5]. La superficie totale des plantations forestières, quant à elle, n'excède guère 20 à 30.000 ha sur l'ensemble du territoire. De plus,, la conjonction des phénomènes climatiques et l'action de l'homme a eu des effets néfastes sur la flore et la faune, tant au plan quantitatif (recul des forêts, jachères etc.) que qualitatif (diminution de la diversité biologique par la disparition de certaines espèces).

Ces pratiques ont eu pour conséquences principales :

- la destruction de l'habitat de la faune, le braconnage ayant décimé les animaux et entraîné la disparition ou la quasi-disparition de certaines espèces;
- la baisse du potentiel de production halieutique, du fait de l'insuffisance des mesures de conservation, de la dégradation du milieu naturel et de l'utilisation de matériel inadapté.

Enfin, les ressources en eaux de surfaces (cours d'eau, mares et barrages) sont estimées à 10 milliards de m3 par an et les eaux souterraines sont évaluées à 6 milliards de m3 par an. Malgré cette relative abondance en eaux (de surface et souterraines), on constate

Quelques caractéristiques des zones agricoles du Burkina Faso

Zone	Pluviométrie (mm/an)	population par km2 en 1985	% en culture et jachère, 1986	Bilan alimentaire*	terres cultivables (ha/hab)	Capacité de charge (hab/km2)
Nord	300-600	14	16	-	~ 2,5	10-20
Est	600-900	14	31	0	~ 3,5	20-30
Centre	500-900	56	64	-	0,7-1,1	20-30
Ouest	700-1000	25	34	0	~ 1,3	25-40
Sud-Ouest	> 900	23	29	+	2-4	30-50

Source: Profil environnemental du Burkina Faso, 1994

* bilan alimentaire : (+) = excédent; (0) = autosuffisance; (-) = déficit

Evolution des superficies boisées, 1980-1995, en km2

Régions	Superficie totale	Superficie boisée en 1980	Superficie boisée en 1995	Réduction	
				en Km2	en %
Région Ouest	84 349	52 278	24 396	27 882	53
Région Est	60 653	32 536	12 038	20 498	63
Région Centre	62 565	38 408	13 255	25 153	66
Région Nord-Ouest	29 874	8 343	4 878	3 465	42
Sahel	36 769	25 789	10 872	14 917	58
TOTAL	274 300	157 354	65 439	91 915	58

Source : Revue des Dépenses Publiques, MEF, 1996

qu'elles sont très peu exploitées (21.000 ha de surface irriguée sur 160.000 ha irrigables). De plus, les fluctuations pluviométriques de ces trois dernières décennies ont entraîné des baisses de niveaux des nappes et un assèchement des mares, des lacs et des retenues d'eau. En outre, il se développe une pollution chimique des ressources en eau due à l'utilisation incontrôlée des pesticides (47.000 litres non détruits) et autres insecticides.

Face à une telle situation préoccupante, la gestion durable de l'environnement devient une question de survie liée à un processus de développement social, économique et politique qui mettrait l'accent sur l'atténuation, voire l'élimination de la pauvreté ainsi que sur la promotion et la protection de l'emploi. Pour relever ce défi, le Burkina a développé des initiatives tendant à assurer à la fois la sauvegarde de l'environnement et l'amélioration du cadre et des conditions de vie des populations.

Dans cette perspective, la question du développement durable se pose en termes de stratégies adaptées en vue de transformer les attitudes, comportements et mode de production et de consommation actuels, de mettre en place un cadre institutionnel et juridique participatif adapté, et d'appuyer les initiatives locales favorisant la création d'emplois.

B. Stratégie et plan d'action

La crise écologique des années soixante-dix a incontestablement renforcé la prise de conscience des Burkinabè sur la nécessité de protéger les ressources naturelles. Dans un premier temps, les efforts ont été orientés sur la mobilisation de l'aide d'urgence afin de surmonter les conséquences de la sécheresse. Il s'est avéré indispensable de développer rapidement des politiques et d'entreprendre des projets et programmes de lutte contre la désertification et la sécheresse. La création du Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) a favorisé l'élaboration de politiques communes à la sous-région (stratégie régionale de lutte contre la désertification etc..) qui ont été traduites en plan d'action par les Etats.

Le premier Plan National de Lutte Contre la Désertification (PNLCD), approuvé en 1986, s'est inspiré de la stratégie régionale du CILSS qui mettait l'accent sur:
- la participation des populations;
- l'approche globale et intégrée;
- la gestion des terroirs, l'aménagement du territoire et la planification;
- le renforcement de l'appui institutionnel et des services;
- l'amélioration de la formation;
- la coordination et le renforcement de l'aide.

Huit programmes ont été élaborés pour la mise en oeuvre du PNLCD. Il s'agit de:
- Conservation des ressources naturelles ;
- Intensification et diversification de la production animale et végétale;
- Sensibilisation, formation et organisation du monde rural;
- Satisfaction des besoins en énergie, en bois d'oeuvre et de service;
- Satisfaction des besoins en eau;
- Maîtrise de phénomène migratoire;
- Désenclavement terrestre;
- Recherche d'accompagnement.

L'aridité est une caractéristique essentielle et constante du milieu naturel burkinabè

Le PNLCD s'est appuyé pour sa mise en oeuvre sur un instrument juridique, à savoir la Réforme Agraire et Foncière (RAF) et sur les directives contenues dans les " trois Luttes ", celles contre les feux de brousse, la divagation des animaux et la coupe abusive du bois.
Au niveau des acquis, le bilan de la mise en oeuvre du PNLCD fait ressortir les effets positifs suivants:
- une meilleure compréhension de la problématique de la Gestion des Ressources Naturelles/Lutte Contre la Désertification (GRN/LCD) à travers l'exercice national de formulation;
- la base d'une prise de conscience nationale sur la nécessité d'une planification de la Gestion des ressources Naturelles/Lutte Contre la Désertification;
- l'élargissement de la base conceptuelle des cadres techniques nationaux;
- le déclenchement d'une dynamique nouvelle de gestion des ressources naturelles avec le développement du Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT et Programme Sahel Burkinabè);
- la mise en place de cadre institutionnel pour coordonner les actions de

GRN/LCD (Comité National de Lutte Contre la Désertification: CNLCD).

Cependant, de nombreuses contraintes et faiblesses sont apparues dans la mise en oeuvre, à savoir:

- la juxtaposition de plusieurs plans, directives et programmes sans cohérence et de hiérarchisation des priorités;
- la non intégration du PNLCD au plan de développement économique et social;
- la non fonctionnalité du comité national de lutte contre la désertification dû au manque d'appui financier et au point d'ancrage institutionnel;
- le financement des actions de GRN/LCD insuffisant et assuré presque exclusivement par l'extérieur avec des difficultés de mise en cohérence des options, priorités et procédures des donateurs;
- l'insuffisance des ressources humaines qualifiées pour la mise en oeuvre des projets et programmes issus du PNLCD.

A l'horizon des deux prochaines décennies et au vu du taux d'accroissement démographique, l'équilibre actuel entre la population et la capacité de charge des terres risque d'être rompu

Malgré des résultats significatifs, les bases écologiques continuent à se dégrader. Les efforts entrepris n'ont pas réussi à inverser la tendance en raison notamment de la complexité et de la multitude des paramètres régissant l'utilisation des ressources naturelles, dont bon nombre échappent au contrôle des pouvoirs publics.

La complexité de la situation et la nécessité d'aboutir à des solutions durables pour lutter contre la dégradation des ressources naturelles, tout en valorisant au mieux le potentiel existant, ont emmené le gouvernement burkinabè à élargir les bases du PNLCD afin de prendre en compte l'environnement urbain et l'amélioration du cadre vie des populations. Le nouveau PNLCD a été adopté en 1991 sous le nom de Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE). Le PANE devenait ainsi le cadre de référence pour toutes questions liées à l'environnement et au développement humain durable. Relu pour prendre en compte les principes énoncés dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement durable, le PANE devint l'Agenda 21 national. Les principales innovations du PANE par rapport au PNLCD portent sur les principes mêmes du programme, sur son cadre stratégique et sur la mise en oeuvre de l'approche-programme.

En premier lieu, au niveau des principes directeurs qui sous-tendent ce programme, trois options fondamentales ont été retenues:

- l'adéquation des activités aux spécificités de l'environnement écologique;
- l'adaptation du processus de production et des paquets technologiques aux données du milieu physique et aux capacités de gestion des utilisateurs des ressources;
- l'établissement du principe de la concertation comme base d'arbitrage dans la gestion des intérêts pour l'utilisation des ressources naturelles.

Deuxièmement, en ce qui concerne le cadre stratégique, les axes principaux énumérés ci-après ont été mis en exergue :

- l'affirmation de l'engagement politique, en vue d'assurer la poursuite des efforts déjà entrepris dans l'application de divers programmes dont la revitalisation des centres secondaires urbains, la mise en oeuvre des principes de participation et de décentralisation ainsi que le renforcement des compétences individuelles et institutionnelles;
- l'élaboration d'une législation performante et adaptée à la réalité socioculturelle ;
- la planification à travers l'élaboration de schémas nationaux et régionaux d'aménagement du territoire comme instruments de mise en oeuvre du PANE ;
- la cohérence des interventions sur le terrain et la valorisation des patrimoines et de leurs potentiels productifs ;
- le souci de préserver un équilibre entre l'accroissement de la population et la capacité de support du milieu.

En troisième lieu, la mise en oeuvre du PANE se réalise par le biais de programmes cadres cohérents et complémentaires, conçus de manière participative. Trois programmes-cadres et deux programmes d'appui traitent de la gestion des patrimoines nationaux et des terroirs, de l'amélioration du cadre de vie, du développement des compétences et, enfin, de la gestion de l'information sur le milieu. Il est intéressant de passer en revue les principaux objectifs et acquis de ces programmes.

Bilan physique et financier des investissements réalisés par le Ministère de l'Environnement et de l'Eau durant la période 1992 - 1996

SECTEUR D'ACTIVITES	1992	1993	1994	1995	1996	Total	Observations
SECTEUR ENVIRONNEMENT							
*Réalisations financières (en millions de FCFA)	1397,83	1.078,53	1.484,65	1.57,92	830,82*	6.339,75	*Données du 4è trimestre 96 non parvenues
-Nombre d'hectares de forêts aménagés	59.000	100.000	102.000	103.000	95.000	400.000	Forêts classées + forêt protégées
-Nombre de plants produits	4.941.270	4.729.452	5.093.148	8.300.000	9.100.000	32.163.870	Reforestation +Restauration
-Superficie d'aires fauniques aménagées (ha)	595.170		150.000			745.170	
-Nombre de kilomètres de pistes	3.300	3.200	3.200	3.700	3.100		Voies d'accès et parfeu
-Nombre d'emplois créés	45.000	5.000* 13.000	8.000* 13.000	10.000* 38.000	10.000* 12.000	121.000	Pêche Foresterie
-Quantité de poissons pêchée (en tonnes)	7.000	7.000	8.000	8.000			
-Nombre de pépinières	1.366	1.375	1.424	1.407	1.757	-	Non cumulatifs
-Concessionnaires des zones de chasse: Total Nationaux	13 2	15 2	15 2	15 2	20 18		Depuis 1996 les nationaux sont les plus nombreux
SECTEUR EAU							
*Réalisations financières (en millions de FCFA)	12.590,26	12.361,64	17.946,45	18.257,19	17.511,84 *	77.667,38	*Données du 4è trimestre 96 non parvenues
-Nombre de puits et forages	560	780	826	554	1.053	3.375	80 mini AEP réalisés
-Nombre de barrages	3	1	3	6	-	13	
-Réhabilitation barrages	5	7	6	7	4	29	
-Nombre d'hectares aménagés	300	520	600	650	-	2.070	

Source : Ministère de l'eau et de l'Environnement

Parmi ceux-ci, le Programme Cadre de Gestion des Patrimoines Nationaux (PCGPN) s'intéresse à l'aménagement et à la gestion des forêts, des bassins versants, à la valorisation des ressources halieutiques et touristiques, à la pédologie, à la planification rurale et à la préservation et valorisation de la diversité biologique. Son objectif global est d'assurer une gestion efficace des ressources naturelles et de l'espace national. Pour ce faire, il est envisagé le renforcement des compétences humaines, techniques, professionnelles ainsi que des actions de lutte contre la pauvreté. Ces actions spécifiques contre la pauvreté sont engagées par exemple en vue de créer les conditions plus propices à cette lutte, d'améliorer la productivité et la valorisation de la main-d'oeuvre et des autres facteurs de production, d'encourager l'initiative privée rémunératrice et de mettre en place des mécanismes juridiques et institutionnels participatifs.

Les principaux objectifs du Programme Cadre de Gestion des Terroirs (PCGT) concernent une meilleure organisation et responsabilisation des communautés rurales dans la gestion des ressources naturelles, l'élaboration d'un système intégré de gestion durable des terres, une sécurité foncière plus accrue et l'enraiement du processus de dégradation de l'environnement.

Pour relever les défis environnementaux, le Burkina Faso a développé une stratégie axée à la fois sur la souvegarde de l'environnement et l'amélioration du cadre et des conditions de vie des populations

Quant au Programme Cadre d'Amélioration du Cadre de Vie (PCACV), il regroupe trois composantes principales : i) les aspects liés à la pauvreté, à la croissance démographique et à la santé humaine et animale; ii) les phénomènes de migration, la planification familiale et l'approvisionnement en eau potable des populations; iii) les phénomènes d'urbanisation, les problèmes de gestion des déchets, la lutte contre les pollutions et les nuisances ainsi que l'aménagement et la gestion des espaces verts. L'objectif général est d'intensifier la participation des populations rurales et urbaines à la saine gestion de leur environnement, de renforcer les infrastructures essentielles et de leur donner les moyens d'existence durables.

Le Programme de Développement des Compétences en Environnement (PDCE) quant à lui, vise au renforcement des capacités individuelles, collectives et institutionnelles par l'éducation, la formation et la recherche environnementale. Le développement de ces compétences représente en effet une condition nécessaire à la saine gestion des ressources et de l'espace et à l'émergence d'attitudes favorables au développement durable.

Enfin, le Programme National de Gestion de l'Information sur le Milieu (PNGIM) vise à développer et renforcer les systèmes et mécanismes de coordination, de collecte, de traitement et de diffusion des données sur l'environnement.

Au-delà de ces principes, des axes stratégiques et des programmes-cadres, différentes stratégies sectorielles se greffent autour du PANE. Il s'agit des politiques relatives à l'eau, aux forêts, à la pêche, à la faune, à l'assainissement et à l'énergie.

Ces politiques sont sous-tendues par des textes législatifs qui sont consignés dans le code de l'environnement, le code forestier et la RAF. Ces différents textes juridiques mettent l'accent sur la participation et la responsabilisation, dans un contexte de décentralisation de la gestion au profit des collectivités. Ainsi, la RAF, dans ses nouvelles dispositions, consacre désormais la responsabilité de la gestion des terres et de leurs ressources ainsi que le règlement des conflits éventuels aux communautés paysannes. Le code forestier, en son article 44, consacre l'existence d'un domaine forestier des collectivités territoriales décentralisées. Enfin, le préambule du code de l'environnement souligne la responsabilité conjointe des individus, de l'Etat et des collectivités décentralisées en matière de préservation de l'environnement. Il manque cependant les arrêtés et décrets d'application de ces différents instruments juridiques.

En se référant au bilan de mise en oeuvre du PANE, on constate que tous les programmes cadres et les programmes d'appui ont démarré et s'exécutent de manière satisfaisante. Grâce à l'adhésion des bailleurs de fonds au PANE, obtenue lors de la Table Ronde sur l'environnement en janvier 1994, le financement des 3 programmes cadre et des 2 programmes d'appui a pu être bouclé.

Dans ce cadre, par exemple, le Programme Cadre de Gestion des Patrimoines Nationaux, dans sa composante " aménagement des forêts naturelles ", bénéficie des appuis financiers du PNUD, de l'Union Européenne, de la Banque Mondiale et de l'Allemagne. Quant au Programme Cadre de Gestion des Terroirs, il s'agit de celui qui a reçu le plus d'appui de la part des bailleurs de fonds. Au nombre des partenaires on peut citer : la Banque Mondiale, l'Allemagne, la Caisse Française de Développement, la Norvège, le PNUD, les Pays Bas, le Canada ainsi que de nombreuses ONG. Enfin, le Programme d'Amélioration du Cadre de Vie est surtout financé par la Banque Mondiale via les deuxième et troisième projets urbains et par le PNUD.

De surcroît, les deux Programmes d'Appui ont aussi suscité l'intérêt des bailleurs. Le PNGIM reçoit l'appui de la Banque Mondiale et du Danemark. Quant au PDCE, avec la mise en oeuvre de la Convention sur la Désertification, il devient un programme incontournable. Des projets et programmes y sont en instance de démarrage, appuyés par le PNUD, le Danemark, le FIDA et le Canada.

Afin d'assurer une cohérence dans les interventions en matière d'environnement et de développement durable, il a été mis en place en juin 1995, le Conseil National pour la Gestion de l'Environnement (CO.NA.GES.E.). A la différence du CNLCD, le CONAGESE a été créé par une loi (code l'environnement) et est rattaché directement au Ministère chargé de l'Environnement. Il dispose de toutes les prérogatives nécessaires pour assurer une coordination nationales et décentralisées. Cette volonté politique manifeste du gouvernement à l'égard du CONAGESE a amené les partenaires au développement à compléter l'action gouvernementale. Ainsi des donateurs comme le Danemark, les Pays Bas, le PNUD, et le Canada contribuent au renforcement du CONAGESE du point de vue de ses compétences techniques et des moyens logistiques. En outre, les bailleurs de fonds ont décidé de mettre sur pied un cadre de concertation des partenaires au développement en vue de mieux soutenir les actions du gouvernement pour le développement durable.

Néanmoins, les difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre du PANE/Agenda 21 sont nombreuses et multiformes. Les principales sont liées à:

- l'insuffisance des compétences techniques pour assurer la mise en oeuvre et le suivi des programmes;
- l'insuffisance de l'information et de la formation des acteurs chargés de l'exécution des programmes de gestion des ressources naturelles;
- la jeunesse et la faiblesse du cadre institutionnel de coordination et d'appui à la concertation;
- l'absence d'arrêtés et de décrets d'application des textes législatifs relatifs à l'environnement.
- la pauvreté qui contraint les populations à exercer davantage de pressions sur les ressources naturelles renouvelables, malgré leur connaissance des conséquences.

Malgré les faiblesses constatées dans la mise en oeuvre de l'Agenda 21, l'évolution de la situation politique du pays au cours de ces dernières années permet d'escompter une prise de conscience plus aiguë des problèmes liés à l'environnement dans ses rapports avec le développement et la pauvreté.

LE THEATRE ET LA VIDEO POUR EXPLIQUER LA CONVENTION CONTRE LA DESERTIFICATION

Padéma, 14 février, 18h. Le Centre Populaire de Loisir grouille monde. Toute la population de ce département de cultivateurs s'est donné rendez-vous pour un spectacle rare dans les campagnes: le théâtre. A l'affiche: " An Ka Dja Kèlè " (luttons contre la désertification), une pièce de la compagnie " Traces théâtre " de Bobo-Dioulasso.

Toutes les couches sociales du village sont présentes. Les autorités administratives et coutumières sur des chaises au premier rang, les enfants assis par terre autour de la scène, les femmes plus nombreuses sur le côté gauche, les éleveurs, reconnaissables à leurs turbans et grand boubou etc.

19h30. Avec l'accord des autorités, la pièce commence. Le chef de village de Yankadi préside sa réunion habituelle. Mais il ne reçoit pas les plaintes usuelles. Sa population vient lui annoncer que la brousse est sérieusement menacée. Par qui? les uns et les autres donnent les explications plus ou moins rationnelles mais qui sont celles données dans la vie de tous les jours dans nos villages. Beaucoup d'humour, beaucoup de proverbes qui participent de la richesse culturelle africaine. Un " encadreur " est présenté à la foule. Il donne les causes de la désertification et invite les villageois à proposer les solutions pour la combattre. C'est la partie forum de la pièce. Yankadi n'est autre que le village bien réel de Padéma ou n'importe quel autre village, ailleurs au Burkina Faso. Les villageois s'y reconnaissent et engagent le débat avec les comédiens. L'abcès est crevé, les langues se délient et des propositions villageoises pour lutter contre la désertification sortent de toute part.

C'est aux environs de 13 h que les comédiens s'arrachent aux débats avec les villageois. Padéma n'a pas été seul village à vivre le théâtre sur les problèmes d'environnement. Dans la région de l'ouest Burkina Faso, des localités comme, Péni, Orodara, Koundougou et Koloko ont compris l'esprit de la CCD à travers le théâtre. De même que les villages de Boussé, Tiibin, Malou, Bousouma et Loumbila à travers " Id Zabda ne Waran " le même thème théâtral, mis en scène par la troupe de l'espoir de la capitale. Au moins 20 personnes ont entendu parler de la convention à travers le théâtre. Le bouche à oreille propre à l'Afrique doit permettre de multiplier par cinq, voire par 10 ce nombre. Le film vidéo sur la CCD intitulé " Partenariat pour un développement durable " a également été projeté en langues nationales Mooré et Dioula dans les provinces dans la même optique et avec le même succès.

Source : Arbre et Développement n° 19 - 2 ème trimestre 1997

En effet, le processus de démocratisation ouvre des perspectives importantes en matière de développement en général et de promotion d'un développement durable, prenant en compte les aspects environnementaux, en particulier.

La démocratisation, en confortant les approches et les stratégies analysées ci-dessus, favorise et accélère la prise en charge par les populations de la gestion de leur avenir, donc leur participation accrue au processus de développement. On constate la mise en place d'un environnement favorable en vue de mettre en oeuvre les politiques et stratégies de

Gestion des Ressources Naturelles et de Lutte Contre la Désertification grâce notamment :

- à la décentralisation qui se concrétise de plus en plus sur le terrain;
- à la participation de plus en plus active des paysans et des pasteurs qui osent parler maintenant car ils sont écoutés;
- au rôle des femmes qui rompent le silence et réclament leur place dans la Gestion des Ressources Naturelles;
- au niveau des débats, aussi bien sur la place publique que sous l'arbre à palabre.

C. Perspectives

Fort des résultats des opérations en cours dans le domaine de l'utilisation des ressources naturelles, le Burkina peut escompter la maîtrise, à moyen et long termes, des pressions sur le milieu naturel, la régénération des ressources naturelles, la conservation de la biodiversité, l'amélioration du cadre de vie et l'amorce d'un processus de développement durable.

Un certain nombre d'actions sont prévues pour les années à venir dans le cadre de la promotion et la valorisation des ressources naturelles. A court et moyen termes, dans le domaine des ressources en eau, il est prévu de faire passer le taux de couverture des besoins urbains à 67% sur la base des consommations spécifiques de 65 litres/jour et par habitant à Ouagadougou; de 50 litres par jour à Bobo-Dioulasso et de 30 litres pour les autres centres urbains. Pour ce faire, il est prévu d'une part, la construction du barrage de Ziga, d'un coût de 100 milliards de F.CFA, en vue d'approvisionner la ville de Ouagadougou et, d'autre part, l'extension de l'approvisionnement de la ville de Bobo-Dioulasso à l'horizon 2007, pour un coût de 14 milliards de F.CFA.

En matière d'hydraulique pastorale et villageoise, " l'opération Eau potable pour tous en 1997 " permettra la réalisation de 2.800 points d'eau complémentaires pour assurer les 20 litres/habitant et par jour. Le coût de l'opération est de 20 milliards de F.CFA.

Dans le domaine des forêts, les programmes prévus concernent, entre autres, la poursuite du Programme d'Aménagement des Forêts Naturelles qui permettra d'achever l'aménagement de 200.000 ha de forêts; la réhabilitation du domaine classé de l'Etat avec la participation des populations riveraines par la confection d'outils cartographiques et, enfin, la reformulation ainsi que la mise en oeuvre du Programme National de Reforestation Villageoise " 8.000 villages, 8.000 forêts ", l'un des six engagements du Chef de l'Etat.

En ce qui concerne la protection de la faune, deux programmes, appuyés par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), renforcent actuellement les volets relatifs à la participation des populations à la gestion des ressources naturelles et de la faune ainsi qu'à leur formation en gestion durable de la faune. Il s'agit du projet pilote " Gestion Participative des Ressources Naturelles et de la Faune en Afrique de l'Ouest " (GEPRENAF) d'un coût de 2,4 milliards de F.CFA, financé et exécuté par la Banque Mondiale et du projet de gestion rationnelle de la biodiversité dans le Ranch de gibier de Nazinga pour 1,2 milliards F.CFA, appuyé par le PNUD. En matière de pêche, cette activité employant plus de 10.000 personnes, il est envisagé pour les années à venir de mettre l'accent sur l'organisation des pêcheurs et la gestion de la pêche sur les grands lacs et les retenues d'eau secondaires.

En matière de lutte contre la pollution et les nuisances, les actions prévues s'inscrivent dans la mise en oeuvre de la Stratégie Nationale d'Assainissement à travers l'éducation environnementale en direction des jeunes et des femmes

Evolution des superficies boisées, en millions de km², 1980-1995

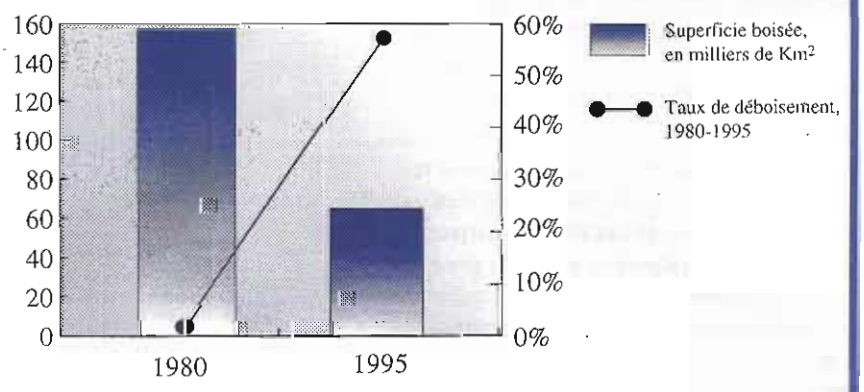

Revue des Dépenses Publiques, MEF, 1996

dans l'assainissement du cadre de vie et l'embellissement du cadre de vie par le biais du projet pilote d'aménagement de la forêt classée du barrage de Ouagadougou, d'un montant d'un milliard de F.CFA afin d'en faire un parc urbain d'agrément, de loisir et d'éducation environnementale .

Enfin, dans le domaine de la lutte contre la désertification, la mise en oeuvre de toutes les conventions issues de la Conférence Internationale de Rio de 1992. (changements climatiques, diversité biologique et lutte contre la désertification) reste la préoccupation immédiate. Concernant plus particulièrement la convention sur la lutte contre la désertification, l'élaboration du Programme d'Action National (PAN) sera précédé d'un forum national qui se tiendra courant juillet 1997. Ce forum sera l'occasion de faire le point sur l'état actuel de la lutte contre la désertification en mettant en évidence les acquis, les contraintes et les insuffisances tant au niveau des politiques et de leur financement qu'à celui de la participation des acteurs et de l'efficacité des institutions existantes. Il sera aussi l'occasion pour les différents acteurs de s'entendre sur la méthodologie et les moyens d'élaborer le PAN et de le mettre en oeuvre.

A moyen et long terme, l'exécution des projets et programmes prévus dans les différents domaines nécessite de manière générale :

- le renforcement des capacités de gestion et de promotion des ressources humaines à tous les niveaux;
- la mise en application et le réajustement de la législation réglementant la Gestion des Ressources Naturelles et la Lutte Contre la Désertification;
- le renforcement du rôle des femmes dans ces domaines;
- le réaménagement des institutions existantes en fonction des conclusions du forum;
- le renforcement de l'appui financier de l'Etat aux actions de lutte contre la désertification et de gestion des ressources naturelles.

Par le passé, les politiques liées à l'environnement ont connu des difficultés de mise en oeuvre dues à la réticence des bailleurs de fonds de participer au financement des programmes et projets, à cause, entre autre, du cadre institutionnel qu'ils estimaient peu performant. Suite à la Conférence de Rio et à la lumière des derniers changements intervenus sur le plan environnement, la confiance des partenaires au développement est devenue effective. Les programmes et projets connaissent à l'heure actuelle un dynamisme nouveau.

Les principes de la démarche participative et du processus de décentralisation ont permis de faire prendre conscience à tous les Burkinabè des problèmes liés à l'environnement, surtout dans les domaines de la gestion des ressources naturelles et de la lutte contre la désertification. La conception et la mise en oeuvre consensuelle du PANE entre la

CAPACITE DE CHARGE ET NIVEAU D'EXPLOITATION

Dans le rapport entre la capacité de charge (ou potentiel de production) et le niveau d'exploitation actuel, on distingue deux situations :

(1) Une exploitation inférieure ou égale à la capacité de charge, avec un écosystème relativement intact et productif. Cette situation prévaut dans le (Sud)-ouest et l'est du pays, sauf dans les alentours des grandes villes.

(2) Une situation de surexploitation, où la pression st telle que le potentiel producteur de l'écosystème est entamé par la surexploitation des ressources naturelles. Dans le pire des cas, l'écosystème est dégradé et est devenu improductif ; sa reconstitution est difficile et coûteuse. Les régions centrales et du nord se trouvent dans cette situation.

Le terme " désertification " est utilisé dans un sens très large pour décrire la perte de productivité due à la dégradation de la végétation et du sol, y compris dans les zones semi-humides qui n'ont rien à voir avec le désert en tant que tel. La désertification ne comprend pas la ceinture de dunes vives qui progresse, mais le processus de dégradation sur place.

La dégradation de la zone sahélo-soudanienne est surtout associée à la sécheresse des années 70, qui a aggravé et accentué les processus en cours. On constate de fortes fluctuations dans la production, une pauvre capacité de régénération des ressources naturelles, un déficit alimentaire, une compétition pour les ressources de production et la dégradation des systèmes sociaux et des structures de gestion. La population concernée perd sa sécurité alimentaire et se trouve confronté à une situation de survie plutôt que de subsistance. Cela conduit aussi à une stratégie de survie, caractérisée par des taux de natalité élevés, une forte mobilité (migrations), une forte tendance à exploiter tout potentiel, réel ou imaginaire, et la prédominance des préoccupations à court terme. Au niveau de l'Etat, les organismes chargés de la protection de l'environnement, par exemple, ont d'abord cherché à protéger et gérer les terres et les ressources par une législation rigide. Les projets et organismes soucieux d'atteindre des résultats à court terme, cherchent surtout des solutions techniques aux problèmes immédiats, sans toutefois essayer d'en déterminer les causes. Le problème de la désertification est donc étroitement lié à celui du développement durable de l'agriculture et de l'élevage.

Source : Profil environnemental du Burkina Faso, 1994

partie nationale et les partenaires au développement du pays ont permis l'élaboration de programmes-cadre et de projets d'appui performants, basés sur l'approche-programme. Cette politique devrait donc s'axer sur la sauvegarde ou le rétablissement des conditions de vie. Dans ce cadre, le maintien ou le rétablissement de la capacité productrice et régénératrice des ressources naturelles en est une des conditions les plus importantes. En ce qui concerne les terres cultivées, par exemple, l'intensification de l'agriculture doit surtout éviter l'épuisement des sols. De même, dans le domaine de l'exploitation forestière et pastorale, il s'agit de se maintenir à l'intérieur des limites de régénération des végétaux et de la faune sauvage. Dans ce cadre, le village est le niveau d'organisation sociale qui assurera une intégration harmonieuse de l'utilisation des différents types de terres, de la faune et des ressources en eau. Il est alors important de mettre plutôt l'accent sur les aspects fonctionnels et les pratiques existantes plutôt que sur les aspects contraignants et l'introduction de techniques nouvelles inconnues du paysan.

Néanmoins, dans cette optique, il semble aussi essentiel de renforcer les capacités de la partie nationale en gestion environnementale afin d'accroître ses capacités d'analyse, de mise en oeuvre et de suivi des programmes de gestion des ressources naturelles par des formations et des activités d'informations à l'endroit des acteurs publics et privés au niveau régional, provincial et local. D'autre part, il conviendrait de soutenir l'élaboration du plan d'action national dans le cadre de la mise en oeuvre de la convention internationale pour la lutte contre la désertification, de reformuler les différentes politiques sectorielles touchant à la gestion des ressources naturelles pour en assurer une meilleure cohérence ainsi que de renforcer le dispositif législatif et réglementaire actuel (diffusion et textes d'application du code de l'environnement).

C'est pour répondre à ces besoins de la partie nationale qu'ont été mis en oeuvre le projet conjoint PNUD/PNUE d'appui à la législation et aux institutions environnementales ainsi que le projet PNUD/Capacité 21 destiné au renforcement des capacités de gestion environnementale pour un développement durable. Ce dernier projet vise à contribuer aux efforts du Gouvernement burkinabè en vue de renforcer les capacités nationales de gestion en matière d'environnement. De façon plus spécifique, il s'agit i) d'établir une stratégie cohérente pour un développement durable, ii) de renforcer les capacités des communautés locales dans l'optique du processus de décentralisation et iii), de mettre en place un mécanisme participatif d'application de la législation et de la réglementation environnementales.

Les principes de la démarche participative et du processus de décentralisation ont permis de faire prendre conscience à tous les Burkinabè des problèmes liés à l'environnement

Enfin, une saine gestion de l'environnement et des ressources naturelles ainsi qu'une lutte efficace contre les ravages de la désertification ne pourront être effectives que dans un contexte de lutte contre la pauvreté. En effet, le phénomène de la pauvreté obère les capacités de gestion environnementale à la base et pèse lourdement sur l'utilisation rationnelle des ressources. Ainsi, par exemple, le mode d'approvisionnement en eau et la gestion villageoise des ressources hydriques sont intimement liés à la pauvreté. Il en va de même de la coupe abusive du bois. Selon les résultats de l'enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages [6], dans les régions les plus pauvres du pays, à savoir le Centre-Nord et le Nord, la seule source d'énergie des ménages est à 98% le bois, alors que cette proportion n'est que de 77% dans le Centre-Sud et de 73% à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. Si les réflexions et principes qui ont été à la base de la mise en place du PANE ont tenu compte de cette donnée fondamentale, il serait cependant nécessaire de ne pas la limiter au seul secteur de l'environnement.

En effet, la mise en oeuvre d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté est un axe essentiel de sauvegarde de l'environnement tant au niveau d'une meilleure gestion des ressources naturelles que du point de vue de la lutte contre la désertification. Les perspectives et problématiques environnementales ne pourront donc être abordées que sous l'angle de la durabilité et en tenant compte des aspects humains du développement, liés au phénomène de l'extrême pauvreté.

1 Source: UNSO 1997
2 Source: FAO, 1994; Club du Sahel, 1994
3 La capacité de charge (ou potentiel de production) est le niveau d'équilibre entre le taux de régénération des ressources naturelles de l'écosystème et le taux d'exploitation des ressources (eau, sol, végétation, voir glossaire méthodologique).
1994
4 Source F.A.O. - 1997
5 Résultats de l'Enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages, INSD, 1996.
6 Enquête prioritaire, INSD, 1996

CHAPITRE 10

Coopération régionale et internationale pour le développement

Pays enclavé et d'émigration, le Burkina Faso jouit d'une image de stabilité dans la sous-région. Membre d'une vingtaine d'organisations régionales africaines, dont notamment la CEDEAO et l'UEMOA, il n'a cessé de développer une politique d'ouverture vis-à-vis des pays voisins afin de reculer les contraintes géographiques et socio-économiques auxquelles il est confronté. Dans la même optique, le pays tente de mobiliser la communauté internationale en vue d'assurer le financement et l'assistance technique nécessaires à son développement.

A. Enjeux régionaux et politique d'intégration

Depuis l'avènement de la Deuxième République, l'une des lignes directrices connues de la diplomatie burkinabè est de faire du Burkina Faso un carrefour ouest africain. Ce choix est conforté par deux atouts majeurs. D'abord du point de vue géographique, le Burkina Faso constitue une plaque tournante dans la région ouest africaine, un passage obligé pour les autres pays sahéliens pour leur accès à la mer. Ensuite, du point de vue économique, la capitale du Burkina, Ouagadougou, abrite le siège d'un nombre relativement important d'organismes régionaux ou sous-régionaux parmi lesquels :

- l'Autorité du Liptako Gourma
- le CAMES
- le Centre Interafricain d'Etudes en Radio Rurale de Ouagadougou (CIERRO)
- le Centre Régional de Télédétection de Ouagadougou (CRTO)
- la Communauté Économique du Bétail et de la Viande (CEBV)
- le Comité Permanent Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS)
- l'Ecole Inter Etats d'Ingénieurs de l'Equipement Rural (EIER)
- l'Ecole des Techniciens Supérieurs de l'Hydraulique et de l'Equipement Rural (ETSHER)
- l'Institut International du Management de l'Irrigation (IIMI)
- l'Institut Panafricain pour le Développement (IPD-AOS)
- l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Parmi ces différentes organisations régionales, il peut être intéressant de détailler le mandat et les attributions de certaines d'entre elles. Le CILSS, par exemple, est une organisation régionale fondée en septembre 1973 à Ouagadougou, regroupant huit pays du Sahel particulièrement touchés par la grande sécheresse de 1968-1974. C'est dans ce contexte que les pays sahéliens ont décidé d'unir et de coordonner leurs efforts pour affronter la sécheresse et ses effets.

Le CILLS a pour mandat de s'investir dans la recherche de la sécurité alimentaire et dans la lutte contre les effets de la sécheresse et de la désertification pour un nouvel équilibre écologique. Ses missions principales consistent à :

- étudier les obstacles à la réalisation de la sécurité alimentaire et à une meilleure gestion des ressources naturelles du Sahel,
- coordonner aux niveaux sous-régional et régional l'ensemble des réflexions et actions menées pour maîtriser les contraintes alimentaires, écologiques et démographiques,
- procéder à la collecte, au traitement et à la diffusion des informations quantitatives et qualitatives,
- contribuer à la coordination des politiques de développement, de recherche,

Dans ses relations avec les pays de la sous-région, le Burkina Faso a décidé de concentrer ses efforts dans la promotion du développement régional

de formation menées contre les effets de la sécheresse et de la désertification,

- promouvoir la réalisation d'actions contribuant à renforcer la coopération entre les Etats membres dans leurs efforts communs de lutte contre la sécheresse et la désertification et, d'autre part, assurer le suivi de ces actions,
- contribuer à la coordination des aides d'urgence afin de promouvoir leur utilisation comme facteur de développement.

Enfin, en fonction de la tenue de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le développement (CNUED), le CILLS participe à l'élaboration et à la mise en oeuvre de la convention internationale de lutte contre la sécheresse et la désertification et a une plus forte implication dans le mise en oeuvre des actions retenues dans le cadre des programmes de l'Agenda 21 de la CNUED.

Pour sa part, l'Autorité de Développement Intégré de la Région du Liptako Gourma a été créée en 1971, suite au constat de l'interdépendance historique, culturelle, sociale et économique existant entre différentes régions du Mali, du Niger et du Burkina et ce, afin de créer les conditions optimum d'un développement de cette région. L'Autorité a pour objet de promouvoir en commun dans un cadre régional la mise en valeur et le développement des ressources minières, énergétiques, hydrauliques, agricoles, pastorales et piscicoles à l'intérieur de la zone du Liptako-Gourma. Son activité consiste en la mise en valeur et développement des ressources de la région du Liptako-Gourma par des études économiques, de projets et de préinvestissements ainsi que la recherche de financement pour les projets concernant l'infrastructure, l'énergie, les mines, l'élevage, l'agriculture, l'hydraulique et la pêche,

Quant à l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), elle ambitionne de réaliser l'intégration économique des huit États qui la composent et de faire véritablement de Ouagadougou la capitale de l'Afrique de l'Ouest, tout comme Bruxelles l'est pour l'Union européenne.

L'UEMOA CHERCHE UN CODE COMMUNAUTAIRE

Du 19 au 21 mai dernier, s'est tenu dans la salle de conférences de l'Union économique et monétaire Ouest-africaine (UEMOA) un atelier préparatoire à l'élaboration d'un Code communautaire des investissements au sein de l'UEMOA. Présidé par le commissaire Frédéric Assomption Korsaga en présence de ses collègues, membres de la Commission, l'atelier a regroupé plus de 75 participants représentants pour la plupart les huit (8) Etats membres de l'UEMOA que sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau (nouvel adhérent) le Mali, le Niger, le Togo et le Sénégal. Des représentants d'organisations nationales et internationales, de banques et de finances tels que la Banque mondiale, le FMI, l'Union européenne, l'ONUDI, la CNUCED, la BCEAO, le ministère français de la Coopération, etc.

La décision de transformer l'UMOA en UEMOA aux compétences plus larges, constitue selon le commissaire Korsaga " un défi majeur à relever et un pari à gagner ". Aussi, l'harmonisation d'un code communautaire d'investissement s'inscrit dans la logique du schéma d'intégration de l'UEMOA.

" Car, si le marché commun à construire est à la fois protégé vis-à-vis du reste du monde, mais libre et concurrentiel de l'intérieur de l'Union, il est évident qu'il ne saurait y avoir ni discriminations, ni distorsions faites aux entreprises de l'Union du point de vue des conditions de production et de commercialisation et par conséquent du point de vue des conditions faites aux investisseurs qui désirent investir dans le cadre de l'espace communautaire ".

En somme, l'objectif est d'introduire plus de rationalité et d'efficacité dans l'environnement de l'espace UEMOA. Aussi afin de parvenir à l'élaboration de ce Code d'investissement communautaire, la Commission de l'UEMOA a voulu privilégier la concertation préalable entre les différentes parties prenantes. Ainsi au lieu de choisir la voie classique et technocrate qui consiste à élaborer un projet de toutes pièces et à soumettre ensuite celui-ci à l'approbation des Etats; mieux, l'UEMOA en accord avec les partenaires au développement a voulu donner en priorité la parole aux opérateurs économiques? Utilisateurs premiers bénéficiaires de ces Codes. Durant les 72 heures de leur atelier, les participants ont eu des réponses multiples et variées sur le type de Code d'investissement préféré dans les différents pays. Quel type de code veut-on pour l'UEMOA?

Que faire pour attirer davantage les capitaux dans le cadre de ce nouvel espace ouvert et concurrentiel que sera le marché commun de l'UEMOA? Comment améliorer le taux d'investissement privé dans la zone UEMOA? Bref, quel environnement à mettre en place pour permettre à l'entreprise privée au sein de l'Union de développer et de se développer sainement.

Source: Sidwaya N°3264 du jeudi 22 mai 1997

Dans les décennies 70 et 80 l'idée de l'intégration régionale classique était devenue obsolète. En effet, les formes d'intégrations existantes à ce moment n'ont pas permis d'accroître les échanges à l'intérieur des zones considérées, comme on aurait pu s'y attendre. C'est ainsi que dans le meilleur des cas, qui est celui de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO), les exportations intra-zone (officielles) ne représentaient en 1990

que 10,5% du total des exportations des pays de la Communauté. Cette proportion n'est que de 5,7% pour la CEDEAO et de 3% pour l'UDEAC. A titre de comparaison, cette proportion s'élève à 60% au sein de l'Union Européenne[1].

Cependant, un regain d'intérêt pour l'intégration régionale dans sa nouvelle forme de coopération institutionnelle se dessine, notamment par le biais de l'UEMOA. Celle-ci consiste dans la mise en place de services techniques communs, d'institutions régionales responsables dans certains domaines de la politique économique et juridique. Au Burkina Faso, elle constitue l'un des enjeux majeurs de politique extérieure définis par le Gouvernement. Plusieurs indices attestent du caractère prioritaire de ce choix de politique étrangère. Ainsi, un Ministère chargé de l'intégration et de la solidarité africaine a été créé en 1994 aux fins d'assurer les missions suivantes :

- promouvoir et défendre l'esprit d'intégration et de solidarité africaines, en liaison avec les Ministères chargés de l'Économie et des Affaires étrangères ;
- mettre en oeuvre en liaison avec les départements ministériels compétents la politique d'intégration du Burkina au sein des communautés africaines dont il est membre ;
- participer à la recherche de solutions et au règlement des conflits qui surgissent dans la sous-région et en Afrique ;
- susciter et développer la solidarité entre les États, les peuples, les associations dans le cadre des structures oeuvrant pour la prévention, la recherche de solutions aux conflits et s'assignant des devoirs d'assistance humanitaire ;
- contribuer à la matérialisation de la volonté politique nécessaire à la réalisation de l'intégration et de la solidarité africaines.

Qui plus est, la Constitution burkinabè de juin 1991 en son article 146, autorise le Burkina à conclure avec tout Etat africain des accords d'association ou de communauté impliquant un abandon total ou partiel de souveraineté. En conséquence, le pays a signé le 10 janvier 1995 avec six autres pays (Bénin, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal, Togo, rejoint en 1997 par la Guinée Bissau), le Traité de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) transformant l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) en véritable union économique, dont il abrite le siège. L'UEMOA est déjà opérationnelle avec la mise sur pied de ses institutions (Cour de Justice, Commission). Les objectifs visés sont :

- renforcer la compétitivité des activités économiques et financières des Etats membres dans le cadre d'un marché ouvert et concurrentiel et d'un environnement juridique rationalisé et harmonisé ;
- assurer la convergence des performances et des politiques économiques des Etats membres par l'institution d'une procédure de surveillance multilatérale ;
- créer entre les États membres un marché commun basé sur la libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux et le droit d'établissement des personnes exerçant une activité indépendante ou salariée, ainsi que sur un tarif extérieur commun et une politique commerciale commune ;
- instituer une coordination des politiques sectorielles nationales, par la mise en oeuvre d'actions communes et éventuellement de politiques communes notamment dans les domaines suivants : ressources humaines, aménagement du territoire, transports et télécommunications, environnement, agriculture, énergie, industrie et mines ;
- harmoniser, dans la mesure nécessaire au bon fonctionnaire du marché commun, les législations des États membres et particulièrement le régime de la fiscalité.

Dans cette même perspective, le Burkina a signé le 15 octobre 1993 le traité d'harmonisation du droit des affaires, des systèmes de sécurité sociale et de réglementation en matière d'assurance entre les pays de la zone franc. En outre, le Burkina tente une intégration du système des transports par l'exploitation commune avec la Côte d'Ivoire d'une compagnie ferroviaire privée et le soutien à la rationalisation de la gestion de la compagnie aérienne panafricaine, Air Afrique.

La stratégie d'intégration adoptée par l'UEMOA est celle de la coopération institutionnelle. Elle s'appuie sur les acquis de la coopération monétaire de la zone

Plusieurs enjeux confirment la justesse de l'intégration régionale en tant que choix de politique économique, au plan international, africain et national

franc et développe une démarche institutionnelle devant conduire à terme à une union économique. C'est ainsi que plusieurs grands domaines de coopération ont été définis: la surveillance multilatérale des politiques budgétaires, les institutions financières (banques, assurances, bourse de valeurs), le droit des affaires, la formations des administrateurs économiques et financiers et, enfin, l'élaboration de statistiques et d'études économiques. Ce qui nécessite la mise en place d'un organe exécutif communautaire et le renforcement de la coordination des politiques économiques, des jurisprudences et de la réglementation.

La réhabilitation du système financier est orientée principalement vers l'assainissement des banques, des assurances et de la sécurité sociale et vers la création d'un marché financier au sein de l'UEMOA. Un accent particulier doit être mis sur l'assainissement de la bourse des valeurs d'Abidjan, et sur l'émission des titres libellés en franc CFA par la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD). Comme mesures d'accompagnement à ce schéma d'intégration, les pays membres procéderont à une harmonisation de la fiscalité sur l'épargne en vue d'inciter davantage à l'épargne, sans laquelle il ne saurait y avoir d'investissement. Ils envisagent aussi de créer un centre régional d'assurance et une commission de surveillance des assurances qui sera la seule habilitée à délivrer ou à retirer les agréments aux sociétés nationales. Les organismes de prévoyance sociale se verront désormais dotés d'une inspection régionale qui veillera à la bonne application des règles de gestion.

Dans le cadre de l'harmonisation des politiques économiques, les États membres procéderont à un réexamen de la politique monétaire commune, par une coordination des politiques budgétaires et fiscales. La Commission de l'UEMOA veillera à l'application des mesures communautaires pour empêcher une trop grande différence entre les politiques nationales et assurer la convergence des politiques budgétaires. L'organe de contrôle créé à cet effet est la Cour des Comptes, chargée d'assurer une meilleure gestion publique basée sur la rigueur et la transparence.

Il en est de même du projet de création des pôles de formation des régies financières et d'un observatoire statistique commun (AFRISTAT) pour rendre plus opérationnel le système de l'Union.
Un tel projet a besoin d'un environnement légal et réglementaire clair pour sa réalisation. L'unification des règles du droit économique est prévue à cet effet. Ce dispositif est renforcé par la création d'une cour régionale de justice qui siégera en appel des juridictions nationales et tentera de stabiliser les jurisprudences. Tout cela vise à procurer des garanties juridictionnelles susceptibles de faciliter les transactions et d'accroître les échanges tout en attirant les capitaux pour les investissements.

Plusieurs enjeux confirment la justesse de l'intégration régionale en tant que choix de politique économique, au plan international et au plan africain et national. Au plan international, on observe, depuis la fin de la guerre froide, une montée en puissance du régionalisme comme l'attestent l'accélération de la construction européenne, la mise en place de l'ALENA en Amérique et la construction de l'ASEAN en Asie. La mondialisation de l'économie, l'essor des flux socio-économiques transnationaux et des facteurs d'interdépendance rendent inopérantes les tentatives de régulation dans le cadre désormais trop étroit de l'Etat-Nation. L'appui des pays du Nord et des institutions internationales (Union Européenne, Banque Mondiale, etc.) a également conforté les pays africains en particulier ouest-africains dans leur option de l'intégration régionale.

Au plan africain et national, plusieurs facteurs concourent à faire de l'intégration un passage obligé :

- l'étroitesse du marché ouest-africain a fortiori du marché burkinabè et la faiblesse de la demande solvable ;
- l'enclavement du pays ;
- la faiblesse des liens formels intrarégionaux ;
- le manque de spécialisation dans la production, d'où une production à échelle réduite;
- l'existence d'une intégration de fait réalisée sur la base de circuits commerciaux traditionnels et d'échanges informels ;

Les organisations régionales et mondiales sont des acteurs de plus en plus importants dans la promotion du Développement Humain Durable

• la perméabilité des frontières et l'existence de solidarités ethniques transfrontalières ;
• l'existence d'une forte colonie burkinabè dans les pays côtiers ;
• la prégnance de la mystique panafricaniste et la multitude d'organisations régionales dont une bonne vingtaine enregistre l'adhésion du Burkina.

Les gains attendus du processus d'intégration régionale sont assez nombreux :
• une meilleure affectation des ressources et des facteurs de production, et donc une productivité plus accrue ;
• l'existence d'un marché plus élargi pour les produits burkinabè ;
• la création d'emplois résultant du fait que le Burkina abrite le siège de nombreuses organisations sous-régionales, dont notamment l'UEMOA ;
• la consolidation de la demande intérieure du fait de la présence de fonctionnaires internationaux disposant d'un pouvoir d'achat élevé.

Mais les avantages nets à attendre de l'intégration doivent être appréciés de façon réaliste. En effet, l'importance des échanges informels déjà existants, la faiblesse de la complémentarité entre pays voisins et les coûts de transport entre les pays éloignés doivent inciter à la prudence, d'autant plus qu'il n'existe pas de bilan clair des gains et des pertes d'emplois qui résulteraient de l'intégration régionale. De plus, les économies d'échelle escomptés ne sont pas évidentes dans bon nombre de secteurs dont l'industrie lourde, qui requièrent un marché plus vaste que le marché africain. Par ailleurs, la distribution des avantages/coûts de l'intégration entre les différents pays concernés, crée des baisses de gains chez certains de ces États membres. La perception de ces coûts est beaucoup plus forte dans les pays enclavés, pauvres et dépourvus d'industries comme le Burkina, qui craignent de faire les frais du développement protégé des pays côtiers, riches et relativement industrialisés comme la Côte d'Ivoire dans l'UEMOA, le Ghana ou le Nigeria pour la CEDEAO. C'est d'ailleurs cette perception d'être "perdant" qui a poussé le Burkina à proposer la transformation du FOSIDEC (Fonds de Solidarité et d'Intervention pour le Développement de la Communauté) de l'ex-CEAO en une institution spécialisée de l'UEMOA chargée de la mise en oeuvre de sa politique régionale. Sa mission fondamentale serait alors de contribuer à la réalisation d'un développement équilibré de l'espace UEMOA par la réduction progressive mais certaine des disparités économiques et sociales induites par les faiblesses structurelles des régions et/ou des États de l'Union. L'institution d'un tel mécanisme serait le moyen le plus sûr de convaincre l'ensemble des États de s'acheminer avec enthousiasme vers la mise en oeuvre de l'union douanière prévue par le traité de l'UEMOA.

Au-delà de la mise en place d'un cadre politique et réglementaire commun à tous les pays membres, l'UEMOA ambitionne aussi la mise en oeuvre effective d'un cadre réel de l'intégration, à savoir le développement du secteur privé et des échanges économiques et commerciaux entre pays membres. L'intensification des échanges et l'ouverture réelle des marchés des pays membres aux entreprises du secteur privé de la sous-région seront des éléments déterminants dans la réussite du processus d'intégration.

En tout état de cause, le Burkina devra chercher à maximiser les effets bénéfiques de cette intégration et à en minimiser les coûts, notamment en préparant mieux ses opérateurs économiques à affronter ce défi. En effet, d'une part, les mesures communautaires relatives à l'incitation du secteur privé devraient stimuler les secteurs burkinabè porteurs, tels l'élevage, le coton, les fruits et légumes ou les mines et offrir de nouvelles opportunités en matière de tourisme ou d'artisanat. Néanmoins, d'autre part, l'unification des espaces économiques par des marchés intégrés et concurrentiels pourrait devenir une contrainte pour le pays. En effet, ce processus va se traduire par une diminution des ressources provenant de la fiscalité de porte et par une rude concurrence qui risque d'être fatale aux opérateurs économiques nationaux, longtemps protégés par l'Etat, peu structurés en groupements professionnels et mal préparés à l'ouverture de l'économie.

B. Aide extérieure et stratégie de coopération

En matière de politique étrangère, le Gouvernement burkinabè a décidé de concentrer ses efforts dans la promotion

En tant qu'expression d'un consensus international, les engagements pris lors des conférences sont également d'un précieux secours pour les activités de plaidoyer qui peuvent influencer l'élaboration des politiques et législations nationales

du développement en utilisant les instruments de la diplomatie, à travers notamment la coopération internationale. Pour le Ministre des Affaires étrangères du Burkina, la "diplomatie du développement" se définit comme "cette diplomatie qui se veut plus dynamique et plus "agressive" vis-à-vis de tous les partenaires dans le contexte de mondialisation des économies, et devant contribuer avantageusement au développement économique et social de notre pays" (Atelier de réflexion sur les missions du Ministère des Relations Extérieures dans le cadre d'une diplomatie de développement, Goundi, 31 août -5 septembre 1994). Les objectifs de la diplomatie du développement sont les suivants :

- contribuer au développement du Burkina Faso ;
- faire connaître le Burkina Faso ;
- contribuer à la paix dans le monde, en Afrique et dans la sous-région ;
- renforcer la position sous-régionale du Burkina Faso ;
- organiser et protéger les ressortissants burkinabè à l'étranger.

Le choix effectué par le Gouvernement burkinabè de centrer sa diplomatie sur la problématique du développement est une option d'autant plus judicieuse que le Burkina Faso est dépendant à plus de 80% de l'extérieur pour le financement de son développement.

La gestion et la coordination de l'aide extérieure est assurée par le Gouvernement, à travers le Ministère de l'Economie et des Finances, et plus spécifiquement la Direction Générale de la Coopération, interlocuteur des sources de financements extérieurs en matière de programmes de coopération économique, technique ou financière.

En matière ce coordination des aides et de dialogue sur les politiques avec les partenaires extérieurs, le Burkina espère, par le biais du mécanisme de Table Ronde des Bailleurs de Fonds, sensibiliser davantage ses partenaires extérieurs, les informer sur sa stratégie globale de développement et ses composantes macro-économiques et sectorielles, et surtout, obtenir des ressources additionnelles et parvenir à l'harmonisation de leurs interventions. Le mécanisme de la Table Ronde vise donc à coordonner l'aide extérieure et à renforcer la capacité du Gouvernement dans la coordination. Un dialogue s'instaure ainsi entre le Gouvernement et ses partenaires extérieurs à la faveur non seulement de la conférence de la Table Ronde proprement dite, mais aussi lors des différentes consultations sectorielles ou thématiques et des réunions d'information ad hoc organisées à cet effet.

Dans ce cadre, la troisième Conférence de Table Ronde générale s'est tenue à Genève en Octobre 1995 avec l'appui du PNUD. Genève III a connu un franc succès avec près de 30 délégations présentes et a abouti à des positions consensuelles sur les principaux objectifs de la conférence, à savoir:

- l'évaluation des politiques macro-économiques et des réformes structurelles passées et en cours;
- la revue des programmes sectoriels et du Programme d'Investissement Public qui servent de support à la politique économique du Gouvernement;
- les principales orientations et stratégies de développement à moyen et long termes du Gouvernement au travers de la présentation de Lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable;
- le soutien de la communauté des bailleurs pour la mise en oeuvre des politiques et programmes économiques du Gouvernement.

Evolution des dépenses d'investissements (en milliards de F CFA)

Sources de Financement	1991	1992	1993	1994	1995
Financement extérieur : (dons, subventions et prêts)	49,4 (88,2%)	59 (83,3%)	54,7 (86,1%)	62,5 (87,1%)	87,4 (89%)
Financement intérieur	6,6	11,8	8,8	9,2	10,4
TOTAL	56	70,8	63,5	71,7	97,8

Source: STP/PAS, Revue des Dépenses Publiques

Le suivi de la Table Ronde prévoit l'organisation de consultations thématiques portant sur le développement des secteurs sociaux et la gestion de l'économie. C'est dans ce cadre que s'opérera le suivi de la troisième conférence de Table Ronde et que se définiront les nouvelles orientations et politiques gouvernementales en la matière.

Dans ce cadre, la tenue effective de la prochaine Table Ronde sur le développement des secteurs sociaux au Burkina en 1997, constitue une étape majeure pour le processus de développement humain durable du pays. En effet, cette Table Ronde doit s'appréhender comme la mise en oeuvre des éléments de stratégie contenus dans la Lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable. Les objectifs généraux de cette Table Ronde thématique sont les suivants :

- renforcer le dialogue avec les bailleurs de fonds concernant les stratégies et politiques de développement des secteurs sociaux, en tant que reflet de la Lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable ;
- présenter un programme d'intervention sur trois ans, 1998-2000, intégrant les différents secteurs sociaux et visant la réalisation des objectifs contenus dans les stratégies et les politiques de développement des secteurs sociaux et dans la Lettre d'Intention de Politique de développement Humain Durable ;
- mobiliser des ressources additionnelles afin de mettre en oeuvre les programmes d'intervention susmentionnés.

Toujours dans le sens de la coordination de l'aide pour plus d'efficacité, le Burkina, à l'instar d'autres pays, a élaboré avec le concours du système des Nations Unies, sa Note de Stratégie Nationale, suite aux recommandations de la Résolution 47/199 de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Couvrant la période 1997-2000, la Note de Stratégie Nationale se présente comme un instrument opérationnel de référence pour renforcer d'une part la mobilisation et l'utilisation rationnelle des ressources, et d'autre part la cohérence des exercices de programmation, d'évaluation et de suivi des interventions des partenaires du SNU, en précisant les domaines prioritaires d'assistance dans lesquels le Gouvernement burkinabè

La Note de Stratégie Nationale

Dans le cadre de l'application des recommandations de la Résolution 47/199 de l'Assemblée Générale des Nations-Unies, le Gouvernement du Burkina Faso a décidé d'entreprendre, avec l'aide du Système des Nations-Unies (SNU), l'élaboration de sa Note de Stratégie Nationale (NSN). Il a créé à cet effet, en octobre 1994, un Comité technique interministériel de formulation de la dite Note, Comité comprenant outre les représentants des différents départements ministériels concernés, ceux des ONG et de la société civile. Ce Comité technique interministériel en concertation avec le Sous-Comité de coordination du Programme du SNU au Burkina Faso a engagé en 1996 une série de consultations et de travaux en vue de l'élaboration de la NSN. La période 1997-2000 couverte par la NSN du Burkina Faso coïncide avec les exercices de programmation en application ou en cours de finalisation, au niveau du Gouvernement notamment dans sa coopération avec l'UNICEF et avec le FNUAP.

L'objectif de la NSN est d'en faire un instrument opérationnel de référence pour renforcer d'une part la mobilisation et l'utilisation rationnelle des ressources et d'autre part la cohérence des exercices de programmation, d'évaluation et de suivi des interventions des partenaires du SNU en précisant les domaines prioritaires d'assistance dans lesquels le Gouvernement burkinabè souhaite concentrer, avec le maximum d'efficacité, une aide coordonnée du dit Système. Pour ce faire, la NSN rappellera les priorités et stratégies nationales du développement économique et social et leurs articulations aux préoccupations de la Communauté internationale telles que reflétées lors des Sommets mondiaux et/ou dans les mandats des Fonds et Organisations de coopération du SNU. Les analyses, recommandations et propositions développées dans la Note tiennent compte des engagements souscrits par le pays dans le cadre des différentes institutions à vocation continentale et sous-régionale.

Le Gouvernement Burkinabè a décidé d'inscrire l'exercice de formulation de la NSN dans un processus relativement long (deux années), afin de s'assurer d'une appropriation réelle du concept, d'une internalisation effective de l'exercice sur la base d'une concertation aussi large que possible au sein des Administrations concernées, au sein du SNU impliqué au Burkina Faso, comme entre les deux parties burkinabè et onusienne. L'exercice de concertation et de coopération entre le Gouvernement et le SNU ne fait que consolider les acquis obtenus avec l'ensemble des partenaires au développement notamment dans le cadre du processus de Table Ronde des bailleurs de fonds dont l'une des dernières manifestations a été la IIIème Conférence de Table Ronde, tenue à Genève les 17 et 18 octobre 1995. Lors de cette rencontre, le Gouvernement a clairement explicité dans la lettre d'intention de politique de développement humain durable 1996-2005 ses priorités.

Le Gouvernement du Burkina Faso a tenu à impliquer ses autres partenaires au développement, les sources bilatérales et multilatérales hors SNU mais également les ONG et les représentants de la société civile dans l'exercice de formulation de la NSN. A cette fin, ces partenaires ont été informés des différentes étapes du processus. Une participation active de leur part sera encouragée notamment au niveau des mécanismes de suivi et d'évaluation des conditions d'exécution de cette Note de Stratégie Nationale.

La coopération avec le SNU constitue un puissant instrument d'accès à un réseau mondial de ressources et de solidarités, d'appuis de toutes natures, d'expériences, d'expertises et d'informations utiles pour le développement du pays. La NSN permettra au Burkina Faso de mieux identifier les domaines, conditions et modalités d'intervention des Fonds et Agences du SNU afin que leurs contributions puissent mieux appuyer les efforts nationaux pour atteindre des objectifs d'amélioration des indicateurs du développement humain et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

souhaite concentrer, avec le maximum d'efficacité, une aide coordonnée dudit Système.

Dans le cadre des politiques étrangère et de coopération au développement du Burkina Faso, le suivi des grandes conférences intenationales représente une activité considérée comme importante. Depuis plusieurs décennies, l'Organisation des Nations Unies a inité une série de conférences internationales dont l'objectif commun, au-delà des thèmes particuliers, vise à assurer un développement humain durable. Il s'agit entre autres de :

- la conférence mondiale sur l'Education pour tous (Jomtien, 1990),
- la conférence sur l'Environnement et le Développement (Rio, 1992),
- la conférence sur la Population et le Développement (Le Caire, 1994),
- le sommet mondial sur le Développement Social (Copenhague, 1995),
- la conférence mondiale sur les Femmes (Beijing, 1995),
- la conférence sur l'Habitat (Istanbul, 1996)
- le sommet mondial de l'Alimentation (Rome, 1996).

Le Burkina Faso s'est pleinement investi dans la préparation et le suivi de la plupart des grandes conférences internationales, son objectif étant d'optimiser la représentation, la participation et la contribution du pays à la concertation et au dialogue international sur les politiques et stratégies de développement. Le principal problème qui se pose est celui du suivi de ces conférences. En effet, plusieurs comités nationaux de suivi des grandes conférences ont été constitués (Beijing, Copenhague...) mais n'ont pas toujours fonctionné de manière efficiente. Il serait nécessaire de diposer d'un organe gouvernemental de suivi intégré qui permettra de recentrer les efforts et de regrouper l'ensemble des partenaires du Burkina Faso afin d'appliquer au mieux les plans d'action de ces conférences.

La coordination de l'aide représentant une fonction majeure mais faible du Ministère de l'Économie et des Finances, le PNUD, à travers un programme d'appui à la coordination de l'aide, s'est engagé à renforcer les capacités institutionnelles et techniques de ce département afin de permettre :

- la mise en place d'un dispositif gouvernemental de coordination de l'aide et le renforcement des capacités de négociations afin d'aboutir à une meilleure internalisation des politiques et stratégies de développement;
- le renforcement des capacités nationales dans le domaine des politiques et de la programmation de la coopération technique (NaTCAP) ;
- la préparation, l'organisation et le suivi des mécanismes de consultations bilatérales et multilatérales visant à la mobilisation des ressources et à l'accroissement de la capacité d'absorption des ressources tant internes qu'externes.

Engagé dans un processus d'ajustement structurel, le Burkina semble bénéficier depuis 1991 d'une hausse légère et constante du volume de l'aide publique au développement. Celle-ci est passée de 255 millions de dollars en 1991 à 413 millions en 1995. Ce qui représente près de 23% du PIB (exprimé en francs CFA de 1985). Plusieurs facteurs expliquent cette hausse de l'APD :

- la modification intervenue dans les taux d'échange entre le franc CFA et le dollar, suite à la dévaluation du franc CFA en janvier 1994, et l'appui particulier de la communauté internationale pour atténuer les effets pervers de ce changement de parité ;

Evolution récente de l'aide publique au développement du Burkina Faso, 1989-1995

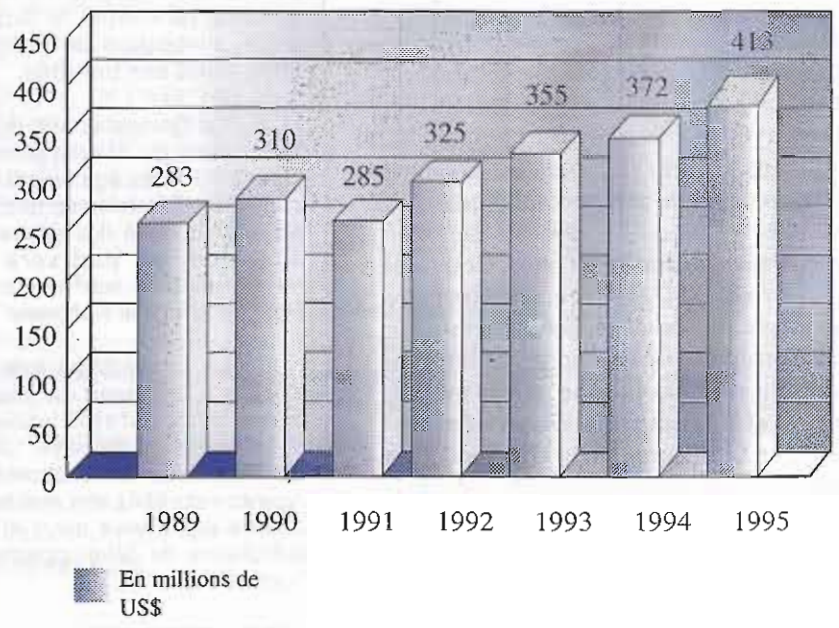

• les résultats jugés positifs et la rigueur observée par le Gouvernement dans la mise en oeuvre des réformes économiques structurelles ;

• la stabilité politique et la confiance des partenaires dans l'ouverture démocratique du Burkina ;

• le dynamisme des populations à la base.

En 1995, les grandes tendances des courants d'aide en faveur du Burkina se dessinaient ainsi qu'il suit.

Environ 34% du total de l'aide, soit plus de 140 millions de dollars, sont allés à l'aide budgétaire et à l'appui à la balance des paiements. Il y a cinq ans, cette allocation ne représentait que 13,3% du total. Rapportée cependant aux sommes allouées en 1994, soit plus de 175 millions de dollars et 48% du volume total de l'aide, l'aide budgétaire et l'appui à la balance des paiements est en nette régression, de l'ordre de 20%. Il n'en demeure pas moins que cet appui soutenu des bailleurs de fonds a permis au Burkina en 1994, de maîtriser l'inflation consécutive à la dévaluation du franc CFA, de faire face aux paiements du service de la dette extérieure, d'éponger en partie les arriérés de paiements internes et de financer le volet social du programme d'ajustement structurel.

D'autre part, 35% du volume total de l'aide soit plus de 145 millions de dollars, ont été alloués à l'aide aux investissements. Par rapport à l'année 1990 où elle représentait près de 67% du total de l'aide, on constate une baisse substantielle liée à l'importance accordée par les partenaires au programme d'ajustement structurel et au soutien à la dévaluation du franc CFA. Ainsi, l'assistance à l'investissement a été délaissée par les bailleurs de fonds au profit de l'aide budgétaire et à la balance des paiements. On observe cependant un léger tassement de cette tendance, l'aide à l'investissement ayant crû en volume de 47% entre 1994 et 1995 pour redevenir le premier type d'aide. Ce qui constitue une bonne tendance. En effet, la reprise sensible de l'aide aux investissements est essentielle pour la politique de promotion des investissements privés du pays dont l'efficacité est en partie tributaire du développement des infrastructures publiques incitatives pour les capitaux étrangers. Dans ce cadre, 25% de l'aide au titre des projets d'investissement concernent le secteur agricole, 21% du volume le secteur des transports, et 18% le développement régional (programmes de développement rural intégrés). Le secteur des ressources humaines et de la santé représentent chacun aux alentours de 12% du volume total de l'assistance au titre des projets d'investissements.

Aide publique par type d'aide, en % du total, 1994-1995

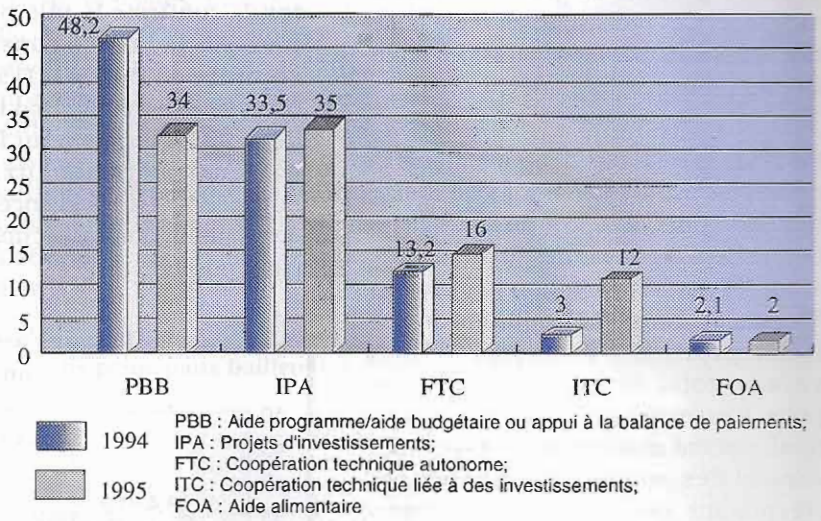

L'assistance technique dans le cadre des projets d'investissements elle, a bénéficié d'environ 12% du total de l'aide, ce qui représente plus de 50 millions de dollars, alors que les sommes qui lui étaient allouées représentaient à peine 3% du total en 1994, avec une somme globale de 11 millions de dollars. Cette forte augmentation s'explique par la forte croissance des projets d'investissements en eux-mêmes, mais aussi sans doute par les limites que l'ajustement impose aux capacités nationales.

Ensuite, 16% du total de l'aide, soit plus de 66 millions de dollars, ont été accordés à la coopération technique autonome sous forme de services d'experts, de stages et de bourses de formation, en provenance notamment de la France, de la Suisse, de l'Allemagne et du PNUD. Cette aide est en légère hausse par rapport 1994 où elle représentait seulement 13% de l'assistance globale. La progression de la coopération technique au sens large et les modalités de son utilisation pourraient conduire à réactiver l'exercice d'évaluation et de programmation nationale de la coopération technique (NaTCAP) au Burkina Faso.

Enfin, moins de 3% du volume global de l'aide, soit environ 11 millions de dollars, ont été alloués à l'aide alimentaire, à l'assistance et aux secours d'urgence.

Au regard des termes et des conditions de l'aide publique au développement dont bénéficie le Burkina, celle-ci comprend des dons et des prêts alloués à taux concessionnels, de l'ordre de 2,7% pour une durée moyenne de 30 ans avec une période de grâce de 8 ans en moyenne. Ces prêts sont, en règle générale, consentis par les organismes multilatéraux et exprimés en devises.

En 1995, le total des déboursements de prêts s'élevait à 148 millions de dollars des Etats-Unis, soit 36% de l'aide reçue contre 39% en 1994. Les financements accordés par les Institutions de Bretton-Woods, évalués à 111 millions de dollars, représentent à eux seuls 75% du volume total de déboursement des prêts. L'essentiel des prêts, soit 42% du total, ont été obtenus au titre de financement des projets d'investissement. Néanmoins, ces prêts ne représentent que 43% de l'ensemble de l'assistance accordée aux projets d'investissement, les dons y représentant 56%. En ce qui concerne l'Aide Budgétaire et l'Appui à la Balance des Paiements, 33% du volume de l'aide accordée à ce type d'assistance sont composés de prêts, pour une valeur de 46 millions de dollars. Enfin, on constate que l'assistance technique liée à des projets d'investissement est essentiellement composée de prêts, à hauteur de 76%, ce qui en fait le seul type d'aide où les prêts sont majoritaires par rapport aux dons. D'autre part, à l'exception de la France, du Koweït, et de l'Arabie Saoudite, aucun bailleur de fonds bilatéral n'accorde de prêts. Cette condition de l'aide est ainsi surtout pratiquée par les institutions de Bretton-Woods, la BAD et par les différents fonds et banques islamiques.

Quant aux dons, estimés à 264 millions de dollars, soit 64% de l'APD reçue par le Burkina, ils ont financé l'ensemble des déboursements relatifs à la coopération technique, à l'aide alimentaire et à l'assistance et secours d'urgence. D'autre part, 35% du total de l'enveloppe "don", soit 93 millions de dollars, ont été alloués au titre de l'aide budgétaire/appui à la balance des paiements et 31%, soit 82 millions de dollars, aux projets d'investissement. Il importe de souligner la part prépondérante prise par les dons dans tous les types d'assistance accordés au Burkina et la lente érosion de l'élément "prêt", qui représentait 55% du volume total de l'aide en 1988, 46% en 1990, 39% en 1994 et 36% en 1995.

La répartition des dons par bailleurs de fonds confirme le rôle prépondérant joué par la France dans l'assistance accordée au Burkina. D'autre part, on observe une distribution fort différente de celle observée pour les prêts : les bailleurs bilatéraux, l'Union Européenne et les agences du Système des Nations Unies y occupant les principales positions.

Evolution de l'assistance du Système des Nations Unies au Burkina faso 1989-1995

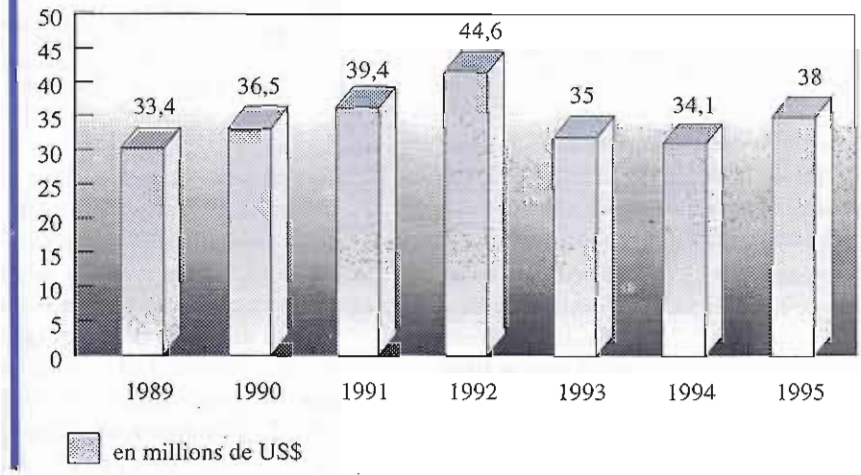

L'aide publique au développement reçue par le Burkina provient essentiellement de trois sources de financement : multilatérale, bilatérale et provenant des ONG. L'assistance accordée par les ONG est marginale en dépit de leur grand nombre. Cette assistance représente moins d'1% de l'aide totale, avec une moyenne annuelle de 28 millions de dollars durant la période 1991-1995. En fait, les ONG jouent un rôle d'exécution plutôt qu'un rôle de bailleur de fonds. En revanche, les organismes multilatéraux sont les principaux bailleurs de fonds du Burkina. Leur assistance représente en 1995 57% de l'aide totale reçue. Les institutions du système des Nations Unies sont les plus gros contributeurs

avec 58% de l'aide multilatérale, suivies de l'Union Européenne, de la BAD, de la BID, de la BOAD et du Fonds de l'OPEP, qui se partagent les 42% restants. Plus précisément, l'IDA, filiale de la Banque Mondiale, est le principal pourvoyeur de l'aide multilatérale et le plus gros bailleur absolu, grâce à une contribution représentant en 1995 91 millions de dollars, soit 39% de l'assistance multilatérale et 22% de l'APD totale accordée au Burkina. Cette performance est surtout remarquable depuis la mise sous ajustement structurel de l'économie burkinabè et la signature d'accords de facilité d'Ajustement Structurel Renforcé. Ainsi, le FMI et la Banque Mondiale (IDA) représentent 27% de l'assistance globale et 81% du total de l'aide allouée par le système des Nations Unies. Quant aux performances des autres institutions dudit système, elles sont contrastées : hausse spectaculaire pour le PAM, la FAO, stagnation pour les autres. En dehors du système des Nations Unies, l'Union Européenne se positionne comme le premier bailleur de fonds multilatéral avec 14% du volume total de l'APD et 25% du total de l'aide multilatérale. Elle est suivie par la BAD avec 4% de l'assistance totale et 8% de l'aide multilatérale.

L'aide bilatérale elle, est estimée à 42% de l'aide publique au développement dont bénéficie le Burkina. La France est le premier bailleur de fonds bilatéral du Burkina, et le second bailleur absolu avec une assistance évaluée à 90 millions de dollars en 1995, soit 22% du volume total de l'aide et 53% du total de l'assistance bilatérale. Ensuite vient l'Allemagne avec 17 millions de dollars, soit 4% du volume global de l'aide et 10% de l'assistance bilatérale. La Suisse arrive en troisième position avec plus de 17 millions de dollars dont 76% sont consacrés à la coopération technique autonome.

D'une manière générale, on observe une recomposition de l'aide bilatérale avec le retrait ou la forte baisse de l'assistance de certains bailleurs de fonds traditionnels du Burkina, tels la Chine de Pékin, le Koweït, l'Arabie Saoudite et les Etats-Unis, et la montée en puissance de nouveaux bailleurs de fonds tels la Suisse, la Belgique, le Danemark et l'Autriche. Globalement, on observe une tendance à la baisse de l'aide bilatérale, celle-ci étant passée de 188 millions de dollars en 1991 à 171,8 millions en 1995.

Au niveau de la ventilation de l'aide par secteurs, on note une influence certaine du programme d'ajustement structurel, des accords de Facilité d'Ajustement Structurel Renforcé signés avec le FMI et de la dévaluation du franc CFA. En effet, l'aide-programme/budget-appui à la balance de paiements a absorbé 126 millions de dollars, soit un peu moins du tiers du volume total de l'APD (31%). Mais comme déjà souligné, on constate cependant une baisse relativement importante de la part de ce secteur, de l'ordre de 20% par rapport à 1994. Cette baisse s'explique par le fait que les bailleurs n'ont plus eu à soutenir le Burkina par rapport au choc causé par la dévaluation du franc CFA, comme ce fut le cas en 1994.

Les dix principaux bailleurs de fonds en 1994/95 (en millions de US$) [2]

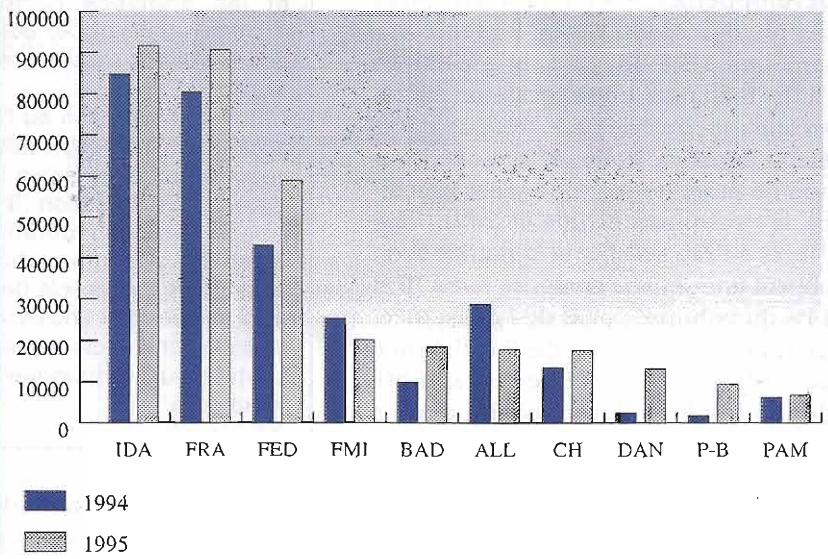

Le secteur "agriculture/foresterie/pêche" avec 63,155 millions de dollars soit 15% de l'aide, vient en deuxième position, suivi par le secteur "développement régional" avec 44,882 millions de dollars, soit 11% de l'aide. En quatrième position se situe le secteur "mise en valeur des ressources humaines" (enseignement, alphabétisation, formation professionnelle, gestion et planification de main-d'oeuvre) avec 33,944 millions de dollars, soit 6,6% de l'aide totale reçue. Avec un peu plus de 4,2% du volume total de l'aide, le secteur des transports de classe

à la cinquième position, avec un volume de 31,927 millions de dollars. Quant au secteur santé, après une érosion constante de ses ressources allouées par la communauté internationale, passant ainsi de 53 millions en 1990 à 17 millions en 1994 il connaît une légère reprise en 1995 avec plus de 25 millions de dollars. Ce qui le place en sixième position avec 6% de l'aide reçue. Les autres secteurs ne représentent chacun que moins de 5% du volume global de l'assistance extérieure.

D'une manière générale, au regard des priorités de l'action gouvernementale telles qu'elles résultent par exemple de la lettre d'intention de politique de développement humain durable, la répartition de l'aide ne semble pas toujours correspondre aux objectifs gouvernementaux, hormis les programmes liés à l'ajustement structurels. En effet, les secteurs liés aux dimensions sociales et humaines du développement (santé, développement social, mise en valeur des ressources humaines) ne représentent que 18% du volume global de l'aide. Bien plus, en se focalisant sur les secteurs sociaux de base, tels que repris dans l'initiative 20/20, à savoir l'éducation de base, les soins de santé primaire, les soins maternels et infantiles, l'accès à l'eau potable et la nutrition, on obtient une somme comprise entre 10 et 14% du volume global de l'assistance. La relative faiblesse de l'assistance accordée à ces secteurs semble dépendre d'un choix politique qui a accordé la priorité aux mesures d'ajustement structurel et plus spécifiquement à ses volets liés aux réformes macro-économiques et à la restructuration de la Fonction publique. Ceux-ci sont devenus les objectifs prioritaires du Gouvernement burkinabè et de ses partenaires au développement. En effet, 35% du volume global de l'aide sont consacrés à la gestion de l'économie et à l'administration du développement. Il est cependant important de nuancer cette analyse, puisqu'on a assisté par rapport à l'année 1994, à une chute de près de 30% des sommes allouées à ces secteurs. D'autre part, l'agriculture et les questions liées à l'environnement semblent prendre une place de plus en plus importante, puisqu'elles représentent en 1995, 31% du total de l'aide. Si ces tendances se confirment, on assisterait, dans le futur, à un rééquilibrage de l'aide au profit des secteurs sociaux et de l'agriculture, au détriment de la gestion de l'économie.

Le Rapport sur la Coopération au Développement : un instrument d'aide à la décision.

Le Rapport sur la Coopération au Développement (RCD) recense chaque année le flux d'aide extérieure reçu par le Burkina Faso. Il constitue une source d'informations et un document de référence à la fois pour les autorités nationales et tous les partenaires au développement. Le RCD détaille en effet les sources, la nature, les conditions et l'utilisation des flux d'aide. Les tendances de tous les courants d'aide y sont analysées. Les déboursements relatifs à la coopération technique et aux investissements, à l'aide au budget et à la balance des paiements, à l'aide alimentaire et aux secours d'urgence y sont pris en considération

L'utilité d'un tel rapport réside aussi dans la fiabilité des données récoltées, dans la pertinence de l'analyse et, surtout, dans la régularité de sa publication. En effet, c'est la combinaison de ces trois éléments qui permet de mieux cerner les grandes tendances, tant structurelles que conjoncturelles, des flux d'aide en faveur du Burkina Faso et de faire de ce rapport un précieux outil d'aide à la décision. C'est dire l'importance de sa réalisation qui met en lumière les changements intervenus dans le pays suite aux politiques d'ajustement et permet de mieux cerner les données et les analyses comparatives de la nature de l'orientation sectorielle/thématique, des modalités opérationnelles, des flux ainsi que des sources de l'assistance extérieure à court ou à moyen termes.

La publication du Rapport sur la Coopération au Développement pour le Burkina Faso permet donc de mieux appréhender les flux d'aides apportés au pays selon leur source, leur nature, leurs conditions ou encore leur utilisation. Il permet, entre autres, de donner un aperçu complet de la coopération au développement au Burkina Faso, de présenter une information détaillée au niveau de chaque projet ou programme susceptible de soutenir les activités de coordination de l'aide ainsi que de créer une base documentaire utile lors des tables rondes, des consultations sectorielles ou thématiques ou dans toute autre activité centrée sur le dialogue macro-économique et la mobilisation des ressources.

Mais devant l'importance des flux d'aide publique au développement dont a bénéficié le Burkina (23% du PIB en 1995 soit 413 millions de dollars, contre 10,5% en 1992, soit 255 millions de dollars), on peut s'interroger sur l'efficacité de cette aide publique. Il ne s'agit pas de remettre en cause l'option de l'aide au développement mais de souligner le fait qu'aucune évaluation globale de l'impact de l'aide n'ait jamais été réalisée, tant par la partie nationale que par les partenaires au développement. De surcroît, au-delà de relations bilatérales privilégiées entre le Burkina Faso et ses partenaires au développement, il s'agirait de favoriser l'émergence d'un véritable partenariat entre le pays et

l'ensemble de ses partenaires pour maximiser les efforts de mobilisation et de gestion de l'assistance extérieure et responsabiliser pleinement les bénéficiaires et acteurs du développement. Le développement d'une politique nationale cohérente de coordination des aides, avec la collaboration de tous les partenaires, devrait permettre de rationaliser et d'harmoniser les exercices de programmation, de gestion et de suivi-évaluation des ressources extérieures et ainsi, d'impulser une dynamique de valorisation de ces ressources.

Dans ce cadre, le défi pour un développement humain durable, tel qu'exprimé par les rapports sur le développement humain du PNUD et la Lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable du Gouvernement constitue un point d'entrée majeur. Dans le domaine de la coopération internationale, il s'agit de stimuler l'interface et la partenariat entre donateurs et bénéficiaires pour l'élaboration de stratégies nationales et interrégionales de développement, y compris l'Initiative Spéciale pour l'Afrique du Secrétaire Général des Nations Unies lancées en février 1996. Il s'agirait notamment de :

- renforcer les capacités nationales de gestion et de mobilisation des ressources;
- mettre en oeuvre l'approche-programme qui assure une cohérence des interventions et une mobilisation des ressources pour l'élaboration de programmes opérationnels;
- renforcer les capacités par l'autopromotion de l'exécution nationale. Il semble en effet essentiel de soutenir les efforts d'internalisation du développement au travers du renforcement des capacités nationales d'exécution et du dialogue tripartite : gouvernement, autres acteurs nationaux et bailleurs de fonds.

Ces objectifs constituent un défi majeur au regard des expériences antérieures de toute l'action de coopération pour le développement. Il s'agit, globalement, de mettre en oeuvre une nouvelle manière de concevoir le développement, en fonction de perspectives humaines et durables, telles qu'analysées tout au long de ce rapport.

Les Nations Unies doivent être la clef de voûte du développement humain au service des communautés nationale et internationale

1 P. & S. Guillaumont, Revue d'Economie du Développement, 1993/2, pp. 83 - 112.

2 IDA : International Developpment Association (Banque Mondiale)
FRA : France
FED : Fonds Européen de développement
FMI : Fonds Monétaire International
BAD : Banque Africaine de développement
ALL : Allemagne
CH : Confédération Helvétique (Suisse)
P-B : Pays- Bas
PAM : Programme Alimentaire Mondial

Conclusion et perspectives

L'OPERATIONALISATION DU DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE: ENJEUX ET PERSPECTIVES

Les défis auxquels le Burkina Faso doit faire face sont considérables mais non insurmontables. Ils impliquent une réflexion approfondie sur les contraintes économiques et sociales du développement et sur les orientations et modalités nouvelles de participation et de gestion, susceptibles de placer le pays sur le chemin d'un développement humain et durable.

La diffusion internationale des Rapports Mondiaux sur le Développement Humain Durable et la publication de ce premier Rapport sur le Développement Humain au Burkina Faso ont pour vocation de contribuer à une telle réflexion ainsi qu'à une appropriation nationale du concept et de la démarche DHD.

Le PNUD et les agences du système des Nations Unies qui ont collaboré à l'élaboration de ce premier Rapport National sur le Développement Humain ont l'ambition, avec l'appui du Groupe National de Réflexion sur le DHD, d'impulser sous la tutelle gouvernementale cette démarche et de l'accompagner par la mise en oeuvre concertée de programmes et d'instruments dynamiques en vue de la coordination des activités opérationnelles du système des Nations Unies au Burkina Faso.

A. Vers une démarche d'opérationalisation du développement humain durable

L'élaboration et la mise en oeuvre d'un Programme pour l'opérationalisation du Développement Humain Durable exige une volonté politique et une adhésion gouvernementale majeures.

Cette adhésion doit être le reflet d'une démarche participative élargie associant l'ensemble des acteurs nationaux dans la recherche d'une vision consensuelle à moyen et long termes de la société et dans la mise en oeuvre des actions de développement. Le Gouvernement du Burkina Faso s'est engagé dès 1993 dans une analyse stratégique du développement humain à travers sa participation aux grandes conférences mondiales, notamment celles relatives au développement social, à la promotion de la femme, à la sécurité alimentaire ou à la protection de l'environnement. A partir de 1995, il a développé la Lette d'Intention de Politique de Développement Humain Durable, 1995 - 2005 (LIPDHD) qui constitue un cadre de référence global pour le développement économique et social. Il a également impulsé une dynamique de consultations populaires notamment à travers les Etats Généraux de l'Education et de l'emploi. Cette démarche prometteuse, exige toutefois la pleine participation et la responsabilisation réelle des populations tant dans la formulation et la mise en oeuvre des programmes que dans leurs suivi et évaluation. Une telle approche doit permettre d'assurer une expression claire des besoins identifiés par les populations. Elle requiert que soit favorisée l'émergence de structures collectives et représentatives dotées de moyens institutionnels, humains et matériels appropriés.

L'impulsion donnée par le Gouvernement en faveur de la régionalisation et de la décentralisation doit concourir à cet état de fait. Le PNUD et les agences du système des Nations Unies opèrent déjà en direction des acteurs à la base et soutiendront les réflexions méthodologiques et les initiatives pilotes des échelons décentralisés de l'administration territoriale et/ou de la société civile organisée.

La lutte contre la pauvreté et la promotion de l'équité et de l'intégration sociale constituent des fondements essentiels du concept de développement humain durable. La préservation des mêmes chances pour tous (hommes et femmes), la justice sociale, la lutte contre toutes les formes de pauvreté et d'exclusion sont au coeur d'une politique de développement humain et de ce fait, imposent une attention prioritaire en faveur des groupes les plus démunis. Des actions prioritaires sont engagées par le Gouvernement en faveur d'investissements sociaux importants en vue d'améliorer l'éducation, la santé et le bien-être des populations les plus pauvres à travers notamment l'initiative 20/20. La Consultation Thématique de Table Ronde des secteurs sociaux prévue au deuxième semestre de l'année 1997 devrait concourir à la mise en place et au financement des programmes prioritaires en ce domaine pour la période 1998 - 2000. Des stratégies et plans d'action spécifiques liés à l'amélioration du cadre de gouvernance ou à la lutte contre la pauvreté devraient pouvoir être également définis et mis en oeuvre au cours de cette même période.

Le succès des programmes de développement humain dépend d'une connaissance approfondie préalable des contextes écologiques, socioculturels et économiques des populations considérées ainsi que des mécanismes de production, d'échanges et de répartition des richesses. Ceci suppose le développement de systèmes d'information économique et sociale au niveau central et décentralisé. L'adoption d'une politique de développement humain durable au Burkina Faso justifie à cet égard, la redynamisation du dispositif statistique national et éventuellement la création d'un Observatoire du Changement Economique et Social susceptible d'appréhender les dynamiques socio-économiques et environnementales et d'orienter les réflexions et actions de développement.

La réponse aux défis du Développement Humain Durable présuppose une approche multidimensionnelle intégrée. Cette démarche complexe considère les besoins humains et les interdépendances inhérentes aux activités de production et d'échanges socioculturels dans leur globalité. Les approches nouvelles fondées sur les programmes de développement sectoriels déjà existants doivent faciliter le pilotage stratégique du changement et optimiser les synergies opérationnelles des actions de développement ainsi que les ressources internes et externes y relatives. Les mécanismes de conception et de mise en oeuvre des programmes doivent de ce fait, être réadaptés, ce à quoi s'attache actuellement l'ensemble du système des Nations Unies.

Une politique de Développement Humain Durable ne peut s'imposer comme référence d'une stratégie nationale de développement si elle conduit à des déséquilibres macro-économiques ou financiers. Les composantes d'un programme de DHD doivent être abordés avec une grande rigueur économique et financière afin d'appréhender l'ensemble des implications d'efficience en matière d'allocation des ressources et de grands équilibres macro-économiques. Le Gouvernement a pleinement pris en compte cette dimension dans le cadre du Programme d'Ajustement Structurel qu'il met en oeuvre depuis 1991 et dans l'exercice qu'il vient d'entreprendre à l'occasion de la préparation du document-cadre de politique économique 1997-1999 qui sert de base aux négociations actuelles avec la Banque Mondiale et le FMI. Les réflexions engagées autour de la faisabilité à long terme de la Lette d'Intention de Développement Humain Durable et de sa réactualisation future, apparaissent à cet égard importantes.

Par ailleurs, la planification, la programmation et la mobilisation des ressources doivent être définies en fonction des moyens disponibles et ce, avec des perspectives réalistes bien comprises par l'ensemble des acteurs nationaux et accompagnés par les partenaires de développement. A cet égard, les efforts en vue de la réalisation du Programme de Renforcement des Capacités nationales de gestion de l'économie et des finances auquel les principaux bailleurs de fonds ont souscrit depuis 3 ans, sont déterminants pour assurer un pilotage stratégique de l'économie, une gestion rigoureuse et transparente des ressources nationales et une meilleure coordination de l'aide extérieure et de la coopération technique. L'exercice de réflexion engagée autour de la nouvelle conditionnalité de l'ajustement et du Comité National de Politique Economique, chargé notamment des aspects liés à l'intégration régionale, seront des déterminants clés pour le pays en matière de développement économique et de coopération régionale et internationale.

B. Une approche harmonisée du système des Nations Unies au Burkina Faso

Le PNUD et les agences du système des Nations Unies ont engagé une réflexion inter-agence approfondie sur le concept DHD et mènent au Burkina Faso un certain nombre d'actions concourant au développement humain durable. Toutefois, la définition ou la réorientation d'une stratégie de développement autour d'un concept aussi novateur que celui du DHD ne peut être que graduelle d'autant qu'elle se doit d'accompagner le processus national de changement, défini par les acteurs nationaux et pour eux-mêmes.

Les travaux inter-agences du système des Nations Unies se sont intensifiés notamment en 1996 - 1997 et sont appelés à se développer au cours du présent cycle de programmation 1997 - 2001 compte tenu de l'adoption de la résolution 47/199 de l'Assemblée Générale des Nations Unies relative au renforcement des activités opérationnelles de l'ONU et de l'acceptation par le Gouvernement burkinabè du principe de l'harmonisation des programmes des Nations Unies à travers notamment la Note de Stratégie Nationale (NSN).

Pour ce faire, le processus de partenariat interne au système des Nations Unies a été renforcé selon des modalités et étapes aujourd'hui affinées (groupes de travail multisectoriels et chefs de file thématique...) afin de coordonner les appuis des agences en direction des acteurs nationaux, conformément à leurs mandats et avantages comparatifs.

Au niveau gouvernemental, le lancement du processus de réflexion et d'adhésion à la démarche DHD, a été encouragé par le Gouvernement et le Ministre de l'Economie et des Finances en 1995. En décembre 1996, il a été mis en place une équipe nationale, multidisciplinaire et opérationnelle chargée de mener des réflexions stratégiques sur le développement humain durable et de les diffuser à l'occasion de concertations élargies telles les Etats Généraux ou lors de la publication d'un rapport annuel national sur le DHD. A travers l'élaboration du présent Rapport, premier du genre au Burkina Faso, le Gouvernement et la société civile mettent en place un instrument novateur susceptible d'animer réflexions et analyses et de contribuer à la prise de décision.
La mise en place d'un observatoire du changement économique et social et la création d'une base de données nationales sur le DHD pourraient également constituer des étapes importantes d'appropriation et d'internalisation de ce processus. Au plan du partenariat gouvernement/système des Nations Unies, des étapes importantes de concertation ont permis d'identifier les grands défis et priorités de développement, d'évaluer la pertinence des stratégies déjà engagées et enfin, d'examiner les nouveaux types d'appuis nécessaires et les modalités de leur mise en oeuvre.

L'ensemble de ces actions et étapes d'analyse et d'intervention s'articule de manière à consolider un certain nombre d'acquis et à construire un cadre cohérent d'intervention. (Note de Stratégie Nationale, Note consultative, programmes conjoints des agences du Systèmes des Nations Unies, etc...).

Avec l'affinement progressif du concept et des méthodologies d'intervention, des programmes articulés en vue du développement humain durable pourront être engagés et soutenus par le PNUD et le système des Nations Unies avec des cycles de programmation révisables, à périodicité déterminée (3 ans), conformes aux exigences d'efficience et d'efficacité.

En 1998, le Gouvernement devrait avec l'appui de ses partenaires de développement présenter, à l'occasion d'une Conférence de Table Ronde Générale, un cadre de concertation nouveau sur le Développement Humain Durable (LIPDHD, 2000-2010), ainsi qu'une vision à long terme de ses actions de développement.

Les réflexions engagées dans le présent rapport et dans celui prévu en 1998, dont le thème principal pourrait être la lutte contre la pauvreté, devraient pouvoir contribuer activement à cet exercice ainsi qu'à une plus grande sensibilisation des acteurs nationaux - notamment la société civile - et des partenaires extérieurs, aux priorités du Développement Humain Durable au Burkina Faso.

Annexes

Annexe 1 : Références bibliographiques

1. Aridity Zones and drylands populations, UNSO, 1997

2. BSONG, Répertoire des organisations non gouvernementales intervenant au Burkina Faso, Ouagadougou, avril 1996

3. BSONG, Contribution des ONG au développement économique et social, période du plan quinquennal 1191 - 1995. Bilan physique et financier, Ouagadougou, juin 1996

4. Club du Sahel, Bulletin d'information, n°16, printemps 1997

5. Conseil national de la Population, Politique de population au Burkina Faso, Ouagadougou, 1991

6. FNUAP, Etat de la population mondiale 1997, New York, 1997

7. Fonds Monétaire International, Document-cadre de politique économique pour 1996-1998, Ouagadougou, avril 1996.

8. P & S Guillaumont, L'intégration économique : un nouvel enjeu pour la zone franc, , in Revue d'économie du développement, 1993/2, pp.83 - 112

9. Houeto & M. Ouédraogo, Progrès dans l'éducation des filles et des femmes au Burkina, Ouagadougou, janvier 1997

10. Institut national de la statistique et de la démographie, Annuaire statistique, Ouagadougou, 1994

11. Institut national de la statistique et de la démographie, Analyse des résultats de l'enquête démographique 1991, 4 vol., Ouagadougou, 1994

12. Institut national de la statistique et de la démographie, Analyse des résultats de l'enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages, Ouagadougou, février 1996

13. Institut national de la statistique et de la démographie, Le profil de pauvreté au Burkina Faso, Ouagadougou, février 1996

14. Kessler & C. Geerling, Profil environnemental du Burkina Faso, Wageningen, Pays-Bas, Mars 1994

15. Konaté, T. Sinaré & M. Seroussi, Enquête démographique et de santé, Burkina Faso, 1993, INSD - DHS, Ouagadougou, juin 1994.

16. Lachaud, Pauvreté, vulnérabilité et marché du travail au Burkina Faso, INSD, Ouagadougou, février 1997

17. Lecuyer, Financement et développement . Impact économique et social des systèmes financiers décentralisés au Burkina Faso, Ouagadougou, mai 1996

18. Le secteur privé et son cadre d'exercice, (version provisoire), ESOP/CD, Ouagadougou, mai 1997

19. Lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable, , Troisième Conférence de table Ronde pour le Burkina Faso, document de base, vol.1, Genève, septembre 1995

20. Loada, La promotion de la bonne gouvernance au Burkina Faso. Besoins et perspectives, MEF/PNUD, septembre 1996

21. de Melo, C. Montenegro & A. Panagarya, L'intégration régionale hier et aujourd'hui, in Revue d'économie du développement, 1993/2, pp.7 - 50

22. Ministère de la Santé, Analyse de la situation socio-économique et sanitaire, Ouagadougou, Août 1995

23. Ministère de la Santé, Table Ronde des secteurs sociaux, secteur santé, 3 vol., Ouagadougou, 1996

24. Ministère de la Santé, Programme National de Santé Maternelle et Infantile, 1994 - 1998, Ouagadougou, 1993

25. Ministère de la Santé, Plan National d'Action pour la Nutrition, Ouagadougou, septembre 1995

26. Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales/UNICEF, Données statistiques des femmes rurales au Burkina Faso, Ouagadougou, novembre 1995

27. Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, Enquête nationale de statistiques agricoles, Ouagadougou, juin 1996

Annexe 1 : Références bibliographiques

28. Ministère de l'Action Sociale et de la Famille, Enquête à Indicateurs Multiples sur la mise en oeuvre du plan d'action national pour la survie et la protection de l'enfant, MASF/UNICEF, Ouagadougou, 1996

29. Ministère de l'Economie et des Finances, Note de Stratégie Nationale, 1997 - 2000, Ouagadougou, 1996

30. Ministère de l'Economie et des Finances, Revue des Dépenses Publiques II, Ouagadougou, janvier 1996

31. Ministère de l'Economie et des Finances, Table Ronde des bailleurs de fonds pour le développement des secteurs sociaux, 5 vol., avril 1997 :

32. " population et développement durable ",

33. " Education ",

34. " Santé, eau et assainissement ",

25. " Emploi et intégration sociale ", 2 vol.

36. Ministère de l'Economie et des Finances, Données et indicateurs économiques et financiers, Ouagadougou, avril 1997

37. Ministère de l'Economie et des Finances, Budget économique 1996-1998, Ouagadougou, avril 1997

38. Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, Deuxième plan quinquennal de développement populaire, 1991 - 1995, 3 vol., Ouagadougou, mai 1991

39. Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, Bilan du premier plan quinquennal de développement populaire, 1986 - 1990, 2 vol., Ouagadougou, avril 1994

40. Ministère de l'Environnement et de l'Eau, Stratégie National du sous-secteur de l'assainissement au Burkina Faso, Ouagadougou, janvier 1996

41. Ministère de l'Environnement et de l'Eau, Politique et stratégies en matière d'eau, Ouagadougou, novembre 1996

42. Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation, Statistiques scolaires et alphabétisation 1994 - 1995, Ouagadougou, 1996

43. Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation, Avant - projet de plan décennal de développement au Burkina Faso, 1997 - 2006, Ouagadougou, mars 1997

44. Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique, Bulletin des statistiques scolaires et universitaires 1994 - 1995, Ouagadougou, 1996

45. Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat, Etude comparative des coûts des facteurs de production dans l'industrie burkinabè et dans celles des pays de la sous-région, Ouagadougou, mai 1996

46. PNUD, Rapport Mondial sur le Développement Humain, Rapports 1990 à 1997

47. PNUD, Coopération pour le développement, Burkina Faso, rapport 1994, Ouagadougou, septembre 1996

48. PNUD, Initiative stratégique de lutte contre la pauvreté, Ouagadougou, janvier 1997

49. PNUD, Coopération pour le développement, Burkina Faso, rapport 1995, Ouagadougou, février 1997

50. Premier Ministère, Eléments de stratégies post-dévaluation de relance économique, Ouagadougou, avril 1996

51. Premier Plan Quinquennal de développement populaire, 1986 - 1990, 2 vol., Ouagadougou, 1986

52. Programme cadre multidonateur de développement des secteurs sociaux, Troisième Conférence de table Ronde pour le Burkina Faso, document de support, vol.1, Genève, septembre 1995.

53. Rapport National sur le Sommet Mondial pour le Développement Social, Ouagadougou, février 1995

54. M. Sanou, Pauvreté et marché du travail à Ouagadougou, Genève, Institut International d'Etudes Sociales, 1993

55. State of world's forests, FAO, 1997

56. UNICEF, Grille de données générales des provinces du Burkina Faso, Ouagadougou, juillet 1995

Annexe 2 : Glossaire et définitions statistiques

Accès à l'assainissement : Pourcentage de population ayant accès aux moyens sanitaires d'évacuation des excréments et des déchets, y compris les latrines extérieures et le compostage.

Accès à l'eau potable : Pourcentage de population disposant d'un accès raisonnable à l'approvisionnement en eau potable, comprenant les eaux de surface traitées, ou non traitées mais non polluées, comme celles des sources, des puits et des forages protégés.

Accès aux services de santé : Pourcentage de population qui peut se rendre en moins d'une heure dans les centres de santé locaux, à pied ou en utilisant les moyens de transport locaux.

Acuité ou profondeur de la pauvreté : L'acuité (ou profondeur) de la pauvreté se calcule par la distance moyenne qui sépare une personne pauvre du seuil de pauvreté. Elle est exprimée en pourcentage par rapport à ce seuil. Cette moyenne se calcule sur l'ensemble de la population : pauvre ou non. Puisque cet outil de mesure - que l'on appelle aussi écart au seuil de pauvreté - représente la distance moyenne à laquelle se trouvent les pauvres par rapport au seuil de pauvreté, elle est à même de rendre compte d'une aggravation de leurs conditions de vie.

Aide alimentaire en céréales : Céréales fournies par des pays donateurs et des organisations internationales, notamment le Programme Alimentaire Mondial.

Aide publique au développement (APD) : Somme nette des dons et des prêts accordés à des conditions de faveur par des institutions publiques des membres du Comité d'Aide au Développement (CAD), de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP), etc.., pour promouvoir le développement économique et le bien-être, comprenant la coopération technique et l'aide alimentaire.

APD pour l'investissement social : Aide publique au développement destinée aux domaines combinés de la santé, de l'enseignement, des services sociaux, du développement rural et urbain, et de l'eau et assainissement.

Année de scolarité (moyenne) : Moyenne du nombre d'années de scolarité effectuée par les adultes de 25 ans et plus.

Apport quotidien de calories par habitant : Equivalent en calories de l'approvisionnement alimentaire net d'un pays divisé par le nombre d'habitants, par jour.

Capacité de charge et niveau d'exploitation : La capacité de charge (ou potentiel de production) est une notion centrale dans l'utilisation des ressources naturelles. Cette notion trouve son origine dans l'aménagement des pâturages, mais elle est également utilisée à présent dans d'autres types d'utilisation des terres. La capacité de charge est le niveau d'équilibre entre le taux de régénération d'une certaine ressource naturelle de l'écosystème (fourrage, par exemple) et le taux d'exploitation de cette ressources (par les herbivores, par exemple). Cet équilibre est dynamique, pour deux raisons : la variabilité des facteurs opérationnels (la pluviosité, par exemple) et l'interaction entre la végétation et les herbivores. La capacité de charge est déterminée par les ressources naturelles (eau, sol, végétation), le niveau technologique et les intrants externes (les engrais par exemple). Dans l'ensemble, la capacité de charge actuelle diminue à la suite de la surexploitation des ressources naturelles, mais elle peut également être réhabilitée par l'apport d'intrants et l'application de mesures de conservation des eaux et du sol.

Chômage : Sont en chômage toutes les personnes au-dessus d'un âge déterminé, qui n'ont pas d'emploi rémunéré ou ne sont pas travailleurs indépendants, sont disponibles pour travailler dans le cadre d'un emploi rémunéré ou en tant que tra-

Annexe 2 : Glossaire et définitions statistiques

vailleur indépendant, et se sont efforcés de trouver un emploi rémunéré ou occuper une activité de travailleur indépendant.

Coefficient de dépendance sociale : Promotion des personnes à charge, âgées de moins de 15 ans ou de plus de 64 ans, par rapport à la population active (âgée de 15 à 64).
Coefficient de dépendance alimentaire : Proportion des importations de produits alimentaires par rapport à l'offre alimentaire disponible pour la distribution intérieure, c'est-à-dire le total de la production alimentaire, plus les importations alimentaires, moins les exportations alimentaires.

CSN : Note de Stratégie Nationale, instrument de programme et d'orientation du Système des Nations Unies en vue de l'harmonisation des activités des principales agences dans le cadre d'un programme par pays (Country Strategy Note).

Densité de population : Nombre total d'habitants divisé par la superficie considérée.

Dépenses d'enseignement : Dépenses engagées pour le fonctionnement, l'administration, l'inspection et l'appui des écoles maternelles, primaires et secondaires ; des universités et des instituts d'enseignement supérieur ; des établissements d'enseignement professionnel, technique et autres ; et de l'administration générale et des services annexes.

Dépenses de santé : Dépenses consacrées aux hôpitaux, aux centres de santé et aux dispensaires, aux systèmes d'assurance-maladie et à la planification familiale.

Dépenses publiques : Dépenses réalisées par tous les bureaux, départements, établissements et autres organes du gouvernement central qui sont des institutions ou des instruments de l'autorité centrale d'un pays. Elles comprennent les dépenses de fonctionnement, d'investissement et de développement.

Développement Humain (DH) : Processus qui conduit à l'élargissement de la gamme des possibilités qui s'offrent à chacun. En principe, elles sont illimitées et peuvent évoluer avec le temps. Mais quel que soit le stade de développement, elles impliquent que soient réalisées trois conditions essentielles : vivre longtemps et en bonne santé, acquérir un savoir et avoir accès aux ressources nécessaires pour jouir d'un niveau de vie convenable. Si ces conditions ne sont pas satisfaites, de nombreuses possibilités restent inaccessibles.

Dimension Sociale de l'Ajustement (D.S.A.) : Programme du gouvernement visant à atténuer les coûts sociaux de l'ajustement structurel et portant sur la protection des groupes vulnérables dans les domaines tels que la santé, la population, l'éducation, l'emploi et les revenus, femmes et développement, développement communautaire.

Enseignement primaire : Enseignement au premier niveau (Niveau 1 de la Classification internationale type de l'éducation - CITE), dont la principale fonction est de fournir les éléments de base de l'éducation.

Enseignement post-primaire : enseignement primaire plus deux années de formation professionnelle (Sections Artisanales Rurales et Sections Ménagères).

Enseignement Secondaire : Enseignement au deuxième niveau (niveaux 2 et 3 de la CITE), basé sur 6 années d'instruction préalable au premier niveau et fournissant une instruction générale ou spécialisée, ou les deux, dispensé par les collèges secondaires, les lycées, les écoles normales à ce niveau et les écoles à vocation professionnelle ou technique (durée normale : 7 ans en moyenne).

Enseignement secondaire technique : Enseignement dispensé dans les établissements secondaires visant à préparer les élèves en vue d'une activité ou d'une profession.

Enseignement supérieur :
Enseignement à trois niveaux (niveaux 5, 6 et 7 de la CITE), dispensé par exemple dans les universités, les écoles normales et les écoles professionnelles supérieures, exigeant comme condition minimale d'admission d'avoir achevé avec succès l'enseignement de deuxième niveau ou de prouver qu'un niveau équivalent de connaissances a été assimilé.

Annexe 2 : Glossaire et définitions statistiques

Epargne intérieure (brute) : Produit intérieur brut moins la consommation des administrations publiques et la consommation privée.

Espérance de vie à la naissance : Nombre d'années que vivrait un nouveau-né si les caractéristiques de mortalité de sa population au moment de sa naissance demeuraient les mêmes tout au long de sa vie.

Exportation des biens et services : Valeur de tous les biens et services non facteurs fournis au reste du monde, y compris les marchandises, le fret, l'assurance, le transport et autres services non-facteurs.

Indicateur de Développement Humain (IDH) : Mesure composite du développement humain basée sur l'espérance de vie à la naissance, l'instruction et le revenu (voir note technique I). L'IDH est un " baromètre " mondial permettant de faire ressortir les progrès accomplis par les pays en matière de développement humain. L'IPH s'attache aux déficits rencontrés dans trois domaines essentiels de l'existence humaine, et qui sont eux-mêmes déjà pris en compte dans l'IDH. Les variables utilisées sont ici le pourcentage d'individus risquant de décéder avant l'âge de quarante ans, le pourcentage d'adultes analphabètes et les services procurés par l'économie dans son ensemble, cette troisième variable étant représentée par trois critères : le pourcentage d'individus n'ayant pas accès aux services de santé et à l'eau potable et le pourcentage d'enfants de moins de cinq ans victimes de malnutrition.

L'indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH)
L'indicateur sexospécifique du développement humain s'attache aux potentialités humaines essentielles en se fondant sur les mêmes variables que l'IDH, mais en corrigeant cet IDH en fonction des inégalités sociologiques entre les sexes. Plus les écarts touchant aux aspects essentiels du développement humain sont importants, plus l'ISDH du pays concerné est faible par rapport à son IDH. En fait, l'ISDH correspond simplement à un IDH actualisé, c'est-à-dire révisé à la baisse, en fonction des inégalités entre femmes et hommes.

L'indicateur de la participation des femmes (IPF)
L'indicateur de la participation des femmes (IPF) indique si les femmes sont en mesure de prendre une part active à la vie politique et économique. Il se concentre, comme son nom l'indique, sur la participation et mesure les inégalités sociologiques entre les sexes en termes de représentation et de pouvoir de décision dans certains domaines clef de la sphère économique et politique. Il diffère ainsi de l'ISDH, qui constitue un indicateur des inégalités entre les sexes sur le plan des potentialités de base.

Indice de production alimentaire par habitant : Quantité annuelle moyenne de vivres produite.

Pauvreté absolue et relative : La pauvreté absolue renvoie à un seuil de pauvreté exprimé en valeur absolue et correspondant à la possibilité de satisfaire à des besoins minimaux, alors qu'on parle de pauvreté relative pour des personnes qui sont moins bien loties que la majorité des autres membres de la même communauté. En ce qui concerne le revenu, une personne se trouve dans la pauvreté absolue si son revenu est en deçà d'un seuil de pauvreté défini, mais elle est relativement pauvre si elle appartient à un groupe à faible revenu (les 10% de personnes les plus pauvres, par exemple).

Potentialités et capacité
Les potentialités d'une personne renvoient au champ des possibilités dont dispose une personne (recevoir une alimentation correcte, vivre longtemps ou prendre part à la vie de la collectivité, par exemple). La capacité d'une personne représente les différentes combinaisons de potentialités qui sont tour à tour accessibles à cette personne. La capacité reflète la liberté de réaliser des potentialités.

Produit National Brut (PNB) : Total de la valeur ajoutée nationale et étrangère revenant aux résidents, calculée sans opérer de déductions pour la dépréciation. Il comprend le PIB plus le revenu net des facteurs à l'étranger, qui est le revenu que les résidents reçoivent de l'étranger pour des services facteurs (main-d'oeuvre et capital), moins les paiements similaires faits à des non-résidents qui contribuent à l'économie nationale.

Annexe 2 : Glossaire et définitions statistiques

Ressources en eau intérieures renouvelables : Débit moyen annuel des cours d'eau et des formations aquifères provenant des précipitations endogènes.

Retard de croissance : Pourcentage d'enfants âgés de 24 à 59 mois, qui s'écartent de plus de 2 écarts-types de la valeur médiane de la taille par rapport à l'âge de la population de référence.

Seuil de pauvreté : Seuils de pauvreté destinés aux comparaisons internationales. Dans le cadre de ses comparaisons internationales, la Banque Mondiale se fonde sur un seuil de pauvreté fixé à 1 dollar (en parités de pouvoir d'achat, ou PPA de 1985) par jour et par personne. Ce seuil de pauvreté est calculé en fonction de la consommation. Il est recommandé d'utiliser un seuil de pauvreté correspondant à 2 dollars (en PPA) par jour pour l'Amérique latine et les Caraïbes et de 4 dollars (en PPA de 1990) pour les pays d'Europe de l'Est et de la CEI. Pour les comparaisons entre pays industrialisés, le présent rapport a adopté le seuil de pauvreté valable pour les Etats-Unis, et correspondant à 14,40 dollars (en parités de pouvoir d'achat, ou PPA de 1985) par jour et par personne.

Seuils de pauvreté nationaux : Les pays en développement qui ont défini des seuils de pauvreté nationaux utilisent généralement pour cela la méthode de la mesure alimentaire de la pauvreté. Ces seuils indiquent le niveau en deçà duquel les ressources économiques ne permettent pas de satisfaire les besoins minimaux en termes d'alimentation. Il existe trois approches pour mesurer la pauvreté alimentaire. Selon la méthode du coût des besoins essentiels, le seuil de pauvreté correspond au coût d'une ration alimentaire de base pour les principaux groupes d'âge, pour les deux sexes et pour les grandes catégories d'activité. Viennent s'y ajouter un petit nombre d'articles non alimentaires considérés comme essentiels. Une fois ce seuil fixé, une enquête établit la proportion de personnes vivant dans des ménages dont la consommation (ou parfois le revenu) est inférieure à ce seuil. La ration de base peut se définir comme les produits alimentaires les moins onéreux nécessaires pour satisfaire aux besoins nutritionnels essentiels, comme la ration typique d'un adulte pour la population située dans le quintile (les 20%) inférieur du niveau de consommation alimentaire totale par adulte. Le choix des composantes alimentaire et non alimentaire de l'ensemble considéré comporte forcément une part d'histoire. La méthode de l'équilibre calorique se fonde sur une dépense de consommation permettant uniquement à une personne de se procurer une quantité de nourriture suffisante pour satisfaire un besoin calorique prédéterminé. La méthode de l'équilibre calorique estime la quantité d'énergie alimentaire absorbée (variable dépendante) à partir de la consommation des ménages convertie en équivalents adultes. La méthode de la ration alimentaire consiste à calculer le coût d'un budget alimentaire permettant d'acheter des éléments nutritifs en quantité tout juste suffisante. Si l'on part de l'hypothèse que les coûts des nutriments essentiels représente le tiers de la consommation totale d'un ménage, le seuil de pauvreté sera fixé à trois fois le niveau du coût des nutriments essentiels. Chacune de ces trois approches du seuil de pauvreté alimentaire est sensible au niveau de prix utilisé pour déterminer le coût de l'ensemble de produits envisagés.
Chacune se concentre sur la quantité de calories ou l'énergie alimentaire - et cela parce que les carences en protéines dues à des ressources économiques insuffisantes sont considérées comme rares dans la plupart des sociétés. Les pays industrialisés utilisent également des seuils de pauvreté nationaux pour mesurer la pauvreté relative. La Commission de l'Union européenne propose, pour ses Etats membres un seuil de pauvreté correspondant à la moitié de la médiane corrigée du revenu individuel disponible.

Taux d'affectation de l'aide au secteur social : Pourcentage de l'aide consacrée au secteur social.

Taux d'affectation de l'aide aux priorités sociales : Pourcentage de l'aide consacrée au secteur social qui est affectée aux domaines prioritaires en matière de développement humain.

Taux d'affectation de l'aide aux dépenses de développement humain : Pourcentage du PNB d'un donateur consacré aux domaines prioritaires en matière de déve-

Annexe 2 : Glossaire et définitions statistiques

loppement humain des pays bénéficiaires ou montant de l'aide reçue pour les domaines prioritaires en matière de développement humain exprimé en pourcentage du PNB du pays bénéficiaire.

Taux d'alphabétisation (adulte) : Pourcentage de personnes âgées de 15 ans et plus et qui peuvent, en comprenant, lire et écrire un texte simple et court sur leur vie quotidienne.

Taux d'emploi des contraceptifs : Pourcentage de femmes en âge de procréer qui utilisent, ou dont les partenaires utilisent, toute forme de contraception, c'est-à-dire des méthodes modernes ou traditionnelles.

Taux d'inflation : taux moyen annuel d'accroissement des prix ; il est mesuré par la croissance du facteur déflateur implicite du PIB pour chacune des périodes considérées.

Taux de mortalité des moins de cinq ans (TMM5) : Nombre de décès d'enfants de moins de cinq ans pour 1.000 naissances vivantes au cours d'une année. Plus spécifiquement, probabilité de mourir entre la naissance et le cinquième anniversaire.

Taux de mortalité maternelle : Nombre de femmes qui meurent chaque année par suite d'une grossesse pour 1.000 naissances vivantes.

Taux de pauvreté ou incidence de la pauvreté : Le taux de pauvreté, ou incidence de la pauvreté est simplement une estimation du pourcentage de personnes vivant en deçà du seuil de pauvreté. Cette grandeur ne renseigne en aucune manière sur l'acuité ou la profondeur de la pauvreté et ne peut donc rendre compte d'aucune aggravation des conditions de vie touchant des personnes déjà pauvres par ailleurs.

Taux de scolarisation (brut et net) : Le taux brut de scolarisation est le nombre d'enfants inscrits à un cycle (niveau) d'enseignement (qu'ils soient ou non en âge de fréquenter), exprimé en pourcentage du nombre d'enfants appartenant au groupe d'âge correspondant à ce niveau d'enseignement. Le taux net de scolarisation est le nombre d'enfants inscrits à un cycle (niveau) d'enseignement et qui appartiennent au groupe d'âge pertinent, exprimé en pourcentage de nombre d'enfants appartenant à ce même groupe d'âge.

Terme de l'échange : Rapport de l'indice des prix moyens des exportations d'un pays à l'indice des prix moyens de ses importations.

Ultra-pauvreté : Un ménage se trouve en situation d'ultra-pauvreté lorsqu'il n'est pas en mesure de satisfaire à 80% des besoins caloriques minimaux définis par la FAO et l'OMS, et ce même lorsqu'il consacre 80% de ses revenus à l'achat de produits alimentaires.

Vaccination (couverture vaccinale) : Moyenne des couvertures vaccinales des enfants de moins d'un an pour les quatre antigènes utilisés dans le Programme Elargi de Vaccination universel des enfants.

Annexe 3 : Méthodologie de calcul des différents indicateurs

1. L'indicateur du développement humain

L'IDH est indicateur composite comportant trois éléments : la durée de vie, mesurée d'après l'espérance de vie à la naissance, le niveau d'éducation, mesuré par un indicateur combinant pour deux tiers le taux d'alphabétisation des adultes et pour un tiers le taux brut de scolarisation combiné (tous niveaux confondus), et le niveau de vie, mesuré d'après le PIB réel par habitant exprimé en Parité de Pouvoir d'Achat.

Des valeurs minimales et maximales ont été fixées pour chacun de ces éléments :

. Espérance de vie à la naissance : 25 ans - 85 ans
. Alphabétisation des adultes : 0 % - 100 %
. Taux de scolarisation 0 % - 100 %
. PIB réel par habitant (PPA) : 100$ US (en PPA) - 40 000$ US (en PPA)

Tous les indicateurs qui entrent dans la composition de l'IDH se calculent selon la formule générale suivante :

$$\text{Indicateur} = \frac{\text{Valeur réelle } X_i - \text{valeur minimale } X_i}{\text{Valeur maximale } X_i - \text{valeur minimale } X_i}$$

Par exemple, si l'espérance de vie à la naissance est de 65 ans dans un pays donné, la valeur de l'indicateur d'espérance de vie de ce pays sera la suivante :

$$\frac{65 - 25}{85 - 25} = \frac{40}{60} = 0{,}667$$

On trouvera ci-dessous deux exemples de pays pour illustrer le calcul de l'IDH : la Grèce, pays industrialisé, et le Gabon, pays en développement.

Pays	Espérance de vie (en années)	Alphabétisation des adultes (en%)	Taux de scolarisation (en %)	PIB réel par habitant (en PPA)
Grèce	77,8	96,7	82	11 265
Gabon	54,1	62,6	60	3 641

1

♦ Indicateur d'espérance de vie

$$\text{Grèce} = \frac{77{,}8 - 25}{85 - 25} = \frac{52{,}8}{60} = 0{,}880$$

$$\text{Gabon} = \frac{54{,}1 - 25}{85 - 25} = \frac{29{,}1}{60} = 0{,}485$$

♦ Indicateur de niveau d'éducation

Grèce = [2(0,967)+1(0,820)] / 3 = 0,918 .

Gabon = [2(0,625) +1(0,600)] / 3 = 0,617

• Indicateur d'alphabétisation des adultes

$$\text{Grèce} = \frac{96{,}7 - 0}{100 - 0} = \frac{96.7}{100} = 0{,}967$$

$$\text{Gabon} = \frac{62{,}6 - 0}{100 - 0} = \frac{62{,}6}{100} = 0{,}626$$

• Indicateur de scolarisation tous niveaux confondus

$$\text{Grèce} = \frac{82 - 0}{100 - 0} = 0{,}820$$

$$\text{Gabon} = \frac{60 - 0}{100 - 0} = 0{,}600$$

♦ Indicateur de PIB réel corrigé par habitant en Parité du Pouvoir d'Achat (voir détail de calcul au point 2)
Le PIB réel par habitant de la Grèce, qui se situe à 11 265 dollars (PPA), est supérieur à la valeur de seuil de pauvreté établi par convention au plan mondial à 5835 dollars (en PPA) en 1994, mais inférieur au double de cette valeur; donc il doit être corrigé parce que le principe des rendements décroissants du revenu s'applique. Le PIB réel corrigé par habitant de la Grèce est donc :
[5 835 + 2(11 265 - 5 835)_] = 5 982 dollars (PPA)

Le PIB réel par habitant du Gabon est de 3 641 dollars (PPA) et ne subit pas d'ajustement, étant inférieur à la valeur de seuil et par conséquent il n'y a pas de rendement décroissant du revenu.

L'indicateur de PIB réel corrigé par habitant (PPA) est donc pour les deux pays considérés :

$$\text{Grèce} : \frac{5\,982 - 100}{6\,154 - 100} = \frac{5\,882}{6\,054} = 0{,}97$$

$$\text{Gabon} : \frac{3\,641 - 100}{6\,154 - 100} = \frac{3\,541}{6\,054} = 0{,}58$$

♦ L'indicateur du développement humain

L'IDH est la moyenne arithmétique de la somme des trois indicateurs de durée de vie, de niveau d'éducation et de PIB réel corrigé par habitant (PPA), ce qui donne pour la Grèce et le Gabon les résultats suivants :

Annexe 3 : Méthodologie de calcul des différents indicateurs

Pays	Indicateur d'espérance de vie	Indicateur de niveau d'éducation	Indicateur de PIB réel corrigé par habitant (PPA)		IDH
Grèce	0,88	0,92	0,97	2,77	0,923
Gabon	0,49	0,62	0,58	1,69	0,563

2. Calcul du PIB réel corrigé par habitant (PPA)

Le calcul de l'IDH initial se fondait sur le principe que le revenu a un effet progressivement décroissant sur le développement humain (ou le bien-être humain). On peut utiliser une formule plus explicite pour rendre compte des rendements décroissants; la formule d'Atkinson, ci-dessous, est fréquemment utilisée à cet effet:

$$W(y) = \frac{1}{1-\Sigma} \; xy^{1-\Sigma}$$

W (y) est ici l'utilité ou le bien-être dérivé du revenu et le paramètre mesure le degré de rendement décroissant. C'est l'élasticité de l'utilité marginale du revenu. Si (= 0, il n'y a pas de rendement décroissant. Lorsque (s'approche de 1, l'équation devient:

$W(y) = \log y$

La modification adoptée dans le calcul de l'IDH consiste à faire augmenter progressivement la valeur de (à mesure que le revenu augmente, la gamme des revenus étant divisée en multiples du seuil de pauvreté y*.
La plupart des pays se situent entre 0 et y*, certains entre y*et 2 y*, certains moins nombreux entre 2 y* et 3 y*, et ainsi de suite. Pour tous les pays où y < y*, c'est à dire pour les pays pauvres, la valeur de Σ est fixée à 0. Il n'y a pas de rendements décroissants. Lorsque le revenu est compris entre y*et 2 y*, Σ est égal à 1/2 et lorsque le revenu est compris entre 2 y* et 3 y*, Σ est égal à 2/3. En général, si $\infty y^* \leq y \leq (\infty + 1) y^*$, $\Sigma = \infty/(\infty+1)$. Ce qui donne:

$W(y) = y$ pour $0 < t \leq y^*$
$= y^* + 2(y - y^*)^{1/2}$ pour $y^* \leq y \leq 2y^*$
$= y^* + 2(y^*)^{1/2} + 3(y - 2y^*)^{1/3}$ pour $2y^* \leq y \leq 3y^*$
et ainsi de suite.

De la sorte, plus le revenu est élevé par rapport au seuil de pauvreté, plus les rendements décroissants se répercutent sur l'apport du revenu au développement humain. Le revenu supérieur au seuil de pauvreté a ainsi un effet marginal et non pas un plein effet où un dollar correspondrait à un dollar. Cet effet marginal n'est cependant pas suffisant pour discriminer de façon significative entre les pays industrialisés.

La valeur de seuil (y*) est fixée par convention au revenu mondial moyen, soit 5 835 dollars (en PPA) pour 1994, et tout revenu supérieur à ce seuil est ajusté en appliquant la formule de l'utilité marginale décroissante du revenu (formule d'Atkinson).

La valeur corrigée du revenu maximum de 40 000 dollars (PPA) se calcule selon la forme suivante de la formule d'Atkinson:
$W(y) = y^* + 2(y^{*1/2}) + 3(y^{*1/3}) + 4(y^{*1/4}) + 5(y^{*1/5}) + 6(y^{*1/6}) + 7(y^{*1/7}) + 8[(40.000 - 7y^*)^{1/8}]$

En effet, le revenu maximum de 40 000 dollars (PPA) se situe entre 7 y* et 8 y*. Selon la formule ci-dessus, la valeur corrigée du revenu maximum de 40 000 dollars (en PPA) s'établit donc à 6 154 PPA.

Dans la formule révisée, Σ n'est pas égal à 1 mais varie de 0 à 1, comme l'illustre l'exemple ci-dessus. La Grèce, pays industrialisé, et le Gabon, pays en développement (voir point 1.)

3. Calcul de l'indicateur sexospécifique du développement humain et de l'indicateur de la participation des femmes

Dans le cadre des comparaisons internationales, l'indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH) et l'indicateur de la participation des femmes (IPF) sont limités aux données généralement accessibles sur le plan international. Nous nous sommes efforcés, dans ce rapport, d'utiliser les données les plus récentes, les plus fiables et présentant la plus grande cohérence interne possible. Le recueil de données sexospécifiques nombreuses et fiables est une tâche complexe à laquelle la communauté internationale doit s'attaquer résolument. Les résultats obtenus selon l'ISDH et l'IPF sont fondés sur les meilleures estimations disponibles, dans l'espoir de susciter de meilleurs diagnostics.

♦ L'indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH)
L'ISDH est composé des mêmes variables que l'IDH. Il diffère néanmoins de l'IDH en ceci que nous avons corrigé les niveaux moyens obtenus par chaque pays en termes d'espérance de vie, de niveau d'éducation et de revenu de façon à refléter les disparités sociologiques entre les hommes et les femmes dans ces trois domaines (pour une explication détaillée de la méthodologie utilisée pour le calcul de l'ISDH, voir la note technique 1 du Rapport mondial sur le développement humain 1995).

Dans le calcul de l'ISDH, les valeurs maximale et minimale de l'espérance de vie sont corrigées pour tenir compte de l'avantage biologique des femmes dans ce domaine. Pour les femmes, la valeur maximale de l'espérance de vie est ainsi de 87,5 ans et la valeur minimale de 27,5 ans. Pour les hommes ces valeurs sont respectivement de 82,5 ans et de 22,5 ans.

Le calcul de la composante du revenu est plus complexe. Pour calculer les parts du revenu du travail des hommes et des femmes, deux données ont été utilisées : le rapport entre la moyenne des salaires féminins et celle des salaires masculins et la part de la population active âgée de 15 ans et plus. Pour les pays pour lesquels il n'y a pas de données disponibles pour le rapport des salaires, une valeur de 75 %,

Annexe 3 : Méthodologie de calcul des différents indicateurs

moyenne pondérée du rapport des salaires pour tous les pays pour lesquels les données sont disponibles est retenue. Ensuite le PIB corrigé par habitant moyen est pondéré sur la base de la disparité entre les sexes en matière de parts de revenus et de la proportion de femmes et d'hommes dans la population.

La dernière opération du calcul de l'ISDH consiste à additionner les indicateurs de l'espérance de vie, du niveau d'éducation et du revenu et à diviser la somme par 3.

Exemple de calcul de l'ISDH
Nous avons choisi la Norgève pour illustrer la méthode de calcul de l'indicateur sexospécifique du développement humain. Comme nous l'avons vu, le paramètre d'aversion pour l'inégalité a été fixé à 2. (les résultats des calculs présentent parfois de légères variations dues à l'arrondissement des chiffres.)

Pourcentage de la population totale
Femmes 51 %
Hommes 49 %

Espérance de vie à la naissance
Femmes 80,4 ans
Hommes 74,6 ans

Alphabétisation des adultes
Femmes 99 %
Hommes 99 %

Scolarisation tous niveaux confondus
Femmes 93 %
Hommes 92 %

PREMIERE ETAPE
Calcul de l'indicateur d'espérance de vie également réparti
Espérance de vie
Femmes (80,4 - 27,5)/60 = 0,882
Hommes (74,6 - 22,5)/60 = 0,868

Indicateur d'espérance de vie également réparti :
{[(pourcentage de la population féminine x (indicateur d'espérance de vie des femmes)-1] +
[(pourcentage de la population masculine x (indicateur d'espérance de vie des hommes)-1]}-1
[0,51(0,882)-1 + 0,49(0,868)-1]-1 = 0,875

DEUXIEME ETAPE
Alphabétisation des adultes
Femmes (99 - 0)/100 = 0,990
Hommes (99 - 0)/100 = 0,990

Taux brut de scolarisation tous niveaux confondus
Femmes (93 - 0)/100 = 0,930
Hommes (92 - 0)/100 = 0,920

Indicateur de niveau d'éducation
Femmes
2/3 (taux d'alphabétisation des adultes) + 1/3 (taux brut de scolarisation tous niveau confondus)
2/3(0,990) + 1/3(0,930) = 0,970

Hommes
2/3 (taux d'alphabétisation des adultes) + 1/3 (taux brut de scolarisation tous niveau confondus)
2/3(0,990) + 1/3(0,920) = 0,967

Indicateur d'espérance de vie également réparti :
{[(pourcentage de la population féminine x (indicateur de niveau d'éducation)-1] + [(pourcentage de la population masculine x (indicateur de niveau d'éducation)-1]}-1
[0,51(0,970)-1 + 0,49(0,967)-1]-1 = 0,968

TROISIEME ETAPE
Calcul des parts proportionnelles de revenu

Pourcentage de la population active
Femmes 45,5
Hommes 54,5

Rapport des salaires non agricoles féminins aux salaires masculins : 0,870

PIB réel corrigé par habitant (en PPA) : 6 073 PPA (voir plus haut dans cette section)[2]

- Calcul des parts proportionnelles féminine et masculine des revenus

Salaire moyen (w) = (pourcentage de femmes dans la population active x salaires féminins) + (pourcentage d'hommes dans la population active x 1)
(0,455 x 0,870) + (0,545 x 1) = 0,941

Rapports du salaire féminin au salaire moyen (w)
0,870/0,941 = 0,925

Rapports du salaire masculin au salaire moyen (w)
1/0,941 = 1,063

Part des revenus du travail
Note : [(salaires féminin/salaires moyens) x pourcentage de femmes dans la population active] + [(salaires masculins/salaires moyens) x pourcentage d'hommes dans la population active] = 1.
Femmes
Salaires féminins/population active féminine
0,9247 x 0,4553 = 0,4210

Hommes
Salaires masculins/population active masculine
1,063 x 0,545 = 0,579

Parts proportionnelles féminine et masculine des revenus
Femmes
Part féminine des revenus du travail/pourcentage de la population féminine
0,421/0,505 = 0,834

Hommes
Part masculine des revenus du travail/pourcentage de la population masculine
0,579/0,495 = 1,169

- Indicateur du revenu également réparti

Pondération ($\in = 2$)

{[(pourcentage de la population féminine x (part féminine du revenu)-1] +[(pourcentage de la population masculine x (part masculine du revenu)-1]}-1
[0,505(0,834)-1 + 0,495(1,169)-1]-1 = 0,972
0,972 x 6 073 = 5 903
(5 903 - 100)/(6 154 - 100) = 0,934

Annexe 3 : Méthodologie de calcul des différents indicateurs

QUATRIEME ETAPE
Calcul de l'indicateur sexospécifique du développement humain
1/3(0,875 + 0,968 + 0,959) = 0,934

◆ L'indicateur de la participation des femmes

L'indicateur de la participation des femmes (IPF) a pour composantes des variables définies explicitement pour mesurer le contrôle que les hommes et les femmes peuvent exercer sur leur destinée dans les domaines politique et économique.

Le premier ensemble de variables a été choisi pour rendre compte de la participation et du pouvoir décisionnaire dans la sphère économique. Il comprend les pourcentages d'hommes et de femmes exerçant, d'une part, des fonctions de direction et d'encadrement supérieur et, d'autre part, des professions techniques et libérales. Ce sont là des catégories d'emploi très vastes et aux définitions assez floues. Les groupes de population concernés par ces deux grandes catégories étant différents, des indicateurs distincts pour chacune d'elles ont été calculés, qui ont ensuite été additionnés. La troisième variable est constituée par le pourcentage de femmes et d'hommes occupant des fonctions parlementaires. Elle a été choisie pour refléter la participation à la vie politique et le pouvoir de décision des femmes.

A chacune des trois variables est appliquée la méthode de la moyenne pondérée
(ϵ - 1) en fonction de la population pour calculer un pourcentage équivalent également réparti (PEER) pour les deux sexes considérés conjointement. Chaque variable est ensuite indexée en divisant le PEER par 50 %.

La variable du revenu est choisie pour exprimer le contrôle des ressources économiques. Elle est calculée de la même manière que pour l'ISDH, à la différence près que c'est le PIB réel par habitant non corrigé qui est ici utilisé (au lieu du PIB corrigé). La valeur maximale du revenu est, là encore, de 40 000 dollars (PPA) et la valeur minimale de 100 dollars (PPA).

En dernière étape, les indicateurs des trois variables - participation et pouvoir décisionnaire économiques, participation et pouvoir décisionnaire politiques, contrôle des ressources économiques - sont additionnés avant de diviser le résultat par 3 pour obtenir l'IPF global.

Exemple de calcul de l'IPF

Nous avons choisi le Cameroun pour illustrer les différentes étapes du calcul de l'indicateur de la participation des femmes. Le paramètre d'aversion pour l'inégalité est égal à 2. (les résultats des calculs présentent parfois de légères variations dues à l'arrondissement des chiffres.)

PREMIERE ETAPE

Calcul des indicateurs de représentation parlementaire, de fonctions de direction et d'encadrement supérieur, et de professions techniques et libérales

pourcentage de représentation parlementaire
Femmes 12,1
Hommes 87,8

pourcentage de fonctions de direction et de cadres supérieurs
Femmes 10,1
Hommes 89,9

pourcentage de cadres et de techniciens
Femmes 24,4
Hommes 75,6

pourcentage de la population totale
Femmes 50,38
Hommes 49,62

Calcul du PEER de représentation parlementaire
[0,4962 (87,8)-1 + 0,5038 (12,1)-1]-1 = 21,3

Calcul du PEER pour les fonctions de direction et les cadres supérieurs
[0,4962 (89,9)-1 + 0,5038 (10,1)-1]-1 = 18,05

Calcul du PEER pour les cadres et les techniciens
0,4962 (75,6)-1 + 0,5038 (24,4)-1]-1 = 36,75

Indexation de la représentation parlementaire
21,30/50 = 0,426

Indexation des fonctions de direction et d'encadrement supérieur
18,05/50 = 0,361

Indexation des postes de cadres et de techniciens
36,75/50 = 0,7350

Calcul de l'indicateur combiné de fonctions de direction et d'encadrement supérieur et des emplois de techniciens et professions libérales
(0,3610 + 0,7350)/2 = 0,5480

DEUXIEME ETAPE

Calcul de l'indicateur des parts de revenu du travail

Pourcentage de la population active
Femmes 37,4
Hommes 62,6

Rapport des salaires non agricoles féminins aux salaires non agricoles masculins : 75 %

PIB réel non corrigé par habitant : 2 120 dollars (PPA)

Rapports du salaire féminin au salaire moyen (w) et du salaire masculin au salaire moyen (w)
W = 0,374 (0,75) + 0,626 (1) = 0,9065
Rapport du salaire féminin au salaire moyen :
0,75/0,9065 = 0,8274
Rapport du salaire masculin au salaire moyen :
1/0,9065 = 1,1031

Part des revenus du travail
Note : [(salaire féminins/salaires moyens) x pourcentage féminin de la population active] + [(salaires masculins/salaires moyens) x pourcentage masculin de la population active] = 1.
Femmes 0,8274 x 0,374 = 0,3094
Hommes 1,1031 x 0,626 = 0,6095

Annexe 3 : Méthodologie de calcul des différents indicateurs

Parts proportionnelles féminine et masculine des revenus
Femmes 0,3094/0,5038 = 0,6141
Hommes 0,6905/0,4962 = 1,3916

Calcul de l'indicateur du revenu également réparti
[0,4962 (1,3916)-1 + 0,5038 (0,6141)-1]-1 = 0,8496
0,8496 x 2 120 = 1 801
(1 801 - 100)/(40 000 - 100) = 0,0426

TROISIEME ETAPE
Calcul de l'indicateur de la participation des femmes
[1/3(0,0426 + 0,0548 + 0,426)] = 0,3389 [3]

3. L'indicateur de pénurie de capacité (IPC)

Les trois variables composant l'IPC couvrent un champ considérable de l'expérience humaine : elles vont de la nutrition et la santé de l'ensemble de la population (insuffisance pondérale des enfants), aux possibilités d'accès aux soins de gynécologie d'obstétrique et à l'accès effectif aux services de santé en général (naissances non suivies par du personnel soignant), en passant par le niveau d'éducation de base, avec également des informations sur l'inégalité sociologique entre les sexes (analphabétisme des femmes adultes). Cette dernière variable permet par exemple d'évaluer les pays d'après la façon dont il traitent le groupe le plus défavorisé de leur société. Plutôt que de viser l'exhaustivité et de tenter de rendre compte de la misère dans la totalité des domaines prioritaires de l'existence humaine; cet indicateur souligne les points essentiels dans lesquels les progrès sont les plus nécessaires.

Le taux d'alphabétisation des femmes correspond au pourcentage de femmes âgées de 15 ans et plus qui peuvent, en le comprenant, lire et écrire un texte simple et court se rapportant à leur vie quotidienne. Le taux d'analphabétisme chez les femmes est une variable informative permettant d'évaluer l'état de la pauvreté générale des femmes qui a un effet multiplicateur fort sur le bien-être de la famille et sur le niveau général de développement humain de la société.

A mesure que le taux d'alphabétisation des femmes augmente, le taux de fécondité baisse. la santé des nourrissons et des enfants s'améliore, le niveau d'éducation des enfants s'élève et les conditions d'alimentation et d'hygiène des ménages s'améliorent.

On considère qu'un enfant souffre d'insuffisance pondérale lorsque son poids corporel est inférieur de deux écarts-types au poids médian par âge d'une population internationale de référence. C'est une variable significative qui reflète le manque de potentialités dans divers domaines, en particulier les services de santé, l'eau potable, l'assainissement et l'alimentation.

En tant que variable de sortie (résultat), elle exprime les effets de nombreuses variables d'entrée. Le pourcentage de naissances non suivies par un personnel de santé spécialisé est une variable d'entrée, mais qui constitue un indicateur prévisionnel fiable de substitution à la capacité de procréer dans de bonnes conditions de sécurité et de santé. La définition du personnel de santé utilisée ici est large : médecins, infirmières, sages-femmes, aides-soignants qualifiés et accoucheuses ayant reçu une formation traditionnelle. Malgré l'ampleur de cette définition, le taux de naissances non suivies reste très élevé dans un grand nombre de pays.

[1] Notes techniques issues du RAPPORT MONDIAL SUR LE DÈVELOPPEMENT HUMAIN 1997.

[2] RAPPORT MONDIAL SUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN 1997

[3] Exemple de calcul issu du RAPPORT MONDIAL SUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN 1997

Annexe 4 : Les Indicateurs de Développement Humains provincialisés

1- Les composantes de l'IDH national.

Le calcul de l'IDH national s'effectue sur la base de la méthologie utilisée par le Rapport Mondial sur le Developpement Humain; il prend donc en considération, l'espérance de vie à la naissance, le niveau d'éducation et le revenu.

Sur la base de données disponibles en 1996 pour l'espérance de vie à la naissance (52,2 ans), le revenu par tête ajusté (780 $US), le taux d'alphabétisation des adultes (22,2%) et le taux de scolarisation tous niveaux confondus (30%), l'IDH du Burkina Faso est de 0,276 et se décompose comme suit:

- Indicateur d'espérance de vie à la naissance:
(52,2-25)/(85-25) = 0,453
- Indicateur d'alphabétisation des adultes
(22,2-0)/(100-0) = 0,222
- Indicateur de scolarisation tous niveaux confondus
(30-0)/100-0) = 0,300
- Indicateur d'éducation
(2(0,222)+1(0,300))/3 = 0,248
- Indicateur de revenu par tête ajusté
(780-100)/(5448-100) = 0,1271

L'Indicateur de Developpement Humain (IDH) de 0,276 s'obtient en faisant la moyenne arithmétique des indicateurs précédents d'espérance de vie, d'éducation et de revenu soit: (0,453 + 0,248 + 0,1271)/3 = 0,276.

2- L'IDH moyen provincial

A partir des estimations des différentes composantes des indicateurs provinciaux, il est calculé un indicateur de développement humain moyen provincial qui se compose des éléments suivants:

- Un revenu moyen par tête de 72,2 $ US
- Un taux d'alphabétisation moyen de 12,72%
- Un taux brut de scolarisation moyen de 28,67%
- une espérance de vie moyenne de 50,8 ans

La méthode de calcul restant la même que précédemment, l'IDH moyen provincial est de 0,201.

3- L'Indicateur de Développement Humain des 45 provinces du Burkina Faso

Les indicateurs de développement humain provinciaux connaissent une faible variabilité autour de cette valeur moyenne de 0,201. En effet, leur écart type est de 0,039. La valeure moyenne se confond quasiment à la valeur médiane qui est de 0,200 indiquant que 50% des provinces ont un indicateur supérieur à 0,200.

Les six meilleurs IDH provinciaux

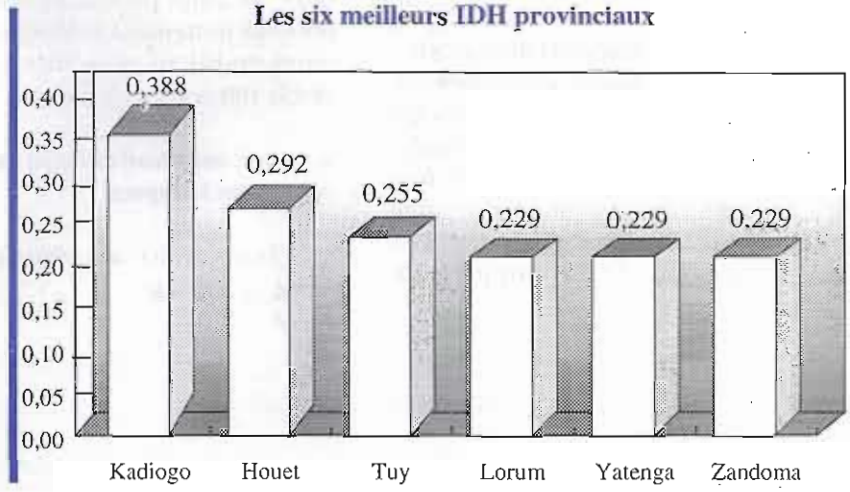

L'indicateur de Développement Humain le plus élevé est de 0,388 et se rencontre dans la province du Kadiogo qui dispose aussi de la première place dans toutes les composantes de l'IDH. Juste derrière le Kadiogo, le Houet se détache nettement avec un indicateur de 0,292. Le Namentenga dispose de l'indicateur le plus faible (soit 0,151).

Les provinces qui ont un IDH relativement très élevé (compris entre 0,221 et 0,388) repésentent 20% du total. Quant à celles disposant d'un IDH compris entre 0,201 et 0,217 elles en représentent 31%.

Annexe 4 : Les Indicateurs de Développement Humains provincialisés

Les provinces à faibles IDH sont celles dont l'indicateur est inférieur à l'IDH moyen (soit 49%). Elles peuvent être subdivisées en deux catégories :
- Les provinces dont l'IDH est compris entre 0,182 et 0,201. Il s'agit des provinces du Bam, du Bougouriba, du Ioba, du Boulougou, du Bazéga, du Gourma et de la Kompienga.
- Les provinces dont l'IDH est compris entre 0,151 et 0,175. Il s'agit des provinces du Banwa, du Ganzourgou,de la Kossi, du Komandjari, du Koulpelogo, de la Tapoa, de la Sissili, du Ziro, du Soum, du Seno, du Yagha, du Sanmatenga, de la Gnagna et du Namentenga. Il convient de souligner le niveau particulièrement bas des IDH des trois dernières provinces de cette catégorie, à savoir le Sanmatenga, la Gnagna et le Namentenga.

Il ressort de la comparaison interprovinciale des IDH que plus une province est urbanisée, plus son IDH est élevé. En effet, les provinces très urbanisées bénéficent d'une forte concentration d'infrastructures sociales et économiques qui influencent positivement et significativement l'indicateur de développement humain.

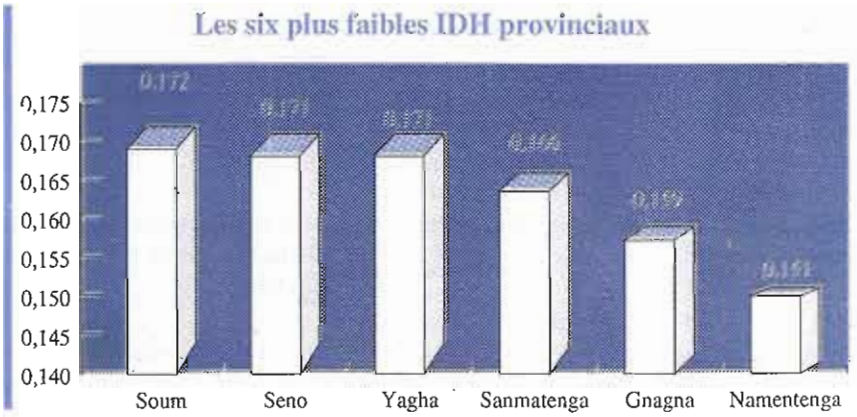

L'examen du tableau ci-dessus montre qu'en dehors des provinces du Kadiogo, du Houet, et du Bulkiemdé, toutes les autres provinces ont un indicateur de revenu négatif signifiant l'ampleur de la pauvreté monétaire; en effet, de telles provinces disposent de revenus nettement inférieurs au minimum établi au plan international à savoir 100 dollars US par tête.

4. Note méthodologique et références techniques

♦ *L'Indicateur du développement humain durable*

Matrice des correlations

	IDH	Alphabétisation	Scolarisation	Revenu	Espérance de vie
IDH	1	0.892	0.899	0.788	0.572
Alphabétisation	0.892	1	0.825	0.773	0.207
Scolarisation	0.899	0.825	1	0.667	0.280
Revenu	0.788	0.773	0.667	1	0.345
Espérance de vie	0.572	0.207	0.280	0.345	1

L'analyse des corrélations entre les composantes de l'IDH indiquent de très fortes relations positives et significatives entre l'DH et les indicateurs de scolarisation et d'alphabétisation. Les corrélations sont par contre moins fortes pour le revenu et l'espérance de vie.

L'Indicateur de Développement Humain (IDH) a trois composantes. Il s'agit de l'éducation , de l'espérance de vie à la naissance et du revenu.
Chacune des composantes est incorporée dans l'IDH sous forme d'indice dont le complément à l'unité mesure l'effort à

Annexe 4 : Les Indicateurs de Développement Humains provincialisés

TABLEAU DES COMPOSANTES DE L'INDICATEUR DU DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

	IDH		I EDUC		I ESP		I REV
Kadiogo	0,388	Kadiogo	0,613	Kadiogo	0,518	Kadiogo	0,032
Houet	0,292	Houet	0,356	Houet	0,518	Comoé	0,006
Tuy	0,255	Tuy	0,356	Kouritenga	0,483	Boulkiemdé	0,003
Lorum	0,229	Boulkiemdé	0,260	Nahouri	0,483	Houet	0,002
Yatenga	0,229	Zandoma	0,244	Nayala	0,483	Sourou	-0,005
Zandoma	0,229	Lorum	0,244	Noumbiel	0,483	Nayala	-0,005
Boulkiemdé	0,227	Yatenga	0,244	Poni	0,483	Sanmatenga	-0,006
Nahouri	0,222	Leraba	0,241	Sourou	0,483	Ganzourgou	-0,006
Comoé	0,221	Comoé	0,241	Zoundweogo	0,483	Poni	-0,006
Leraba	0,217	Sanguié	0,237	Gourma	0,450	Noumbiel	-0,006
Nayala	0,217	Bam	0,219	Kompienga	0,450	Bam	-0,006
Sourou	0,217	Mouhoun	0,215	Loroum	0,415	Passoré	-0,006
Sanguié	0,216	Les Bales	0,215	Ouadalan	0,450	Kossi	-0,006
Kouritenga	0,209	Ioba	0,213	Passoré	0,450	Banwa	-0,006
Passoré	0,209	Bougouriba	0,213	Seno	0,450	Bougouriba	-0,006
Les Bales	0,208	Kénédougou	0,196	Yagha	0,450	Ioba	-0,006
Mouhoun	0,208	Oubritenga	0,191	Yatenga	0,450	Zoundweogo	-0,006
Noumbiel	0,205	Koulweogo	0,191	Zandoma	0,450	Oubritenga	-0,006
Poni	0,205	Nahouri	0,191	Boulougou	0,433	Koulweogo	-0,006
Kénédougou	0,202	Bazéga	0,191	Ganzourgou	0,433	Gnagna	-0,006
Koulweogo	0,201	Passoré	0,182	Banwa	0,417	Boulgou	-0,006
Oubritenga	0,201	Sourou	0,173	Boulkiemdé	0,417	Namentenga	-0,006
Zoundweogo	0,200	Nayala	0,173	Comoé	0,417	Kouritenga	-0,006
Bam	0,193	Ziro	0,157	Gnagna	0,417	Kénédougou	-0,006
Bougouriba	0,191	Sissili	0,157	Kénédougou	0,417	Bazéga	-0,007
Ioba	0,191	Kouritenga	0,149	Komandjari	0,417	Loroum	-0,007
Boulougou	0,186	Poni	0,136	Kossi	0,417	Zandoma	-0,007
Bazéga	0,184	Noumbiel	0,136	Koulpelogo	0,417	Yatenga	-0,007
Gourma	0,184	Sanmatenga	0,136	Kouweogo	0,417	Sanguié	-0,007
Kompienga	0,184	Boulougou	0,132	Leraba	0,417	Sissili	-0,007
Oudalan	0,182	Zoundweogo	0,127	Les Bales	0,417	Ziro	-0,007
Banwa	0,175	Kossi	0,113	Mouhoun	0,417	Nahouri	-0,007
Ganzourgou	0,175	Banwa	0,113	Oubritenga	0,417	Leraba	-0,007
Kossi	0,175	Koulpelogo	0,110	Sanguié	0,417	Seno	-0,007
Komandjari	0,175	Kompienga	0,110	Soum	0,417	Yagha	-0,007
Koulpelogo	0,173	Komandjari	0,110	Tapoa	0,417	Mouhoun	-0,008
Tapoa	0,172	Gourma	0,110	Tuy	0,417	Les Bales	-0,008
Sissili	0,172	Tapoa	0,108	Bam	0,367	Soum	-0,008
Ziro	0,172	Soum	0,107	Bazega	0,367	Gourma	-0,008
Soum	0,172	Oudalan	0,106	Bougouriba	0,367	Komandjari	-0,008
Seno	0,171	Ganzourgou	0,098	Ioba	0,367	Kompienga	-0,008
Yagha	0,171	Namentenga	0,093	Namentenga	0,367	Koulpelogo	-0,008
Sanmatenga	0,166	Yagha	0,071	Sanmatenga	0,367	Tuy	-0,009
Gnagna	0,159	Seno	0,071	Sissili	0,367	Tapoa	-0,009
Namentenga	0,151	Gnagna	0,066	Ziro	0,367	Oudala	-0,009

Remarque: Aux nouvelles provinces sont affectées les données de leur provinces de rattachement ancien, sauf pour le revenu. C'est ce qui explique la bonne position qu'occupent certaines d'entre elles dans le classement.

fournir en matière d'éducation, d'espérance de vie, et de revenu . L'objectif de développement recherché consiste à rattraper le référentiel qui a réalisé la plus grande performance pour chacun des éléments pris en compte.

Ainsi l'indice Xpi du référentiel p pour la composante i se formalise par l'équation:

$$Xpi = (xi - Mini\ xi) / (Max\ xi - Mini\ xi)$$

Le référentiel p est la province, la composante i est le revenu, l'éducation ou l'espérance de vie à la naissance.

L'indice partiel de l'éducation xedu se compose d'un tiers du taux d'alphabétisation (talpha) et de deux tiers du taux brut de scolarisation (tbs). L'agrégation indicielle de ces données s'écrit :

$$xedu = (2\ tbs + 1\ talpha)/3$$

L'indicateur de développement humain durable prend donc la formulation suivante:

$$IDH_p = (Xpedu + Xpesp + Xprev)/3$$

Annexe 4 : Les Indicateurs de Développement Humains provincialisés

L'hypothèse retenue est une pondération identique des vecteurs composant l'indicateur synthétique conformément à la méthode de l'IDH retenu par le PNUD au plan international.

♦ *Détermination des indicateurs spécifiques*

• Détermination du revenu par province
Le Burkina Faso a une économie essentiellement agricole. Sa population est rurale et s'adonne à des activités agropastorales. Le secteur industriel est embryonnaire et se concentre essentiellement dans les quatre villes que sont Ouagadougou, Bobo Dioulasso, Banfora et Koudougou. Les statistiques disponibles ne donnent pas une estimation des revenus provinciaux, d'où la nécessité de les estimer pour le calcul de nos indicateurs de développement humain.

L'estimation des revenus provinciaux a été réalisée sur la base d'un modèle de production dont les hypothèses principales s'appuient sur le caractère agricole de l'économie du Burkina Faso. Ces hypothèse sont les suivantes:
H0: *Les revenus provinciaux sont principalement agricoles.*

H1: *La productivité du travail est identique d'une province à l'autre.*

L'hypothèse Ho nous impose donc comme base d'estimation la valeur ajoutée agricole.
L'hypothèse H1 indique que la province ayant le plus grand nombre de travailleurs engrengera le revenu le plus élevé.
Soit T la population active et Q la valeur ajoutée agricole.
Va = (Q/T) est la valeur ajoutée moyenne ou valeur ajoutée par travailleur.
T est l'ensemble des travailleurs utilisés dans le processus productif. Les travailleurs sont catégorisés par province (ti).

$$T = \sum ti \text{ avec } i = 1, 2, \ldots\ldots 45$$

Une province i dotée d'une force de travail ti engrengera une valeur ajoutée Qi:

$$Qi = (Q/T)ti$$

Le revenu **Ri** par habitant de la province **i** qui a une population **Pi** est donc approché par Qi/Pi qui est formalisé par l'équation

$$Ri = (Q\,ti)/(Pi\,(ti)$$
$$\text{avec } i = 1; 2; \ldots\ldots\ldots 45$$

Les provinces qui ont des sites industrielles voient leur revenu majoré par la valeur ajoutée industrielle. Comme les données sur la production industrielle ne discriminent pas la production des différentes régions industrielles, la clé de répartition adoptée à cet effet est le pourcentage d'industries par site. Pour une valeur ajoutée industrielle de **V**, la province du Kadiogo engrange un revenu additionnel de α V, β V pour le Houet, la Comoé et le Bulkiemdé (1- α- β)V/2 respectivement.
Ainsi les revenus par tête de chacun des sites industriels deviennent :

Kadiogo :
$$Rk = [(Q\,tk)/\sum ti) + \alpha V]/Pk$$

Houet :
$$Rh = [(Q\,th)/\sum ti) + (V]/Ph$$

Comoé :
$$Rc = [(Q\,tc)/\sum ti) + ((1- \alpha-()/2)\,V]/Pc$$

Bulkiemdé :
$$Rc = [(Q\,tc)/\sum ti) + ((1- \alpha-()/2)\,V]/Pc$$

Avec i = 1, 2, ...45
La méthode d'estimation des revenus provinciaux présente trois limites

• Les revenus sont essentiellement issus de l'activité agropastorale. La méthode occulte non seulement les revenus tirés de l'activité commerciale, mais aussi les transferts financiers des migrants.

• La valeur ajoutée de l'administration centrale a été exclue.

• L'hypothèse d'une productivité du tra-

Annexe 4 : Les Indicateurs de Développement Humains provincialisés

vail identique pour toute les régions est forte. En effet, elle fait abstraction des caractéristiques propres de chaque province. On citera entre autres le climat, l'éducation, l'état sanitaire des populations qui théoriquement sont des éléments de différentiation de la productivité du travail .

♦ *L'espérance de vie à la naissance*

Les statistiques officielles ne donnent pas les espérances de vie à la naissance pour chaque province. L'exercice de calcul des IDH provinciaux nous a conduit à leur estimation. Celle-ci s'est faite sur la base de la grille de l'Unicef (1995) qui présente pour chaque province les populations d'une classe d'âge donnée: ([0-1[; [1-5[; [5-15[[15-45[et [45 et plus[. La grille nous donne aussi le taux de mortalité générale de la population. Celui-ci nous permet de calculer la population théorique dans chaque classe d'âge qui a subi le phénomène de mortalité. De ces données on en tire une estimation de l'espérance de vie à la naissance pour chaque province qui subit un lissage autour de l'espérance de vie nationale. L'espérance de vie en milieu urbain (56.1) calculée par l'INSD a été retenue pour les provinces du Houet et du Kadiogo

♦ *Le taux d'éducation*

L'indice d'éducation a été élaboré sur la base des taux d'alphabétisation et de scolarisation bruts tirés de l'Enquête démographique (INSD) et de la Grille de l'Unicef.

[1] On notera que l'IDH retenu est celui calculé dans le présent rapport et non celui du rapport mondial

Annexe 4 : Les Indicateurs de Développement Humains provincialisés

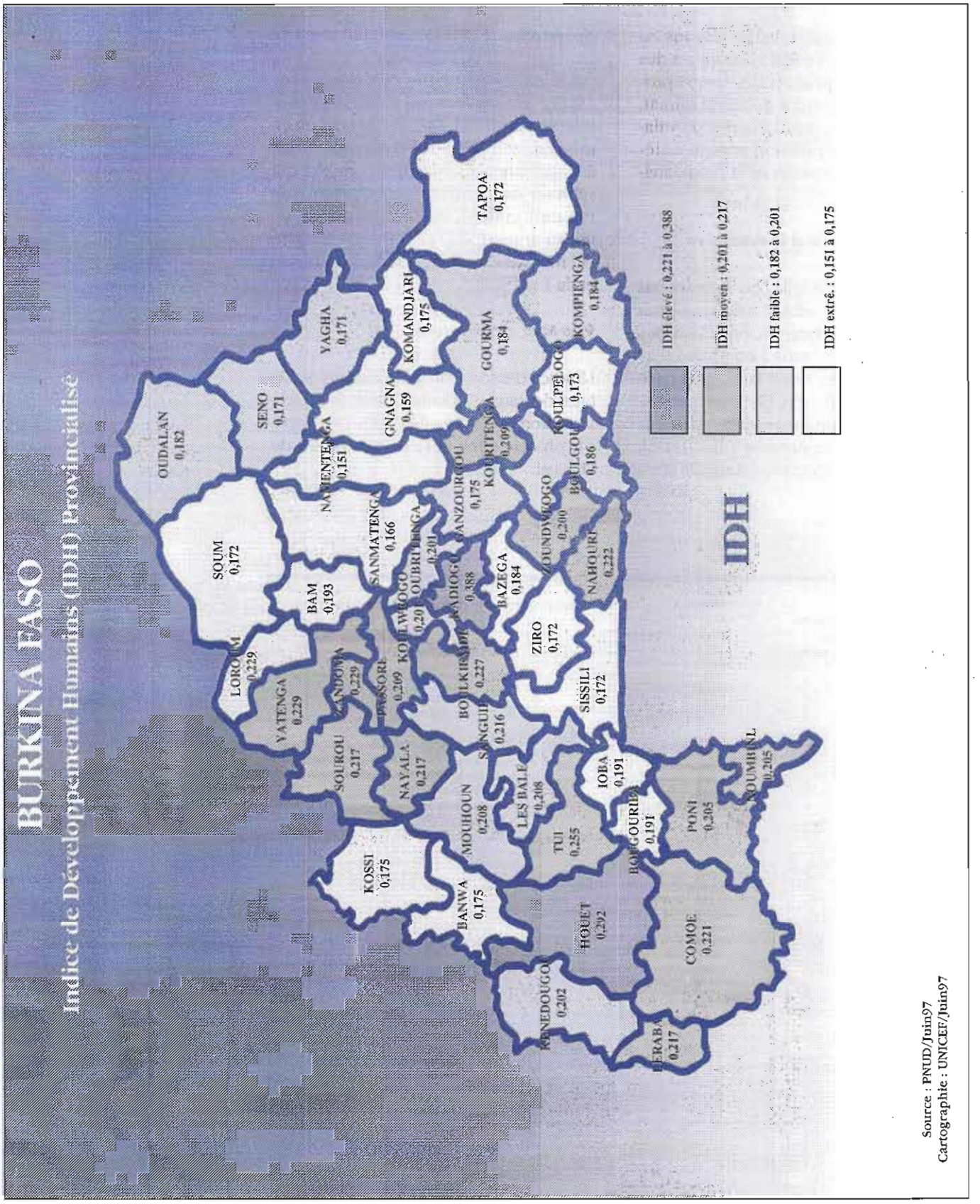

Source : PNUD/Juin97
Cartographie : UNICEF/Juin97

Annexe 5 : Données comparées des principaux IDH

Tableau 1 : Indicateurs généraux de développement humain

	Pays de l' UEMOA								Afrique sub-saharienne (moyenne)	Pays les moins avancés (moyenne)
	Burkina Faso	Bénin	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo		
Espérance de vie à la naissance (année) 1993 (%)	52,2	47,8	50,9	43,7	46,2	46,7	49,5	55,2	50,9	51
Taux d'alphabétisation des adultes 1993 (%)	22,2	34,3	37,8	52,8	28,4	12,8	31,4	49,2	55,0	46,5
Taux brut de scolarisation 1993 (%)	30	34	39	30	16	15	31	51	42,0	34,0
PIB réel par habitant ($) 1995	780	1650	1620	860	530	790	1710	1020	1288	898
IDH 1993	0,225	0,327	0,357	0,297	0,223	0,204	0,331	0,385	0,379	0,331
Rang PNB moins rang IDH, 1993	-11	-23	-15	-8	+1	-17	-23	+9	-	-

NB : Données officielles les plus récentes, années 1995

Source :
- Rapport Mondial sur le Développement Humain, PNUD, 1997
- Enquête démographique, INSD, 1991
- Enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages, INSD, 1994/95
- Statistiques scolaires, DEP/MEBA et DEP/MESSRS, 1997
- Revue des dépenses publiques, Ministère de l'Economie et des Finances, STP/PAS, 1996

Tableau 2 : Développement humain et besoins essentiels

	Pays de l' UEMOA								Afrique sub-saharienne (moyenne)	Pays les moins avancés (moyenne)
	Burkina Faso	Bénin	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo		
Population ayant accès aux services de santé (%) 1985/1995	90	18	30	40	30	32	40	61	57	50
Population ayant accès à l'eau potable (%) 1993	78	50	72	53	37	54	52	63	45	52
Apport journalier de calories (en % des besoins) 1992	2387	2532	2491	2556	2279	2257	2265	2243	2096	2027
Taux consolidé de scolarisation primaire et secondaire 1993 (%)	19	34	39	30	16	15	31	51	42	35

Source :
- Rapport Mondial sur le Développement Humain, PNUD, 1997
- Enquête démographique, INSD, 1991
- Enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages, INSD, 1994/95
- Statistiques scolaires, DEP/MEBA et DEP/MESSRS, 1997
- Revue des dépenses publiques, Ministère de l'Economie et des Finances, STP/PAS, 1996

Annexe 5 : Données comparées des principaux IDH

Tableau 3 : Evolution du développement humain

	Pays de l' UEMOA								Afrique sub-saharienne (moyenne)	Pays les moins avancés (moyenne)
	Burkina Faso	Bénin	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo		
Espérance de vie à la naissance										
1960	36,2	35,0	39,2	34,0	34,8	35,3	37,3	39,3	40,1	38,8
1993	47,5	47,8	50,9	43,7	46,2	46,7	49,5	55,2	51,0	51,1
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000 naissances vivantes)										
1960	205	185	166	201	210	192	172	182	167	173
1993	129	86	91	139	158	123	67	85	97	110
Apport journalier de calories par habitant										
1992	2387	2532	2491	2556	2279	2257	2265	2243	2096	2027
Tx d'alphabétisation des adultes %										
1970	8	16	18	ND	8	4	12	17	27	28
1993	18	34	38	ND	28	13	31	49	55	27
PIB réel par habitant ($ ajusté)										
1960	290	1075	1021	ND	541	604	1136	411	990	561
1993	780	1650	1620	ND	530	790	1710	1020	1370	887

Source :
- Rapport Mondial sur le Développement Humain, PNUD, 1997
- Enquête démographique, INSD, 1991
- Enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages, INSD, 1994/95
- Statistiques scolaires, DEP/MEBA et DEP/MESSRS, 1997
- Revue des dépenses publiques, Ministère de l'Economie et des Finances, STP/PAS, 1996

Tableau 4 : Ecarts entre les femmes et les hommes (Chiffre pour les femmes en % du chiffre pour les hommes)

	Pays de l' UEMOA								Afrique sub-saharienne (moyenne)	Pays les moins avancés (moyenne)
	Burkina Faso	Bénin	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo		
Espérance de vie 1993 (Données du RMDHD 1996)	47,5	47,8	50,9	43,7	46,2	46,7	49,5	55,2	51,4	51,5
Population 1993 (Millions d'habitants)	9,8	5,1	13,3	1,0	10,1	8,6	7,9	3,9	520	550
Alphabétisation (%)										
1970	8	16	18	ND	8	4	12	17	27	ND
1994	19	36	40	ND	30	13	32	51	56	ND
Enseignement obligatoire Nbre d'années d'étude 1995	6	6	6	6	9	8	6	6	ND	ND
Scolarisation primaire % 1992	24	35	ND	ND	14	18	42	58	54	ND
Scolarisation au niveau secondaire % 1992	5	ND	ND	ND	3	3	ND	ND	ND	ND
Scolarisation au niveau supérieur (pour 100 000 habts)										
1993	28	60	ND	ND	19	18	117	60	222	559

Source :
- Rapport Mondial sur le Développement Humain, PNUD, 1997
- Enquête démographique, INSD, 1991
- Enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages, INSD, 1994/95
- Statistiques scolaires, DEP/MEBA et DEP/MESSRS, 1997
- Revue des dépenses publiques, Ministère de l'Economie et des Finances, STP/PAS, 1996

Annexe 5 : Données comparées des principaux IDH

Tableau 5 : Ecarts entre les zones rurales et les zones urbaines

	Pays de l' UEMOA								Afrique sub-saharienne (moyenne)	Pays les moins avancés (moyenne)
	Burkina Faso	Bénin	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo		
Population rurale en % de la population totale 1993	77	70	58	79	74	84	59	70	70	79
Population rurale ayant accès aux services (%)										
1985/95 : santé	89	ND	11	ND	ND	30	ND	60	50	ND
1990/95 : eau	ND	53	81	57	38	55	28	58	35	48
Population urbaine ayant accès aux services (%)										
1985/95 : santé	100	ND	61	ND	ND	90	ND	90	50	ND
1990/95 : eau	ND	41	59	38	36	46	85	74	81	ND
Disparités rones rurales/urbaines (100=égaliité rurale/urbaine)(*)										
1985/95 : santé	89	ND	18	ND	ND	30	ND	67	63	ND
1990/95 : eau	ND	129	137	150	106	120	33	78	56	74
1990/95 : sanitaire	26	11	86	53	36	6	48	18	55	38

NB : (*) Les chiffres de cette rubrique sont exprimés en fonction de la moyenne urbaine (base 100). Plus le chiffre est faible, plus l'écart est grand. Plus le chiffre est proche de 100, plus l'écart est faible. Un chiffre supérieur à 100 indique que la moyenne rurale est supérieure à la moyenne urbaine.

Source : - Rapport Mondial sur le Développement Humain, PNUD, 1997
- Enquête démographique, INSD, 1991
- Enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages, INSD, 1994/95
- Statistiques scolaires, DEP/MEBA et DEP/MESSRS, 1997
- Revue des dépenses publiques, Ministère de l'Economie et des Finances STP/PAS, 1996

Tableau 6 : Suivi et développement de l'enfant humain

	Pays de l' UEMOA								Afrique sub-saharienne (moyenne)	Pays les moins avancés (moyenne)
	Burkina Faso	Bénin	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo		
Naissances suivies par du personnel soignant (%) 1983-1994	42	45	45	27	32	15	46	ND	39	29
Insuffisances pondérales à la naissance (%) 1990	21	ND	14	20	17	15	11	20	16	23
Tx de mortalité infantile (%) 1993	129	86	91	139	158	123	67	85	97	110
Enfants d'1 an vaccinés (%)										
- Tuberculose	63	90	49	95	67	32	71	73	64	71
- Rougeole 1990-1994	45	75	49	65	46	19	49	58	51	60
Tx d'allaitement au sein à 6 mois 1990-1992	98	89	81	100	95	ND	91	87	94	ND
Insuffisances pondérales des enfants de moins de 5 ans										
1975	34	ND	18	ND	36	50	19	25	31	ND
1990-96	30	ND	24	ND	31	36	20	24	32	ND
Tx de mortalité des moins de 5 ans (‰) 1994	169	142	150	231	214	320	115	132	174	171

Source : - Rapport Mondial sur le Développement Humain, PNUD, 1997
- Enquête démographique, INSD, 1991
- Enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages, INSD, 1994/95
- Statistiques scolaires, DEP/MEBA et DEP/MESSRS, 1997
- Revue des dépenses publiques, Ministère de l'Economie et des Finances, STP/PAS, 1996

Annexe 5 : Données comparées des principaux IDH

Tableau 7 : Santé

	Pays de l'UEMOA								Afrique sub-saharienne (moyenne)	Pays les moins avancés (moyenne)
	Burkina Faso	Bénin	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo		
Population ayant accès aux services des santé (%) 1985-1995	90	18	30a	40	30	32	40	61	57	50
Population ayant accès à l'eau potable (%) 1985-1995	78	50	72	53	37	54	52	63	45	52
Tx de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes) 1993	930	990	810	910	1200	1200	1200	640	929	1015
Population par médecin 1988-1991	33333	14286	11111	ND	20000	50000	16667	11111	18488	18496
Population par infirmier 1988-1991	10000	3226	3226	ND	5882	3846	12500	3030	6504	13790

Source :
- Rapport Mondial sur le Développement Humain, PNUD, 1997
- Enquête démographique, INSD, 1991
- Enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages, INSD, 1994/95
- Statistiques scolaires, DEP/MEBA et DEP/MESSRS, 1997
- Revue des dépenses publiques, Ministère de l'Economie et des Finances, STP/PAS, 1996

Tableau 8 : Sécurité alimentaire

	Pays de l'UEMOA								Afrique sub-saharienne (moyenne)	Pays les moins avancés (moyenne)
	Burkina Faso	Bénin	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo		
Indice de production alimentaire par habt (1979-81=100) 1993	132	119	89	110	91	77	11	106	97	92
Production agricole en % du PIB 1993	ND	36	37	45	2	39	20	49	19	48
Apport journalier de calories par habt 1992	2387	2532	2491	2556	2279	2257	2265	2243	2096	2027
Importation de céréales (millions de tonnes) 1993	121	134	590	70	83	136	579	63	11140	6640
Aide alimentaire (millions de tonnes) 1991-1993	30	19	41	9	34	26	71	3	4460	4680

Source :
- Rapport Mondial sur le Développement Humain, PNUD, 1997
- Enquête démographique, INSD, 1991
- Enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages, INSD, 1994/95
- Statistiques scolaires, DEP/MEBA et DEP/MESSRS, 1997
- Revue des dépenses publiques, Ministère de l'Economie et des Finances, STP/PAS, 1996

Annexe 5 : Données comparées des principaux IDH

Tableau 9 : Education

	Pays de l' UEMOA								Afrique sub-saharienne (moyenne)	Pays les moins avancés (moyenne)
	Burkina Faso	Bénin	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo		
Tx de scolarisation primaire 1995 (%)										
Total	37,7	69	65	ND	35,4	31,0	63	58	64	59
Filles	30,4	56	54	ND	29	27	57,5	53	ND	ND
Redoublants primaire en % des inscrits 1994-1995	17	11	13	ND	15	17,8	11,5	ND	ND	ND
Tx d'efficacité global (%) 1993-1994	48,5	ND	77	ND	45	39	75	72	ND	ND
Elèves passant au niveau secondaire (%) 1994-1995	27,7	29,9	33	28	26,5	23	33,5	31	30	36
Tx de scolarisation dans l'enseignement secondaire 1994-1995 (%)										
Total	9,6	27	28,5	10,3	10	6,5	23	22	24	ND
Filles	6,9	13,3	19	7,5	6,5	3	10,8	11	ND	ND
Redoublants secondaire en %des inscrits 1994-1995	23,2	17	18	ND	21	ND	19,5	1	ND	ND

Source : - Annuaire statistique de la DEP/MEBA, 1996
- Programme conjoint des Nations Unies d'Appui à l'éducation de base au Burkina Faso, juin 1997.

Tableau 10 : Problèmes de l'enseignement

	Pays de l' UEMOA								Afrique sub-saharienne (moyenne)	Pays les moins avancés (moyenne)
	Burkina Faso	Bénin	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo		
Nombre d'élèves par maître dans le primaire 1992	60	40	37	ND	47	38	59	53	39	45
Scolarisation technique second. en % de la scolarisation second. totale 1988-1991	7,6	6,1	9,8	10,3	13,4	1,1	3,3	6,7	6,6	5,1
Pourcentage des scientifiques dans l'ens. sup. 1992	20	16	ND	ND	43	21	20	16	30	23
Dépenses publiques d'enseignement (% du PNB)										
1960	2,6	4,2	7,2	ND	3,8	3,1	4,4	5,6	5,1	3,2
1992	2,7	ND	ND	ND	2,8	_	4,2	6,7	5,7	3,0
Dépenses publiques d'enseignement % des dépenses publiques totales 1992	17,5	ND	ND	ND	ND	ND	27,4	21,6	19,9	12,1
Dépenses publiques d'enseignement sup. (% de tous les niveaux d'enseignement) 1992	32	ND	ND	ND	ND	ND	24	12	15	14

Source : - Rapport Mondial sur le Développement Humain, PNUD, 1997
- Enquête démographique, INSD, 1991
- Enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages, INSD, 1994/95
- Statistiques scolaires, DEP/MEBA et DEP/MESSRS, 1997
- Revue des dépenses publiques, Ministère de l'Economie et des Finances, STP/PAS, 1996

Annexe 5 : Données comparées des principaux IDH

Tableau 11 : Emploi

	Pays de l' UEMOA								Afrique sub-saharienne (moyenne)	Pays les moins avancés (moyenne)
	Burkina Faso	Bénin	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo		
Main d'œuvre (en % de la population totale 1990	54	46	37	48	50	49	45	42	44	47
Main d'œuvre féminine (en % de la Main d'œuvre totale 1990	47	48	31	40	46	44	42	39	42	43
% de la Main d'œuvre dans l'industrie 1990	2	8	10	2	2	4	8	10	9	9
% de la Main d'œuvre dans les services 1990	6	28	30	13	12	6	16	24	25	15
Tx annuel de croissance des salaires (en %) 1970-1980	ND	ND	-09	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
1980-1992	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Source :
- Rapport Mondial sur le Développement Humain, PNUD, 1997
- Enquête démographique, INSD, 1991
- Enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages, INSD, 1994/95
- Statistiques scolaires, DEP/MEBA et DEP/MESSRS, 1997
- Revue des dépenses publiques, Ministère de l'Economie et des Finances, STP/PAS, 1996

Tableau 12 : Flux d'aide

	Pays de l' UEMOA								Afrique sub-saharienne (moyenne)	Pays les moins avancés (moyenne)
	Burkina Faso	Bénin	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo		
APD totale reçue (millions de $. EU) 1994	415(*)	257	1594	177	442	376	644	126	18299	16467
APD en % du PIB 1994	23(*)	11,7	18,4	76,0	16,1	16,3	11,0	9,5	10,5	13,4
APD par habitant ($. EU) 1994	43,6(*)	50,7	63,1	95,3	35,7	39,1	62,8	32,2	31,5	28,3

NB : (*) Chiffre relatif à l'année 1995

Source :
- Rapport Mondial sur le Développement Humain, PNUD, 1997
- Enquête démographique, INSD, 1991
- Enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages, INSD, 1994/95
- Statistiques scolaires, DEP/MEBA et DEP/MESSRS, 1997
- Revue des dépenses publiques, Ministère de l'Economie et des Finances, STP/PAS, 1996

Annexe 5 : Données comparées des principaux IDH

Tableau 13 : Déséquilibre des flux de ressources

	Pays de l' UEMOA								Afrique sub-saharienne (moyenne)	Pays les moins avancés (moyenne)
	Burkina Faso	Bénin	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo		
Dette totale (en % du PNB 1993	39	68	228	346	98	74	66	92	73	78
Service de la dette (en % des exportations de biens et services)										
1980	6	6	39	ND	5	22	29	9	10	18
1993	7	6	29	23	5	31	8	9	15	17
Rapport exportations/importations 1993	23	32	173	26	72	85	59	77	86	60
Coefficient de dépendance (export. + import. en % du PIB) 1993	45	64	49	ND	39	43	33	ND	ND	ND
Solde des transactions courantes(en millions de $. EU) 1994	-250	-212	-1402	-80	-374	-165	-545	-129	-10977	-7059

Source :
- Rapport Mondial sur le Développement Humain, PNUD, 1997
- Enquête démographique, INSD, 1991
- Enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages, INSD, 1994/95
- Statistiques scolaires, DEP/MEBA et DEP/MESSRS, 1997
- Revue des dépenses publiques, Ministère de l'Economie et des Finances, STP/PAS, 1996

Tableau 14 : Population

	Pays de l' UEMOA								Afrique sub-saharienne (moyenne)	Pays les moins avancés (moyenne)
	Burkina Faso	Bénin	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo		
Population urbaine (en % de la population totale										
1960	5	9	19	14	11	6	32	10	15	9
1993	23	30	42	21	26	16	41	30	30	22
2000	38	34	47	25	30	19	45	34	34	26
Tx annuel d'accroissement de la population urbaine (%) 1960-93	7,5	6,3	6,4	3,4	5,2	6,5	3,6	6,4	5,0	5,2
Population de la plus grande ville en % de la population totale 1990	10	ND	17	ND	ND	8	22	ND	10	8

Source :
- Rapport Mondial sur le Développement Humain, PNUD, 1997
- Enquête démographique, INSD, 1991
- Enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages, INSD, 1994/95
- Statistiques scolaires, DEP/MEBA et DEP/MESSRS, 1997
- Revue des dépenses publiques, Ministère de l'Economie et des Finances, STP/PAS, 1996

Annexe 5 : Données comparées des principaux IDH

Tableau 15 : Bilan démographique

	Pays de l' UEMOA								Afrique sub-saharienne (moyenne)	Pays les moins avancés (moyenne)
	Burkina Faso	Bénin	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo		
Population (en millions) 1993	9,8	5,1	13,3	1,0	10,1	8,6	7,9	3,9	520	550
Tx annuel de croissance démographique (%)										
1960-93	2,4	2,5	3,9	2,0	2,6	3,2	2,8	2,9	2,8	2,5
1993-2000	2,6	3,0	3,3	2,1	3,1	3,4	2,7	3,1	2,9	2,8
Indice synthétique de fécondité 1992	6,5	7,1	7,4	5,8	7,1	7,4	6,1	6,6	6,3	5,8
Tx brut de mortalité (%) 1993	18,1	17,8	15,2	21,2	19,0	18,8	15,9	12,8	15,1	14,9
Tx brut de natalité (%) 1993	46,8	48,8	50,0	42,8	50,9	52,3	42,8	44,6	44,8	42,9

Source :
- Rapport Mondial sur le Développement Humain, PNUD, 1997
- Enquête démographique, INSD, 1991
- Enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages, INSD, 1994/95
- Statistiques scolaires, DEP/MEBA et DEP/MESSRS, 1997
- Revue des dépenses publiques, Ministère de l'Economie et des Finances, STP/PAS, 1996

Tableau 16 : Bilan des ressources naturelles et énergétiques

	Pays de l' UEMOA								Afrique sub-saharienne (moyenne)	Pays les moins avancés (moyenne)
	Burkina Faso	Bénin	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo		
Superficie émergée (millions d'ha) 1993	27400	11262	32246	3612	124019	126700	19672	5679	2098330	2044440
Ressources intérieures en eau renouvelable par habitant (en milliers de m³/an) 1992	2,9	5,3	5,7	30,8	6,3	1,7	3,0	3,1	7,3	10,8
Surface boisée en % de la superficie totale émergée 1993	50,4	30,2	22,0	29,6	5,6	2,0	53,1	15,8	32,6	30,7
Tx annuel de déboisement (%) 1980-1989	1,7	1,7	5,2	2,7	0,5	2,6	0,5	0,7	0,9	0,9
Evolution annuelle de la production de bois de feu 1993	9090	5234	10888	422	5753	5130	4333	1097	452580	369040
Consommation d'énergie par hab. en kg d'équivalent pétrole										
1971	9	39	152	35	16	17	121	51	251	42
1993	16	20	109	37	20	38	115	47	288	50
Importation d'énergie commerciale en % des exportations totales										
1971	22	6	4	47	13	7	6	5	7	ND
1993	24	11	3	ND	16	ND	9	7,5	11	ND

Source :
- Rapport Mondial sur le Développement Humain, PNUD, 1997
- Enquête démographique, INSD, 1991
- Enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages, INSD, 1994/95
- Statistiques scolaires, DEP/MEBA et DEP/MESSRS, 1997
- Revue des dépenses publiques, Ministère de l'Economie et des Finances, STP/PAS, 1996